

La nation

Mauss, Marcel

Veröffentlichungsversion / Published Version

Sammelwerk / collection

Zur Verfügung gestellt in Kooperation mit / provided in cooperation with:

Universitäts- und Stadtbibliothek Köln

Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Mauss, M. (2013). *La nation*. (Quadrige). Paris: Presses Universitaires de France. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-89658-0>

Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter der CC0 1.0 Universell Lizenz (Public Domain Dedication) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskunft zu dieser CC-Lizenz finden Sie hier: <https://creativecommons.org/publicdomain/zero/1.0/deed.de>

Terms of use:

This document is made available under the CC0 1.0 Universal Licence (Public Domain Dedication). For more information see: <https://creativecommons.org/publicdomain/zero/1.0/deed.en>

Marcel
Mauss

La nation

Édition et présentation de

**Marcel Fournier
et Jean Terrier**

QUADRIGE



PUF

RLab
M-17
-7-

SÉRIE MAUSS,
sous la direction de Florence Weber

Liste des volumes

1. Henri Hubert et Marcel Mauss, *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice*, éd. F. Weber.
2. Henri Hubert et Marcel Mauss, *Esquisse d'une théorie générale de la magie*, éd. F. Weber.
3. Émile Durkheim et Marcel Mauss, *De quelques formes primitives de classification*, éd. É. Brian.
4. Marcel Mauss, *La prière*, éd. F. Weber.
5. Robert Hertz, *Saint-Besse. Étude d'un culte alpestre*, suivi de *Contes et dictons recueillis sur le front parmi les Poilus de la Mayenne et d'ailleurs*, éd. S. Baciocchi et N. Mariot.
6. **Marcel Mauss, *La nation*, éd. M. Fournier et J. Terrier.**
7. Marcel Mauss, *Essai sur le don*, éd. F. Weber.
8. Marcel Mauss, *Techniques, technologie et civilisation*, éd. N. Schlanger.
9. Marcel Mauss, *Sociologie et psychologie*, éd. J. Clément et F. Weber.

a.r.t.e.s.
Forschungsschule

AFS-B604/2014

ISBN 978-2-13-059522-9

ISSN 0291-0489

Dépôt légal — 1^{re} édition : 2013, avril

© Presses Universitaires de France, 2013

6, avenue Reille, 75014 Paris

« Les expressions : contrainte, force, autorité, nous avons pu les utiliser autrefois, et elles ont leur valeur, mais cette notion de l'attente collective est à mon avis l'une des plus fondamentales sur lesquelles nous devons travailler. Je ne connais pas d'autre notion génératrice de droit et d'économie : "Je m'attends", c'est la définition même de tout acte de nature collective ».¹

1. Marcel Mauss, « [Débat sur les fonctions sociales de la monnaie]. Intervention à la suite d'une communication de François Simiand : "La monnaie, réalité sociale" », *Annales sociologiques*, 1934, série D, fasc. 1, p. 59-62 ; repris in Marcel Mauss, *Œuvres*, tome II, éd. V. Karady, Paris, Minuit, 1968, p. 117.

name of
the
form

the
part
of
the
form
is
the
form
of
the
form

1. Manual
of
the
form
of
the
form
of
the
form

Sommaire

Avant-propos, par Florence Weber.	XI
Présentation. <i>La nation</i> : une expédition dans le domaine du normatif, par Jean Terrier et Marcel Fournier.	1
1. <i>La nation</i> : parcours d'un projet de recherche.	7
2. <i>La nation</i> , ou le sens du social.	21
Sociétés polysegmentaires et empires.	25
La nation comme société intégrée.	28
La nation comme démocratie.	29
La nation comme nationalité.	30
La nation socialiste.	33
3. Limites de <i>La nation</i>	35
Notes sur l'établissement du texte, par Jean Terrier.	43
Tableau des signes philologiques utilisés.	48
Tableau des publications antérieures.	48

La nation, ou le sens du social.	51
Objet du livre.	51

PREMIÈRE PARTIE

DE LA NATION COMME GENRE DE SOCIÉTÉ

CHAPITRE I. – Introduction.	65
CHAPITRE II. – Nations et nationalités.	73
[I].	73
II.	84

DEUXIÈME PARTIE

LES RELATIONS INTERNATIONALES, OU DE L'INTERNATIONALISME

CHAPITRE I. – Les phénomènes internationaux. . .	117
Deux observations préalables.	119
I. – Civilisation.	124
II. – Technique.	128
III. – Esthétique.	131
IV. – Religion.	134
[V. – Faits] juridiques.	138
[VI. – Faits] linguistiques.	141
CHAPITRE II. – Phénomènes morphologiques. . . .	151
[I. – Routes, moyens de communication, groupes intersociaux].	152
II. [– Guerre et paix].	164
III. [– Subordination et colonisation].	182

CHAPITRE III. – Les phénomènes idéaux.	197
I. – Droit international.	199
II. – Le christianisme.	207
III. – L'Internationale ouvrière.	216
Réactions sur les structures.	235

TROISIÈME PARTIE

DES NATIONALISATIONS, OU DU SOCIALISME

Introduction.	241
CHAPITRE I. – Définition du socialisme et de la nationalisation.	249
CHAPITRE II. – Les idées socialistes. Le principe de la nationalisation.	257
Les idées et les syst[èmes].	259
Court exposé critique des théories du socia- lisme.	262
CHAPITRE III. – Les faits économiques.	295
Faits économiques.	297
[I.] – Formation des collectivités capitalistes. . .	300
Formation du capital anonyme et collectif. . . .	301
II. – Organisation : échafaudage du capital col- lectif, cartels, trusts.	304
III. – Le trust en profondeur.	310
IV. – Effets de la guerre.	313
CHAPITRE IV. – Le mouvement économique d'en bas	331
I. – La démocratie ouvrière.	333
II. – La période de guerre et d'après-guerre. . .	351
III. – La Coopération ou la démocratie des consommateurs.	362

COMPLÈMENT À LA NATION

Le principe des nationalités.	385
I. – Les nations.	387
II. – L'Internationalisme.	394
III. – Conclusion.	403

AVANT-PROPOS

Au-delà du Grand Partage

Marcel Mauss est célébré partout dans le monde comme l'un des principaux fondateurs de l'anthropologie sociale. Son œuvre est une mine d'or pour le spécialiste. En France, elle reste méconnue des étudiants et du grand public. C'est à juste titre que le lecteur francophone pouvait jusqu'ici être désorienté. Il se trouvait face à une œuvre émiettée, foisonnante, dont il était impossible de prendre une vue d'ensemble. Certes, Mauss a lui-même brouillé les pistes, mais les différentes éditions françaises de son œuvre ont rendu plus opaque encore une œuvre déjà morcelée.

C'est en France seulement que deux visions de Mauss se sont affrontées : le précurseur de l'anthropologie structurale, mis en valeur dans le recueil *Sociologie et anthropologie* publiée aux Puf en 1950 sous l'égide de Claude Lévi-Strauss (dont *l'Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss* est disponible désormais en volume séparé) ; le compagnon et successeur d'Émile Durkheim, mis en avant par Victor Karady dans les trois tomes des *Œuvres* de Mauss, parus chez Minuit en 1968 et 1969. Pour l'étudiant, Mauss est aussi l'inventeur français de l'ethnographie, curieuse méprise, tant son *Manuel d'ethnographie* – réédité

chez Payot en 2002 – semble obsolète au spécialiste. Les notes de cours prises par Denise Paulme et publiées en 1947 restent l'otage d'une stricte division du travail, abandonnée depuis longtemps, entre un savant compilateur et « une petite armée de travailleurs auxiliaires ».

La rupture entre le premier Mauss, durkheimien – celui des *Essais de sociologie*, recueil sans introduction tirée des *Œuvres* publiées par Karady – et le Mauss de la maturité – celui de *Sociologie et anthropologie* repris sous la bannière du « fait social total » – s'est construite dans un geste inaugural surprenant. Alors que, pour ses auteurs Henri Hubert et Marcel Mauss, l'*Esquisse d'une théorie générale de la magie* était la continuation de l'*Essai sur la nature et la fonction du sacrifice*, Claude Lévi-Strauss a édité la *Magie sans le Sacrifice*, en reportant à la fin du texte les pages qui explicitaient le lien entre les deux et en ajoutant en note : « Quelques pages préliminaires ont été rapportées en appendice, joint à la fin de cette étude ». Ce passage justifie pourtant les raisons pour lesquelles l'École durkheimienne passe de l'étude du sacrifice, institution collective par excellence, à l'étude de la magie individuelle. Il s'agit pour Hubert et Mauss de comprendre la nature des rites en général et de montrer « comment, dans la magie, l'individu isolé travaille sur des phénomènes sociaux »¹.

Le lecteur anglophone est mieux armé pour comprendre ce fil essentiel de l'œuvre de Mauss, qui relie le sacrifice collectif et la magie individuelle, mais aussi la prière aux dieux et le don entre hommes. Parce qu'il fallait traduire, et parce que les plus grands anthropologues anglais se sont engagés dans l'entreprise, il dispose de plusieurs volumes distincts, longuement commentés : plusieurs éditions de *The Gift* (préfacé par Evans-Pritchard

1. Henri Hubert, Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie* [1950], Paris, Puf, 2008, p. 140.

puis par Mary Douglas), *Sacrifice* (préfacé par Evans-Pritchard), *A General Theory of Magic*, mais aussi plus récemment *On Prayer* (Berghahn Books, 2004). Outre-Manche et outre-Atlantique, le travail de Mauss n'a pas été séparé de la réception de l'École durkheimienne. Les noms de ses premiers compagnons, Henri Hubert, Robert Hertz, y sont à juste titre presque aussi célèbres que celui de Mauss. Les liens entre la sociologie des religions et l'ethnographie y sont mieux compris ; sa pleine appartenance à l'École durkheimienne aussi.

Cette série Mauss en 9 volumes cherche à réduire le fossé entre la réception de Mauss en langue anglaise et en langue française. Elle permet de reconstituer la chronologie des publications et, avec elle, le mouvement même de la pensée de Mauss. Le volume 1, coécrit avec Henri Hubert et paru en 1899, est consacré au sacrifice. Le volume 2 reprend leur travail sur la magie, publié en 1903. La publication successive de ces deux essais permettra de comprendre les liens entre ces textes. C'est cette même année 1903 que paraît l'article de Durkheim et Mauss sur les classifications primitives, devenu un classique de sociologie des sciences. Il fait l'objet du volume 3 de cette série.

En 1909, Mauss poursuit l'étude des rites dans sa thèse inachevée, *La Prière*, manuscrit confié à l'éditeur Félix Alcan en 1909 et immédiatement retiré par l'auteur. Pour qui lit en détail ce manuscrit, c'est alors que Mauss prend le tournant qui le conduira jusqu'à l'*Essai sur le Don* paru en 1925. Mauss en arrive à une conception du rite qui laisse de côté les considérations religieuses, qui fait du « don aux dieux » un cas particulier du don en général, et du don entre les humains un condensé de rite social.

Seize ans et deux événements historiques majeurs – la Première Guerre mondiale et la révolution russe – séparent *La Prière* (volume 4) et l'*Essai sur le don*, le

texte le plus célèbre de l'anthropologie sociale (volume 7). De la guerre où ses camarades plus jeunes ont trouvé la mort, Mauss revient avec un sentiment de dette qui l'incitera à établir les œuvres complètes de Robert Hertz avec lequel il avait tant travaillé ; c'est pourquoi le volume 5 de la série Mauss est consacré à l'édition de Robert Hertz par Mauss. De la révolution russe, Mauss tire une réflexion politique angoissée : l'œuvre de Durkheim n'a-t-elle pas inspiré, par son appel aux corps intermédiaires, la construction des soviets et des groupements de jeunesse qui cassent le face-à-face mortifère entre l'individu et l'État ? Son œuvre inachevée, *La Nation* (volume 6), en est imprégnée.

Nos deux derniers volumes, *Techniques, technologie et civilisations* (volume 8) et *Sociologie et psychologie* (volume 9) sont des recueils d'articles qui témoignent de la fécondité de l'œuvre de Mauss pour le dialogue entre les disciplines. Dans le domaine de l'anthropologie, de l'archéologie et de l'histoire des techniques, le volume 8 est l'œuvre de Nathan Schlanger, déjà paru en anglais dans *Techniques, Technology and Civilisation* (Berghahn Books, 2006). Dans le domaine de la psychologie, le recueil est l'œuvre de Julien Clément et Florence Weber, qui rééditent les principaux textes où Mauss entreprend ce dialogue entre sociologie et psychologie, en montrant notamment l'efficacité physiologique et psychologique des rituels.

Sans prétention à l'exhaustivité, cette série Mauss poursuit deux objectifs : mettre l'œuvre de Marcel Mauss et ses prolongements les plus actuels à la disposition de tous ; montrer le caractère collectif et historique de cette œuvre, incompréhensible sans rappeler ses liens avec la sociologie durkheimienne, dont témoignent ici les volumes rédigés avec son oncle Émile Durkheim, son condisciple des débuts Henri Hubert, et par son jeune compagnon trop vite disparu, Robert Hertz. Elle rappelle

que l'œuvre de Mauss est indispensable pour qui cherche à comprendre, aujourd'hui, les actes individuels de nature collective.

Florence WEBER
mai 2012

est revenue avec un sentiment de dette que l'édition de l'œuvre de Mauss a voulu combler. Les volumes 1 et 2 ont été publiés en 1950, le volume 3 en 1951, le volume 4 en 1952, le volume 5 en 1953, le volume 6 en 1954, le volume 7 en 1955, le volume 8 en 1956, le volume 9 en 1957, le volume 10 en 1958, le volume 11 en 1959, le volume 12 en 1960, le volume 13 en 1961, le volume 14 en 1962, le volume 15 en 1963, le volume 16 en 1964, le volume 17 en 1965, le volume 18 en 1966, le volume 19 en 1967, le volume 20 en 1968, le volume 21 en 1969, le volume 22 en 1970, le volume 23 en 1971, le volume 24 en 1972, le volume 25 en 1973, le volume 26 en 1974, le volume 27 en 1975, le volume 28 en 1976, le volume 29 en 1977, le volume 30 en 1978, le volume 31 en 1979, le volume 32 en 1980, le volume 33 en 1981, le volume 34 en 1982, le volume 35 en 1983, le volume 36 en 1984, le volume 37 en 1985, le volume 38 en 1986, le volume 39 en 1987, le volume 40 en 1988, le volume 41 en 1989, le volume 42 en 1990, le volume 43 en 1991, le volume 44 en 1992, le volume 45 en 1993, le volume 46 en 1994, le volume 47 en 1995, le volume 48 en 1996, le volume 49 en 1997, le volume 50 en 1998, le volume 51 en 1999, le volume 52 en 2000, le volume 53 en 2001, le volume 54 en 2002, le volume 55 en 2003, le volume 56 en 2004, le volume 57 en 2005, le volume 58 en 2006, le volume 59 en 2007, le volume 60 en 2008, le volume 61 en 2009, le volume 62 en 2010, le volume 63 en 2011, le volume 64 en 2012, le volume 65 en 2013, le volume 66 en 2014, le volume 67 en 2015, le volume 68 en 2016, le volume 69 en 2017, le volume 70 en 2018, le volume 71 en 2019, le volume 72 en 2020, le volume 73 en 2021, le volume 74 en 2022, le volume 75 en 2023, le volume 76 en 2024, le volume 77 en 2025, le volume 78 en 2026, le volume 79 en 2027, le volume 80 en 2028, le volume 81 en 2029, le volume 82 en 2030.

Les deux derniers volumes, *Techniques, technologie*

(volume 8) et *Sociologie et psychologie*

(volume 9) sont des recueils d'articles qui témoignent de

l'impact de l'œuvre de Mauss pour le dialogue entre

sciences. Dans le domaine de l'anthropologie, de

l'histoire et de l'histoire des techniques, le volume 8

est l'œuvre de Nathan Schlinger, déjà paru en anglais

(Berghahn, *Technology and Civilization* (Berghahn

2006). Dans le domaine de la psychologie, le

volume 9 est l'œuvre de Julien Clément et Florence Weber,

deux des principaux textes où Mauss est traité de

psychologie et sociologie, en montrant

l'efficacité physiologique et psychologique

de la religion.

En conclusion, cette série Mauss

est un ouvrage qui met l'œuvre de Marcel Mauss

à la disposition de tous, en montrant le caractère collectif et historique de cette

œuvre, sans oublier ses liens avec la

sociologie, dont témoignent ici les

articles rédigés avec son oncle Émile Durkheim, son

ami Henri Hubert, et par son jeune

collaborateur, Robert Hertz. Elle rappelle

PRÉSENTATION¹

La nation : *une expédition dans le domaine du normatif*

En 1930, à 58 ans, Marcel Mauss rédige une « Notice sur les titres et travaux » pour les besoins de sa candidature au Collège de France, en remplacement de Jean Izoulet, titulaire de la Chaire de philosophie sociale². Ce texte, comme il est d'usage, a pour finalité de décrire l'ensemble des travaux du candidat, en soulignant surtout la spécificité et l'originalité de sa contribution scientifique. L'un des fils conducteurs de cette présentation est la distinction nette opérée par Mauss entre, d'une part, la « science pure » qu'illustrent ses travaux anthropologiques et sociologiques, et, de l'autre, des écrits touchant au « domaine du normatif »³. Vers la fin du texte, Mauss évoque brièvement un « grand ouvrage » en préparation, « à peu près

1. Les éditeurs souhaitent exprimer leur chaleureuse gratitude à Robert Mauss, qui a autorisé la publication de cet ouvrage, aux collaborateurs de l'IMEC à Caen pour leurs conseils et leur disponibilité, à Bruno Karsenti et Florence Weber, pour leurs commentaires sur l'introduction, et à Alain Caillé, pour le soutien qu'il a apporté à ce projet.

2. Voir sur ce thème Marcel Fournier, « L'élection de Marcel Mauss au Collège de France », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n° 22, 1996.

3. Marcel Mauss, « L'œuvre de Mauss par lui-même », *Revue française de sociologie*, vol. 20, n° 1, 1979, p. 220.

complet en manuscrit», consacré à « la nation » vue comme « élément d'une politique moderne »¹. Il ajoute que cet ouvrage ne sera pas publié dans la collection des « Travaux » de *L'Année sociologique*, tant il veut « distinguer la sociologie pure, même d'une théorie absolument désintéressée »². Cet ouvrage, Mauss le présente à la fois comme une synthèse et un développement de publications précédentes sur le monde coopératif, sur la nation et l'internationalisme, sur le bolchevisme, et comme le point culminant de ses réflexions en matière de philosophie sociale et politique. Du vivant de Mauss, cet ouvrage ne sera jamais publié, ni même véritablement achevé ; après sa mort, comme nous le décrirons plus bas, seuls des fragments seront mis à la disposition du public.

L'élection de Mauss au Collège, qui marque une forme de consécration pour le durkheimisme et pour les sciences sociales en général, est difficile ; c'est ce que montrent les nombreux débats sur la nature de la chaire à créer, chaire qui détermine à son tour dans une large mesure la personne la plus capable d'en prendre la responsabilité. « Philosophie sociale », « organisation politique et économique de l'Europe », « histoire de la philosophie au Moyen Âge », sont autant d'intitulés envisagés. Finalement, c'est sur la création d'une chaire de « Sociologie » que l'on s'accorde ; on y élit le 29 novembre, Marcel Mauss. Il n'est pas absurde de penser que ce sont ces hésitations sur la nature de la chaire à créer qui ont conduit le candidat à mettre l'accent, à la fin de sa « Notice », sur ses écrits politiques : car, pour nous qui connaissons la teneur du « grand ouvrage », il est évident qu'il relève autant de la sociologie que de la philosophie politique et sociale, tout en offrant des réflexions sur « l'organisation

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

politique et économique » de l'Europe dans une perspective de très longue durée.

En insistant sur l'existence d'un versant politique de sa pensée, Mauss a pu peut-être surprendre ses contemporains. C'est qu'à l'exception de son texte sur le bolchevisme, paru dans la *Revue de métaphysique et de morale* en 1924¹, ses écrits politiques ont été publiés pour l'essentiel hors du champ académique au sens strict : dans la presse d'abord, ainsi que dans des revues associatives ou syndicales². De plus, du fait de l'influence du kantisme et du positivisme, encore marquée en cette fin de Troisième République, la césure entre fait et norme, entre science et politique, apparaît probablement en 1930 comme plus claire et évidente que ce n'est le cas pour nous. Mauss lui-même, dans le texte que nous avons mentionné, se décrit sans hésitation comme un « positiviste, ne croyant qu'aux faits »³.

Par contraste, l'affirmation selon laquelle la pensée de Mauss – et sans doute toute la pensée de Mauss – est aussi une pensée politique peut nous sembler banale. En effet, de nombreux textes de Mauss, à commencer bien sûr par l'« Essai sur le don », ont connu une réception très politique. On pourrait multiplier les exemples, évoquant par exemple l'usage fort normatif des écrits maussiens par le Collège de sociologie de Georges Bataille, Michel Leiris et Roger Caillois⁴ ; ou encore, plus récemment, le travail du MAUSS (Mouvement anti-utilitariste dans les sciences

1. Marcel Mauss, « Appréciation sociologique du bolchevisme », *Revue de métaphysique et de morale*, vol. XXI, n° 1, 1924, repris in Marcel Mauss, *Écrits politiques*, éd. Marcel Fournier, Paris, Fayard, 1997, p. 537-567.

2. Des références exactes à une partie de ces textes ont été intégrées à l'appareil critique du présent volume.

3. Marcel Mauss, « L'œuvre de Mauss par lui-même », *op. cit.*, p. 209.

4. Voir Denis Hollier, *Le Collège de sociologie, 1937-1939*, Paris, Gallimard, 1995.

sociales) animé par Alain Caillé, dont l'un des efforts consiste en une forme d'application politique d'une interprétation bien précise de l'« Essai »¹. Par ailleurs, il faut souligner qu'à la différence des contemporains de Mauss, nous bénéficions d'un accès plus aisé à ses écrits politiques² ; c'est ce qui a inspiré de nombreuses recherches spécialisées sur Mauss, « savant et politique »³, parmi lesquelles une partie est consacrée à l'approche maussienne du phénomène national⁴. Certes, l'impact de la réflexion de Mauss sur la question nationale demeure modeste : c'est l'« Essai sur le don » qui continue d'inspirer la majorité des exégètes et des penseurs politiques. Toutefois, on

1. Voir, entre autres, Alain Caillé, « Ni holisme ni individualisme méthodologiques. Marcel Mauss et le paradigme du don », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 34, n° 105, 1996. Voir aussi la *Revue du MAUSS* aux Éditions La Découverte, qui paraît depuis 1982 (sous l'intitulé initial de *Bulletin du MAUSS*).

2. Marcel Mauss, *Écrits politiques*, éd. Marcel Fournier, Paris, Fayard, 1997.

3. Sylvain Dzimira, *Marcel Mauss, savant et politique*, Paris, La Découverte, 2007.

4. Voir notamment : Nathan Schlanger, « Une technologie engagée : Marcel Mauss et l'étude des techniques dans les sciences sociales », et en particulier la section « Civilisations et nations. De la pureté à la synthèse », in Marcel Mauss, *Techniques, technologie et civilisation*, Paris, Puf, 2012 – ce recueil reprend en partie le volume *Techniques, Technology and Civilization* que Schlanger a fait paraître en anglais quelques années plus tôt (Berghahn Books, 2006) ; Grégoire Mallard, « The Gift Revisited : Marcel Mauss on War, Debt, and the Politics of Reparations », *Sociological Theory*, vol. 29, n° 4, 2011 ; Bruno Karsenti, « Une autre approche de la nation : Marcel Mauss », *Revue du MAUSS*, vol. 36, n° 2, 2010 ; Jean-François Bert, « Marcel Mauss et la notion de "civilisation" », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 47, 2009 ; Frédéric Ramel, *Les fondateurs oubliés. Durkheim, Simmel, Weber, Mauss et les relations internationales*, Paris, Puf, 2006 ; Albert Doja, « L'idée de nation : du postulat de Marcel Mauss à la question actuelle des identités nationales », *Revue de l'institut de sociologie*, vol. 1, n° 4, 1996. Nous nous permettons de renvoyer également à nos propres travaux : Jean Terrier, « The National and the Transnational : Marcel Mauss », *Visions of the Social. Society as a Political Project in France, 1750-1950*, Leiden/Boston, Brill, 2011 ; Marcel Fournier, « Mauss et "la nation", ou l'œuvre inachevée », *Sociologie et sociétés*, vol. XXXVI, n° 2, 2004.

ne peut plus affirmer, comme le faisait encore Raymond Aron en 1976, que *La nation* est « un texte fort peu lu et fort peu cité »¹. On notera par exemple que Dominique Schnapper, dans son étude sur le phénomène national, s'inscrit explicitement dans la filiation maussienne². Rogers Brubaker, l'un des grands représentants actuels des *Nation and Nationalism Studies*, a consacré à Mauss une pénétrante étude critique³.

Pour importantes que soient ces recherches, elles sont nécessairement limitées par l'indisponibilité du maître-ouvrage que Mauss a consacré au phénomène politique. Il n'a pas semblé jusqu'ici opportun, ou même possible, de présenter au public un texte certes très avancé mais encore incomplet, et dont une bonne partie n'existe que sous la forme de manuscrits rédigés à la hâte, très raturés, dont de nombreux passages sont presque indéchiffrables. Henri Lévy-Bruhl a ainsi affirmé en 1956 qu'« il n'était pas question de les publier tels quels, certains d'entre eux étant absolument illisibles, d'autres insuffisamment élaborés »⁴. Il s'est ainsi contenté de publier d'assez courts extraits, retranscrits d'ailleurs avec beaucoup de soin. En 1997 et en 1998, Marcel Fournier a enrichi notre connaissance du texte en rendant disponibles d'autres extraits⁵.

Les éditeurs de ce volume ont souhaité juger sur pièces

1. Raymond Aron, « Universalité de l'idée de nation et contestation », *Essais sur la condition juive contemporaine*, Paris, De Fallois, 1989, p. 237. Il s'agit de la reproduction d'une conférence de 1976, publiée d'abord en 1982.

2. Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.

3. Rogers Brubaker, « Mauss on Nationhood: Objectivism and its Limits », in Maria Kovács et Petr Lom (eds.), *Studies on Nationalism*, Budapest, Central University Press, 2004.

4. Henri Lévy-Bruhl, « Avertissement à "La Nation" », in Marcel Mauss, *Œuvres*, t. 3 : *Cohésion sociale et divisions de la sociologie*, Paris, Minuit, 1969, p. 571.

5. Les extraits s'intitulent « Les idées socialistes » et les « Phénomènes morphologiques ». Voir les références à la fin de cette introduction.

de la teneur de ces manuscrits. Considérant l'ensemble des dossiers déposés au Fonds Marcel Mauss à l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine à l'Abbaye d'Ardenne, il leur est apparu que l'intérêt du sujet, l'ampleur du texte et l'originalité du traitement étaient considérables, et que son édition était possible, quoique difficile. C'est cette somme, ce traité, que nous mettons ici à disposition du public.

Certes, il s'agit d'un ouvrage inachevé ; mais il y a, nous en sommes convaincus, un grand intérêt à le faire paraître. Si Mauss qualifie ses articles politiques publiés jusqu'en 1930 d'« incursions » dans le domaine normatif, il semble approprié de parler, pour le « grand ouvrage », de véritable *expédition*. Ce texte possède en effet un caractère de somme, ou de traité rapporté d'un voyage lointain. En d'autres termes, même lorsqu'il agit en philosophe du politique, en historien, en économiste, Mauss n'abandonne pas tout à fait la méthode anthropologique et reste fidèle à la démarche de la discipline : distanciation que force le détour par une réalité peu familière ; observation et recueil pointilleux des faits ; synthèse des connaissances ainsi acquises ; présentation, le cas échéant, de conclusions pratiques. Nous nous sommes efforcés de faire correspondre le plus possible ce texte à ce que l'auteur avait souhaité – un « grand ouvrage » sur le politique –, mais sans éluder les flottements, les hésitations, les contradictions, les invraisemblances, ni les erreurs que le manuscrit comporte à certains endroits. Nous nous expliquerons plus bas sur les principes – très maussiens – qui nous ont guidés dans l'établissement du texte. Mais nous souhaitons d'abord, dans notre introduction à cette édition, insister sur trois points : décrire la genèse du projet et le situer dans la vie et l'œuvre du neveu d'Émile Durkheim pendant l'une des périodes – celle des années 1920 et 1930 – les plus actives de sa vie professionnelle et militante (1) ; présenter les lignes

de force de ce texte, en soulignant en particulier son originalité (2); expliquer le caractère inachevé de cet ouvrage et quelques-unes de ses limites en tenant compte aussi bien de ses tensions internes que du contexte de l'entre-deux-guerres (3).

1. LA NATION : PARCOURS D'UN PROJET DE RECHERCHE

Quelques indices permettent de croire que Marcel Mauss pensait déjà à un projet d'ouvrage sur la nation alors qu'il est au front pendant la guerre de 1914-1918. Particulièrement intéressants sur ce point sont les souvenirs de guerre que Mauss évoque dans son manuscrit de *La nation*¹. Il mentionne « les longs loisirs et les heures de solitude morale » qu'il trouve même au milieu des « pires moments » de la guerre, où règnent « les coups proches et lointains qui frappaient les nôtres, l'immense malheur de tous [...], l'angoisse des lendemains de guerre ». Dans ces moments, il cherche à comprendre le « pourquoi » de ce qui se passe – et c'est ainsi que germe son ouvrage, qui d'abord « a été rêvé, au front »². Il envisage immédiatement une méthode adéquate : partir des faits, arriver à des conclusions pratiques ; et une justification de son effort : l'« utilité » qu'aurait un tel ouvrage pour toutes les sociétés. L'espoir de Mauss est en effet d'indiquer quelques-unes de voies les plus sûres pour garantir la paix :

Tous les efforts possibles, raisonnables, dans le court espace de temps que nous laisse notre vie déjà usée par l'âge et la guerre, ont été faits pour documenter et élever notre recherche. Nous croyons avoir posé les problèmes de façon

1. Nous n'avons pas reproduit ici ce document de trois pages, très raturé.

2. Fonds Marcel Mauss, dossier MAS 26.11, manuscrit « Les Réactions de la guerre », 3 p.

assez sûre, assez pragmatique [...] et d'autre part avec assez de hauteur de vue et de généralité pour que cet ouvrage puisse être utile – au-delà de notre époque, et au-delà des sociétés actuelles, occidentales surtout.¹

De retour à la vie civile, Mauss se met au travail pour concrétiser l'ouvrage prévu. L'effort majeur se concentre en 1920, en particulier durant les mois d'été et au début de l'automne. Invité à s'exprimer sur le « problème des nationalités » lors d'une conférence à Oxford qui a lieu du 24 au 27 septembre, Mauss prépare sa communication retiré à Épinal, son village natal dans les Vosges où habite toujours sa mère Rosine ; il poursuit aussi son travail sur *La nation* : « tous les matins », précise-t-il dans la lettre qu'il écrit à Henri Hubert. Et ce n'est pas sans fierté qu'il présente à son ami et « jumeau de travail » le « résultat de son travail » :

Le V^e Livre sur le socialisme est écrit : Ch. I. Définition du socialisme. Histoire. Définition de la nationalité (écrit). Ch. II. Les formes du socialisme. Histoire et critique du socialisme utopique, pamphlétaire, d'État, ouvrier, révolutionnaire (écrit). Ch. III. Difficulté de l'action sur la société (écrit mais trop long, 140 p., envoyé à LB [Lévy-Bruhl]). Ch. IV. Théorie de la nationalisation (écrit en partie, arrêté en attendant le livre de Webb). Ch. V. Le socialisme des institutions (écrit en partie). Ch. VI. Conception des prochains changements sociaux (à écrire).²

Tout cela est assez loin de l'idée que l'on peut se faire de l'ouvrage de Mauss à partir du texte sur la nation que Henri Lévy-Bruhl a édité en 1956 : on ne trouve en effet représentés dans ce dernier texte que les thèmes voisins de la nation et de l'internationalisme, tandis que la question du socialisme, qui forme la moitié du projet, est laissée de côté ; à l'inverse, la liste ci-dessus mentionne à

1. *Ibid.*

2. Lettre de Marcel Mauss à Henri Hubert du 6 septembre 1920.

peine la question nationale. Mais si l'on se réfère à une note manuscrite de deux pages¹, on peut voir que Mauss a d'emblée élaboré un projet vaste et ambitieux. Selon cette note, presque illisible, le titre de l'ouvrage devait être « La nation ou le sens du social ». On y trouve l'esquisse d'un plan de travail, qui permet de voir quelles sont les thématiques que Mauss entend aborder. Parmi ces thèmes, fort nombreux et diversifiés, on peut déchiffrer : le « caractère conscient de la nation », les droits des citoyens, la définition du socialisme, le « caractère récent du socialisme », la distinction entre socialisme et communisme, le « caractère réactionnaire, primitif, du bolchevisme », les notions de « nation », de « collectivisme », de « nationalisation », la théorie des groupes professionnels (Durkheim) et la théorie des classes (Marx).

Envisageant, comme il l'écrira dans le corps du texte, un ouvrage « avant tout de politique », tentant de « décrire la situation présente des nations, et d'en déduire quelques préceptes de pratiques assez rares »², Mauss est conscient de la difficulté de la tâche, et cela pour deux raisons : d'abord, « le recul nécessaire n'est pas donné », et d'autre part, l'information manque. Mauss « se risque », tout en espérant qu'« un court espace de temps infirmera ou confirmera [ses] observations »³. La rédaction de *La nation* est maintes fois interrompue et reprise. Fin 1921, une grave maladie – une congestion pulmonaire – oblige Mauss à prendre un long congé de maladie. Surpris, ses amis lui conseillent le repos complet, mais regrettent que « reste en plan l'État, la nation et tout ce qui s'ensuit ! »⁴. À la suite de ce congé (il ne reprend ses cours qu'en avril 1922), Mauss se tourne vers d'autres activités et d'autres

1. IMEC, Fonds Marcel Mauss.

2. *Infra*, p. 314.

3. *Idem*.

4. Lettre de Célestin Bouglé à Marcel Mauss du 16 décembre 1921, IMEC, Fonds Marcel Mauss.

recherches, et ne consacre plus tous ses efforts à *La nation*. À la fin de l'année, il décrit à ses amis anglais Sir James Frazer et Lady Frazer le retard qu'il a pris dans son travail : « *Unhappily my great work on "La Nation" is rather backwards not through my fault. But if my health keeps strong enough I hope to be able to finish it next year and return after to my former studies* »¹.

Mais Mauss est progressivement emporté vers d'autres rives. Il consacre tout d'abord beaucoup de temps à son engagement politique et retrouve également son champ d'action privilégié, la coopération : il accepte d'écrire régulièrement dans *L'Action coopérative* (plus d'une vingtaine d'articles sous sa plume entre janvier 1920 et août 1921) ; l'éducation est en effet sa grande préoccupation : « La question est, répète-t-il, à la fois de former des cadres et d'éduquer les masses »². Propagandiste actif, Mauss s'implique aussi dans l'organisation des coopératives, demeurant, jusqu'en 1925, membre de l'Office technique de la Fédération nationale des coopératives de consommation (FNCC) ; en 1922, il participe à une nouvelle commission de l'enseignement mise sur pied par la fédération, dont l'une des tâches est de réunir et de fournir aux médias et au milieu scolaire toute la documentation utile sur la coopération. Enfin, lorsque des militants et des spécialistes de la coopération lancent le projet d'un « organe scientifique consacré à l'étude des problèmes de la coopération », la *Revue des études coopératives*, Mauss consent à entrer dans son comité de rédaction. Il signe le « Manifeste coopératif » qui

1. Lettre de Mauss à Sir James Frazer, décembre 1922, IMEC, Fonds Marcel Mauss : « Hélas, mon grand ouvrage sur "La nation" est en retard, sans que j'en sois fautif. Mais si ma santé reste assez bonne, j'espère être en mesure de le finir l'année prochaine, pour revenir ensuite à mes précédentes recherches. »

2. Marcel Mauss, « L'action coopérative en Allemagne », *L'Action coopérative*, 14 août 1920, p. 2 ; repris in Marcel Mauss, *Écrits politiques*, op. cit., p. 325.

paraît dans le premier numéro et publie dans le quatrième numéro un long article sur la « Nécessité d'un département statistique à la Fédération nationale des coopératives de consommation » : « Faisons de la statistique coopérative ! », s'écrie-t-il¹. Au même moment, Marcel Mauss reprend ses activités de journaliste et à partir de l'été 1920, il publie régulièrement dans *La Vie socialiste* des textes sur la coopération, des souvenirs, des réflexions sur les « nouvelles formes de socialisme » et de courtes analyses sur la situation politique internationale (Pologne, Grande-Bretagne, Italie), sans oublier la grande question de l'heure : l'adhésion à la III^e Internationale. Fidèle à Jean Jaurès, *La Vie socialiste* entend résister à cette adhésion mais ne parvient pas à éviter la rupture, qui entraîne la création du Parti communiste français. Les socialistes perdent alors le contrôle du journal *L'Humanité*. Fondé quatre ans plus tôt par Jean Longuet, *Le Populaire*, un « brave petit journal », selon l'expression de Mauss, s'impose comme l'organe central des socialistes. Et lorsque le journal se transforme en quotidien du matin, Mauss accepte d'être membre de son conseil d'administration et de sa direction. Entre 1921 et 1925, il publie de nombreux articles, dont trois séries sur les « changes » : une première entre le 4 et le 21 décembre 1922 (sept articles), une deuxième du 18 janvier au 3 avril 1924 (24 articles) et une troisième, dont un post-scriptum, du 14 au 14 mai 1924 (cinq articles). Un vrai travail de spécialiste d'économie politique. Mauss lit Keynes et Charles Rist, l'auteur de *La Déflation*, et discute avec son ami François Simiand, sociologue et économiste. Nous sommes au lendemain de la Grande Guerre. Il est évident que l'un des enjeux centraux de ce travail est d'ordre inter-

1. Marcel Mauss, « Nécessité d'un département statistique à la Fédération nationale des coopératives de consommation », *Revue des études coopératives*, vol. 1, n° 4, octobre 1921 ; repris in Marcel Mauss, *Écrits politiques*, op. cit., p. 450-463.

national : si l'on veut éviter que l'Europe parte « à la dérive », il s'agit, comme le souligne Mauss lui-même, d'établir une « politique de réparations rationnelles » fixant de manière « raisonnable » les actifs et les passifs des belligérants et d'élaborer une politique des changes¹.

Marcel Mauss n'a nullement la prétention de la « très haute économie » ; il s'agit pour lui de comprendre ce qui se passe et d'expliquer aux militants socialistes la situation financière critique que traverse alors la France, qui se caractérise par l'instabilité du franc et la difficulté, pour le gouvernement, d'assurer l'équilibre budgétaire. De son étude sur les changes, Mauss entend faire « œuvre objective » et, à la manière de Léon Blum, chef du Parti socialiste, il propose tout un ensemble de mesures immédiates : dévaluer le franc, établir un impôt sur les successions et sur les plus-values, équilibrer les budgets en imposant de « nouveaux sacrifices » (impôts nouveaux, réduction des dépenses gouvernementales, etc.)². Mauss en tire une conclusion générale dont l'idée principale, qu'il emprunte à Simiand, est la suivante : faire de la manipulation des monnaies et des crédits un « moyen de révolution sociale », qui soit « sans peine ni douleur ». C'est là, selon lui, une façon de « faire entrer la science dans le socialisme », de mettre de la raison dans la politique et de trouver des solutions concrètes. La publication de la série des articles sur « Les changes » se termine avec l'échec du *Populaire*, qui passe d'un rythme quotidien à un rythme bimensuel en 1924.

D'un point de vue professionnel et intellectuel, Mauss est également de plus en plus occupé. L'« héritier » qu'il est doit en effet assurer la relance de *L'Année sociolo-*

1. Marcel Mauss, « Les changes II. Une politique. Un sinistre exemple : l'Autriche », *Le Populaire*, 5 décembre 1922, p. 1-2 ; repris in Marcel Mauss, *Écrits politiques*, op. cit., p. 480-481.

2. Marcel Mauss, « Les changes. Comment liquider. Comment stabiliser », *Le Populaire*, 15 décembre 1922, p. 2 ; repris in Marcel Mauss, *Écrits politiques*, op. cit., p. 495-498.

gique, deuxième série (1925-1927) ; dans le premier volume, il publie son fameux « Essai sur le don » (1925), un texte de plus de 150 pages imprimées, fort bien documentées. Parallèlement, il participe à la fondation de l'Institut français de sociologie et crée en 1925, en collaboration avec Lucien Lévy-Bruhl et Paul Rivet, l'Institut d'ethnologie de Paris. Mauss travaille aussi sur un « petit livre » (par contraste sans doute avec le « grand ouvrage » sur la nation) qu'il entend intituler « Appréciation sociologique du bolchevisme » et dont il publie en février 1925, dans *Le Monde slave*, l'introduction et le premier chapitre sous le titre « Socialisme et bolchevisme »¹. D'autres parties ont été publiées l'année précédente dans la *Revue de métaphysique et de morale*. Mauss indique lui-même qu'il a, fin 1923, terminé la rédaction du livre, et il précise : « Il faudra mettre à jour les deux derniers chapitres, ce qui sera facile »². L'ouvrage, pourtant, ne paraîtra jamais. La façon de travailler de Mauss ne le prédispose pas à mener à terme de grands projets d'écriture, comme il le confie lui-même au sociologue américain, E. E. Eubank, de passage à Paris : « Je travaille simplement sur mes matériaux et, si, ici ou là, apparaît une généralisation valable, je l'établis et je passe à quelque chose d'autre [...]. Après avoir terminé complètement un travail, je l'oublie, je le mets de côté et je vais vers quelque chose d'autre »³. Comme on le voit dans le « Fragment d'un plan de sociologie générale descriptive » qui paraît dans le premier fascicule de la nouvelle revue,

1. Marcel Mauss, « Socialisme et bolchevisme », *Le Monde slave*, février 1925, p. 201-222 ; repris in Marcel Mauss, *Écrits politiques*, op. cit., p. 699-721.

2. *Ibid.*, p. 699.

3. « Entretien de Marcel Mauss avec Earle Edward Eubank (1934), in Dirk Käsler, *Sociological Adventures, Earle Edward Eubank's Visits with European Sociologists*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1991, p. 145.

Mauss apparaît moins soucieux d'élaborer une théorie sociologique globale que de proposer diverses pistes de recherche. « On a d'abord tant à connaître et à savoir [...], on a ensuite tant à faire pour comprendre »¹.

Au début des années 1920, c'est la réflexion sur le phénomène du don qui l'emporte progressivement sur celle consacrée à la nation. En 1920, il fait paraître « Quelques faits concernant des formes archaïques de contrat chez les Thraces » (*L'Anthropologie*, vol. 30), et en 1921, il publie « Une forme ancienne de contrat chez les Thraces » dans la *Revue des études grecques* (vol. 34, p. 388-397). En 1923 paraît dans *L'Anthropologie* (vol. 33, p. 44-45) un texte intitulé « L'obligation à rendre les présents ». Dans le cours qu'il donne en 1923-1924 à l'École pratique des hautes études, la discussion porte sur les travaux de Malinowski et concerne spécifiquement le *potlatch*, le rituel de don agonistique des Kwakiult d'Amérique du Nord-Ouest. Dans les *Mélanges offerts à Charles Andler*, Mauss fait paraître « Gift, Gift »². L'« Essai sur le don », enfin, date de 1925.

Si l'on peut constater le passage d'un thème de recherche à un autre entre 1920 et 1925, il serait faux d'y voir une rupture. Comme l'ont fait remarquer certains interprètes³, il y a en effet une forme de continuité entre le travail de Mauss sur la nation et celui sur le don. On pourrait même parler, dans une certaine mesure d'un *approfondissement*, avec l'« Essai sur le don », de son tra-

1. Marcel Mauss, « Fragment d'un plan de sociologie générale descriptive. Classification et méthode d'observation des phénomènes généraux de la vie sociale dans les sociétés de types archaïques (phénomènes généraux spécifiques de la vie intérieure de la société) » ; repris in Marcel Mauss, *Œuvres*, t. 3, *op. cit.*, p. 354.

2. Fernand Baldensperger (dir.), *Mélanges offerts à M. Charles Andler par ses amis et ses élèves*. Strasbourg, Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, 1924.

3. Notamment Mallard (« The Gift Revisted », *op. cit.*) et Ramel (*Les fondateurs oubliés*, *op. cit.*).

vail sur la question nationale. D'un côté, comme l'indique Florence Weber, le « principal enjeu politique de l'*Essai sur le don* » est la « critique de l'aumône » et la fondation du droit à la solidarité nationale, à l'aide sociale¹. D'un autre côté, il faut mentionner également l'autre axe essentiel de ce texte célèbre : celui de la relation entre entités sociales. En d'autres termes, la nation et le don sont les deux versants d'une même problématique, celle de la nature de l'« intersocial ». À la lecture de la conclusion de l'« *Essai sur le don* », Henri Hubert reproche d'ailleurs à son ami d'avoir mêlé à son analyse des « considérations de politique et de morale pratique » et lui demande : « Es-tu bien sûr que l'on puisse rattacher à ton "roc humain", comme tu le dis, le développement des assurances sociales ? Dans ce paragraphe-là, tu as pensé plus à ton livre sur la nation qu'à ton sujet actuel. Je ne trouve pas que le ton soit juste. »

Fondamentalement, l'idée de Mauss est que l'identité de toute entité sociale – un individu, un clan, une classe, une nation, une civilisation – est fonction de ses échanges avec les autres entités sociales, si bien que ces différents niveaux forment un « système hypersocial de systèmes sociaux »². Les sciences sociales doivent donc toujours tenir compte, pour saisir un phénomène social, du contexte dans lequel s'insère celui-ci. Cela vaut pour les sociétés : « C'est en effet une abstraction que de croire que la politique intérieure d'une nation n'est pas conditionnée largement par l'extérieur, et inversement »³. C'est

1. Florence Weber, « Présentation. Vers une ethnographie des prestations sans marché », in Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Puf, 2012, p. 50. Lettre d'Henri Hubert à Marcel Mauss, 21 décembre 1925, IMEC, Fonds Marcel Mauss.

2. Marcel Mauss, « Les civilisations. Éléments et formes », *Œuvres*, tome 2 : *Représentations collectives et diversités des civilisations*, Paris, Minuit, 1969, p. 463.

3. *Infra*, p. 122.

aussi le cas pour les individus, produits du processus de socialisation et toujours immergés dans un « milieu » social. Ainsi, toute société « qui est déjà un milieu pour les individus qui la composent, vit parmi d'autres sociétés qui sont également des milieux. » Et Mauss conclut fort logiquement : « l'ensemble des conditions internationales, ou mieux, intersociales, de la vie de relations entre sociétés, est un milieu de milieux. »¹

La nation tout autant que l'« Essai sur le don » s'inscrivent au sein de cette philosophie sociale. Le premier de ces deux textes insiste sur l'importance des échanges intersociaux, décrits comme le fait fondamental de la vie des sociétés. Il n'est pas question pour nous ici de décrire tous les éléments de la très riche et très originale réflexion maussienne sur l'international, mais plusieurs points forts méritent d'être relevés. Tout d'abord, Mauss, contre les philosophies humanistes et cosmopolites, met l'accent sur ce que l'on pourrait appeler le « concret » de l'échange. Il est attentif à ses *conditions et médiations matérielles* : routes, techniques de navigation, moyens de communication, etc.² Par exemple, en quelques paragraphes remarquables d'anticipation, Mauss note que le développement du téléphone, du télégraphe, des voyages, est en train de transformer complètement les rapports internationaux : le monde entier est désormais un unique espace de communication, qui « s'énerve et sent ce qui arrive dans tout le monde et réagit » ; une « opinion publique de l'humanité » se constitue, capable de tenir les gouvernements sous sa

1. *Infra*, p. 123.

2. Nathan Schlanger met à juste titre l'accent sur l'attention portée par Mauss à la dimension matérielle de la vie sociale ; il relève par ailleurs que Durkheim avait aussi au départ, avec ses réflexions sur la « morphologie », mis le matériel, et notamment le territoire, au cœur des sociétés. Plus tard, avec son intérêt croissant pour la religion et plus généralement pour les facteurs idéaux et moraux de la vie sociale, il a de plus en plus minimisé le rôle de ce facteur. Voir Nathan Schlanger, « Une technologie engagée », *op. cit.*, p. 26-49.

surveillance, les obligeant à abandonner « les machiavélismes et les brutalités les plus anciennes¹. » D'autre part, Mauss s'intéresse aux *agents sociaux porteurs de l'échange*. Il consacre quelques pages pleines de riches intuitions sociologiques aux communautés transnationales, les « peuples dispersés » (Juifs, Tziganes)², les « marchands », les « colons », les marins, soldats, artistes, philosophes, voyageurs. Bien que toujours décriés et méprisés par les sédentaires, ces groupes « ont été de puissants levains de progrès et de civilisation partout où ils ont passé »³. Tout ceci indique que Mauss cherche à dépasser le paradigme évolutionniste autant que les théories de la simple influence, en offrant une véritable *sociologie du transfert*, qui devra analyser très précisément le rôle des *acteurs des transferts* et celui des leurs *formes matérielles*⁴. Mauss souligne que « [t]out ce qui est social et qui n'est pas la constitution même de la société », à savoir son territoire, ses ressources naturelles, et ses grands groupes sociaux, « peut être emprunté d'une nation, d'une société à l'autre » : dans des pages érudites, Mauss décrit concrètement comment les biens matériels, mais encore les idées, les vocabulaires, les arts, et même les religions et les normes juridiques, peuvent circuler entre les nations, entre les civilisations.

1. *Infra*, p. 160.

2. L'étude des diasporas joue un rôle de plus en plus important dans la recherche actuelle en sociologie des relations internationales. Pour une perspective d'ensemble, on pourra se reporter à Rainer Bauböck et Thomas Faist (eds.), *Diaspora and Transnationalism : Concepts, Theories and Methods*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2010 ; ainsi qu'à Rogers Brubaker, « The "Diaspora" Diaspora », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 28, n° 1, 2005.

3. *Infra*, p. 161.

4. Sur le paradigme du transfert, on pourra se référer à Michael Werner et Bénédicte Zimmermann, « Penser l'histoire croisée : entre empire et réflexivité », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 58, n° 1, 2003 ; Michel Espagne, *Les transferts culturels franco-allemands*, Paris, Puf, 1999.

Venons-en maintenant à l'« Essai sur le don ». Ce texte s'insère dans le paradigme maussien de la relation et de l'interaction en se penchant sur trois phénomènes : (1) la constitution des individus par le réseau de liens qu'ils tissent entre eux à travers l'échange, qui prend notamment la forme matérielle du présent ; (2) les rapports d'échange entre segments sociaux à l'intérieur d'une même entité sociale (par exemple, la *kula* et le *potlatch* relient tous les clans et tribus appartenant à la société plus vaste des Trobriandais et des Kwakiutl, respectivement) ; (3) de manière plus allusive, l'échange entre grandes sociétés, telles que les empires ou nations. On trouve ainsi dans ces années une insistance de Mauss sur la fondamentale ouverture des sociétés, sur la porosité des limites sociales, sur la circulation des idées et des biens : toute tribu échangeant est contrainte de sortir « tout entière du cercle étroit de ses frontières, même de ses intérêts et de ses droits »¹ ; les échanges expriment le « mélange » constitutif « des choses, des valeurs, des contrats et des hommes »².

Pour résumer et simplifier notre interprétation, nous pourrions dire que, chez Mauss, les années 1920 sont marquées par la volonté de fonder sociologiquement l'internationalisme, au sens d'une volonté de coopération entre sociétés au niveau mondial ; cette coopération doit être réglée par des normes de droit, et ces normes doivent être

1. Marcel Mauss, *Essai sur le don*, éd. F. Weber, Paris, Puf, 2012, p. 118.

2. *Ibid.*, p. 113. Même si sa pensée est souvent influencée par le pacifisme, il est important de préciser que, pour Mauss, la rivalité, le conflit et même la guerre sont encore des formes de contact. *La nation* contient même de nombreuses pages importantes et originales consacrées à la sociologie de la guerre. Concernant la conflictualité sociale et la guerre chez Mauss, on pourra lire Grégoire Mallard, « *The Gift Revisited* », *op. cit.* ; Carlo Ginzburg, « Lectures de Mauss », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 65, n° 6, 2010 ; Claude Lefort, « L'échange et la lutte des hommes », *Les formes de l'histoire. Essais d'anthropologie politique*, Paris, Gallimard, 1978.

négociées au sein d'instances internationales, dont le modèle est la Société des Nations, que Mauss soutient avec enthousiasme. Or, fidèle en ceci à Durkheim, Mauss se méfie des abstractions philosophiques, du cosmopolitisme, des philosophies de l'histoire montrant l'humanité culminer dans un État mondial. Il est ainsi hors de question que son internationalisme soit une simple position normative, un simple *desideratum* : il faut qu'il soit fondé dans une prise en compte de « la réalité concrète que l'observateur peut le mieux et le plus immédiatement atteindre », à savoir « les organismes sociaux, les grandes personnalités collectives qui se sont constituées au cours de l'histoire¹. » Ainsi, il faut se pencher sur les entités repérables à chaque niveau du « système hypersocial » pour « les décrire, les ranger en genres et en espèces, les analyser, chercher à expliquer les éléments qui les composent »². En bref, l'*internationalisme* politique n'est possible que comme appendice normatif à une *sociologie de la relation sociale et intersociale* : et c'est bien une telle sociologie que décrivent et fondent, conjointement, *La nation* et l'« Essai sur le don ». La parenté entre les deux textes s'exprime de manière particulièrement explicite dans ce passage de l'« Essai » :

C'est en posant la volonté de paix contre de brusques folies [...] que les peuples réussissent à substituer l'alliance, le don et le commerce à la guerre et à l'isolement et à la stagnation. Voilà donc ce que l'on trouverait au bout de ces recherches. Les sociétés ont progressé dans la mesure où elles-mêmes, leurs sous-groupes et enfin leurs individus, ont su stabiliser leurs rapports, donner, recevoir, et enfin, rendre. Pour commercer, il fallut d'abord savoir poser les lances. C'est alors qu'on a réussi à échanger les biens et les personnes, non plus seulement de clans à clans, mais de tribus à

1. Émile Durkheim et Marcel Mauss, « Note sur la notion de civilisation », *L'Année sociologique*, vol. 12, 1913, p. 48.

2. *Ibid.*

tribus et de nations à nations et – surtout – d'individus à individus. [...] C'est ainsi que le clan, la tribu, les peuples ont su – et c'est ainsi que demain, dans notre monde dit civilisé, les classes et les nations et aussi les individus, doivent savoir – s'opposer sans se massacrer et se donner sans se sacrifier les uns aux autres.¹

Cet extrait, tiré de la partie finale de l'« Essai » (« Conclusions de sociologie générale et de morale »), nous semble bien illustrer la préoccupation internationaliste et pacifiste qui se trouve en son fond.

Après l'« Essai sur le don », Mauss s'oriente vers d'autres thèmes de recherche. Il fait paraître notamment « L'effet physique de l'idée de mort »², puis des textes d'introduction et de méthode en sociologie, qui ne sont d'ailleurs pas exempts de réflexions sur le politique, puisqu'il s'y efforce de clarifier les rapports entre sciences sociales et politique³. Dans ces textes, Mauss reprend Durkheim, affirmant à son tour que les sciences sociales ne vaudraient pas « une heure de peine » si elles ne permettaient pas d'inspirer la recherche de solutions pratiques ; mais c'est justement cette proximité qui doit pousser le chercheur à « éliminer la politique de la sociologie pure » – ce qui pour Mauss signifie éviter de « dicter des lois » de manière péremptoire, et aussi accepter les lacunes que comporte tout savoir : une attitude non dogmatique qui d'ailleurs, par un effet de retour, devrait aussi inspirer les politiques⁴. Enfin, il faut mentionner sa confè-

1. Marcel Mauss, *Essai sur le don*, *op. cit.*, p. 239-240.

2. Marcel Mauss, « Effet physique chez l'individu de l'idée de mort suggérée par la collectivité (Australie, Nouvelle-Zélande) », *Journal de psychologie normale et pathologique*, vol. 23, 1926, p. 653-669.

3. Marcel Mauss, « Divisions et proportions des divisions de la sociologie » ainsi que « Note de méthode sur l'extension de la sociologie. Énoncé de quelques principes à propos d'un livre récent », *L'Année sociologique*, 2^e série, vol. 2, 1927 ; repris dans *Œuvres*, t. 3, *op. cit.*

4. Marcel Mauss, « Divisions et proportions », *Œuvres*, *op. cit.*, p. 233.

rence sur la notion de civilisation, tenue en 1929¹, dont nous dirons quelques mots plus bas.

2. LA NATION, OU LE SENS DU SOCIAL

Reprenant une suggestion de Mauss, nous avons choisi pour sous-titre de cet ouvrage le « sens du social »². Il nous semble qu'il faut surtout percevoir dans ce terme de « sens » l'idée de « direction » : la nation constitue ainsi, selon Mauss, un but vers lequel tendent les sociétés. Ceci trahit chez Mauss une approche au moins en partie téléologique de l'histoire, où nous préférons voir une trace laissée par Marx qu'un évolutionnisme de type comtien ou spencérien³. En tous les cas, l'intention première de Mauss avec *La nation*, comme nous venons de le suggérer, est de fournir des arguments sociologiques en faveur d'une attitude politique antinationaliste et internationaliste ; quant à cette attitude elle-même, elle est motivée principalement par l'expérience de la guerre : immense fléau moderne, « attentat contre la vie humaine »⁴, tout doit être fait pour empêcher son retour. La matrice politique de *La nation* est donc un projet de pacification durable des relations internationales.

1. Reprise dans Marcel Mauss, « Les civilisations. Éléments et formes », in *Œuvres*, t. 2, *op. cit.*

2. Cette indication de titre est reprise d'une note manuscrite analysée par Marcel Fournier dans « "La nation", ou l'œuvre inachevée », *op. cit.*, p. 212. Mauss semble avoir envisagé plusieurs titres et sous-titres. Dans le texte mentionné plus haut et publié comme « L'œuvre de Mauss par lui-même » (p. 220), il parle de « "La nation" (élément d'une politique moderne) ».

3. Sur la question de l'évolutionnisme de Mauss, on pourra lire N.J. Allen, « The category of the person: a reading of Mauss's last essay », in Michael Carrithers, Steven Collins et Steven Lukes (eds.), *The Category of the Person. Anthropology, Philosophy, History*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 27-30.

4. *Infra*, p. 61.

Pour réaliser son projet, Mauss propose une ré-interprétation de la « nation » dans sa double dimension de fait social concret et de représentation et valeur politiques, explorant ses dimensions « morphologique » autant que « physiologique », pour reprendre la distinction proposée dans « Divisions et proportions de la sociologie », également très présente dans le texte de ce volume. Son idée n'est pas de nier l'importance du fait national : mais il juge essentiel qu'il soit perçu différemment. Contre les nationalismes objectivistes du XIX^e siècle, Mauss cherche d'une part à historiciser, et par conséquent aussi à dénaturer, le fait national, en le décrivant comme une forme spécifique d'organisation sociale, typiquement moderne ; de l'autre, il s'efforce d'élaborer une théorie sociologique des relations internationales, que les prémisses mêmes de la pensée sociale de son temps avaient rendue jusque-là difficile. Mauss propose une définition politique de la nation comme un ensemble d'individus accédant en commun à la *conscience de leur interdépendance économique et sociale*, et décidant de traduire cette interdépendance en un *contrôle collectif* sur l'État et sur le système économique. Pour une société, être « nationale » veut dire amener ses citoyens à exercer les prérogatives d'une souveraineté sur eux-mêmes : dans une nation, les individus ne délèguent plus aveuglément aux forces étrangères de la tradition, de la religion ou de la nature le « pouvoir qu'ils se savent » désormais posséder¹. Comme Mauss le fait observer, les événements « sont plus que jamais

1. L'expression est adaptée d'une formule donnée par Marcel Mauss dans son fragment de 1938 sur la formation du caractère : « L'individu est enfin devenu le sujet et l'objet, l'agent responsable de la vie sociale. Ce qu'il était inconsciemment, prisonnier de son rang et de ses habitudes, il l'est devenu consciemment. Il se sait son pouvoir. » Voir Marcel Mauss, « Fait social et formation du caractère », *Sociologie et sociétés*, vol. 36, n° 2, automne 2004, p. 140.

dirigés par l'opinion publique et les volontés des hommes.¹ » Une nation est un État de droit, c'est-à-dire une société garantissant à ses membres cette puissance dérivant de la dialectique des libertés formellement garanties et de l'obligation de concourir à leur maintien. C'est ce que Mauss exprime dans son intervention sur « The Problem of Nationality » : dans une nation, « le pouvoir central est stable, permanent, il y a un système de législation et d'administration ; la notion des droits et des devoirs du citoyen et celle des droits et des devoirs de la patrie s'opposent et se complètent »². Si la nation est toujours un État de droit garantissant à ses citoyens certaines libertés, elle n'est pas nécessairement une démocratie – si l'on entend par ce mot une société offrant, parmi les libertés qu'elle assure à ses membres, celle de participer de manière égale aux processus de décision politiques. Ces sociétés méritent aussi le nom de nation qui réalise l'idéal du gouvernement « du peuple, pour le peuple », sans toutefois avoir atteint le stade où c'est aussi « par le peuple » que les décisions sont prises.

En réalité, il y a ici une difficulté qui mérite d'être discutée plus en détail. Les textes rassemblés ici contiennent en effet trois définitions distinctes de la nation, qui ne sont pas intégralement compatibles, et dont la diversité, en tout cas à première lecture, ne manque pas de troubler³. Toutes insistent sur les critères de l'adhésion consciente et de l'identification avec la collectivité politique comme facteurs du national. D'un autre côté, l'une de ces définitions semble poser la démocratie comme le fondement d'une nation ; la même définition exige étrangement, en plus d'une adhésion consciente (élément subjectif), une

1. *Infra*, p. 228.

2. *Infra*, p. 387.

3. Pour plus de détails, on pourra se rapporter à Jean Terrier, « The National and the Transnational », *op. cit.*

« race », une « langue », une « morale », un « caractère national » (éléments objectifs)¹. Et enfin, que faire du « socialisme », auquel la moitié du texte est consacrée ? Mauss le voit-il comme l'un des éléments essentiels d'une nation achevée, à la manière de certains théoriciens de la II^e Internationale² ?

Pour bien saisir la position de Mauss concernant le phénomène national et résoudre ces tensions, il est important de comprendre qu'il ne perçoit pas la nation comme une chose statique, mais comme un déroulement historique, comme un processus. De manière similaire à Simmel et Weber³, Mauss conçoit la société comme une réalité complexe et en mouvement, ce qui le conduit à proposer une théorie de la *nationalisation* plus qu'une

1. On pourra se rapporter sur ce point aux remarques de Brubaker, « Mauss on Nationhood », *op. cit.* : l'auteur est très critique de la tendance maussienne à introduire des critères « objectifs » dans sa définition du national. Nous montrerons plus bas qu'à notre avis Mauss cherchait plutôt à dépasser l'opposition même de l'objectif et du subjectif. C'est ce qui apparaît par exemple dans la citation suivante : « En effet, une peine, un suicide, un temple, un outil, sont des faits matériels, comme le commerce ou la guerre. Ce sont cependant aussi des faits moraux, ou religieux, techniques, économiques, généraux. Le comportement de l'homme en tant que sociable, est donc encore plus lié à la conscience collective que le comportement individuel ne l'est à la conscience individuelle. Un acte social est toujours inspiré. » Voir Marcel Mauss, « Divisions et proportions », *Œuvres*, t. 3, *op. cit.*, p. 210.

2. Voir notamment la réflexion d'Otto Bauer, pour qui seul le socialisme peut réaliser pleinement le principe national : « Seule la société socialiste, qui fait de chaque Allemand le produit de la culture allemande et lui donne la possibilité de participer au progrès de la culture allemande, éliminera le particularisme à l'intérieur de la nation. Cette évolution renforcera incontestablement le principe politique de nationalité. » Voir Otto Bauer, « La question des nationalités et la social-démocratie », in Georges Haupt, Michael Löwy et Claude Weill (dir.), *Les marxistes et la la question nationale*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 259.

3. Voir sur ce point Brigitta Nedelmann, « Georg Simmel als Klassiker soziologischer Prozeßanalysen », in Hans-Jürgen Dahme et Otthein Rammstedt (eds.), *Georg Simmels und die Moderne. Neue Interpretationen und Materialien*, Frankfurt, Suhrkamp, 1984.

théorie de la *nation*. Toutefois, il cherche en même temps à identifier dans ce processus des moments ou des formes typiques. Notamment, il parle sans ambiguïté de « nation achevée » ou encore de « nation complète » : une forme aux caractéristiques bien précises, vers laquelle les « nations en puissance » tendent, sans peut-être jamais l'atteindre (sans en tout cas, précise Mauss, l'avoir encore atteinte à l'époque où il travaille sur ces questions). C'est parce que plusieurs formes sociales voisines, mais nullement identiques, méritent de porter l'épithète de national que Mauss propose plusieurs définitions de la nation. Dans ce qui suit, nous présentons brièvement d'abord toutes les sociétés qui ne peuvent mériter le qualificatif de national ; puis décrivons quatre moments possibles du développement d'une nation. Quoique Mauss ne thématise pas cet élément de manière explicite, il est important de conserver à l'esprit que les transitions entre ces différents stades de développement sont causées socialement : même si on peut détecter chez lui, nous l'avons dit, les traces d'une forme de philosophie de l'histoire, le moteur de la modernisation – qui comprend le phénomène de la nationalisation – est, chez Mauss comme chez Durkheim, le resserrement des mailles du tissu social : à la source des processus d'intégration, d'individualisation et de sécularisation se trouvent la densification des sociétés, la mobilité géographique croissante des personnes, ou encore la multiplication des échanges entre groupes et individus à travers des territoires de plus en plus vastes.

Sociétés polysegmentaires et empires

Comme condition première d'existence d'une nation, il faut mentionner l'*intégration sociale*. Une « société intégrée » est une société qui n'est pas sectionnée en sous-groupes pourvus d'autorité morale et politique,

comme les familles, les clans, les hiérarchies féodales ou les groupes religieux. Dans les sociétés polysegmentaires (Mauss reprend cette expression de Durkheim), les individus localisent principalement l'autorité non pas dans la société comme ensemble de tribus, mais au niveau immédiat du clan comme famille élargie. Dans les sociétés intégrées, la tendance est au contraire de laisser face-à-face les deux pôles du *continuum* des entités sociales : l'individu et la société, symbolisée par l'État¹. La centralisation du pouvoir politique est ainsi l'un des aspects de l'intégration de la société : une nation ne peut exister que si l'allégeance politique est accordée exclusivement à l'État au détriment des sous-groupes sociaux². C'est ainsi que Mauss ne qualifie que de nations *en devenir* les sociétés où les groupes intermédiaires sont encore importants, comme le Japon, marqué par une persistance des clans³. Même la situation de la Grande-Bretagne est problématique, puisqu'elle est morcelée entre l'Angleterre, l'Écosse et le Pays de Galles⁴.

Parmi les autres facteurs limitant l'accès au rang national, Mauss mentionne la croyance collective en l'origine extra-sociale des normes : c'est ainsi que les pays où les règles sociales sont considérées comme le fruit, non du travail de la société sur elle-même, mais de la tradition, de la nature ou de la religion, ne méritent pas

1. Mauss remarque, en s'appuyant sur Durkheim, que le grand vide laissé par la perte d'importance ou la disparition des institutions intermédiaires a quelque chose de « dérégulé » (*infra*, p. 90) et note, sans faire de propositions concrètes, que la réintroduction de niveaux sociaux intermédiaires pourrait être souhaitable. Toutefois, ces institutions ne devront pas posséder d'autorité politique, ni d'autorité morale forte au point de rivaliser avec celle de la société dans son ensemble.

2. Comme Mauss le formule dans un autre texte, l'État est « l'appareil juridique unique de la cohésion sociale ». Voir Marcel Mauss, « La cohésion sociale dans les sociétés polysegmentaires », *Œuvres*, t. 3, *op. cit.*, p. 12-13.

3. *Infra*, p. 79.

4. *Infra*, p. 114.

le titre de nations complètes. Le Japon et même – conclusion frappante – l'Allemagne, où les empereurs respectifs conservent une légitimité religieuse, sont selon Mauss dans ce cas. En résumé, une société doit être intégrée socialement et posséder un « pouvoir intrinsèque »¹ (ni traditionnel, ni charismatique, ni religieux) pour pouvoir accéder au titre de nation.

Suivant la nature exacte de leur organisation (notamment la présence d'une direction politique stable), Mauss appelle les sociétés polysegmentaires, non intégrées, « sociétés à base de clans » ou « sociétés à forme tribale »². Quant aux sociétés en voie d'intégration, mais encore insuffisamment compactes ou sécularisées, Mauss propose de les appeler « peuples » ou « empires »³. Mauss place encore, en 1920, de nombreuses sociétés au rang pré-national. Les sociétés aborigènes d'Australie et la plus grande partie des sociétés africaines n'ont pas encore atteint, selon Mauss, la forme d'une nation, ni même d'un empire⁴. Si certains États d'Amérique du Sud sont suffisamment intégrés pour former des nations, d'autres, comme le Mexique ou le Venezuela, sont tout au plus des empires⁵ ; c'est aussi le cas de la Russie⁶. Concernant le rapport entre les nations constituées et les sociétés en voie d'intégration – c'est la question coloniale –, Mauss s'exprime assez clairement : il condamne avec fermeté toutes les formes d'arbitraire colonial, des massacres purs et simples à l'exploitation économique ; néanmoins, reprenant une position très courante à gauche durant la

1. *Infra*, p. 83-84, 387.

2. *Infra*, notamment p. 74 et 77.

3. *Infra*, notamment p. 84.

4. « [T]outes les sociétés indigènes de l'Afrique, celles de l'Océanie, ne peuvent être considérées comme des nations ou même des États. » Voir *infra*, p. 85.

5. *Infra*, notamment p. 86.

6. *Infra*, p. 283. Mauss a hésité sur ce point.

Troisième République, il défend la colonisation lorsqu'elle peut libérer une société d'une tyrannie indigène : « Quels que soient les crimes de la colonisation impérialiste, elle a fait repousser la barbarie, la guerre, l'esclavage, la misère, de parties importantes du globe. »¹

Certes, la position de Mauss est que tous les peuples accéderont à terme au stade national. Mais ceci ne l'empêche pas d'attribuer aux Européens un rôle à la fois pionnier et moteur dans cette évolution. Dans son évaluation « des nations en devenir » d'Amérique du Sud, Mauss souligne par exemple leur caractère de sociétés « composites, arriérées, à trop petite quantité d'Européens, trop pleines de métis, de nègres et d'Indiens et de divers métis de diverses races entre elles². » Entre l'accent mis sur les phénomènes d'emprunts et l'importance attribuée à l'homogénéité dans le développement de la vie des nations, il y a chez Mauss des tensions qu'il faudrait analyser plus en détail.

La nation comme société intégrée

Une fois atteint un certain degré d'intégration et de sécularisation, une société peut devenir une nation, c'est-à-dire « une société matériellement et moralement intégrée, à pouvoir central stable, permanent, à frontières déterminées, à relative unité morale, mentale et culturelle des habitants qui adhèrent consciemment à l'État et à ses lois. »³ La notion la plus révélatrice, peut-être, de cette citation est celle d'*adhésion consciente*. Mauss met l'accent sur le sentiment de légitimité de l'État que doivent ressentir les citoyens. Cette conception met l'accent sur les représentations individuelles : une nation

1. *Infra*, p. 189.

2. *Infra*, p. 85.

3. *Infra*, p. 84.

repose sur les dispositions subjectives de ses habitants, sur leur identification avec les institutions politiques existantes. En plus de cette conscience de la loi, les citoyens d'une nation, comme le montre Mauss en proposant des comparaisons avec l'Antiquité, ont un sentiment de la société dans son ensemble : ils sont informés notamment des événements qui se déroulent à l'intérieur de la collectivité et ressentent une forme de solidarité avec les autres membres (par exemple, en cas de menace extérieure). Si la société nationale est une société « moralement et matériellement intégrée » jouissant de l'adhésion de ses citoyens, on notera que Mauss, dans cette première définition, ne mentionne ni l'organisation démocratique ni même la souveraineté populaire comme conditions du national. En 1920, plusieurs sociétés se situent à ce premier stade du national : Mauss mentionne les « nations jeunes » d'Amérique du Sud – Chili, Argentine, Brésil – et les nouveaux États indépendants d'Europe, comme la Pologne ou la Hongrie ; le Japon, la Chine et l'Inde ne sont pas loin de cet état ; parce qu'il lui manque jusqu'en 1918 la démocratie, Mauss songe à faire entrer l'Allemagne dans cette catégorie.

La nation comme démocratie

Fidèle à son insistance sur les processus, Mauss s'intéresse moins à la démocratie qu'à la démocratisation, qu'il entend comme une tendance à étendre « au peuple, par le moyen du système de la délégation populaire et parlementaire, le partage de la souveraineté et de la direction » des affaires nationales¹. Ce processus semble bien être l'une des caractéristiques du devenir des nations modernes : en effet, le critère de l'organisation démocratique apparaît central dans la deuxième définition que

1. *Infra*, p. 98.

fournit Mauss, celle de la « nation complète ». Là, il est question d'une « société intégrée suffisamment, à pouvoir central démocratique à quelque degré, ayant en tout cas la notion de souveraineté nationale »¹. La France, la Suisse, les États-Unis, la Belgique, forment autant de modèles d'États-nations démocratiques : ces exemples font voir que l'homogénéité de religion et de langue n'est pas toujours nécessaire, signe supplémentaire du caractère très politique que Mauss confère à la définition de la nation.

La nation comme nationalité

Cette deuxième définition de la nation se poursuit par une évocation des « frontières », qui doivent être « celles d'une race, d'une civilisation, d'une langue, d'une morale, en un mot d'un caractère national. » L'évocation de ces critères est « curieuse »², puisqu'ils marquent un passage du subjectif à l'objectif, du politique au culturel. Plus troublant encore, Mauss mentionne dans son introduction la race et la langue comme de « soi-disant critères des nationalités »³. C'est ce qui a amené Bruno Karsenti à dire, à juste titre, à propos de cette troisième figure de la nation, qu'il s'agissait du « point le plus difficile à comprendre de l'argument maussien »⁴.

Pour résoudre ces difficultés, comme le souligne aussi Karsenti, il faut prendre en compte la théorie maussienne du « durcissement » de la « nation » en une « nationalité ». Tandis qu'une « nation » est guidée par les principes de l'adhésion volontaire des citoyens et de la souveraineté populaire, une « nationalité » se construit sur une idée

1. *Infra*, p. 114.

2. Pour reprendre l'expression d'Aron, qui a bien vu la tension que contient le texte. Voir « Universalité », *op. cit.*, p. 239.

3. *Infra*, p. 52.

4. Bruno Karsenti, « Une autre approche de la nation », *op. cit.*, p. 290.

d'homogénéité culturelle et sociale. En d'autres termes, dans la « nation comme nationalité », les principes organisateurs du national se retournent contre eux-mêmes. Une nation, en effet, repose sur la volonté consciente des citoyens. Elle possède de plus un appareil d'État centralisé capable d'intervenir dans les rapports sociaux et de les orienter. Ces éléments rendent possible une auto-transformation plus rapide et plus profonde de la société par un travail démocratique de la société sur elle-même : Mauss suggère la possibilité, grâce à l'instruction publique notamment, que « le caractère collectif de la nation, jusque-là inconscient, [soit] devenu l'objet d'un effort de progrès¹. » Or Mauss, en un intéressant retournement, fait voir que cette capacité d'action démocratique peut également déboucher, non pas sur une fluidification des rapports sociaux, mais sur une forme de durcissement que Mauss appelle le « fétichisme » national².

Ce durcissement se produit en deux temps. Premièrement, la nation se structure et s'intègre à la suite de l'accroissement des interactions entre les membres de la société : ainsi s'unifie par exemple la législation (disparition des droits coutumiers), la langue, les standards sociaux en usage (poids, mesures, taxes, monnaie, etc.). Ces processus sont conscients ; l'unification résulte de décisions politiques. Toutefois, il peut arriver à ce stade que les membres de la société – et c'est ce qui s'est passé en Europe au XIX^e siècle – oublie en quelque sorte la construction historique de l'unité nationale et commencent à percevoir les spécificités culturelles acquises comme l'expression d'une identité immémoriale. Ainsi se produit une sorte de « naturalisation » du national et émerge un nationalisme spécifique comme culte de l'originalité et de la pureté d'une culture donnée. Dans ce

1. *Infra*, p. 114.

2. *Infra*, p. 107.

contexte, une nation peut développer une forme de « fétichisme de sa littérature, de sa plastique, de sa science, de sa technique, de sa morale, de sa tradition, de son caractère en un mot.¹ » L'usage du terme marxiste de « fétichisme » montre bien l'erreur que recèle cette façon de voir : comme dans le capitalisme la marchandise, la nationalité est faussement perçue par ses membres non pas comme un processus social, mais comme un objet immuable. La nation occulte à ses propres yeux son émergence : elle croit que « la race crée la nation », alors que « la nation crée la race » ; elle croit que la langue crée la nation, alors que ce sont les nationalités qui, dans bien des cas, « se créent [...] des langues »². Mauss décrit ce fétichisme comme une « maladie des consciences nationales »³, où se loge une double erreur : (1) l'oubli du caractère constitué, historique, de la nation comme forme

1. *Infra*, p. 107.

2. *Infra*, p. 102 et 105. On notera que cette idée d'une création de la nation par le nationalisme est devenue centrale dans les *Nation and Nationalism Studies* qui se sont développées dans l'après-guerre. Ce courant, comme le fait remarquer Pierre Bidart (« Les sciences sociales face à la nation et au nationalisme », *Ethnologie française*, nouvelle série, vol. 27, n° 3, 1997, p. 335-336), est plus développé dans les pays anglophones qu'en France ; mais il faut relever toutefois les travaux de Raoul Girardet (par exemple *Le nationalisme français, 1871-1914*, Paris, Armand Colin, 1966) ; ainsi que ceux, contemporains, d'Anne-Marie Thiesse (notamment *La création des identités nationales en Europe. XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1999). On peut citer parmi les ouvrages classiques de ce courant : Eric Hobsbawm et Terence Ranger (eds.), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996 ; Eric Hobsbawm, *Nations and Nationalism. Programme, Myth, Reality*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994 ; Benedict Anderson, *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London, Verso, 1983 ; John Breuilly, *Nationalism and the State*, Manchester, Manchester University Press, 1983. Eugen Weber, *Peasants into Frenchmen: The Modernization of Rural France, 1870-1914*, Stanford, Stanford University Press, 1976. À l'exception de l'ouvrage de Breuilly, tous ces titres sont disponibles en français.

3. *Infra*, p. 72.

sociale, qui empêche d'envisager une transformation de la société, un progrès mental et moral ; (2) la conception de la nation comme une entité close, absolument séparée des autres nations et en rivalité avec elles, qui alimente les tensions politiques et économiques au niveau international. Mauss considère comme une « tâche urgente de toute théorie politique » de « vider cet abcès »¹ que représente le fétichisme national. En d'autres termes, l'un des objectifs de Mauss avec *La nation* est de sauver la nation contre le nationalisme².

La nation socialiste

Au-delà de la « nation complète », où règne le principe démocratique au niveau politique, Mauss envisage un type de société intégrée où le principe démocratique serait étendu au monde économique. Il hésite entre les concepts de « nationalisation » et de « socialisation » pour décrire un processus où les citoyens exercent leur contrôle toujours accru non pas seulement dans le champ politique, mais aussi dans celui de la production de la richesse sociale³. Se situant explicitement dans la continuité de la définition durkheimienne du socialisme, Mauss voit dans la « socialisation » une extension du principe d'une « direction consciente » du devenir social à la sphère économique. Comme il en est bien conscient et comme il l'indique dans ses réflexions terminologiques sur le socialisme, les concepts de « nationalisation » et de « socialisme » évoquent une gestion des affaires économiques par l'État – mais ce n'est pas là pour lui l'aspect essentiel. La prise d'influence des

1. *Infra*, p. 72.

2. Voir sur ce thème Bruno Karsenti, « Une autre approche de la nation », *op. cit.*

3. Voir *infra*, p. 252-256.

travailleurs devrait plutôt prendre la forme d'une gestion directe des entreprises par la classe ouvrière, idéalement au sein de coopératives de production et de consommation. Toutefois Mauss, défenseur de l'auto-organisation et aussi du marché, qui en est l'une des formes, n'interdit pas à l'État tout rôle économique, notamment dans le domaine du crédit, et peut-être dans celui de l'industrie lourde¹. Dans ses riches réflexions sur le développement de l'économie depuis la fin du XIX^e siècle, Mauss identifie trois tendances du capitalisme, qui témoignent toutes d'un progrès du contrôle collectif sur le devenir socio-économique : (1) la diffusion de l'intervention étatique en matière économique (ce que Mauss nomme le « socialisme par en haut »); (2) l'effort d'auto-organisation de la classe ouvrière pour peser sur la direction politique (le « socialisme par en bas »); (3) enfin, une tendance à l'anonymisation et à la dilution de la propriété (déclin de la propriété familiale, naissance des sociétés anonymes, etc.) – Mauss perçoit dans ce dernier phénomène un prélude à la socialisation du capital. On voit donc qu'il s'inscrit dans la continuité de certaines analyses marxistes, qui partent du principe que le développement du capitalisme crée, de manière nécessaire, les conditions de possibilités du socialisme. Par ailleurs, en définissant le socialisme comme une réalisation ultime du principe national, Mauss, membre de la SFIO, prend position dans les débats en cours au sein de la Deuxième Internationale ouvrière : contre Rosa Luxemburg notamment, il refuse de voir ces deux principes comme antithétiques et se rapproche ainsi, comme nous l'indiquions plus haut, de la ligne des socialistes autrichiens, comme Otto Bauer.

1. Marcel Mauss, « Appréciation sociologique du bolchevisme », *op. cit.*, p. 109-110.

3. LIMITES DE LA NATION

Ce qui frappe d'emblée dans le texte de *La nation*, c'est que Mauss est plutôt restrictif dans l'usage de l'épithète « national ». À bien considérer le texte, on verra qu'il n'y a que deux pays auxquels Mauss l'attribue sans qualification : la France et les États-Unis. Ceci confirme combien le concept de nation est porteur, dans ce texte, de claires connotations politiques et révolutionnaires : il évoque des images de réveil, d'engagement, de fondation, d'effort collectif. Pour Mauss, la nation est ainsi un phénomène du futur ; le « bon sens », pour ainsi dire, que sont en train de chercher les sociétés.

On objectera que cette définition restrictive de la nation est périlleuse : Mauss voulait fonder son internationalisme sur une sociologie historique des nations comme entités interdépendantes (« historiquement, et aujourd'hui, en fait, moins que jamais, les sociétés n'ont été formées les unes sans les autres »¹). Or, le matériau nécessaire à son investigation sociologique fait en partie défaut, puisque les nations ne sont pas encore toutes constituées. De plus, nombreuses sont celles qui souffrent, nous l'avons vu, d'une « maladie des consciences nationales » – si bien qu'elles se ferment plutôt que de s'ouvrir. Ainsi, bien loin d'une science sociale qui inspirerait, voire engendrerait, la pensée politique (comme Durkheim et Mauss l'auraient souhaité), il semble que c'est plutôt une conviction et une volonté politiques préalables qui orientent la recherche historique et sociologique dont *La nation* est le résultat. Contre la volonté de Mauss lui-même, *La nation* finit donc par être une œuvre avant tout politique, dissimulée en traité de sociologie historique. Il n'est pas exclu que ce soit la conscience de cette difficulté

1. *Infra*, p. 117-118.

qui ait poussé Mauss à mettre de côté (fût-ce, dans son esprit, provisoirement) son projet.

D'autre part, une espèce d'optimisme paradoxal mérite d'être relevé dans les réflexions de Mauss. Il serait presque possible de parler de réflexion utopique, s'il ne nous avait mis en garde contre ce terme : en effet, Mauss est très critique de toute philosophie trop éloignée de la réalité sociale, comme du volontarisme abstrait de nombreux politiciens. Il est ainsi de ceux qui, comme son ami François Simiand, « vouent leurs pensées à faire progresser l'action socialiste hors de toute utopie, dans l'exclusif domaine des faits¹ ». Il n'en reste pas moins que certaines des analyses que Mauss propose des faits sont risquées, presque spéculatives. Nous mentionnerons deux exemples.

D'abord, comme nous l'avons indiqué, c'est la guerre et le désir de paix qui ont joué le rôle de déclencheurs de la recherche de Mauss. On aurait pu imaginer que la guerre, causée en bonne partie par le nationalisme et l'impérialisme, inspire une méditation sceptique et critique sur le phénomène national. Or, Mauss poursuit l'objectif inverse, à savoir détacher nation et nationalisme pour sauver la première. Fidèle à sa méthodologie, il cherche à fonder sa position internationaliste et pacifiste en la cherchant en germe dans les faits sociaux. Il développe ainsi une analyse des opinions publiques dans l'après-guerre et acquiert la conviction que les diverses nations sont maintenant conscientes de la nécessité de tout faire pour empêcher le retour des conflits militaires à grande échelle. Dans un chapitre de son manuscrit, Mauss se penche sur l'émergence de la Société des Nations, en laquelle il place grand espoir². Il observe que « l'après-guerre nous apporte tout

1. Marcel Mauss, « François Simiand », *Le Populaire*, 18 avril 1935, repris dans *Écrits politiques*, op. cit., p. 754.

2. IMEC, dossier MAS 26.13. Ce chapitre – très difficile à déchiffrer et aux pages désordonnées – n'a pas été reproduit ici.

de même cette consolation : les peuples y sentent qu'ils sont moralement obligés les uns aux autres. » Tandis qu'avant et pendant le conflit, la « notion d'indépendance, de souveraineté nationale était de l'ordre de l'absolu », maintenant le sentiment d'une « interdépendance morale des sociétés » se répand au sein des « opinions publiques » ; c'est ce qui marque le « commencement d'une loi des nations », le remplacement de la force par le droit. Mauss revient sur cette idée à de nombreuses reprises. Il fait remarquer que « tout conspire vers des rapports matériels, intellectuels, moraux, de plus en plus intenses, nombreux et vastes entre les nations¹. » Il souligne aussi que cette « conspiration » prend la forme d'une convergence des opinions publiques, d'un désir collectif de paix :

C'est une volonté des nations conscientes ; en tout cas c'est celle de parties de plus en plus nombreuses, suivies et fortes, de l'opinion publique. Ce n'est pas encore une réalité. C'est déjà un désir, proclamé, voulu, auquel peu de partis et d'hommes politiques, même pensant le contraire, ont le courage de s'opposer. Le « pacifisme » devient une réaction contre la guerre, un article de foi.²

Derrière ces observations, il y a l'idée d'une sociologie de la guerre comme catalyseur paradoxal de la fusion des sociétés³ : dans le chapitre sur la Sociétés des Nations, Mauss souligne que l'on peut observer ce phénomène à la suite de la Première Guerre mondiale : elle « fut avant tout une guerre de coalitions », et a ainsi « enseigné aux nations à ajuster constamment leurs actions les unes par rapport aux autres, à leurs buts, et à mettre en commun

1. *Infra*, p. 148.

2. « La Société des Nations », *op. cit.*

3. Considérant la guerre comme l'un des phénomènes fondamentaux de la vie de relation des sociétés, Mauss note qu'elle a été souvent « une des causes de [...] constitutions de[s] sociétés », par exemple dans le cas d'un « besoin d'alliances de sociétés apparentées contre un ennemi commun ». *Infra*, p. 179-180.

leurs forces et leurs lois. » L'optimisme qui s'exprime ici sera très rudement mené à mal au cours des années 1920-1930, durant lesquelles la Société des Nations sera réduite à l'impuissance.

Dans le même ordre d'idées, il faut mentionner la montée des tensions et de la violence dans les sociétés européennes durant les années 1930. Comment, avec la montée du fascisme, « penser la nation » ? Est-il encore possible de sauver la nation contre le nationalisme ? Mauss est de plus en plus inquiet : autour de lui, au sein du mouvement socialiste, des camarades ont rejoint la III^e Internationale tandis que d'autres, comme son ami Marcel Déat, poursuivent un renouvellement du socialisme qui les rapprochera progressivement du fascisme¹. Intellectuel brillant formé à l'École normale supérieure et agrégé de philosophie, Déat est associé à « l'effort des disciples fidèles de Durkheim » pour faire revivre *L'Année sociologique*² et collabore étroitement au Centre de documentation sociale que dirige Célestin Bouglé. Déat se dit alors « révisionniste » et veut développer un socialisme pragmatique³. Quelques années plus tard, en 1933, c'est la scission : les « néos » parmi lesquels se trouvent Déat et plusieurs autres amis de Mauss quittent le parti pour former le Parti socialiste de France. Une « situation idiote », selon Marcel Mauss qui se trouve alors dans l'embarras, mais qui refuse de quitter la « vieille maison ». Tout en réaffirmant à Déat sa « sympathie personnelle », il lui écrit : « J'ai bon espoir qu'un jour viendra où l'unité, qui était chère à Pierre Renaudel comme à Jaurès et à moi, se réalisera à nou-

1. Philippe Burin, *La dérive fasciste : Doriot, Déat, Bergery*, Paris, Seuil, 1986.

2. Marcel Déat, *Mémoires politiques*, Paris, Denoël, 1988, p. 141.

3. Marcel Déat, *Perspectives socialistes*, Paris, Valois, 1930 : un essai où, comme il le confie à Mauss, « voisinent Durkheim et Marx » (dédicace de son ouvrage à Marcel Mauss : l'exemplaire se trouve à la bibliothèque du musée de l'Homme).

veau¹ ». Mauss est attentif à la démarche du leader du nouveau Parti socialiste de France, mais il ne le suit pas : il n'est pas convaincu de la thèse de la « montée des classes moyennes » et le « vieux militant » qu'est Mauss refuse la formule « Ordre, autorité, nation » chère aux « néos ».

Mauss participe en février 1934 à la grande marche unitaire organisée par la CGT pour protester contre les organisations d'extrême-droite. Il se joint au mouvement antifasciste, donnant son appui au Comité de vigilance des intellectuels antifascistes et participant à quelques activités du Comité mondial contre la guerre et le fascisme. Marcel Mauss observe, impuissant et inquiet, l'évolution générale de l'Europe entre bolchevisme et fascisme. C'est un « retour au primitif »², écrit-il, qui ne saurait finir qu'en tragédie. Pour le sociologue et aussi le militant socialiste, « l'une des douleurs [...] de sa vie », c'est, à la fin des années 1930, d'assister, au nom du primat de l'État, aux pires crimes et à la régression des sociétés elles-mêmes, et, même, dans quelques cas, à leur disparition »³. Tout ce qui se passe est, rappelle Mauss à l'un de ses élèves, une « vérification trop forte de choses que nous avons indiquées et la preuve que nous aurions dû attendre cette vérification par le mal plutôt que par le bien. »⁴

Autre élément presque utopique, *La nation* fait l'hypothèse d'une civilisation mondiale, qui pourrait

1. Lettre de Marcel Mauss à Marcel Déat du 18 septembre 1935, IMEC, Fonds Marcel Mauss.

2. Lettre de Marcel Mauss à Svend Ranulf, 6 novembre 1936, in *Études durkheimiennes*, n° 8, février 1983, p. 3.

3. Lettre de Marcel Mauss à Monsieur le Président, 18 juillet 1939, Fonds Marcel Mauss, IMEC. Dans cette lettre, Mauss proteste contre l'« horrible » agression japonaise. Le 3 juillet précédent, plus de 2 000 soldats japonais ont débarqué en Chine, sur la côte sud.

4. Lettre de Marcel Mauss à Svend Ranulf, 6 novembre 1936, *op. cit.* Voir Marcel Fournier, *Marcel Mauss, op. cit.*, chapitre IV, « Le temps des mythes ».

émerger d'une extension croissante des sociétés – et Mauss de mentionner les « États-Unis d'Europe » comme l'une des étapes possibles de ce processus. Mauss n'a pas à l'esprit toutefois l'apparition d'une société mondiale unique, mais un rapprochement progressif, à travers l'échange et la coopération politique, de sociétés demeurant distinctes, chacune conservant sa spécificité et sa souveraineté, sur un mode pratiquement fédéral. On observera qu'il s'agit ici d'un développement de la pensée de Mauss, puisque dans son texte de 1913 sur la « Notion de civilisation », coécrit avec Durkheim, il avait nié (peut-être sous l'influence de l'oncle) que l'humanité puisse se rassembler en une seule civilisation – c'est-à-dire en un système de sociétés distinctes, mais fortement apparentées les unes aux autres : il « n'existe pas *une* civilisation humaine, il y a eu, il y a toujours des civilisations diverses, qui dominent et enveloppent la vie collective propre à chaque peuple.¹ » Par contraste, Mauss fait observer dans le texte de 1920 qu'on « peut parler maintenant de civilisation humaine mondiale »². En effet, « [l]es mentalités, même violemment fermées, des nations sont en réalité plus ouvertes que jamais les unes aux autres par un de ces retours dont le progrès est coutumier.³ » Cette ouverture s'exprime dans la circulation croissante des biens matériels et des idées au niveau mondial depuis la fin de la guerre ; dans la convergence juridique des nations⁴ ; dans la naissance d'une « opinion publique de l'humanité », facilitée par le progrès technique⁵. Ici encore, on peut dire que l'optimisme initial de Mauss sera

1. Marcel Mauss et Émile Durkheim, « Note sur la notion de civilisation », *op. cit.*, p. 49.

2. *Infra*, p. 125.

3. *Infra*, p. 148.

4. « Leur structure, leurs constitutions deviennent pratiquement chaque jour plus semblables ». *Infra*, p. 141.

5. *Infra*, p. 160.

sévèrement entamé par les événements de la décennie à venir. C'est ce qui se reflète dans la plus grande prudence dont Mauss fait preuve dans sa conférence de 1929 sur le « mot et l'idée » de civilisation. Là, Mauss persiste à penser que des « perméations inouïes jusqu'à nous s'établissent » et que « les formes » de chaque nation et de chaque civilisation « ressembleront davantage à celles des autres parce que le fonds commun s'accroît chaque jour en nombre, en poids et en qualité, [et] s'étend chaque jour davantage avec une progression accélérée. » Mais il souligne maintenant, à l'encontre du texte de 1920, que « les nations et les civilisations subsist[eront] »¹.

Même s'il y est retourné régulièrement (selon le souvenir du neveu de Mauss, Pierre, son oncle ne cessa jamais de reprendre, à intervalles réguliers, son manuscrit²), Mauss n'a pas publié *La nation*. Nous avons annoncé plus haut vouloir suggérer quelques raisons de l'abandon de ce projet. Il faut bien sûr se rappeler que *La nation* n'est pas le seul projet abandonné par Mauss : *La prière* et son ouvrage sur le bolchevisme n'ont pas non plus été concrétisés. Ainsi, une explication en termes de « biographie » ou de « personnalité » n'est pas à exclure. Il nous semble toutefois que d'autres éléments, textuels et contextuels, doivent être pris en compte, et nous en avons mentionné quelques-uns. Particulièrement décisifs nous paraissent être la tension entre la composante scientifique et la composante politique du projet³, ainsi que la disparité croissante entre les prédictions de Mauss et le déroulement des faits durant les années 1920 et 1930 – deux décennies marquées, comme chacun sait, par une mise en cause de l'idéal

1. Marcel Mauss, « Les civilisations », *op. cit.*, p. 478-479.

2. *La nation* « était son bonbon ». Voir Marcel Fournier, « La nation », *op. cit.*, p. 216.

3. C'est aussi l'hypothèse de Bruno Karsenti dans « Une autre approche de la nation », *op. cit.*, p. 284.

international et un renforcement, sous la forme du fascisme, de formes particulièrement radicales de nationalisme¹.

Malgré ces limites, il nous semble que *La nation* demeure un texte d'un intérêt exceptionnel, à la fois comme source d'inspiration possible pour une théorisation de la nation et de l'internationalisme, et comme document nous permettant de mieux comprendre Marcel Mauss dans son époque. Mais de cet intérêt nous laissons, comme il se doit, aux lecteurs et aux chercheurs le soin d'être les juges.

1. Pour une description du fascisme comme «nationalisme radical», voir Michael Mann, *Fascists*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

NOTES SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Les textes qui suivent reproduisent le contenu des dossiers 26.11-26.14, 30.1-30.5 et 34.16 du Fonds Marcel Mauss déposé à l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine à Caen. À l'exception du texte « Le principe des nationalités », contenu dans le dossier 34.16 et sur lequel quelques indications sont données en notes de bas de page au début dudit texte, il s'agit d'un seul grand manuscrit, celui du livre prévu sur le « politique » et le « normatif », auquel Mauss a travaillé pendant plusieurs années, sans jamais l'achever.

Les dossiers comportent au total quelque 350 feuillets manuscrits, dont les deux tiers environ ont été dactylographiés par un collaborateur ou une collaboratrice de Mauss (que nous désignons par « le dactylographe » dans l'appareil critique). Ceci rend le déchiffrement du manuscrit plus aisé, mais les versions dactylographiées ne peuvent faire foi, puisqu'elles comportent beaucoup d'omissions et un grand nombre d'erreurs, notamment dans la retranscription des noms propres.

Dans son ensemble, l'état du manuscrit est assez insatisfaisant. Le texte, d'abord, est clairement un premier jet. Il a été composé dans une écriture minuscule, hâtive,

très raturée, et très difficile à déchiffrer. Néanmoins, trois facteurs interdisent que l'on parle de simples « notes » : le texte lui-même est pleinement articulé, composé de phrases complètes dont le ton correspond à celui d'une monographie ; il est assorti d'indications de structure (chapitre, section, etc.) ; enfin, il comporte de nombreuses remarques bibliographiques reportées en marge, que Mauss a introduites pour mémoire à son propre usage : ces remarques, en l'état actuel difficilement déchiffrables, auraient sans doute été développées en un appareil de notes complet.

Par ailleurs, l'état physique du manuscrit, sans être déplorable, n'est pas irréprochable : aux marges et en bas de pages notamment, des déchirures rendent parfois la lecture difficile. D'autre part, une section du manuscrit, consacrée à « La Société des Nations », rassemble des pages en partie désordonnées, ce qui complique encore la lecture.

Certaines parties du manuscrit, enfin, sont absentes du Fonds Marcel Mauss. En effet, le juriste Henri Lévy-Bruhl (fils de Lucien, ami de Mauss et connu pour sa *Mentalité primitive*) a retranscrit et publié en 1956, de manière philologiquement presque irréprochable, du reste, un large extrait du manuscrit qui nous occupe, sous le titre de « La nation ». Or, une partie du texte donné par Lévy-Bruhl ne se retrouve pas dans les dossiers du Fonds Mauss, ni sous forme manuscrite, ni sous forme dactylographiée. Nous possédons, en outre, plusieurs parties de texte sous forme dactylographiée sans manuscrit correspondant.

L'enjeu de ce volume est de reproduire l'ensemble des textes présents dans les dossiers cités, afin de mettre à disposition du public un volume qui corresponde le mieux possible à ce que Mauss a envisagé. Nous nous sommes approchés de cet objectif, d'une part en retranscrivant et publiant pour la première fois de nombreux textes : ce volume comporte une moitié environ d'inédits ; et d'autre

part, en complétant et corrigeant les textes déjà connus, sur la base d'une étude très détaillée des feuillets. Mais l'état du manuscrit et l'écriture notoirement cryptique de Mauss nous ont mis dans l'impossibilité d'atteindre complètement notre but. Nous avons donc dû souvent omettre des passages que nous ne pouvions déchiffrer. Pour les raisons mentionnées plus haut nous avons également laissé de côté un chapitre entier du livre, consacré à la « Société des Nations », dont nous avons donné des extraits dans la première partie de cette introduction.

Pour l'établissement du texte, nous avons suivi les principes édictés par Marcel Mauss lui-même. Mauss fut l'éditeur de plusieurs textes posthumes, par exemple de son oncle Émile Durkheim ou encore de Robert Hertz. Il a indiqué ses normes philologiques dans son introduction au cours de Durkheim sur le socialisme :

[T]rès peu de passages sont restés illisibles. Nous n'avons pas cherché à combler ces vides. Toute altération est signalée entre crochets. Nous avons vérifié les citations et n'avons apporté de changements au texte que pour marquer des titres de chapitres. Nous avons aussi dû découper quelques leçons. Les redites du cours n'ont pas été touchées. [...] Tous les titres sont de Durkheim.¹

Il nous a semblé juste d'appliquer à Mauss les normes qu'il revendiqua pour autrui. Ainsi, le texte qui suit prend toujours comme référence le manuscrit, lorsqu'il est disponible. Comme Mauss, nous avons voulu ne retrancher que les passages illisibles et ne rien ajouter ni modifier sans le signaler expressément. Le texte comporte ainsi des lacunes et des erreurs, mais celles-ci ne diminuent en rien son intérêt général, que nous tenons pour fondamental. Ici encore, nous restons fidèles à l'esprit de Mauss : alors que

1. Marcel Mauss, « Introduction », in Émile Durkheim, *Le socialisme*, Paris, Puf, 1992, p. 30-31.

Durkheim lui avait interdit une publication posthume de son cours sur la famille, le neveu déclara dans un texte de 1925 son désir de « passer outre » aux instructions reçues. Et d'offrir la justification suivante, que nous aimerions, pour notre part, appliquer au texte que nous publions ici :

Nous nous demandons si nous avons le droit de conserver secrètes les belles découvertes dont il est plein, tout simplement pour cacher les erreurs, les simplifications et la forme fruste qui étaient inévitables [...].¹

Nous reproduisons donc ici la pensée de Mauss au travail, sans chercher à embellir. Mais nous nous sommes toutefois accordé quelques licences minimales, qui sont : (1) unification de l'usage des majuscules (dont aussi bien Mauss que son dactylographe font un usage très libre); (2) uniformisation et modification de la ponctuation, lorsqu'il nous a semblé que le sens et la cohérence du texte en bénéficieraient; (3) introduction de l'italique pour les titres d'ouvrages et les mots étrangers; (4) transcription de certains chiffres en toutes lettres; (5) remplacement des abréviations (St-Simon par Saint-Simon, E.-U. par États-Unis, etc.). À l'exception de ces changements, qui ne sont pas indiqués, toute altération est signalée par des crochets ou en note de bas de page. Les mots ou passages illisibles que nous avons omis sont indiqués par des points de suspension placés entre crochets. Les nombreux passages raturés ne sont reportés ou signalés que s'ils facilitent la compréhension du texte ou s'ils révèlent quelque chose du travail et de la pensée de Marcel Mauss; dans ce cas, ces passages rayés sont indiqués par des chevrons. Les mots suivis par un cercle, ou les phrases encadrées par le même symbole, sont de lecture incertaine. Les chiffres

1. Marcel Mauss, « In memoriam. L'œuvre inédite de Durkheim et de ses collaborateurs », *L'Année sociologique*, nouvelle série, I, 1923-1924 [1925], p. 13; repris dans *Œuvres*, t. 3, *op. cit.*, p. 480.

entre crochets indiquent les pages du manuscrit pour le dossier correspondant, que nous annonçons chaque fois en note infrapaginale¹.

Une petite partie des notes de bas de page provient de Marcel Mauss et se trouve signalée comme telle. La plus grande partie d'entre elles, toutefois, est le fait des éditeurs et vise à compenser l'absence d'un appareil de note que Mauss aurait à coup sûr soigneusement élaboré pour une version définitive du texte. Nous avons introduit cinq types de notes : (1) des notes terminologiques, pour clarifier certains termes difficiles ou traduire des mots étrangers ; (2) des notes historiques, pour présenter un événement, une personne ou une organisation difficilement identifiables aujourd'hui ; (3) des notes bibliographiques, pour signaler un article, un ouvrage ou pour brièvement introduire un auteur cité par Mauss ; (4) des notes relatives aux citations, qui comportent soit des références complètes, soit des traductions de citations données en latin, grec, ou allemand, soit des compléments de citations, dans les cas où Mauss ne cite qu'un très court extrait ; (5) des notes philologiques, comportant des éléments de description du manuscrit ainsi que des indications concernant les variantes et les lacunes.

1. On pourra se reporter au tableau synoptique des signes philologiques pour un aperçu complet assorti d'exemples.

Tableau des signes philologiques utilisés

Signe	Exemple	Signification
°	Le mot « nation » est d'un emploi°	mot incertain
[ill.]	[ill.] récent, relativement,	mot illisible
°°	°dans le langage technique°	passage incertain
< >	des juristes <et philosophes>,	mot ou passage raturé
[...]	et encore plus [...] dans celui des peuples	plusieurs mots illisibles
. [...].	eux-mêmes. [...]. Les concepts de cité...	une ou plusieurs phrases omises

Tableau des publications antérieures
La nation

Partie	Publication préalable
Objet du livre	inédit
Introduction	A. « La nation », <i>L'Année sociologique</i> , 3 ^e série, éd. Henri Lévy-Bruhl, 1953-1954 [1956], p. 7-68. B. « La nation », <i>Œuvres</i> , vol : 3 : <i>Cohésion sociale et divisions de la sociologie</i> , éd. Victor Karady, Paris, Minuit, 1969, p. 573-625 (républication de A.).
Nations et nationalités	A. « La nation », <i>L'Année sociologique</i> , 3 ^e série, éd. Henri Lévy-Bruhl, 1953-1954 [1956], p. 7-68. B. « La nation », <i>Œuvres</i> , vol : 3 : <i>Cohésion sociale et divisions de la sociologie</i> , éd. Victor Karady, Paris, Minuit, 1969, p. 573-625 (républication de A.).
Les Réactions de la guerre	inédit, non reproduit dans ce volume
Les phénomènes morphologiques	« Les phénomènes morphologiques », <i>Socio-Anthropologie</i> , éd. Marcel Fournier, n° 4, 1998 (partielle)

Les phénomènes idéaux	inédit
Les phénomènes internationaux	A. « La nation », in <i>L'Année sociologique</i> , troisième série, 1953-1954 [1956], p. 7-68, éd. Henri Lévy-Bruhl B. « La nation », <i>Œuvres</i> , vol. 3 : <i>Cohésion sociale et divisions de la sociologie</i> , éd. Victor Karady, Paris, Minuit, 1969, p. 573-625 (républication de A.).
La Société des nations	inédit, non reproduit dans ce volume
Le socialisme et la nationalisation : Introduction	inédit
Ch. I. Définition du socialisme et de la nationalisation	inédit
Ch. II. Les idées socialistes. Le principe de la nationalisation	inédit
Les idées et les systèmes	inédit
Court exposé critique des théories du socialisme	« Les idées socialistes. Le principe de nationalisation », <i>Écrits politiques</i> , éd. Marcel Fournier, Paris, Fayard, 1997, p. 249-267
Ch. III. Les faits économiques	inédit
Ch. IV. Le mouvement économique d'en bas	inédit

Le principe des nationalités

Publication préalable

- A. « The Problem of Nationality », *Proceedings of the Aristotelian Society*, vol. 20, 1920, p. 242-251 (partielle)
- B. « La nation et l'internationalisme », *Œuvres*, vol. 3 : *Cohésion sociale et divisions de la sociologie*, éd. Victor Karady, Paris, Minuit, 1969, p. 626-634 (républication de A.)

La nation, ou le sens du social

OBJET DU LIVRE¹

Notre sujet se limitera [au] dom[aine] relatif [à] l'art politique [...] [mais] ne portera que sur les dernières formes de sociétés, les nations, les plus avancées des sociétés connues. Il n'abordera que les problèmes que leur organisation pose. Il n'est pas en notre esprit de chercher les lois générales de la vie de toute société et de prescrire pour toute société possible. Les vieux philosophes prétendaient le faire, quand, en fait, ils ne spéculaient que sur les Cités grecques, ou le droit des gens à l'intérieur de l'Empire romain. Les fondateurs de la science sociale, de Machiavel à Rousseau jusqu'à Comte, le prétendaient encore et leur école subsiste. Au fond, ils s'exprimaient sur la formation même des nations. Il existe encore des théoriciens de la science de l'État et de la politique en général. Comte a °conservé net° le très vif sentiment qu'il ne fallait plus légiférer que pour l'âge positif prochain, l'état prochain de l'humanité dont il se croyait le

1. Il s'agit ici de neuf feuillets sous forme manuscrite exclusivement, classés dans MAS 26.11.

fondateur, et dont il finit par se croire le prophète, le grand prêtre, le saint, le dieu presque. Il pensait bien qu'on lui rendrait un culte parmi les héros de la religion humaine et, au vrai, on lui en rend encore un. Mais ainsi, il se contredisait, car il voulait légiférer pour toute l'humanité future. Il ne fut ni relativiste ni positiviste, sur ce point. Au contraire, nous allons tenter de l'être, complètement. Nous tâcherons de communiquer un sens aigu de leur histoire : et nous disons tout de suite que les nations dont nous allons tenter de faire la théorie et de déceler la pratique ne sont ni les premières ni les plus naturelles des sociétés : elles ne sont pas non plus les dernières, ni les plus idéales des formes de la vie commune que l'histoire et l'humanité actuelles nous aient présentées. Elles sont les dernières actuellement, et les plus perfectionnées connues, elles ne sont éternelles ni dans le présent ni dans l'avenir.

À la position de ce problème de la nation moderne, nous consacrerons deux livres, les premiers, purement scientifiques. Il nous faudra d'abord définir ce qu'est une société, à quels signes extérieurs on la reconnaît. Nous pourrions alors définir quel genre de société est la nation, parmi ces sociétés mêmes. Au surplus, ces deux livres, assez courts, ne seront pas sans intérêt politique, même actuel. [2] Car en définissant ce à quoi on reconnaît une société, nous y aurons à critiquer les divers emplois politiques des soi-disant critères des nationalités : la race, la langue, la civilisation, questions où la science sociale a précisément l'instrument pour dissiper tant et tant de préjugés dus à l'intérêt. De même, en définissant ce qu'est une nation, nous pourrions montrer à quel degré elles diffèrent les unes des autres, à quelle distance les autres sociétés encore existantes dans l'humanité sont encore de cette forme nouvelle de société, et nous verrons quels progrès ont à faire les jeunes nations et les sociétés qui ne sont pas encore des nations pour en devenir, et figurer en égales dans le concert des peuples.

Les deux livres de description achevés, nous examinerons ce que nous pensons être les trois principaux problèmes de la politique moderne. Des trois problèmes, l'un est résolu ou près de l'être dans presque toutes les nations dignes de ce nom : c'est celui de l'individualisme ; autrement dit, c'était le problème politique essentiel des siècles derniers, la constitution de la nation contre l'État, la lutte de la masse des citoyens s'émancipant des anciennes tyrannies, royales, impériales, religieuses, populaires même. La nation n'est plus que la société civile, le groupe naturel des citoyens libres et indépendants, dont la personnalité est, théoriquement, l'objet d'un respect religieux : telle <est> la forme que la vie sociale a prise et dans laquelle se meuvent et doivent encore se mouvoir longtemps, sans doute, les individus – en attendant qu'ils soient tous citoyens du monde. Nous ne consacrerons à ce problème que la dernière partie de notre ouvrage, la plus facile, car ce sont des droits acquis et déjà sanctionnés par l'usage que ceux de l'individu, dont nous aurons à préconiser le respect, et la garantie, et quelques développements.

Nous intitulerons ce dernier livre « La lutte contre l'État ou De l'individualisme [et] de la garantie du citoyen »¹.

Les deux autres grands problèmes que pose la vie <en commun> des nations sont loin d'être actuellement précisés, et il nous faudra faire un grand effort de clarté scientifique°. L'un regarde les rapports des nations entre elles, l'autre les rapports des classes à l'intérieur des nations.

Le III^e livre sera consacré au premier. Il est intitulé « Les Relations internationales, ou De l'internationalisme ». À la lumière d'une histoire comparée de la vie des nations, des peuples et des nations°, nous y étudierons l'état actuel de ces nations, nous indiquerons les questions

1. Cette phrase a été ajoutée en marge. Ce livre n'a jamais été rédigé, ou a disparu.

qui se posent et les chances possibles°, sinon leur solution. On examinera comment les nations pourront atténuer les horreurs qu'a révélées° la dernière guerre, sinon la dernière des guerres.

Le IV^e livre sera consacré au second problème et il est intitulé « De la nationalisation, ou Du socialisme »¹. [3] Il sera <au contraire> entièrement de politique intérieure. Dans une partie, nous montrerons comment les nations tendent à se rendre maîtresses, sinon de toute l'économie, du moins de la partie de l'économie qui est leur domaine propre. Dans nos conclusions, nous montrerons par quelles voies, de droit et de fait, par quelles nouvelles formes d'organisation à la fois économique, morale ou politique, elles pourront se transformer réellement, en droit et en fait, en organes de ce qu'elles sont déjà, des groupes naturels d'associés, d'usagers du territoire, de la richesse, du capital humain, de l'avenir national.

Enfin, une conclusion générale rassemblera tous les résultats obtenus et en proposera une synthèse, et indiquera des sortes de direction générale.

*

1. En résumé, il semble que Mauss a envisagé d'abord pour son ouvrage la structure suivante :

– Livre I et II : « Descriptions des formes de société et définition de la nation ».

– Livre III : « Les relations internationales, ou De l'internationalisme ».

– Livre IV : « De la nationalisation, ou Du socialisme ».

– Livre V : « La lutte contre l'État, ou De l'individualisme [et] de la garantie du citoyen ».

Ces divers sujets, à l'exception du dernier, sont effectivement traités dans le manuscrit que nous possédons. Toutefois, aucune indication n'est donnée par Mauss quant à la manière de diviser les feuillets touchant au premier des sujets cités. Nous avons choisi de classer les manuscrits en une première partie sur la définition de la nation comme forme sociale, suivie d'une partie sur les relations internationales ; puis d'une partie sur le socialisme et la nationalisation.

C'est tout ce que nous étudierons. On s'étonnera que nous ne traitions pas de problèmes qui sont jusqu'ici spécialement étudiés par la politique ou plutôt par ce qu'on appelle improprement les sciences politiques : problème de la souveraineté, de la Constitution, de la démocratie, du pouvoir législatif, et de l'administratif.

Mais c'est que je les [crois]¹ moins urgents, et surtout je les considère comme suffisamment élucidés par les doctrines courantes. J'ai, pour ma part, la plus vive admiration pour les travaux [ill.] de Sidgwick², ou de Weber³ ou de Woodrow Wilson⁴; pour les grands travaux de Lord Bryce⁵, et d'Ostrogorski⁶ sur la démocratie; par les grandes et originales théories de droit administratif de M. Hauriou⁷. Il n'y a que peu de choses à y ajouter: la théorie pratique de l'État moderne, sinon cette partie de la science comparée^o du droit qui devient l'internationale^o, est à notre avis très claire aux esprits [...]⁸. Pourquoi

1. Le manuscrit comporte le verbe « croyons », mais Mauss a corrigé cette phrase pour mettre le sujet au singulier; nous adaptons.

2. Henry Sidgwick, connu en particulier pour *The Methods of Ethics* (1874), d'inspiration utilitariste; Mauss fait probablement allusion ici plutôt à *The Elements of Politics* (1891).

3. Max Weber, le fondateur de la sociologie allemande.

4. Allusion à Thomas Woodrow Wilson, 28^e président des États-Unis (1913-1921), dont Mauss a beaucoup admiré le programme de paix en quatorze points, énoncé en 1918.

5. James Bryce, *Modern Democracies* (1921). Publié en deux volumes de février à avril 1921, cette indication nous permet de mieux situer le moment où Mauss travaillait à la présente introduction.

6. Moisei Ostrogorski, *La démocratie et l'organisation des partis politiques*, Paris, Calmann-Lévy, 1903. Mauss a rédigé un compte rendu très positif de cet ouvrage, resté longtemps inédit et aujourd'hui repris dans *Écrits politiques*, *op. cit.*

7. Maurice Hauriou, *Précis de droit administratif et de droit public général à l'usage des étudiants en licence et en doctorat ès sciences politiques* (1900).

8. Nous avons écarté une phrase au sens difficile, où Mauss semble suggérer que l'« Ancien régime » a moins « complètement pris conscience de soi » que « l'État démocratique dans la nation moderne ».

reprendre un problème si clairement et si correctement résolu ?

Loin de nous la pensée qu'il serait inutile de le traiter ; [ill.] des penseurs infiniment originaux l'agitent en ce moment, à New York, autour de Veblen¹ et de la Nouvelle Démocratie², à Londres avec M. Graham Wallas³ [ill.], etc. – nombre° de travailleurs cherchant à voir plus clair dans la pratique [4] de la politique moderne ; et M. Stammler⁴ en Allemagne a fondé toute une tradition de la philosophie du droit, dont nous eussions pu faire également notre profit. Mais leurs analyses aiguës de moralistes et de philosophes ne conduisent pas directement à des conclusions pratiques qui s'imposent. Ce sont plutôt d'intéressantes contributions à la science d'une part, et d'autre part de curieux documents sur l'idée que nous nous faisons maintenant des États. Ce ne sont point des ouvrages de politique.

Cependant, nous ne nions pas non plus l'urgence et nous toucherons en passant aux problèmes qu'ils traitent. Ainsi il est évident que les relations entre les nations doivent être placées sous le contrôle de la volonté de la majorité des citoyens : car il est prouvé [...] <que> ce n'est ni le droit, ni l'idéal, ni l'intérêt des nations qu'avaient en vue les traditions diplomatiques qu'on a décriées° du nom de secrètes, mais qui méritaient plutôt le nom de diplomatie pure° et antidémocratique. Nous aurons donc à conclure que si les peuples veulent vivre en paix, il faudra qu'ils se mettent tous en

1. Thorstein Veblen, *The Theory of the Leisure Class. An Economic Study of Institutions* (1899).

2. Mauss avait peut-être à l'esprit l'ouvrage de Walter Weyl, *The New Democracy* (1912), qui eut une forte influence sur le mouvement progressiste aux États-Unis.

3. Graham Wallas, auteur de *The Great Society* (1914) et de *Human Nature in Politics* (1920).

4. Rudolph Stammler, *Theorie der Rechtswissenschaft [Théorie de la science du droit]* (1911).

République¹, et à montrer à quelles conditions et sous quelles conditions ils auront vraiment la direction de leurs affaires internationales. De même, admettant que les peuples tendent à ne plus concéder à des particuliers leur domaine privé national, et tendent à nationaliser leurs intérêts, à garantir ceux des collectivités qui les composent, nous aurons à voir comment, dans une nation d'usagers, devra se comporter l'État, quels droits et pouvoirs [ils] lui voteront, et qui les administrera. Nous prendrons donc parti, sur des questions aussi brûlantes que celle du recrutement professionnel des pouvoirs publics, sur lequel[le]s existent d'ailleurs de bons travaux, comme celui de M. de Benoît², si français, ou celle du Parlement économique, si controversée en Allemagne et en Angleterre, ou même celle de l'organisation des Soviets.

Mais nos conclusions sur ces points paraîtront peut-être extrêmement modérées et timides, voire conservatrices, et leur discussion ne nous prendra que peu de place °. C'est que nous convenons bien de l'importance des formes de gouvernement, mais nous sommes tellement plus persuadés de l'importance de la réglementation et de la législation elles-mêmes [...]. Nous sommes si convaincus que l'essentiel, c'est l'organisation économique en particulier, et l'organisation sociale en général, nous sommes tellement certains que toute altération [5] et à plus forte raison toute amélioration de celle-ci change, et à plus forte raison améliore celle-là ; nous sommes enfin si sceptiques sur cette façon de ne vouloir que changer même pas la tête, ou le cerveau ° de la société, ou son esprit, mais simplement ses chefs ; nous sommes si instruits par l'expérience [...] de ces luttes entre personnels

1. « Cf. Kant. » [Note marginale de Marcel Mauss.]

2. Francis de Benoît, *La représentation politique des intérêts professionnels* (1911).

politiques rivaux ; en un mot, nous considérons tout ceci comme secondaire par rapport à une action profonde, sur le corps et l'esprit même de la nation, que nous ne pouvons ni ne voulons y consacrer trop de temps. Qui fera de la politique et comment on en fera importe moins que de savoir quelle politique se fera.

On se sert d'ordinaire aujourd'hui de la formule proudhonienne : à l'économique doit céder le politique. Et l'on désigne ainsi un état d'esprit qu'on pourrait confondre avec le nôtre. Cependant, rien ne serait plus erroné que cette confusion ; notre doctrine n'est nullement antipolitique et ne donne nullement le pas à l'économie. Tomber dans ce vieux travers serait absurde, les phénomènes politiques purs, les guerres ont eu de telles dimensions que le[s] simplisme[s] économique[s] de Marx et de Proudhon apparaissent simplement contredits par les faits. Mais ce que veulent dire réellement les meilleurs praticiens du syndicalisme, et du productivisme, quand ils parlent ainsi, n'est pas très éloigné de notre point de vue. Ils veulent que la législation et la réglementation des intérêts vrais des nations prennent le pas sur l'alternance, le « relativisme » comme disent les Espagnols, de partis politiques tous au fond conservateurs dès qu'ils arrivent au pouvoir. Ils demandent une politique de justice et de pratique, et non le [ill.] sonore des partis dans l'enceinte fermée d'un Parlement. Cependant, ils se trompent encore, et nous aurons l'occasion de le voir lorsqu'ils imaginent possible la suppression *actuelle* du parlementarisme. Ils ne voient pas que l'on n'a pas encore trouvé mieux pour exprimer peu précisément certes, mais enfin paisiblement, les conflits d'intérêts particuliers et généraux, d'opinions de toutes sortes et de toutes origines, d'instincts de toutes les sections d'un grand pays. Et l'on n'a trouvé surtout rien de mieux pour contrôler [6] les bureaucraties qui partout, même dans les mouvements les plus démocratiques, le syndicat et la coopération par

exemple, réussissent à proliférer et à gouverner – si on n’y met bon ordre. Nous toucherons d’ailleurs, par deux fois, à propos des nationalisations et à propos des droits des citoyens, à ce problème de la démocratie.

Mais nous croyons inutile de rompre^o une larme en faveur d’une institution caractéristique des nations modernes, qu’imitent les nations jeunes et vers laquelle tendent les nations qui se forment, surtout quand on voit celles qui tentent de s’en passer si lamentablement échouer : la Russie des Soviets entre autres, fondée par des adeptes de M. Sorel. La démocratie parlementaire n’est pas la meilleure forme possible de gouvernement. On en convient ; et cherchons-en de meilleures. Mais elle est la meilleure actuellement connue. Partons donc d’elle et ne cherchons pas à la remplacer de toutes pièces. D’ailleurs, soyons convaincus que quelques progrès réalisés ici et là l’altéreront, tout de suite, et sensiblement. Surtout rendons-nous compte que les progrès généraux de l’esprit politique des citoyens d’une part, de leur organisation économique d’autre part, de leur volonté de contrôler personnellement leurs élus, enfin, feront plus pour changer le système parlementaire que toutes les réformes et les révolutions et les coups d’État purement politiques. Soignons le corps, l’esprit, des nations – malades et sains, peu importe – donnons-leur nos soins car la santé doit être gardée comme il faut se soucier du mal. Le choix du personnel nécessaire, et sa répartition, viendra tout seul par surcroît. Finissons de nous illusionner et de croire que, parce que nous aurions mis au pouvoir un parti nouveau, une classe nouvelle, ou parce que nous aurions inventé une Constitution nouvelle, nous aurions résolu le problème de la paix, celui de la justice et celui du rendement et du bien-être de la nation. C’est pourquoi nous irons droit au fait, et au plus profond.

■ En ce moment tragique pour les nations d’au moins [7] deux continents, au moment où le drame commence peut-

être à se dénouer, il faut que les nations trouvent au plus vite l'assiette solide, constitutionnelle, de leur morale et de leurs économies, le rythme de leurs actions et de leurs pensées. Ce rythme sera d'ailleurs probablement commun, car il a des chances de se répandre dans une grande partie de l'humanité, et de régler non seulement leur vie intérieure mais leur vie commune, une « Société des Nations », si elle se fonde. Si cette morale, cette politique, cette économie ne se dégagent pas de l'effort général des personnes et des peuples, si elles ne sont pas suffisamment vulgarisées et crues, à la façon de religions, par les très grandes majorités des citoyens, les grandes nations, saignées, affaissées et affolées, éviteront peut-être des crises aussi atroces et barbares que la russe, [mais] elles n'éviteront pas cet appauvrissement, cette crise latente, cette lente décomposition qui est si visible, à côté de symptômes heureux de reprise à la vie. Il faut qu'elles luttent contre ces symptômes de mort ; il faut qu'elles veuillent vivre, vivre bien et justement : leur mal, pour les nations ravagées^o par la guerre, est [de] nature^o physique. Mais ici, le travail joyeux et organisé pourra peut-être réparer les pertes matérielles. Seulement, le capital humain, et surtout le capital spirituel, est en danger. Tout nouvel affaiblissement, tout retard dans l'effort pour se ressaisir, pour créer de la vie et de la pensée, peut être funeste. Les deux seules nations qu'ait créées le monde antique sont mortes d'épuisement de leur race, et de l'esprit de cette race. Si les nôtres ne veulent pas mourir, il leur faut un travail^o [...].

Voilà où nous en sommes. La politique a à récolter^o cette volonté, et à clarifier et à réconforter cette âme des nations [...] déroutée après la tension de la guerre. Elle a à leur apprendre à penser correctement sur elles-mêmes et à voir clairement leur avenir, à se diriger énergiquement vers lui. Car elles ne se connaissent pas, elles ne voient pas le chemin où elles vont, et elles sont sans

force en ce moment. C'est une sorte de psychiatre que la politique telle que nous l'entendons. Il nous faut donc [8] rééduquer cette âme.

Pour cela, il faut apprendre à penser en même temps et internationalement, et nationalement, et libéralement. Internationalement, sans quoi les peuples° reviendront à la politique des égoïsmes et des folies nationalistes, et ils recourront encore à la violence et à la guerre. Nationalement, sans quoi les classes dirigeantes, au profit desquelles les nations se ruinent, auront à combattre les [ill.] qui voudront tout simplement les remplacer à la table des profits, et ce sera la guerre civile. Libéralement, car si les nations manquent de respect, du respect nécessaire pour l'individu <j'entends le citoyen>, et sa famille, si des tyrannies quelconques s'établissent, ce sera la mort économique et morale de nos nations individualistes et égalitaires.

Il ne suffit même pas de proposer des solutions à l'un ou l'autre de ces problèmes. Il faut les envisager¹ tous à la fois. Une nation sincèrement pacifiste doit n'être pas dirigée par des capitalistes rapaces, dont les autres nations craindraient l'empire économique ; une nation ne peut être pacifiste que si ses citoyens sont vraiment en possession du contrôle démocratique de la politique intérieure, et si elle ne craint rien tant que cet attentat contre la vie humaine qu'est la guerre. De même, la richesse des nations est fonction du marché mondial. Aussi l'individu ne pourra-t-il trouver son indépendance morale que lorsque la nationalisation, l'assurance°, lui auront donné l'indépendance économique. Nous n'en finirions pas d'énumérer les raisons de lier ces questions. Nous n'aurons fini qu'après avoir épuisé tous les systèmes de cette combinaison de trois choses, d'énumérer les

1. Mauss a raturé « résoudre ».

connexions° de ces trois problèmes. On les verra s'articuler au cours de notre ouvrage.

Internation, nationalisation, liberté des citoyens sont les trois termes de la même phase de développement de nos nations, grandes et petites. C'est à la démonstration de ce fait qu'est consacré cet ouvrage. Et cette démonstration nous permettra de dégager quelques conclusions pratiques particulières et une conclusion politique générale.

Si cette démonstration paraît séduisante à quelques bons esprits, et si nos conclusions pratiques paraissent réalisables ; [9] si quelques penseurs, philosophes, artistes, veulent bien s'en saisir, et si quelques hommes d'État veulent bien en faire leur profit ; si, comme nous le souhaitons ardemment, quelques sections du public éclairé veulent bien en tenir compte, les discuter en public, et les faire passer dans l'opinion, nous nous considérerons comme n'ayant pas travaillé en vain. Peut-être cette formule condensée° d'idées qui sont en l'air que nous respirons cristallisera-t-elle des bonnes volontés, et éventuellement des actes. Il suffit d'un léger choc pour que la masse se forme°, quelques fois. Notre devoir de sociologue et de citoyen est de tenter de le donner. <Nous n'avons pas d'autre prétention>. Si, par chance, nous avons ce succès modeste d'exprimer les idées de tous, nos vœux seraient comblés.

PREMIÈRE PARTIE

DE LA NATION
COMME GENRE DE SOCIÉTÉ¹

1. Le titre est une création des éditeurs.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It highlights the need for a systematic and consistent approach to data collection, as well as the importance of using appropriate statistical methods to analyze the results.

3. The third part of the document discusses the challenges and limitations of data collection and analysis. It notes that there are often many obstacles to obtaining accurate and reliable data, and that these can be exacerbated by the complexity and volume of the data being collected.

4. The fourth part of the document provides a summary of the key findings and conclusions of the study. It emphasizes that the data collected and analyzed in this study have provided valuable insights into the organization's operations and performance, and that these insights can be used to inform decision-making and improve the organization's effectiveness.

5. The fifth part of the document discusses the implications of the study's findings for the organization and for the field of research more broadly. It notes that the findings have important implications for the way in which the organization operates, and that they also have broader implications for the way in which data is collected and analyzed in other organizations and fields of research.

6. The sixth part of the document provides a list of references and sources used in the study. It includes a range of academic journals, books, and other sources, and provides a clear and concise list of the references used in the study.

7. The seventh part of the document provides a list of appendices and supplementary materials. It includes a range of additional information and data that is related to the study, and provides a clear and concise list of the appendices and supplementary materials included in the study.

8. The eighth part of the document provides a list of figures and tables. It includes a range of visual representations of the data collected and analyzed in the study, and provides a clear and concise list of the figures and tables included in the study.

9. The ninth part of the document provides a list of footnotes and endnotes. It includes a range of additional information and data that is related to the study, and provides a clear and concise list of the footnotes and endnotes included in the study.

10. The tenth part of the document provides a list of acknowledgments and thanks. It includes a range of additional information and data that is related to the study, and provides a clear and concise list of the acknowledgments and thanks included in the study.

CHAPITRE I

Introduction¹

Le mot « nation » est d'un emploi récent, relativement, dans le langage technique des juristes et philosophes, et encore plus dans celui des peuples eux-mêmes. Les concepts de cité, ou société, de souveraineté, de droit, de loi, de politique, sont depuis longtemps fixés ; celui d'État l'est depuis le mouvement d'idées qui va des grands juristes français du XVI^e siècle aux grands juristes hollandais et allemands du XVII^e et XVIII^e². Celui de la nation a été infiniment plus lent à naître ; dans un bon nombre de langues, il n'est pas encore très usuel ; dans le langage technique, il n'est pas encore fixé, et la plupart du temps se confond avec celui d'État. Un peu d'histoire des idées et de philologie comparée est ici nécessaire.

1. Cette partie existe, dans le Fonds Mauss (dossier 26.11) comme manuscrit et comme document dactylographié. C'est le premier de ces deux documents que nous avons suivi.

2. Les noms des juristes français sont mentionnés plus loin dans le texte. En mentionnant les « juristes allemands et hollandais », Mauss avait très certainement à l'esprit les contributeurs les plus importants de cette époque à la théorie du droit naturel : Hugo Grotius (*De jure belli ac pacis*, 1625), Samuel von Pufendorf (*De jure naturae et gentium*, 1672), Christian Wolff (*Jus Naturae*, 1740-1748).

*

Le mot « nation » désigne encore dans le langage [2] français ce qu'il connotait autrefois exclusivement. On dit encore en droit consulaire, <surtout à propos des Capitulations en pays orientaux,> et même en langage courant, généralement d'un tel et tel qu'il est de « nation » française, anglaise, de « naissance » française ; l'on conserve à Paris le souvenir de diverses « nations » représentées par les divers collèges à l'université. C'est dans ces deux ordres d'institutions : droit canon et universitaire, et droit consulaire chrétien en pays idolâtres, que s'est formée l'idée que les sujets d'un prince à l'étranger formaient une « nation ». Le principe est encore appliqué dans les Capitulations appliquées en pays musulman, où chaque « nation » se nommait par l'autorité de ses consuls.

Ce sont les clercs, clercs en droit civil et public, et clercs en droit canon, qui ont les premiers étudié le sens de ce mot. Il semble qu'au XVI^e siècle le mot ait encore eu une assez grande vogue, et presque déjà une acception moderne. On le voit employer par nos grands juristes et économistes du début de ce siècle, les Cujas, L'Hôpital [3] et Bodin¹, tous ces grands et braves hommes, dont l'action aboutit à ces états généraux de 1543² où la voix de la Raison commence à se faire entendre. La nation et son Prince, voilà les deux termes dont ils se servaient déjà dans une opposition fort nette <et qui fut – malheureusement – oubliée pendant deux siècles>. De même, dans une autre partie du monde chrétien, Luther s'adres-

1. Michel de l'Hospital (1505-1573); Jacques Cujas (1522-1590); Jean Bodin (1529-1596), auteur des *Six Livres de la République* (1576) définissant le concept moderne de souveraineté.

2. Erreur de Mauss : les états généraux n'ont pas siégé cette année-là. La date a été corrigée par Lévy-Bruhl en « états généraux de 1576 », mais Mauss avait plus probablement en tête les états généraux de 1560, durant lesquels Michel de l'Hôpital a joué un rôle majeur.

sait déjà aux nobles, puis aux peuples de la « nation allemande »¹, qu'il voyait d'ailleurs réalisée dans son clergé, ses universités, sinon dans l'Empire toujours romain et ses « peuples » toujours divisés.

Cette tradition, contemporaine des premiers efforts du libéralisme et de la démocratie, fut malheureusement oubliée. À partir de ce moment, ce furent les notions de souverain, d'État, de loi, qu'on élaborait. Il semble qu'elles étaient en effet logiquement antécédentes². Il fallait sans doute que les États fussent unifiés par la volonté du Prince, expression suprême bien qu'inconsciente de la volonté des peuples – il fallait qu'ils fussent policés par une loi, une Constitution dont le Prince fût le premier serviteur ; il fallait surtout [4] que le concept de nation, c'est-à-dire de l'ensemble des citoyens d'un État, ensemble distinct de l'État, pût apparaître aux yeux des « philosophes » et des juristes.

Il apparaît avec les philosophes du XVIII^e siècle et la politique des deux révolutions. Chose curieuse, il est resté presque ignoré des théoriciens des deux révolutions qui ont plus fait qu'aucun pour établir le régime démocratique inséparable de la notion même de nation : les deux révolutions anglaises. Encore aujourd'hui, le mot anglais de nation ne fait guère partie que du vocabulaire radical et socialiste anglais, où il est revenu du français. La constitution de la nation anglaise s'est faite avec les vieux vocables de « sujets » et de « royaume », de « contrée » tout au plus, tant il est vrai qu'en matière technique, en politique surtout, on peut faire une chose sans en avoir eu préalablement le concept, surtout abstrait – on peut même

1. Martin Luther, *An den christlichen Adel deutscher Nation von des christlichen Standes Besserung* (*À la noblesse de la nation allemande sur l'amendement de l'état chrétien*, 1520).

2. Les ratures (« peut-être » et « sans doute » ont été d'abord écrits, puis rayés) montrent que Mauss a hésité sur cette affirmation.

continuer à la faire, sans en prendre conscience davantage qu'il n'est utile.

[5] Ce sont les philosophes du XVIII^e siècle français qui l'ont élaboré, sinon de façon claire et adéquate, du moins distinctement. Les Encyclopédistes et Rousseau, ce dernier surtout, l'adoptèrent définitivement¹. Le « Sage » de Genève, surtout, avait vu fonctionner en Suisse – sinon chez lui, chez les Messieurs de Genève et chez ceux de Berne, démocraties patriciennes, du moins dans les petites communautés cantonales – la législation populaire. Il savait par expérience ce qu'est un peuple et une nation, mieux que ceux qui n'avaient les yeux fixés que sur l'appareil constitutionnel anglais. Et c'est lui qui distingue, comme dans la pratique suisse, le représenté, souverain dans le cas de son assemblée, de son représentant les assemblées législatives ou exécutives.

Ce sont ensuite les théoriciens et les hommes politiques de la Révolution française. La révolution américaine, où se fonde une nation, sur une pleine crise nationale, opposant une jeune démocratie à un vieux royaume, et à une bureaucratie coloniale, fut, elle aussi, à demi-inconsciente de son caractère fondamental. [6] Les peuples anglo-saxons ont en effet un génie pratique qui leur fait inventer des formes de droit capitales, mais ils ont en même temps une sorte de timidité, du langage surtout, qui fait perdre conscience du caractère révolutionnaire de leurs inventions politiques². Tout autrement se pensent les révolutions continentales, la française et l'allemande. Les concepts, les idéaux pré-

1. Nous n'avons pu déchiffrer ce passage raturé et donnons ici la version de 1956.

2. Tout ce passage, raturé, est incertain. Le dactylographe propose : « mais ils ont en même temps une sorte de timidité [un blanc] qui fait perdre conscience du caractère révolutionnaire de leurs interventions politiques. » Lévy-Bruhl propose : « mais ils ont en même temps une sorte de timidité idéologique qui fait perdre conscience du caractère révolutionnaire de leurs interventions politiques. » « Interventions » et « idéologiques » nous paraissent improbables.

cèdent souvent le droit. Cependant, là encore, entre les anticipations du philosophe et les décisions pratiques des hommes politiques et les idées-forces¹ de l'opinion publique enfin fixée autour d'institutions, il y a une marge. Le concept de nation trouve une forme beaucoup plus précise, plus nette, plus féconde en même temps, après les jours mémorables de 1789, et surtout après le grand jour de la Fédération, où pour la première fois dans l'histoire, une nation tente de prendre conscience d'elle-même, par des rites, par une fête, de se manifester en face du pouvoir de l'État... Il faut venir jusqu'aux temps récents, à l'ivresse révolutionnaire russe pour retrouver des événements de si haut genre. « La Nation, la Loi, le Roi » : la Trinité des Constituants était composée².

[7] Déplacement tout à fait normal du concept, et inclus fortement dans son essence même. La nation, telle que la conçoivent les grands révolutionnaires d'Amérique et de France, fut le milieu idéal où fleurit définitivement le patriotisme. « Républicain » et « patriote » forment dès l'origine des termes joints. Les peuples qui avaient le[s] premier[s] posé des droits coururent aux frontières pour les défendre, et défirent les armées des tyrans conjurés, suivant les expressions du temps, encore vraies de nos jours. La fidélité à un Roi, le dévouement à un État, le vague sens de l'indépendance nationale, ou plutôt l'horreur du gouvernement de l'étranger, étaient bien loin de la clarté de la notion de patrie. Celle-ci ne s'impose qu'avec les héros de Valmy. C'est de là qu'elle se propagea – à leurs images – dans tous

1. Cf. Alfred Fouillée, *La psychologie des idées-force* (1893, 2 vol.). Une idée-force est une notion qui exerce une telle emprise sur les esprits qu'elle ne peut manquer d'être rapidement matérialisée.

2. Mauss note en marge : « V[oir]. Aulard et Dic[tionnaire] de la Rev[olution]. F[rana]ise. » Alphonse Aulard (1849-1928), titulaire de la chaire d'histoire de la Révolution française à la Sorbonne, dirigeait la revue *La Révolution française*. L'autre référence est probablement au *Dictionnaire de la Révolution française*, dirigé par Elphège Boursin et Augustin Challamel (1893).

les esprits généreux d'Europe. Les nations qui se forment, Allemagne, Italie, encore plus les nationalités opprimées, [ill.] Pologne, Bohême, Hongrie, Serbie, prirent donc successivement conscience de leur volonté d'être, de se révolter, de se reconstituer. Le principe de nationalité dont le rôle n'est pas encore fini exprimait symboliquement ces revendications des nations à l'existence, et à l'existence complète, et comme en nombre de cas, [8] était trinité¹. Plus tard, ce ne fut plus qu'une dyade : la Loi, la Nation.

Cependant, l'idée de nation subit une éclipse, ou plutôt son esprit changea au XIX^e siècle. Le principe de la souveraineté nationale, le dogme de Rousseau était par trop ce que Proudhon appelle l'« idée révolutionnaire » pour être l'idée favorite de quiconque n'était pas sincèrement républicain. On ne la trouve guère à partir d'un certain moment que chez les doctrinaires libéraux, les philosophes, comme Fichte, puis chez les socialistes. On l'abandonna, donc. Les théoriciens du droit et de la politique s'attachent de préférence [...] ² à la notion de l'État. D'ailleurs, ils avaient une autre forme de la nation à quoi s'attacher. La notion de nation avait fait place à la notion de nationalité. Car, avant de poser la question du régime intérieur et extérieur des nations pour bon nombre de nationalités, les « nations en puissance », disait déjà Renan, il fallait créer les nations en acte. L'Europe, en ces cent vingt dernières années, fut en constant travail de conserver, d'enfanter, de faire vivre des nations, de nouvelles nations. La fin des guerres napoléoniennes, comme même les deux principales guerres du XIX^e siècle, celle de 1859 et celle de 1870, et la Grande Guerre furent des guerres de nations se battant pour leur vie ou leur résurrection³.

1. La phrase est incertaine ; nous proposons ici la version de 1956.

2. Ici, plusieurs mots illisibles, ignorés dans la version de 1956 ; le dactylographe laisse un long blanc.

3. Mauss a écrit, puis raturé, « pour leur indépendance ou leur naissance même ».

[9] En réalité, nous ne sommes pas encore sortis de cette logomachie. On se fait même malaisément idée, à l'Ouest de l'Europe, du caractère aigu, tranché de ces concepts et de leur importance politique. Nous vivons dans des nations depuis longtemps faites, pour la plupart libres et démocratiques. À l'Est de l'Europe, le régime de la force et de la tyrannie, turque, austro-hongroise, et le monde russe, opprimait les « nationaux » sans nombre de nations qui cherchaient à naître. Plus d'un siècle se passa en ces luttes, infructueuses pendant la première partie du XIX^e siècle, victorieuses depuis : la Grande Guerre, dans la mesure où elle fut une guerre autrichienne, fut une guerre des nationalités. Mais comme ces États de pure force, les *Macht-Staaten*¹ de l'Europe centrale et orientale, la plupart des nouveaux pays sont encore des sociétés mixtes, où des minorités nationales se croient ou sont encore opprimées. Pour un très grand nombre de nos contemporains, la notion de nation, c'est avant tout celle de nationalité, celle de nationalisme. Elle a un contenu négatif avant tout : la révolte contre l'étranger oppresseur souvent, la haine qu'on garde contre tous, même quand ils n'oppriment pas².

Au surplus, l'effort des juristes pour définir la nation [10] a été faible. Non seulement les théoriciens du droit international, mais même ceux du droit constitutionnel et du droit civil, continuent à n'ajouter d'importance qu'à l'État, ou plus exactement les confondent. La définition classique que Bluntschli³ donne de l'État, est à peu près

1. Le *Machstaat*, littéralement « l'État-puissance », est dans la langue politique allemande celui dont l'action n'est orientée que par la raison d'État.

2. Mauss a écrit d'abord, puis rayé « ne nous oppriment pas ».

3. Johann Caspar Bluntschli, *Allgemeine Staatslehre* (1875 ; trad. fr. : *Théorie générale de l'État*, 1877). Dans cet ouvrage, l'État est défini, de façon organiciste, comme un être vivant possédant une personnalité et une capacité d'action propre : « un ensemble d'hommes composant une personne organique et morale sur un territoire donné, dans la forme de gouvernants et de gouvernés. »

celle que nous donnons de la société. Consciemment ou inconsciemment, il a cru et fait croire aux citoyens qu'il n'y a rien d'autre que l'État. Le plus curieux événement fut certainement celui de l'Allemagne où, cependant, l'opposition *Staat* et *Gesellschaft*¹ était classique, et où on finit par hypostasier, substantifier, diviniser l'État au lieu de la nation.

Partout encore, même dans la théorie, le contenu de l'idée de nation est donc encore faible. Le nationalisme en est encore en somme la seule forme un peu positive [ill.]. °Mais bien que le nationalisme soit générateur d'autre[s] maladie[s] des consciences nationales, avant tout il est l'expression de deux réactions° : l'une contre l'étranger, l'autre contre le progrès qui soi-disant mine la tradition nationale. Vider cet abcès ; remplir au contraire de tout ce qu'elle contient de riche l'acception de cette idée, voilà la tâche urgente de toute théorie politique.

[11] Il faut aussi l'acclimater. En fait, même chez les peuples, dans les nations les plus éclairées, le mot de nation n'est pas encore d'un usage courant. En France, on dit il est vrai fréquemment : national. Mais souvent ce mot n'est là qu'à défaut d'autres. Il remplace l'ancien et pompeux royal ou impérial – il ne désigne que des institutions d'État ou simplement patronées par l'État. Académie nationale de musique, tout simplement l'ancien Opéra royal ou impérial. On dirait malaisément Académie républicaine. Les Français parlent assez clairement et font un usage assez constant du mot de nation. Mais ils sont encore les seuls.

La plupart des autres langages leur ont emprunté ce mot. Signe déjà que l'idée n'a pas été élaborée partout en même temps et de façon naturelle. Les Anglais disent bien nation, mais ce ne sont pas tous les Anglais.

1. Respectivement « État » et « société ».

CHAPITRE II

Nations et nationalités¹

[1]

[1] Cette définition de la société étant posée², nous pouvons maintenant essayer de dire quel genre de société mérite le nom de nation. Nous n'allons pas essayer de donner un tableau exact de l'histoire générale de l'organisation politique des sociétés. D'abord, nous n'avons aucun travail d'ensemble sur lequel nous appuyer. À notre connaissance, deux sociologues seuls l'ont tenté, Morgan suivi par Powell³, mais l'un et l'autre, esprits profonds et originaux

1. Dossier MAS 26.11. Pour cette partie, le manuscrit manque, mais Mauss a relu la version dactylographiée et inséré quelques corrections. Nous reprenons la version de 1956, qui a été relue par Lévy-Bruhl et qui nous semble supérieure à la version dactylographiée; nous avons toutefois inséré les corrections de Mauss ainsi que toute expression ou phrase omise de la version de 1956. Nous signalons ces endroits en notes de bas de page, sauf lorsque la différence est minime. Les chiffres entre crochets renvoient aux pages de la version dactylographiée.

2. Les pages contenant cette définition de la société manquent, mais le texte « Principe des nationalités » en propose une. Voir *infra*, p. 385. Le texte de 1956 omet le début de la phrase.

3. Lewis Henry Morgan, *Ancient Society; or, Researches in the Lines of Human Progress from Savagery, through Barbarism to Civilization* (1877; trad. fr.: *La société archaïque*, 1973). John Wesley Powell,

et, comment dirais-je, trop américains, ne peuvent être suivis qu'avec d'infinies précautions ; tous les deux se sont plutôt préoccupés de la théorie de la famille et de savoir dans quelle mesure les changements dans la vie publique de la société ont déterminé le passage du clan à la famille individuelle. Durkheim, dans des cours inédits mais que nous espérons publier, a touché, lui aussi, à ce problème¹. Nous nous inspirons largement de ses idées. On les trouvera éparses, d'ailleurs, dans les douze tomes de *L'Année sociologique*, dans ses critiques de publications sur l'organisation politique. Enfin, la plupart des faits que nous allons mentionner sont connus, mais combien d'autres également importants sont peu ou mal connus ! Nous avons, dès maintenant, des vues assez sérieuses sur les formes primitives des sociétés polysegmentaires, sociétés à base de clans, systèmes tribaux, sur les formes primitives de la monarchie et certaines de ses formes évoluées. À l'autre [2] bout de l'évolution, sur l'État moderne, les travaux abondent des juristes et des philosophes, mais encore mal digérés et hésitants entre la dialectique et la pratique, portant plus souvent sur les idées et l'histoire des idées que sur les faits et l'histoire des faits. Cependant, entre les deux champs d'études, que de territoires la sociologie – certes bien jeune – n'a-t-elle pas laissés inexplorés ! Les royautés primitives, d'une part, ne sont pour ainsi dire pas connues, sauf en ce qui concerne leur caractère religieux sur lequel nous avons le suggestif et amusant livre de Frazer². Les

étudiant de Morgan, est l'auteur de nombreux ouvrages d'anthropologie nord-américaine.

1. Mauss avait sans doute en tête le cours de Durkheim consacré à la sociologie de la famille ; la publication envisagée n'a eu lieu que de manière fragmentaire – Mauss a par exemple fait paraître « La famille conjugale » dans la *Revue philosophique* n° 90 (1921). Voir sur ce thème Marcel Mauss, « In memoriam. L'œuvre inédite de Durkheim et de ses collaborateurs », *L'Année sociologique*, nouvelle série, I, 1923-1924 [1925], p. 13. Repris dans *Œuvres*, t. 3, *op. cit.*, p. 548-559.

2. James George Frazer, *The Golden Bough : A Study in Magic and*

royautés antiques elles-mêmes le sont mal du point de vue juridique, administratif, jusqu'à l'Empire romain, ce fondateur de la notion d'État. Les féodalités européennes de l'Ouest sont bien connues, mais qu'est-ce qu'une féodalité en général ? Il reste à faire – ne nous le dissimulons pas – une étude comparée, et cela suppose celle des chefferies de clans, des castes militaires, dans le monde entier : ancienne Perse, Inde, ancienne et moderne, ancienne Chine, Amérique du Nord-Ouest et du Centre, Polynésie, Afrique. Voilà pour les monarchies et les aristocraties, mais pour les démocraties nous sommes dans la même incertitude. Grâce à des siècles de philologie, on sait à peu près ce qu'étaient les démocraties antiques, et les médiévistes et les historiens du droit savent ce qu'étaient les démocraties communales de l'Europe médiévale, quoiqu'on sache moins bien comment celles-ci s'agrégèrent et formèrent les grandes démocraties occidentales ; des travaux analogues à ceux de Pirenne¹ pour les Pays-Bas nous manquent même, pour ce qui concerne l'Angleterre ou la formation [3] des états généraux en France. Et sur leurs origines, sur les *civitates* gauloises, germaniques, que de points resteront éternellement obscurs ! On n'est pas encore réellement fixé sur leur caractère aristocratique ou démocratique !

Mais sur les principes fondamentaux de la division des régimes politiques, qui date de Socrate sûrement², qu'Aristote rendit classique et qui l'est encore, que n'y a-t-il pas à dire ? La division en démocratie, monarchie, aristocratie est sûrement vraie de l'organisation du

Religion (1905-1915, 12 vols. ; trad. fr. *Le rameau d'or : étude sur la magie et la religion* (1903-1908/1925-1935). Mauss a publié dans *L'Année sociologique* plusieurs comptes rendus des travaux de Frazer. Et il a rédigé, au moment de la mort de Frazer, un commentaire critique de l'ensemble de son œuvre dans la revue *Europe*, n° 17, 1928, repris dans *Œuvres*, t. 3, *op. cit.*, p. 525-534.

1. Henri Pirenne, *Les anciennes démocraties des Pays-Bas* (1910).
2. « Sûrement », ajouté à la plume, n'est pas dans le texte de 1956.

pouvoir et de la quantité d'hommes qui participent au pouvoir : en vérité, un assez bon critère des formes de ce pouvoir. Seulement, elle ne préjuge en rien du fond de ce pouvoir. Aristote souhaitait déjà pour les πολιτεῖαι, pour les Constitutions (et Montesquieu, comme les philosophes anglais et français, ne font que l'imiter), un heureux mélange de monarchie et d'aristocratie, de démocratie, comme l'Angleterre et la Suède en présentent encore un, comme l'Allemagne d'après 1870. Mais non seulement les formes peuvent se mélanger, mais encore elles peuvent être indépendantes du fond. Le pouvoir peut être loin et bien différent des gens gouvernés ; ceux-ci peuvent vivre leur vie sociale de tous les jours de façon indépendante : les « *joint family* », les villages slaves, hindous, irlandais, continuèrent à vivre avec la superposition des aristocraties, des despotismes, ou des deux. Les villages annamites et chinois sont dans leur forme familiale et populaire les vrais organes de la vie sociale dans ces pays. Il n'y a aucune contradiction logique entre tel et tel élément de la vie politique et¹ il faudrait [4] pourtant que le sociologue (et l'homme politique) n'en restât pas au simplisme intellectualiste, mais que vraiment, comme le psychologue et le médecin, il s'habituaît à concevoir que les hommes peuvent vouloir, penser et sentir des choses contradictoires, dans le même temps ou dans des temps successifs. La Prusse, type de la royauté de droit divin, l'est en même temps de droit populaire. Il n'y a là que deux prétentions mais elles sont encore parfaitement fondées et une grande quantité des Prussiens, jusqu'à M. Rathenau, voient encore, même après la guerre, dans la monarchie le seul moyen de gérer les intérêts du peuple pour le peuple sinon par le peuple.

Il nous faut procéder avec une certaine intrépidité. Classons rapidement les formes politiques de la vie sociale

1. Ce début de phrase n'est pas dans la version de 1956.

pour pouvoir définir avec précision celles des sociétés connues de l'histoire qui méritent le nom de nations, celles qui actuellement sont en voie de le devenir, celles qui peut-être n'en sont pas et n'en seront jamais et peut-être même ne sont pas des sociétés. Nous pourrions alors, mais alors seulement, arriver à des conclusions pratiques et politiques. En matière de science, on ne saurait aller trop lentement ; en matière de pratique on ne peut attendre. Il faut que la science réponde avec son savoir immédiatement même à coup de consultations provisoires et empiriques, comme est dans une certaine mesure notre travail.

On peut classer les sociétés en quatre grands groupes, groupes politiques familiaux égaux et amorphes à l'intérieur, composés d'égaux, comme était Israël avant d'entrer en Canaan, les futurs Romains avant la fondation de Rome, les anciens Germains. [5] Durkheim proposait de les appeler polysegmentaires¹ et il est certain depuis Morgan que toute l'humanité a passé par ce stade d'organisation. La tribu ne se rassemble que rarement, ne s'administre que temporairement et le totémisme dont la nature commence à être connue, les cultes des espèces animales ou végétales assimilées ne symbolisent que les clans et n'arrivent que par de pénibles évolutions à symboliser, et fort rarement, la tribu. De ce nombre sont toutes les sociétés australiennes, mélanésiennes, un bon nombre de sociétés indiennes des deux Amériques.

Au-dessus viennent les sociétés à forme tribale encore polysegmentaires parce que les clans y subsistent, mais où la tribu a déjà une organisation constante, des chefs au pouvoir permanent, soit démocratique, soit aristocratique, soit monarchique. On trouve en effet un mélange

1. Dans les *Règles de la méthode sociologique*, Durkheim a utilisé le terme « polysegmentaire » là où, dans la *Division du travail social*, il utilisait plutôt le terme de « segmentaire ». Mauss reprend la formulation des *Règles*.

de tous ces traits : par exemple, les transitions sont fréquentes entre certaines formes de concentration tribale en pays Bantou, dans cette immense aire de civilisation de race et de langue pour ainsi dire uniformes d'Afrique du Sud. Nos jours ont vu se fonder les dynasties zoulous, bagandas. Ils ont vu se démocratiser les tribus, autrefois royaumes très concentrés, du Congo et du Loango, bien que la hiérarchie féodale de ces anciennes cours barbares subsiste. À ce type de société appartiennent presque toutes les grandes tribus de l'Amérique du Nord, celles des Algonquins, Sioux, Iroquois ; et surtout, ce sont elles qui fondèrent les premières villes du Sud des États-Unis, du Sud-Ouest de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud occidentale. Y appartiennent aussi les Malayo-polynésiens presque tous, les Nigritiens [6] et Nilotiques, presque tout ce qui reste de sauvage en Asie (tribus de l'Annam, de l'intérieur de la Chine, etc.)¹.

Le deuxième groupe de sociétés se divise également en deux. Les sociétés qui ont succédé aux tribus à base de clans et aux tribus en général s'opposent à celles-ci par deux caractères : la disparition plus ou moins grande des segments anciens, des clans, des familles indivises, et la suppression de ces frontières intérieures, de ces oppositions de clan à clan, de village ou ville à ville, de ces guerres intestines dont la persistance ou la renaissance, même dans des formes sociales extrêmement évoluées, a marqué les retards ou les régressions des formes politiques jusqu'à des époques et dans des pays très voisins

1. La version dactylographiée comporte : « ce sont elles qui fondèrent les premières villes de ce continent du sud des États-Unis et le sud-ouest de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud occidentale. – Les Malayo-Polynésiens presque tous, les Nigritiens, Nilotiques, presque tout ce qui reste de sauvage. Ne peuvent y être rangées les tribus de l'Annam, de l'intérieur de la Chine, etc. ». « Annam », dans le vocabulaire colonial français, désigne la région centrale de l'actuel Vietnam.

du nôtre. Ainsi, au Japon, le clan subsiste encore ; il joue encore un rôle capital dans la vie politique ; si extraordinaire que soit l'unification de ce peuple, la politique de clans et même de clans féodaux y est comme un trait qui l'apparente à des sociétés beaucoup plus primitives.

La disparition des groupes politico-familiaux coïncide avec un grand changement à l'intérieur des sociétés. L'organisation stable de la société politique marquée par la présence, la force et la constance d'un pouvoir central, c'est ce que Spencer appelait l'intégration et ce que l'on peut continuer d'appeler ainsi en distinguant les sociétés non intégrées, qui sont les sociétés à base de clans, et les sociétés intégrées ; par exemple la Chine la plus ancienne, l'Égypte la plus ancienne, les tribus les plus primitives de la Grèce sont sûrement des sociétés[7] déjà intégrées. Et on peut dire que tous les Indo-Européens à leur entrée dans l'histoire sont déjà des sociétés de cet ordre. Il y avait chez eux, sinon partout, la réalité, du moins la possibilité, d'un pouvoir central, ἀρχή, *imperium*. L'Amérique pré-colombienne sur certains points, l'Amérique centrale et andine a connu des États de ce genre. À ce type de sociétés, comme à d'autres plus élevés, on a proposé de donner le nom de nations et je dois dire que nous-mêmes, Durkheim et moi, nous avons employé jusqu'à une date récente cette nomenclature ; nous l'avons empruntée au fond à l'histoire comparée des religions qui, depuis Kuenen¹, distingue entre religions nationales et universalistes. Mais cette nomenclature est vicieuse et nous proposons ici de la préciser.

Nous confondons, en effet, sous ce nom, des sociétés très différentes par leur rang d'intégration : d'une part, ce

1. Abraham Kuenen, *National Religions and Universal Religion* (1882) ; trad. fr. *Religion nationale et religion universelle : Islam, Israëlisme, Judaïsme et Christianisme, Bouddhisme : cinq lectures faites à Oxford et à Londres au printemps de 1882* (1883).

qu'Aristote appelait des peuples, des *ethné*, et d'autre part ce qu'il appelait des cités, *poleis*, et que nous appelons des États ou des nations. Distinguer les secondes est l'objet du présent travail, mais il est utile, non pas simplement en passant mais pour notre étude, de distinguer les premières.

Si les comparaisons biologiques n'étaient pas dangereuses en sociologie – les comparaisons sont toujours dangereuses parce qu'elles sont toujours des raisonnements analogiques –, nous appliquerions ici directement les procédés de classement des zoologistes et nous dirions que les sociétés polysegmentaires sont comparables aux espèces inférieures des familles et genres [8] animaux : les unes comparables aux colonies animales dont chaque élément associé est, au fond, indépendant, capable de vie, de mort et de reproduction ; les autres, les organisations tribales, étant proprement comparables aux formes supérieures des invertébrés, composées encore de segments mais déjà relativement dépendants, pouvant être réséqués¹ sans que l'organisme souffre, mais déjà pourvues d'un système nerveux central, et non sans unité de conscience et de vie.

Les deux derniers groupes de sociétés seraient, au contraire, comparables les uns aux insectes et aux mollusques, les autres aux vertébrés ; les membres détachés des premiers sont incapables de reconstitution mais non encore de vie, telles les pattes de l'araignée ; le tout pouvant encore supporter des ablations considérables de parties. De même ces sociétés. Aristote disait que Babylone n'était guère à décrire comme une *polis* mais comme un peuple, un *ethnos*, car on dit que trois jours après sa prise, une partie de la ville ne s'en était pas encore aperçue. La solidarité nationale est encore en puissance, lâche en somme dans ces sociétés. Elles peuvent se laisser ampu-

1. La version dactylographiée comporte le terme « coupés ».

ter, malmené, voire décapité ; elles ne sont très sensibles ni à leurs frontières ni à leur organisation intérieure ; elles comptent des tyrans étrangers, des colonies étrangères, les assimilent, s'y assimilent ou se soumettent simplement. Elles ne sont ni vertébrées ni fortement conscientes ; elles ne sentent pas de peine à être privées même de leurs traits politiques et acceptent plutôt le bon tyran¹ qu'elles n'ont le désir de se gouverner elles-mêmes. Ceci est au fond la vie de toutes [9] ces masses de peuples, de l'Inde, de l'Indochine, de la Chine, de l'Europe orientale et même centrale, où l'instabilité du pouvoir, l'amorphisme des États, l'indifférence des peuples contents d'être gouvernés ou plutôt exploités, mangés comme disaient les anciens Ksatriyas de l'Inde² (l'expression, curieusement, se retrouve dans les dits russes : « manger une province » en parlant de son gouverneur), pourvu qu'ils aient la paix et que les pouvoirs centraux souvent inconnus, presque toujours absents, toujours peu aimés, les laissent vivre sur leurs champs. L'amorphisme relatif des sociétés qui ont précédé celles de la Grèce antique et celles de Rome se traduit de milliers de façons³. La succession des dynasties, leur indifférence au sein de leurs peuples, la façon dont elles étendent et restreignent leur domaine, voilà la catégorie de symptômes la plus connue⁴. Cet amorphisme se traduit d'ailleurs dans les lois et dans le caractère souvent composite de ces États, petits et grands.

En premier lieu, il n'existe pour ainsi dire pas de lois politiques ; les lois sont surtout des coutumes et soit de

1. « Conquérant », sur la version dactylographiée.

2. « Guerrier », dans la tradition hindoue. Nous reproduisons ici l'orthographe usitée généralement par Mauss. La version dactylographiée opte pour « Katryas », et celle de 1956 pour « Ksatriyas ».

3. La version dactylographiée comporte l'expression « de la même façon ».

4. La version de 1956 comporte le syntagme « symptômes les plus connus », mais nous suivons le tapuscrit, qui a été corrigé de la main de Mauss.

droit civil ou pénal¹, très peu de droit public, et celui-ci presque entièrement religieux, ou simplement spécifiant les droits et les devoirs du roi et ceux des castes ou classes supérieures. Les plus anciennes législations datent de ces sociétés, comme celle de Hammurabi, roi de Babylone; elles sont bien plus anciennes que les premières législations grecques, ou celles qui devinrent le Pentateuque et auxquelles elles ont servi de modèle, mais elles sont bien différentes². Celles des Mèdes et des Perses et des Hindous de l'époque classique sont encore du même type. [10] En second lieu, ces lois politiques, quand elles sont formulées, le sont exclusivement du point de vue du pouvoir. Le royaume n'est que la chose du roi, sa justice n'est que la nécessité pour lui d'y faire régner l'ordre et la loi, quand on la conçoit, n'est que l'ordre des castes, *sa loi*, sinon *la loi*. Elles sont étrangement machiavéliques: il faut tromper le peuple et tromper l'ennemi; au fond elles sont extrinsèques à la masse du peuple qui ne reçoit d'en haut qu'une discipline, et nullement une loi, une Constitution à laquelle elle adhère autrement que mécaniquement, soit par contrainte, soit par passivité et indifférence.

Au fond, dans cet état sont restés tous les pays de droit musulman, de droit chinois, de droit hindou ou malais (*adat*³). C'est dans cet état qu'était la Russie avant les tsars. Ces pays sont au fond intégrés, administrés; ils ne sont pas administrés directement par les intéressés eux-mêmes. La loi n'y fut pas l'œuvre reconnue⁴ de chacun des citoyens, indifférents à ce qui n'était pas leurs cou-

1. « Soit » a été ajouté par Mauss; nous reprenons « droit » de la version dactylographiée pour faire sens. Dans le texte de 1956, on trouve: « des coutumes de droit civil ou pénal, très peu de droit public ».

2. « Mais elles sont bien différentes » est absent de la version de 1956.

3. « Droit coutumier ». Nous suivons la version dactylographiée et corrigeons l'édition de 1956, qui propose « *adats* ».

4. « Reconnue », qui est de la main de Mauss, n'est pas dans la version de 1956.

tumes locales et leurs intérêts paroissiaux. Même ces énormes villes de l'Inde ou de l'Assyrie ou de l'Égypte antique, où cependant la population était ordonnée, où sont nés l'hygiène, les arts de l'édilité, ceux de l'architecture civile et religieuse, la police et certaines de nos lois communales, donnent, et leurs héritières donnent encore maintenant, l'impression d'énormités inorganiques, de divisions en classes, castes, tribus, nations mélangées, de conglomerats de peuples, plutôt que de cette chose solide, ferme, organique, uniformisée qu'est déjà la cité antique ou le peuple[11] juif, ces deux prototypes de notre morale et de notre droit public ou religieux.

D'ailleurs, dans ces sociétés, l'importance des droits locaux, l'indépendance toujours possible, le plus souvent réelle, de[s] provinces, des vice-royautés, très souvent des villes, enfin et surtout le caractère souvent, le plus souvent même, composite de la société, la persistance des clans ou des anciennes tribus, l'isolement des villages sont très souvent des traces persistantes du caractère segmentaire des sociétés qui ont précédé les sociétés qui ont une formation définie. Tandis que l'incertitude des frontières, la vassalité des Marches, souvent la dualité, la multiplicité fréquente des capitales, la totale instabilité des fonctions et des fonctionnaires conçus comme serviteurs du roi ou élus temporaires des villes, tout cela trahit la relativité, l'instabilité des régimes, la propre défiance vis-à-vis d'eux-mêmes, c'est-à-dire celle des gouvernants entre eux et vis-à-vis de leurs administrés — et celle des gouvernés vis-à-vis des gouvernements. Le roi de France dans son Louvre ou son Vincennes, celui de l'Angleterre dans sa Tour de Londres, le tsar dans son Kremlin, sont des héritiers de cette instabilité, de cette séparation du souverain et du citoyen qui, à notre avis, caractérise les États non encore parfaitement intégrés, qui ne méritent pas le nom de nation.

Nous distinguons donc parmi les sociétés non segmentaires celles qui sont à intégration diffuse et à pouvoir

central extrinsèque, celles que nous proposons d'appeler peuples ou empires, suivant leur forme d'organisation.

Nous ne trouvons pas de meilleurs mots pour les désigner. D'ailleurs les organisations démocratiques parmi ces sociétés sont rares, [12] la petitesse de celles-ci, leur caractère fédératif, les font ressembler aux confédérations antiques de tribus¹.

C'est dans cette situation que vivaient encore au début du siècle dernier les tribus ou sociétés caucasiennes, les sociétés mongoles de la Volga, les Cosaques du Don ou de Crimée. Ces soi-disant républiques sont d'ailleurs les restes d'anciens royaumes détruits, isolés, réfugiés dans les montagnes. Le pouvoir central en général n'est pas d'origine démocratique. Seules les cités grecques, et à leur imitation, les latines, l'ont élaboré, et c'est ce qui a fait d'elles des nations et a formé le type de vie sociale que notre objet est proprement de décrire et de voir fonctionner dans le présent.

II

Nous entendons par nation une société matériellement et moralement intégrée, à pouvoir central stable, permanent, à frontières déterminées, à relative unité morale, mentale et culturelle des habitants qui adhèrent consciemment à l'État et à ses lois. Développons le thème de cette définition.

En premier lieu, le titre de nation ainsi défini ne s'applique qu'à un petit nombre de sociétés connues historiquement et, pour un certain nombre d'entre elles, ne

1. Nous reprenons la correction que Mauss a apportée sur la version dactylographiée. Dans le texte de 1956, on trouve : « les font ressembler, dans ce cas, aux anciennes tribus dont elles sont d'ordinaire les survivantes. »

s'y applique que depuis des dates récentes. Les sociétés sont encore rares dans l'histoire de l'espèce humaine¹. Les sociétés humaines actuellement vivantes sont loin d'être toutes de la même nature et du même rang dans l'évolution. Les considérer comme égales est une injustice à l'égard de celles d'entre elles où la civilisation [13] et le sens du droit sont plus pleinement développés.

Une énorme quantité de sociétés et d'États existent encore dans le monde, qui ne méritent à aucun degré le nom de nation. Toutes les sociétés de l'Asie, sauf (peut-être) l'Inde, la Chine et le Japon qui sont en ce moment, à des degrés divers de transition, en voie de former des États, toutes les sociétés indigènes de l'Afrique, celles de l'Océanie, ne peuvent être considérées comme des nations ou même des États. C'est par des fictions ridicules et destinées à duper les malheureux colonisés et les rivaux colonisateurs que le XVIII^e et le XIX^e siècles appliquaient à des malheureux Australiens, à la reine Pomaré² ou aux chefs du Congo et du Zambèze, des usages invraisemblables et mal fixés du droit des sociétés chrétiennes, des drapeaux et des protectorats. Les sociétés plus ou moins métissées de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud s'étagent à des degrés extrêmement divers dans une hiérarchie des peuples et nations. Les unes sont des États du type européen et forment déjà des nations jeunes, encore plus ou moins faibles par la population mais déjà grandes par les énormes territoires où elles règnent, le Brésil, l'Argentine, le Chili. Les autres sont composites, arriérées, à trop petite quantité d'Européens, trop pleines de métis, de nègres et d'Indiens et de divers métis de diverses races entre elles ; elles doivent plutôt leur indépendance au fait que les grands États se désintéressent d'elles ou que leurs dimensions, leur turbulence, leur

1. Phrase reprise de la version dactylographiée, absente de la version de 1956.

2. Pomare IV, reine de Tahiti de 1813 à 1877.

éloignement rendent toute intervention permanente impossible. Ceci se vérifie à plusieurs reprises[14] en ce siècle et au siècle dernier, à propos du Mexique ou du Venezuela. Là où de grands intérêts militaires ou économiques ont poussé les États-Unis à intervenir, à Panama, à Porto-Rico, les choses ont pris un aspect stable mais qui rapproche ces États de simples colonies. Car, dans une certaine mesure, il faut considérer l'ensemble des continents américains connus sous la tutelle des Américains du Nord. C'est ce qu'exprime en fait, non pas en droit, la doctrine de Monroe.

Reste l'Europe. C'est là que s'est constitué le droit public national et international de ces formes de société. Le nombre des États qui méritent ce nom avec quelque constance a été extrêmement variable et toujours restreint jusqu'aux tout derniers événements. Les Serbes divisés en trois ou quatre tronçons (Slovénie, Bosnie, Croatie, Monténégro), les Roumains divisés en trois principautés (Transylvanie, Banat, Bessarabie), etc., ne sont devenus des nations que dans des noyaux d'attraction, vieux royaume, principauté. Les Bulgares ont été plus vite massés, mais ils ne sont indépendants, les uns que depuis 1820, les autres que depuis 1879¹; et les Grecs de même: ce n'est que du siècle précédent et de la guerre balkanique que date une unification qui s'est étendue à l'Épire, à la Thessalie, à la Thrace, et aurait pu le faire à la Macédoine. Plus au nord, les Ukrainiens n'ont jamais été une nation, à peine par instants une société, un État. Les Polonais n'ont guère eu une existence indépendante

1. Henri Lévy-Bruhl a corrigé ces dates respectivement en « 1878 », date de création de la Principauté de Bulgarie et « 1885 », date de l'unification de cette dernière avec la Roumélie orientale (Bulgarie méridionale). Mais les dates de Mauss ne sont pas dénuées de sens: 1820 peut être compris comme une référence à l'éveil du sentiment national bulgare sous l'influence des guerres d'indépendance grecques; 1879 est l'année de proclamation de la première Constitution bulgare. Nous sommes redevables à Victor Roudometof de ces précisions.

de plus de quatre cents années et leurs frontières ont toujours été d'une élasticité extraordinaire. Les Slovaques sont, comme les Petits-Russiens, une grande masse paysanne qui, jusqu'au dernier siècle, n'a que rarement aspiré à [15] l'unité. Les Tchèques ont un peu plus de solidité; ils ont formé un royaume glorieux au Moyen Âge et jusqu'à la guerre de Trente Ans furent au fond indépendants. Les Hongrois de même, quoiqu'ils aient payé tribut au Turc et à l'Allemand; les Lithuaniens et autres populations fort anciennes, toutes les populations finnoises de l'immense ancienne Russie d'Europe, ont longtemps été dans un état de sujétion ou de primitive indépendance. La Finlande fut, jusqu'au XIX^e siècle, une colonie suédoise; elle l'était restée au fond sous la domination tsariste jusqu'à la révolution de 1905 et les premières élections au suffrage universel. Quant à l'immense masse russe, elle n'a formé en somme un véritable État pendant longtemps qu'en Moscovie et ce n'est que depuis Pierre le Grand qu'elle a vraiment eu une Constitution monarchique, un esprit, et s'est étendue aux frontières de la civilisation et de la race grand-russienne. Les Albanais sont dans un stade de civilisation toujours très primitif, plus primitif certes que les Indo-Européens au moment de leur entrée dans l'histoire. Donc l'Est slave et hellène ou mixte de l'Europe est entièrement peuplé de nations jeunes, ou imparfaites, ou de sociétés de forme inférieure à celle-là.

L'Ouest de l'Europe est au contraire l'empire des nations. Là, toutes les nations héritières du droit romain ont gardé le souvenir de ce qu'était le citoyen romain, et la renaissance du droit romain au XII^e siècle, même en pays germaniques et anglo-saxons, fut un coup décisif dans cette voie. Mais d'autre part, les grands groupes sociaux qui formèrent [16] les masses germaniques, franques, anglo-saxonnes, avaient évolué, et le *mâl* germanique était sûrement déjà, et surtout en pays scandinave, une forme de la vie politique de sociétés déjà importantes.

Nos nations européennes sont le produit, comme l'est notre droit français tout entier, d'une évolution à partir d'un mélange d'éléments germaniques et romains. Les nations slaves ont été en somme créées à leur image. L'essentiel du droit public a été donné par Rome, par l'Angleterre et la France, puis par trois révolutions : d'Angleterre, des États-Unis et de la France ; mais de nombreux éléments ont été formés par les petites nations également constituées dès le XVI^e siècle et ce n'est pas un hasard si le premier théoricien du droit des nations a été un Hollandais, Grotius.

On peut assez facilement les ranger historiquement. Ont été des nations, ou ont disparu, ou subsistent comme telles en 1914 : Rome, qui disparaît au VI^e siècle, la France et l'Angleterre qui se constituent à peu près au XI^e, la Suisse les Pays-Bas, les royaumes scandinaves au XIII^e et au XIV^e, la Castille et l'Aragon au XIV^e ; la Hongrie, la Bohême s'unissent vers cette époque pour disparaître, la première au début de la guerre de Trente Ans, la deuxième sous Marie-Thérèse ; la Pologne au XV^e pour disparaître au XVIII^e. La Russie, aux XVII^e et XVIII^e siècles, avec Pierre le Grand, s'étend de la Moscovie jusqu'à englober la masse russe. Au XVIII^e siècle, les États-Unis ; au XIX^e, la Belgique, la Grèce, l'Italie ; puis au Congrès de Berlin se forme le petit noyau des unités serbe, bulgare, roumaine, que seules les guerres balkaniques et la Grande Guerre constituent en nations. Cependant, l'émancipation successive des colonies portugaises et espagnoles de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale fondèrent ces États qui tendent tous, dès [17] l'origine, par leur forme démocratique et par leur fond de droit public, vers l'organisation nationale, mais dont un petit nombre, Argentine, Chili et Brésil, ont dépassé les stades de la tyrannie, de l'oligarchie et des formes primitives de l'État. Cependant, au Japon, se constitue une nation, une nouvelle forme de vie politique que nous voudrions quali-

fier, mais si mal connue que nous hésitons à le faire. Il est évident, en effet, que le Japon a évolué très vite, en soixante ans, sous l'influence de l'idée nationale éveillée par l'expédition du Commodore Perry¹, mais qui garde encore tous ses caractères les plus primitifs d'empire religieux et d'organisation féodale, à côté d'une des plus remarquable intégration qui se connaissent. La Chine, depuis la révolution contre la dynastie mandchoue, malgré l'anarchie qui semble diviser la république, est en train d'évoluer très vite. Ces grandes masses fortes, fécondes, de vieille civilisation, de langue et de littérature raffinées, s'enrichissant rapidement, créeront sans doute des institutions à elles, originales, qu'il serait imprudent de prévoir et de vouloir faire rentrer dans les cadres d'une généalogie de types sociaux spécifiquement et typiquement européens.

Ceci posé, quels sont les caractères principaux de ces sociétés qui sont évidemment elles-mêmes d'un type plus ou moins achevé, et sur la hiérarchie et la classification desquelles nous reviendrons ? D'abord, il ne peut y avoir nation sans qu'il y ait une certaine intégration de la société, c'est-à-dire qu'elle doit [18] avoir aboli toute segmentation par clans, cité, tribus, royaumes, domaines féodaux. Le royaume de France, ou celui d'Angleterre, pouvait être compatible avec la féodalité, et cependant on sait combien de fois les divisions, surtout celles d'héritage royal, les mirent en péril. Les nations française ou anglaise ont, au contraire, avec ou sans les rois, effacé ces anarchies, ces souverainetés. De même on peut lire dans Cavaignac² la remarquable histoire des rois de Prusse et celle de leur victoire, à leur profit et à celui du peuple

1. Matthew C. Perry (1794-1858), responsable des expéditions américaines visant à mettre fin à l'isolement du Japon.

2. Godefroy Cavaignac, *Formation de la Prusse contemporaine* (1891-1898).

prussien, contre les nobles réduits à la hiérarchie militaire et bureaucratique. Cette intégration est telle, dans les nations d'un type naturellement achevé, qu'il n'existe pour ainsi dire pas d'intermédiaire entre la nation et le citoyen, que toute espèce de sous-groupe a pour ainsi dire disparu, que la toute-puissance de l'individu dans la société et de la société sur l'individu s'exerçant sans frein et sans rouage, a quelque chose de dérégulé, et que la question se pose de la reconstitution des sous-groupes, sous une autre forme que le clan ou gouvernement local souverain, mais enfin celle d'un sectionnement.

Cette société intégrée l'est à l'intérieur de frontières bien délimitées; elle ne comporte pas de marches indépendantes, d'enclaves ni de zones d'influence étrangères. Elle est même particulièrement sensible à tout ce qui concerne son centre national; elle l'est tout autant au centre qu'aux limites extrêmes, ce qu'exprime le droit du drapeau, l'extra-territorialité des bateaux de guerre, toutes créations de droit international au Moyen Âge et au début des temps modernes. Elle n'a [19] rien de cette insensibilité qui fait qu'une société se laisse amputer, dépecer, diviser, gouverner ou battre à ses frontières. Elle ne désire même pas s'étendre, et seules les classes représentantes des formes antérieures de l'État poussent à ce qu'on nomme – et nous adoptons cette nomenclature parce qu'elle coïncide avec la nôtre – l'impérialisme. Les grandes démocraties ou États ont toujours été pacifiques et même le traité de Versailles exprime leur volonté de rester dans leurs frontières. Les appétits de conquête, de domination violente sur d'autres peuples, sont au contraire actuellement l'apanage de toutes les jeunes sociétés mal assises et qui s'essaient à la vie nationale, qui sont écloses de la guerre, et que leur dynastie d'origine germanique ou leurs traditions de fraîche date encore empreintes des traditions de l'État de police, autrichien ou russe, entraînent dans la voie qui fut fatale à la Russie et à

l'Autriche. Même au sein des grandes puissances, la plus jeune nation, l'Italie, est aussi la plus impérialiste, et celle dans laquelle il n'y a aucun vestige du passé monarchique, les États-Unis, l'est le moins. La notion d'indépendance se manifeste par la notion de patrie, avec ses conséquences : culte du drapeau, idée des terres irrédimées, préoccupation de frontières militaires sûres, sentiment de revanche en cas de défaite, résistance à toute intervention intérieure, à toute atteinte au droit de souveraineté, à toute intrigue diplomatique, à toute menace militaire. Inutile ici de noter des faits. Ceux de la guerre, en particulier ce qui s'est passé en Serbie et en France, n'ont pas à être analysés [20] ici. L'une des raisons de l'échec des efforts russes est, au contraire, que ces idées n'animèrent pas la grande masse russe que la brutalité tsariste avait laissée inéduquée et que Kerenski¹ ne put enflammer. « La liberté ou la mort », disaient les gens de la Convention ; ce ne fut ni alors ni dernièrement un vain mot. Et, en fait, ce principe fut même celui qui fit résister la force allemande dressée avant tout contre ce qui était, pour tout Allemand de toute race et de toute religion, la barbarie russe².

La deuxième manifestation est économique : il faut la considérer comme également importante. Jusqu'à cette paix, et même maintenant, l'unité économique humaine la plus étendue qu'on connaisse, c'est la nation. Le mot allemand *Volkswirtschaft* (économie de la nation) qui désigne cette forme de la vie économique des grandes nations européennes est infiniment plus clair que les mots d'économie sociale ou économie politique qu'on emploie en France où les sciences dites politiques et sociales sont d'ailleurs bien moins développées. La forme nationale de

1. Alexandre Kerenski, ministre puis Premier ministre russe après la révolution de février 1917.

2. À partir d'ici et jusqu'à la partie consacrée aux « Phénomènes internationaux », le texte manque, aussi bien sous forme manuscrite que dactylographiée. Nous reprenons la version de 1956.

la vie économique est un phénomène récent. Il a commencé à être entrevu en France par l'admirable Bodin dès le xvi^e siècle. Mais il n'y fut un fait que lors de la disparition avec Turgot des douanes intérieures (et on sait que la France est le dernier pays où subsiste encore cette survivance de l'ancienne économie des villes : l'octroi¹). L'Angleterre, et surtout l'Écosse, avait précédé la France dans ce mouvement, et c'est même à ce fait que l'on doit sans doute l'apparition des doctrines d'Adam Smith². De même, ce ne sont pas seulement les lointaines conséquences politiques de la Réforme, c'est le développement économique des États allemands qui fit l'unité allemande ; ce n'est pas un hasard si la notion de l'économie nationale (*Nationalökonomie*) apparaît avec von Liszt³ peu après que la notion de la nation allemande se fut clarifiée dans l'esprit de Fichte et dès 1813⁴. Ce fut moins un hasard encore si l'unité allemande débute par un *Zollverein*⁵. Ici tout s'accorde ; le développement du droit public est en effet fonction de l'état économique de la société, et inversement : le processus qui a formé les nations était à la fois économique d'une part, de l'autre moral et juridique. Il fallait que l'idée de nation fût présente à la masse française et allemande pour qu'elles se donnassent une unité économique ; il fallait réciproquement que l'unité économique fût une nécessité matérielle pour prévaloir sur les intérêts établis dans les économies fermées des villes, des

1. Allusion aux anciennes taxes municipales.

2. Adam Smith, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations* (1776, trad. fr. : *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1778-1779).

3. Friedrich List, *Das nationale System der politischen Ökonomie* (1841 ; trad. fr. : *Le système national de l'économie politique*, 1851).

4. Johann G. Fichte, *Reden an die deutsche Nation* (1808 ; trad. fr. : *Discours à la nation allemande*, 1895). La raison de la date de 1813 n'est pas claire ; peut-être Mauss avait-il en tête la bataille des Nations, marquant la fin de l'hégémonie napoléonienne en Europe.

5. « Union douanière ».

petits États et des provinces... Non seulement c'est l'histoire moderne qui est résumée ici, mais encore l'histoire économique générale de l'humanité. Il faut lire encore le beau livre de Bücher¹, déjà vieux, et à propos duquel on peut faire bien des réserves, mais rien de mieux n'a été écrit sur les fonctions et sur les successions des formes générales de la vie économique. Bücher classe ces formes en trois phases : celle de l'économie fermée (du clan et de la famille) ; celle de l'économie urbaine ; celle de l'économie nationale. Il y eut un temps, en effet, où les hommes ne produisaient guère que pour leur famille et leur village, et cette forme d'économie est encore fort généralisée ; un autre temps qui date de la formation et de la multiplication des villes et de l'invention de la monnaie proprement dite, où les hommes commercèrent ; ils produisirent plus largement, mais toujours au profit de petits groupes, cités et petits États. Et enfin de vastes systèmes d'échanges interurbains et ruraux et les débuts du commerce et de la production internationaux changèrent les besoins et les moyens de peuples qui présentent un volume et une densité de plus en plus grands. Nous verrons plus loin que ce processus de nationalisation des phénomènes économiques est loin d'être achevé. Mais pour le moment considérons l'Europe (et l'Amérique du Nord) d'avant ou d'après-guerre. Elle était – elle est encore malgré tout – composée d'États relativement indépendants les uns des autres, dont le protectionnisme, les monnaies nationales, les emprunts et les changes nationaux exprimaient à la fois la volonté et la force de se suffire, et cette notion, inhérente à la monnaie, que l'ensemble des citoyens d'un État forme une unité où l'on a même croyance dans le crédit national, un crédit auquel les autres pays font confiance dans la même mesure où ils ont confiance dans

1. Karl Bücher, *Die Entstehung der Volkswirtschaft* [La naissance de l'économie politique] (1893).

cette unité. La coïncidence du nationalisme et du protectionnisme, l'idée que l'économie nationale doit être fermée, n'est qu'une forme, sans doute pathologique, mais sûrement fréquente, et fort naturelle, une simple exagération du phénomène normal qui, naturellement, unifie économiquement les membres d'une même nation, sans distinction de classe ou d'origine. Même nous verrons que toutes les conceptions de l'internationalisme économique le plus avancé supposent au fond cette unité nationale et cette rivalité d'intérêts entre nations.

Mais cette unité politique, c'est-à-dire militaire, administrative et juridique, d'une part, économique de l'autre, et surtout cette volonté générale, consciente, constante, de la créer et de la transmettre à tous, n'a été rendue possible que par une série de phénomènes considérables qui ont unifié à la suite, ou parallèlement, ou préalablement, les autres phénomènes sociaux. Une nation digne de ce nom a sa civilisation, esthétique, morale et matérielle, et presque toujours sa langue. Elle a sa mentalité, sa sensibilité, sa moralité, sa volonté, sa forme de progrès, et tous les citoyens qui la composent participent en somme à l'*Idée* qui la mène.

Chose curieuse, l'accroissement considérable, dans les deux siècles précédents, du nombre, de la force et de la grandeur des nations, a abouti non pas à une uniformisation de la civilisation, mais, à certains points de vue, à une individuation de plus en plus profonde des nations et des nationalités. En Europe, au Moyen Âge et jusqu'au XVIII^e siècle dans les universités, le latin était le seul véhicule de la pensée lorsque l'Église était le principal dépositaire des arts et des sciences ; seuls de barbares folklores singularisaient les peuples, tandis que les élites vivaient dans une atmosphère uniformément chrétienne. Aujourd'hui, au contraire, quelle que soit la perméabilité de notre civilisation occidentale, le poids, l'intensité et la qualité de chacune sont devenus tels que chaque membre de chaque

nation ne peut même plus les concentrer en soi, et est à peine instruit des principaux éléments de son histoire, de son art, de sa politique, de son droit, de ses intérêts, et que même les efforts nombreux consacrés à l'éducation secondaire n'arrivent pas à faire du jeune *bourgeois* (*Bürger*, citoyen) français ou allemand, et, à plus forte raison, anglais, l'« honnête homme », l'άνηρ καλός κάγαθός, le *vir*, qu'on était bien plus facilement en Grèce antique, à Rome, au xvii^e siècle français. L'individuation de l'Allemagne au xviii^e et au xix^e siècles, celle de la France depuis le xiv^e celle de l'Italie depuis le xiii^e ont abouti plus ou moins lentement à la formation d'États, et l'Allemagne n'est pas encore complète, l'Italie ne l'est que depuis un an. Mais c'est une vérité évidente que les civilisations, en une si longue histoire et dans des nations si vastes, sont devenues si grandes, si particulières et en même temps si humaines que, d'une part, elles peuvent mieux se suffire – car elles englobent tout l'essentiel du savoir et la sagesse pratique humaine – et, d'autre part, elles peuvent infiniment plus diverger que la civilisation grecque n'a divergé de la romaine. Ajoutons à cela que les conflits nationaux économiques, les rivalités diplomatiques et militaires font exagérer les efforts d'indépendance, les mouvements d'unification, les besoins de repliement, de singularisation, d'opposition même d'une nation à tout ce qui n'est pas elle. La lutte entamée à la fin du xix^e siècle pour diminuer le nombre des mots latins en allemand, les efforts du nationalisme littéraire un peu partout, la remise à la mode du vieux folklore par le romantisme littéraire, musical, etc., ne sont que des manifestations outrancières de cet esprit.

Cette unité locale, morale et juridique est exprimée dans l'esprit collectif, d'une part par l'idée de patrie, d'autre part par l'idée de citoyen. La notion de patrie symbolise le total des devoirs qu'ont les citoyens vis-à-vis de la nation et de son sol. La notion de citoyen symbolise le total des droits qu'a le membre de cette nation

(civils et politiques, s'entend) en corrélation avec les devoirs qu'il doit y accomplir. Il est inutile de nous étendre longuement sur l'analyse de ces deux idées. Depuis l'Antiquité elle a été faite et refaite, et leur histoire a été tentée par nombre de philosophes, d'orateurs et d'historiens. Les plus magnifiques documents abondent. Le discours de Périclès chez Thucydide, et la Prosopopée des lois du Criton, et le *Panegyrique* d'Isocrate, et tous le *Contiones* romain¹, et les Encyclopédistes, à la suite des grands libéraux anglais, de Locke², et tous les républicains des États-Unis, de la Législative et de la Convention, et tous les hommes du réveil germanique, Fichte, Arndt³ et les autres, et ceux du *Risorgimento*, et les Décembristes russes, tous ont traduit en mots et en actes les idées qui servent de fond et de modèle à l'humanité depuis qu'il y a eu des cités, et que l'idée d'un droit élargi de la Cité à la Nation s'est fait jour. Il est préférable de marquer le fait important et moins connu qu'est la corrélation des deux idées – patrie et citoyen. Déjà les cités antiques, même non démocratiques, reconnaissaient qu'il n'y avait pas cité là où il n'y avait pas de citoyen. Déjà, si Rome fut la terre du patriotisme, elle fut aussi celle du civisme, et la fondatrice des droits du citoyen : *Civis Romanus sum*⁴ ! Cependant, c'est aux États de l'Europe de la fin du Moyen Âge qu'était réservé de fonder la doctrine que le citoyen était non plus celui d'une cité mais celui d'une nation, et qu'il n'y avait nation que là où le citoyen participait par délégation parlementaire à l'administration de l'État. Et ce furent les deux premières

1. Allusion probable à Paul Grimaud (éd.), *Contiones Latinae : discours tirés de César, Salluste, Tite-Live, Tacite, Ammien Marcellin et fragments de discours originaux* (1897).

2. John Locke, *Two Treatises of Government* (1689 ; trad. fr. : *Du gouvernement civil*, 1724).

3. Ernst Moritz Arndt (1769-1860), écrivain nationaliste allemand.

4. « Je suis citoyen romain ! ».

grandes républiques du monde occidental, celle des États-Unis et celle de la France révolutionnaire, qui firent passer la doctrine, de complémentaire, de pratique, ou d'idéale qu'elle était en Angleterre depuis Cromwell, à la dignité de doctrine fondamentale et exclusive de la vie politique – car ces deux notions de patrie et de citoyen ne sont, au fond, qu'une seule et même institution, une seule et même règle de morale pratique et idéale, et, en réalité, un seul et même fait capital et qui donne à la république moderne toute son originalité et toute sa nouveauté et sa dignité morale incomparable. Celle-ci est devenue consciente, réfléchie. L'individu – tout individu – est né à la vie politique. Le citoyen participe à l'élaboration des lois, aux progrès de la religion, des sciences, des beaux-arts. Il n'est plus un conscrit du roi, mais un volontaire ou un soldat de la République et d'un libre pays. Et la société tout entière est devenue à quelque degré l'État, le corps politique souverain ; c'est la totalité des citoyens. C'est précisément ce qu'on appelle la nation, cette chose que l'Anglais s'imagine avoir été créée par la Grande Charte, et qui fut réellement créée aux États-Unis en 1777 par le Congrès de Richmond¹, et au Champ-de-Mars lors de la journée de la Fédération². Même ces sortes de rituels du pacte, imitation des théories du contrat social, sont l'expression voulue de cette idée que la nation, ce sont les citoyens animés d'un *consensus*. Et inversement ces théories du contrat général qui sont à la base des droits et des théories anglaise ou suisse ou française et l'expression de cette valeur du contrat, cette doctrine de la volonté générale et de l'origine populaire de la loi, sont simplement la traduction philosophique d'un état de fait. Les

1. Allusion probable aux « Articles of Confederation » scellant l'alliance des futurs États des États-Unis et qui devinrent leur première Constitution.

2. Allusion à la célébration de la Révolution organisée le 14 juillet 1790.

philosophes généralisèrent dans le passé et dans le futur un État conçu comme originel et comme souhaitable, mais dont, en fait, Hobbes, Locke et les radicaux, et Montesquieu voyaient l'exemple fonctionner en Angleterre, et dont Rousseau apportait le modèle de Genève. L'idée-force¹ de nation s'est hypostasiée en termes patriotiques et civiques, métaphysiques et juridiques. Mais elle est l'œuvre spontanée de générations qui ont étendu au peuple, par le moyen du système de la délégation populaire et parlementaire, le partage de la souveraineté et de la direction.

On est arrivé à l'idée, totalement étrangère à l'ancien régime, qu'un individu ne pouvait servir que sa patrie. La morale publique est devenue, même en des pays aussi informes que la Russie, fort chatouilleuse sur les rapports des hommes publics avec l'étranger, même allié. Tout, dans une nation moderne, individualise et uniformise ses membres. Elle est homogène comme un clan primitif et supposée composée de citoyens égaux. Elle se symbolise par son drapeau, comme lui avait son totem ; elle a son culte, la patrie, comme lui avait celui des ancêtres animaux-dieux. Comme une tribu primitive elle a son dialecte élevé à la dignité d'une langue, elle a un droit intérieur opposé au droit international. Comme le clan, à la façon d'une vendetta, elle exige des compensations comme celle que la France exigea pour le meurtre du sergent Mannheim². De l'étranger qui comparaît devant ses tribunaux, elle réclame la caution *judicatum solvi*³. Elle a sa monnaie, son change, son crédit ; elle a ses douanes, ses frontières et ses colonies, qu'elle prétend en général être seule à exploiter et qu'elle est toujours seule

1. Voir note 1, p. 67.

2. Allusion à une altercation fatale entre un soldat français et un passant berlinois en juillet 1919.

3. Garantie financière que doivent déposer les étrangers avant d'intenter en France une action en justice contre un citoyen français.

à gouverner. L'individuation va jusqu'à se marquer dans deux ordres de phénomènes avec lesquels on pourrait croire qu'elle était incompatible : dans la mentalité et dans la race, dans les formes supérieures de la vie intellectuelle et dans les formes profondes de la vie biologique. La pensée qu'une langue, riche de traditions, d'allusions, de finesse, et de syntaxe complexe, une littérature abondante, continue, diverse, des siècles de lecture, d'écriture, d'éducation et, surtout depuis cinquante années, de presse quotidienne, ont universalisé à un degré inconnu des plus hautes civilisations antiques et modernes¹. Tout cela fait que la démarche même d'un Français ressemble moins à la démarche d'un Anglais, que la démarche d'un Algonquin à celle d'un Indien de Californie. Et cela fait aussi que les méthodes de pensée et les façons de sentir d'un Italien sont infiniment plus séparées de celles d'un Espagnol – bien que tous deux soient de civilisation unique – que ne le sont les morales et les imaginations populaires dont l'extraordinaire uniformité dans le monde exprime l'unité de la mentalité humaine primitive.

Cette individuation dans la formation des nations est, en effet, un phénomène sociologique considérable, et dont la nouveauté n'est d'ordinaire pas suffisamment sentie. On peut même dire que la sociologie tout entière souffre encore du vice de cette vue erronée. Par une erreur de dialectique des contradictions, comme il en existe tant dans l'histoire des sciences, elle a alternativement fait considérer toutes les sociétés, même les plus primitives, sous l'aspect de nations modernes, et, à ce titre, les a fait considérer comme plus individuées qu'elles ne sont, et, d'autre part, considérant l'histoire des sociétés comme une, et réduite en somme à celle de *la* civilisation, a

1. Nous reprenons *verbatim* cette phrase grammaticalement très incertaine de l'édition de 1956.

négligé de faire leur part aux individualités surtout nationales, et surtout dans les temps modernes.

Jusqu'à nos sociétés, aucun des grands groupes n'était caractéristique d'une société déterminée. Leurs frontières, même celles des langues et celles du droit, n'étaient pas nécessairement celles des tribus et des États qui les pratiquaient. Ils n'étaient qu'exceptionnellement l'objet de ces croyances qui font qu'un peuple s'attache à ses institutions. Le grec et le latin ne forment pas pour les peuples l'objet de ce culte que le français reçoit depuis le xvii^e siècle et l'Académie, que l'allemand reçoit depuis Lessing et Fichte, et l'italien depuis Dante. Dans les nations modernes, au contraire, tous ces signes, que nous avons reconnus comme ne pouvant suffire à définir les limites dans le temps et dans l'espace d'une société, peuvent tous, ou un certain nombre d'entre eux, surtout dans les nations unifiées, être l'objet de cet attrait superstitieux que dans les formes plus primitives seuls le droit et les éléments juridiques de la religion suscitaient.

Une nation moderne croit à sa race. Croyance d'ailleurs fort erronée, surtout en Europe, où toutes les populations connues, sauf peut-être les norroises et quelques slaves, sont évidemment le produit de nombreux et récents croisements. Mais, n'empêche, l'Allemand, surtout depuis les romantiques, s'imagine qu'il existe une race allemande, et Fichte se donna les plus grandes peines pour prouver, à grands coups de linguistique fantaisiste et philosophique, que seuls les Allemands sont un *Urstamm*¹ en Europe. L'Écossais croit à sa pureté, et Buckle² nous en convaincrait, si cela se pouvait. L'Irlandais en est persuadé. De là l'emploi, si contestable, des notions dites « ethnographiques » en his-

1. « Tribu primitive ».

2. Il s'agit ici d'une allusion à Henry Thomas Buckle, auteur d'une *History of Civilization in England* (1857-1861).

toire, encore plus contestable en diplomatie. De nombreux Slaves furent dénationalisés – on réclame leurs descendants comme Slaves, et nous voyons de nos jours certains partis bohémiens réclamer les Wendes et les gens de Lusace qui sont pourtant devenus d'authentiques Allemands ; le pangermanisme voulait voir sinon le drapeau allemand, tout au moins des droits allemands partout où existait une colonie d'Allemands, même en pays étranger. La race crée la nationalité dans un bon nombre d'esprits. Ainsi les Juifs sionistes quand ils revendiquent pour leur nationalité des quantités de Juifs parfaitement adaptés à leurs pays. Mais tous ces paradoxes et ces paralogismes et ces sophismes de l'intérêt politique sont produits par un fait fondamental qu'ils traduisent : de nouvelles races se forment au sein des nations modernes. Les facilités de migration, de déplacement, l'existence de grands centres urbains où des gens de toute origine se rencontrent, des formes récentes de vie, comme la caserne dans les dernières années de la paix, ou celle du fonctionnaire que sa carrière promène dans tout un pays, ont commencé à réaliser la fusion des anciennes souches de population dont un grand nombre restaient encore en place. Il s'est formé tout au moins des types physiologiquement, musculairement apparents, sinon ostéologiquement. D'autres nations, produites par des migrations récentes où toutes sortes d'éléments ethniques viennent se fondre, créent en réalité une race nouvelle ; tels ces Australiens avec qui nous eûmes l'honneur de vivre¹, et qui mêlangent en eux les qualités physiques et morales des Anglais, des Écossais et des Irlandais qui s'unissent là-bas comme ils ne s'unissent pas dans les vieux pays. Ce processus est si important qu'une théorie exagérée en a été donnée et que,

1. Allusion à la présence de Mauss au sein de la V^e Division australienne à partir de juin 1916, où il revêt la fonction de traducteur. Voir Marcel Fournier, *Marcel Mauss*, Paris, Fayard, 1994, p. 379.

par réaction contre les données de l'anthroposociologie¹, un des ethnologues les plus distingués, M. Boas², a cru pouvoir démontrer que le genre de vie et d'alimentation pouvait transformer la race sans même qu'il y ait eu de croisement. Par des statistiques abondantes, il a cru prouver qu'en une génération des Italiens ou des Juifs de race pure, transplantés à New York, acquéraient les caractéristiques fondamentales de la race américaine. Les chiffres, critiqués, ne démontrent réellement que l'amélioration de ces rejetons de parents pauvres. Mais ceci est déjà un fait. Et il est certain que les nombreuses mixtures jointes aux progrès énormes faits par la richesse dans des couches de plus en plus grandes créaient des types nouveaux et plus vigoureux et plus beaux d'humanité dans le temps – maintenant plus favorablement jugé – d'avant-guerre. En somme, c'est parce que la nation crée la race qu'on a cru que la race crée la nation. Ceci était simplement une extension au peuple entier des croyances qui jusqu'alors avaient été réservées aux races divines des rois, aux races bénies des nobles, aux castes qui avaient à tenir leur sang pur, et étaient allées jusqu'au mariage entre consanguins pour l'assurer. C'est parce que le dernier des Français ou des Allemands a l'orgueil de sa nation qu'il a fini par avoir celui de sa race.

Ensuite une nation croit à sa langue. Elle fait effort pour la conserver encore plus que pour la faire vivre ; pour la répandre, même artificiellement, encore plus que pour

1. Allusion aux travaux d'anthropologie raciale dont en France Vacher de Lapouge fut l'un des représentants principaux. Voir par exemple Georges Vacher de Lapouge, *Race et milieu social. Essais d'anthroposociologie* (1909).

2. Franz Boas, anthropologue américain d'origine allemande, critique des théories racialistes. On pourra se rapporter notamment à son recueil d'articles *Race, Language, and Culture* (1940). Mauss trouva chez Boas la description du fameux *pottatch*, qui joue un rôle important dans l'*Essai sur le don*, mais sur lequel il réfléchit déjà dans le présent volume.

l'enrichir de nouveaux mots ou de nouveaux parlants ; pour la fixer encore plus que pour la perfectionner. Le conservatisme, le prosélytisme, le fanatisme linguistiques sont des faits tout à fait nouveaux qui expriment cette profonde individuation des langues modernes nationales, et, par là même, celle des nations qui les parlent. Une Académie française, sa récente imitation l'Académie britannique – l'intervention de l'État lui-même dans les questions d'orthographe, avec quelle pédanterie et quelle prudence ! – une Alliance française calquée sur le modèle germanique ou panslave – et combien d'autres faits importants sont des nouveautés complètes dans l'histoire des langues : des langues populaires, s'entend, car le purisme a été contemporain de l'écriture, l'archaïsme contemporain des premières traditions, et la superstition concernant les mots et les formules date des origines mêmes du langage. Mais cette supériorité d'un langage étrange, archaïque ou purifié n'était l'objet que des révérences d'une élite ; le peuple, à côté, y était indifférent, ne participant, sauf en Grèce où l'éducation fut générale, qu'aux reflets de la civilisation, en parlant par ses dialectes, son vocabulaire technique si riche, son vocabulaire moral si pauvre, ses images si simples. C'était là que le langage vivait. Mais il vivait d'une vie naturelle, sans contours ni détours, sans raffinements, avec force et liberté, sans ambition politique, sans croyance à sa supériorité. C'est lorsque les langues de culture devinrent, avec la formation des nations, les langues du peuple, que les sentiments dont elles étaient l'objet s'étendirent au peuple entier. Le beau parler, l'excellence de la langue, la distinction entre gens qui parlent le langage et ceux qui ne le parlent pas sont devenus croyance du peuple ; pour l'Allemand moyen, tout Allemand doit parler cet allemand qu'est le parler haut-saxon devenu successivement langage de la cour, langage de la littérature, langage de la religion avec Luther, de l'armée avec Frédéric, langage de

l'Université après l'*Aufklärung*. L'histoire de la langue française est la même, plus ancienne et plus riche en événements parce que les langues d'oc eurent une histoire autrement brillante que les dialectes germaniques. L'imprimerie, on le sait, autrement dit la mise du langage écrit sous les yeux des masses, est ce qui a donné cette primauté aux langues de culture, et étendu les croyances dont elles étaient l'objet aux masses qui se sont mises à les pratiquer, et qui y ont cru, comme y avait cru l'élite qui abandonnait le latin, mais transportait au français, à l'italien et à l'espagnol, à l'anglais et à l'allemand les pédanteries et les superstitions dont elle avait entouré les langues mortes. Le phénomène s'est intensifié et étendu à toute l'Europe moderne. Et il n'est pas terminé. Il s'étend même progressivement à des foules de langues dans le monde, et actuellement l'arabe, le chinois et le japonais passent par les plus graves vicissitudes du fait de leur passage de langues écrites et parlées par des élites, à la fois à langues de culture européenne, et langues nationales que croient devoir et veulent parler correctement des peuples. Mais sans entrer davantage dans les détails de ces faits linguistiques capitaux, venons-en au fait dominant. Le dernier siècle a vu la création de langues nationales par des nationalités qui n'en avaient pas. Les peuples qui n'avaient jamais écrit – ou plutôt jamais écrit avec continuité et intensité une « langue de civilisation » – se sont mis à en constituer une. D'autres sont revenus à des langues anciennes, depuis longtemps oubliées – grec, irlandais, slovaque, slovène, flamand, finnois (dont le *Kalevala*, la soi-disant épopée, n'est qu'un manuel de folklore). La nationalité a même été souvent précédée par la langue. C'est ainsi que le ruthène n'a qu'une existence politique, due à un choix arbitraire d'un dialecte petit-russien de Galicie, soit par des Russes, pour faire pièce aux Autrichiens de Cisleithanie, soit par ceux-ci pour faire pièce aux Petits-Russiens de Russie et aux Russes,

soit par les Ruthènes eux-mêmes pour faire pièce aux Polonais qui les opprimaient en Galicie. On voit une volonté du peuple d'intervenir dans des processus qui jusqu'ici étaient laissés aux variations et aux développements inconscients. Et il serait erroné de croire à un artificialisme particulier. La volonté des pères de voir leurs enfants recevoir dans leur langue maternelle une éducation complète, voilà ce qu'exprime naturellement cet effort linguistique. Il traduit le besoin des générations unies par une langue de ne pas la défaire par un bilinguisme comme celui de nos Bretons, Basques ou Alsaciens, ou par l'oubli des dialectes, comme on voit dans nos provinces. La lutte des Flamands pour une Université à Gand, des Ruthènes à Lemberg¹, des Croates à Agram² n'est que l'épisode final de ce nationalisme linguistique de peuples qui veulent donner la couleur de leur langue à la culture européenne, et qui, pour cela se créent, maintiennent et perfectionnent une langue au prix de quels efforts et de quels inconvénients ! Mais si les nationalités se créent ainsi des langues, c'est que, dans les temps modernes, la langue crée sinon la nation, du moins la nationalité. Le développement des grandes littératures scientifiques et morales, avec le tour d'esprit que créent des méthodes identiques d'éducation à une échelle et avec des forces insoupçonnées, arrivent à façonner des esprits nationaux, même hors des limites des États. Les sympathies diverses des Suisses pendant la guerre, Romands favorables à la France et à ses alliés, Alamans sympathiques aux deux empires centraux n'avaient rien d'extraordinaire. Chose plus notable encore : cette coextension de la langue et de la nationalité aboutit à cette revendication encore sourde, mais qui fut toujours latente,

1. Nom germanisé de l'actuelle Lviv (Lvov), en Ukraine occidentale.

2. Nom anciennement utilisé par l'administration austro-hongroise pour désigner l'actuelle Zagreb.

de la nation sur ceux qui parlent sa langue. Les débats à la Conférence de la Paix mirent ceci en lumière : les critères linguistiques ont servi d'arguments, le nombre des mots du vocabulaire, de l'onomastique géographique prouvant ceci ou cela en fait d'origine ont fait l'objet de débats. Telle population fût-elle déslavisée, dégermanisée, ou tel ou tel sol fût-il autrefois peuplé de tels ou tels peuples dont la proportion linguistique a changé, c'est une raison suffisante pour revendiquer une frontière, une province dont les habitants n'ont pas le moindre souvenir ou le moindre goût de telle ou telle nationalité. Au fait, les Allemands ne comprennent pas pourquoi les Flamands qui parlent pourtant une autre langue germanique, ne furent pas enchantés de devenir sujets du Reich, et la majorité d'entre eux ne comprend pas encore que les Alsaciens n'aient jamais voulu être des leurs – les panslaves procédèrent de même façon. De même les États ont prétendu imposer la langue de la nation dominante à des populations de langue différente. C'est ce que prétendaient les Russes un peu partout, surtout en Pologne, et les Allemands en Lorraine. Nous venons d'assister au scandale de Denikine¹ rentrant en Ukraine et fermant pendant sa courte apparition les 1 200 écoles ukrainiennes ouvertes depuis la Révolution. Que ceci ait été en somme unanimement apprécié comme une faute dénote quels progrès la notion de l'autonomie des peuples a faits depuis la guerre elle-même. La protection des écoles des minorités nationales, dans presque toutes les régions à population mixte, par le traité de Versailles, est un signe du droit d'un peuple à avoir sa langue, et des individualités nationales. Il est seulement regrettable que des exceptions aient été faites à la règle en faveur de l'Italie qui a absorbé sans garantie

1. Allusion à Anton Ivanovitch Dénikine, chef de l'armée blanche pendant la guerre civile ayant suivi la prise du pouvoir par les Bolcheviques.

plusieurs centaines de milliers de Yougoslaves. Si les grandes puissances avaient bien voulu s'appliquer la même règle qu'aux petites, elle n'aurait rien eu de blessant pour celles-ci.

En troisième lieu, une nation croit à sa civilisation, à ses mœurs, ses arts industriels et ses beaux-arts. Elle a le fétichisme de sa littérature, de sa plastique, de sa science, de sa technique, de sa morale, de sa tradition, de son caractère en un mot. Elle a presque toujours l'illusion d'être la première du monde. Elle enseigne sa littérature comme si elle était la seule, la science comme si elle seule y avait collaboré, les techniques comme si elle les avait inventées, et son histoire et sa morale comme si elles étaient les meilleures et les plus belles. Il y a là une fatuité naturelle, en partie causée par l'ignorance et le sophisme politique, mais souvent par les nécessités de l'éducation. Les plus petites nations n'y échappent pas. Chaque nation est comme ces villages de notre Antiquité et de notre folklore, qui sont convaincus de leur supériorité sur le village voisin et dont les gens se battent avec « les fous » d'en face. Leur public ridiculise le public étranger, comme dans *Monsieur de Pourceaugnac*¹ les Parisiens bafouaient les Limousins. Elles sont les héritières des préjugés des anciens clans, des anciennes tribus, des paroisses et des provinces parce qu'elles sont devenues les unités sociales correspondantes, et sont les individualités qui ont un caractère collectif.

Il serait bien long de décrire tous les faits par lesquels se marque cette nationalisation de la pensée et des arts. On n'attend pas de nous le résumé de thèmes connus des histoires de la littérature, de l'art, des industries, des mœurs et du droit. Ce sont [des] thèmes sur lesquels le XIX^e siècle et le début de celui-ci n'ont peut-être que trop insisté au détriment de l'humanisme et par réaction contre

1. Molière, *Monsieur de Pourceaugnac*. Comédie (1670).

l'humanitarisme et le cosmopolitisme maçonniques des siècles précédents ou des classes progressistes des diverses nations. Des théories de l'histoire littéraire comme celle du « milieu » de Taine, appliquées à l'Angleterre et à la France¹ ; des théories comme celle du *Volksgeist*² de Hegel ont été appliquées à l'histoire de la civilisation allemande : tout ceci se passe dans le domaine de la critique. Ce qui se passe dans le domaine même des arts et des sciences est peut-être moins marqué, mais beaucoup plus grave. D'une part, il y a un effort conscient pour rester dans la tradition, qui pèse déjà de tout son poids. Des millions d'imitations, de citations, de centons, d'allusions, ont figé les littératures dans des formes nationales souvent insipides. Des rythmes, des canons, des usages ont fixé les danses et les mimiques : des autorités académiques, des conservatoires – bien nommés – ont bridé les inventions. Et l'évolution des arts, des sciences et des idées, au Moyen Âge et pendant la Renaissance – avec l'unité de l'Église et des Universités, malgré les communications difficiles, l'absence de l'imprimerie, de la photographie, des patentes et brevets – avait autrement d'unité et de logique que n'en impriment au progrès les cahots et les heurts des pensées, des modes d'expression esthétique, les isolcements, les préjugés, les haines des nations ; comme le prouvent, par exemple, la cabale des Français contre Wagner et la stupide vengeance de celui-ci. Jusqu'aux techniques industrielles ont été l'objet de traditions, d'appropriations et d'oppositions nationales. Portugais, Espagnols et Hollandais se réservaient leurs concessions des Indes comme les Phéniciens le secret des Cassitérides ; au XVIII^e siècle, même au XVIII^e, par exemple pour l'invention de la porcelaine, les secrets

1. Référence à l'*Histoire de la littérature anglaise* d'Hippolyte Taine (1863), dont l'introduction expose une méthodologie retenant trois facteurs explicatifs des formes sociales : la race, le milieu, le moment.

2. « Esprit du peuple ».

industriels étaient gardés comme les militaires ; et les Allemands du ^{xx}^e siècle avaient en ces matières, pour surprendre les secrets des autres et garder les leurs, des mœurs dignes des verriers et de la République de Venise. La notion que la nation est propriétaire de ses biens intellectuels et peut impunément piller ceux des autres est tellement forte que ce n'est que tout récemment, par les conventions de Berne¹, auxquelles même tous les États n'ont pas adhéré, que les propriétés littéraire, artistique, technique et industrielle, après avoir lentement été reconnues par le droit interne, ont passé dans la sphère du droit international privé.

Même les formes de droit, de vie économique, même l'exploitation effrénée d'un sol ou de populations assujetties ont pu être conçues comme fondant des droits nationaux. On est si persuadé de ce fait que ce qu'on appelle la civilisation est chose nationale qu'on en a fait le fondement de droits territoriaux. Il est presque comique de voir des faits de folklore mal connus, mal étudiés, invoqués devant la Conférence de la Paix comme preuve que telle ou telle nation doit s'étendre ici ou là parce qu'on y retrouve encore telle ou telle forme de maison ou tel ou tel bizarre usage.

D'autre part, il y a eu un effort constant, surtout dans les nations de l'Est de l'Europe, pour revenir aux sources populaires, au folklore, aux origines, vraies ou fausses, de la nation. C'est non seulement la langue, mais c'est encore la tradition ancienne qu'on a essayé de reconstituer et de faire revivre, que, quelquefois, on a réussi à faire revivre. Le mouvement partit d'Écosse, et l'on connaît l'étonnante histoire du faux Ossian, de cette littérature gaélique soi-disant retrouvée². Puis ce furent

1. Signé en 1886, plusieurs fois complété, ce traité international introduisait une protection internationale des œuvres artistiques.

2. Référence à James Macpherson, *Fragments of Ancient Poetry* (1760), un texte reproduisant une épopée gaélique prétendument oubliée, mais plus probablement inventée par l'auteur.

les romantiques et les philologues germaniques, les contes de Grimm¹ et la découverte des *Edda*² furent les deux moments décisifs. On crut avoir trouvé la civilisation germanique elle-même. Et la poésie et la musique, wagnérienne surtout, se donnaient mille peines pour s'alimenter à ces origines, pour les faire vivre ; les noms de l'épopée germanique ont tristement fini par être donnés aux tranchées qui devaient être protectrices de l'armée en déroute. Les Finnois et les Slaves suivirent cet exemple. Et Serbes, Croates et Tchèques se sont constitués des littératures de ce genre. La musique russe est intentionnellement folklorique : on connaît les principes des fameux « Quatre ». Les musées d'ethnographie, les retours aux arts nationaux, les modes successives qui se sont emparées d'eux, tout cela, c'est le même fait. Alors que c'est la nation qui fait la tradition, on cherche à reconstituer celle-ci autour de la tradition.

Il est à la fois comique et tragique de voir le développement qu'on a donné, à l'Est de l'Europe, à la notion de civilisation dominante. Nous reviendrons sur ce sujet dans la conclusion de ce chapitre, car il est de la plus haute importance pratique. Mais à ce moment de notre démonstration, il faut noter le fait lui-même. On entend dans le jargon diplomatique, folkloriste, impérialiste, allemand ou slave, dont se servent pangermanistes ou panslaves et autres, par « civilisation dominante », dans une société composite, le caractère qu'a la civilisation du peuple dominant de s'être imposée, et même d'être la seule du pays. Pendant longtemps, c'est au nom de ce principe que les Habsbourg régnerent sur les Slaves et les Hongrois puisque, sous leur sceptre, Allemands en Cisleithanie,

1. Jacob (1785-1863) et Wilhelm (1786-1859) Grimm, auteurs des fameux *Kinder und Hausmärchen* [Contes pour les enfants et la maison] (1812).

2. Référence à la poésie héroïque et mythologique scandinave.

Hongrois en Transylvanie tyrannisaient Slaves et Latins. C'est le maintien à tout prix de ces faux droits qui fut, dans l'affaire serbe, l'une des causes et la principale occasion de la Grande Guerre. Et celle-ci a eu tout de même pour résultat de rendre l'application de ces principes plus difficile, sinon absurde. Le fait pour un peuple d'avoir arrêté tout développement matériel et moral d'un autre peuple n'est plus, grâce aux Dieux et aux Quatorze points¹, un titre à régner davantage sur cet autre peuple. S'il est vrai qu'en Galicie orientale le seul élément de « culture » soit les Polonais, et que les Ruthènes ou Ukrainiens ne sont que de pauvres paysans, il ne s'ensuit plus que le droit appartienne à cette soi-disant élite, et non pas à la masse. Il n'est plus vrai que la disposition du peuple et de son sol doit appartenir aux nobles propriétaires et aux légistes et bourgeois polonais, aux Juifs baptisés Polonais pour la circonstance. Pas plus qu'il n'est vrai que la Bessarabie appropriée par des Russes doit rester russe ou le *Baltikum* devenir allemand à cause de la prédominance des barons teutons et des Juifs partiellement germanisés.

La peine d'un peuple à souffrir une autre civilisation que la sienne, sa résistance de tous les jours, ses efforts, héroïques souvent, pour se créer une morale, une tradition, un enseignement – ce sont des faits modernes, notables, louables et relativement fréquents. Un peuple veut avoir ses commerçants, ses légistes, ses banquiers, ses maîtres, ses journaux, son art. C'est le signe du besoin de la vraie indépendance, de la totale liberté nationale à laquelle aspirent tant de populations jusqu'ici dénuées de ces biens. Il n'est pas à croire que cette situation va changer. De nombreuses couches de population jusqu'ici dominées sont justement en train de s'enrichir, par rapport aux races blanches conquérantes épuisées par la guerre. Elles vont tenter de s'émanciper, de se libérer, de se créer

1. Voir la note 4, p. 53.

leurs civilisations. L'exemple du Japon qui a su garder tout de son passé et acquérir tous les avantages de la civilisation moderne sera contagieux et suivi dans toute l'Asie. La lutte entre des nationalismes et des impérialismes n'est pas finie. La popularisation des civilisations n'est pas encore finie non plus, ni leur individuation. Il reste encore à réformer bien des caractères nationaux dans le sang, la lutte, l'effort, le temps. Le travail d'individuation des vieilles nations se poursuit. C'est désespérément que l'Allemagne appelle l'Autriche, et que celle-ci tend vers la patrie unique. Elles se singularisent, elles se séparent, en un mot, elles se créent un caractère collectif.

Ici, nous employons à dessein le mot caractère dans son sens psychologique. Un caractère, c'est l'ensemble intégré des diverses facultés d'un individu, les uns étant plus ou moins sensibles, les autres plus ou moins intelligents, ou volontaires ; les uns plus ou moins bruts ou vifs, forts ou faibles, les uns personnels, d'autres dépourvus de toute personnalité. Or, chose remarquable, le développement des nations, la formation surtout des grandes nations ont abouti, non pas à la destruction des caractères collectifs, mais à leur accentuation. Le siècle dernier a vu la naissance d'un nouveau genre de littérature. À l'étude des caractères individuels, classique depuis Théophraste, Mandeville et La Bruyère, s'ajoute celle du caractère des peuples. De là les innombrables psychologies du peuple français, du peuple anglais, etc.¹ On trouverait dans Montesquieu, et dans Voltaire, et dans Kant l'origine de ces études qui ont si heureusement fixé d'avance tant de documents pour la sociologie, encore à développer sur ce point. Mais ceci n'est que la manifes-

1. Mauss avait sans doute à l'esprit des ouvrages tels que l'*Esquisse psychologique des peuples européens* d'Alfred Fouillée (1903) ou encore l'*Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au XIX^e siècle* d'Émile Boutmy (1901).

tation littéraire d'un fait : la formation consciente des caractères nationaux. Jusqu'à des époques récentes, les caractères des sociétés étaient plutôt l'œuvre inconsciente des générations et des circonstances où elles s'étaient trouvées, intérieures et extérieures. De plus la division normale^o de toutes les sociétés qui comblent le gouffre entre la forme primitive des sociétés à clans amorphes, à égalitarisme primitif, et les nôtres à égalitarisme théorique, en *gens* et *populus*, *eupatrides* et *πλήθος*, *Pöbel*¹ et *Nation*, réserve à des élites toujours cosmopolites...².

Les uns en restent à leur vieux folklore, les autres, épris d'une civilisation toujours plus raffinée, extranationale naturellement ; jusqu'à Rome, latine au Moyen Âge, humaniste plus tard, anglomane, gallomane, spaniolisante, italianiste plus tard. Ce n'est que dans les cités grecques, et en Judée (nous la distinguons du reste d'Israël), lors du développement de la synagogue et de la Communauté des pauvres, que l'idée de l'éducation totale du peuple tout entier s'est fait jour, contre les grands. Thucydide nous parle de Mycalessos, petite cité béotienne dont les Thraces, lors de la guerre du Péloponnèse, massacrèrent les enfants qu'ils trouvèrent tous rassemblés à l'école. Cette idée de l'instruction obligatoire ne vivait que chez les Juifs et dans les cités grecques devenues des *municipes* latins. Elle survient avec des éclipses dans l'Église (le catéchisme), puis la Réforme. Mais elle était alors, comme chez les Juifs, entièrement religieuse. C'est en Suisse et en Allemagne, en pays protestant, que se forma l'idée d'une instruction qui fût, en même temps, religieuse et nationale. Au même moment les Encyclopédistes et la Révolution française, les radicaux anglais et surtout l'Écosse presbytérienne, les Quakers et la

1. « Populace ».

2. L'édition de 1956 indique ici que le texte comporte une lacune.

nouvelle république des États-Unis revinrent à la notion que le citoyen de la nation devait être instruit et éduqué par elle. Le jour où a été fondée l'instruction publique et obligatoire, où l'État, la nation, légifèrent efficacement et généralement en cette matière, ce jour-là le caractère collectif de la nation, jusque-là inconscient, est devenu l'objet d'un effort de progrès.

En somme une nation complète est une société intégrée suffisamment, à pouvoir central démocratique à quelque degré, ayant en tout cas la notion de souveraineté nationale et dont, en général, les frontières sont celles d'une race, d'une civilisation, d'une langue, d'une morale, en un mot d'un caractère national. Quelques éléments de ceci peuvent manquer ; la démocratie manquait en partie à l'Allemagne, à la Hongrie, totalement à la Russie ; l'unité de langue manque à la Belgique, à la Suisse ; l'intégration manque à la Grande-Bretagne (*Home Rule* écossais). Mais dans les nations achevées, tout ceci coïncide. Ces coïncidences sont rares, elles n'en sont que plus notables, et, si l'on nous permet de juger, plus belles. Car il est possible de juger, même sans préjugés politiques, des sociétés comme des animaux ou des plantes.

DEUXIÈME PARTIE

LES RELATIONS INTERNATIONALES, OU DE L'INTERNATIONALISME

Les relations, non plus que les sociétés, peuvent être ou non universelles et éternelles. Si elles ont un être réel, elles existent aussi les autres sociétés et en des lieux déterminés, de tout âge, et qui ont été autrefois. Elles ont un être réel, comme un être humain, et ne sont pas éternelles, car elles existent d'un lieu à l'autre, de l'Asie à l'Europe, et de l'Europe à l'Amérique. Elles ont un être réel, comme un être humain, et ne sont pas éternelles, car elles existent d'un lieu à l'autre, de l'Asie à l'Europe, et de l'Europe à l'Amérique. Elles ont un être réel, comme un être humain, et ne sont pas éternelles, car elles existent d'un lieu à l'autre, de l'Asie à l'Europe, et de l'Europe à l'Amérique.

1. Cf. les deux premières pages de l'ouvrage de Paul de Lagarde, *Le langage latin*, 1912.

2. *Essai sur la philosophie de l'histoire*, par Auguste Comte, 1830, tome I, page 100. *Le langage latin*, par Paul de Lagarde, 1912, page 100.

La nation est un concept qui a évolué au cours de l'histoire. Elle désigne un ensemble de personnes qui se reconnaissent comme appartenant à une même communauté. Cette communauté est définie par des caractéristiques communes, telles que la langue, la culture, les traditions et les valeurs. La nation est un concept qui a évolué au cours de l'histoire. Elle désigne un ensemble de personnes qui se reconnaissent comme appartenant à une même communauté. Cette communauté est définie par des caractéristiques communes, telles que la langue, la culture, les traditions et les valeurs.

La nation est un concept qui a évolué au cours de l'histoire. Elle désigne un ensemble de personnes qui se reconnaissent comme appartenant à une même communauté. Cette communauté est définie par des caractéristiques communes, telles que la langue, la culture, les traditions et les valeurs. La nation est un concept qui a évolué au cours de l'histoire. Elle désigne un ensemble de personnes qui se reconnaissent comme appartenant à une même communauté. Cette communauté est définie par des caractéristiques communes, telles que la langue, la culture, les traditions et les valeurs.

La nation est un concept qui a évolué au cours de l'histoire. Elle désigne un ensemble de personnes qui se reconnaissent comme appartenant à une même communauté. Cette communauté est définie par des caractéristiques communes, telles que la langue, la culture, les traditions et les valeurs. La nation est un concept qui a évolué au cours de l'histoire. Elle désigne un ensemble de personnes qui se reconnaissent comme appartenant à une même communauté. Cette communauté est définie par des caractéristiques communes, telles que la langue, la culture, les traditions et les valeurs.

La nation est un concept qui a évolué au cours de l'histoire. Elle désigne un ensemble de personnes qui se reconnaissent comme appartenant à une même communauté. Cette communauté est définie par des caractéristiques communes, telles que la langue, la culture, les traditions et les valeurs.

CHAPITRE I

Les phénomènes internationaux¹

Les nations, pas plus que les sociétés de tout type, ne sont pas seules au monde. Si elles ont ou non réglé leurs rapports avec les autres sociétés est un des faits dominants de leur vie, et qui doit être analysé. Certes on en peut concevoir de fermées et se suffisant à elles-mêmes. Des populations d'îles lointaines du Pacifique ont pu donner cette illusion aux premiers navigateurs européens qui les abordèrent, à un romancier comme Stevenson, à un ethnologue romanesque comme B. Thompson². D'autre part, de vastes sociétés s'étendant sur des continents, jouissant des climats et des sols les plus divers comme les États-Unis ou la Russie, pourront à la rigueur, un jour, marquer un degré d'autonomie et d'indépendance économique extraordinaires et se désintéresser sans peine de tout ce qui n'est pas elles-mêmes – ce que font, en réalité, les États-Unis en ce moment même. Mais historiquement, et

1. Ici encore, manuscrit et tapuscrit sont absents du Fonds et nous suivons l'édition de 1956.

2. Stevenson se réfère certainement au Robert Louis Stevenson du *Dr. Jekyll and Mister Hyde* et de *Treasure Island*; probablement Basil Thompson, auteur de l'ouvrage *The Figians* (1908), qui porte sur le chamanisme mélanésien.

aujourd'hui, en fait, moins que jamais, les sociétés n'ont été formées les unes sans les autres. Leur interdépendance est encore accrue par ce phénomène de leur vie de relation qu'est la guerre. Le problème de cette vie de relation est donc posé au premier plan. Cette étude et celle de quelques conclusions pratiques qui en découlent sont l'objet du présent chapitre : elles seront nécessairement sommaires.

Nous ne sommes pas ici sur un terrain aussi bien défriché par la sociologie que les origines de la famille ou les formes nouvelles de l'économie. La guerre est mal connue, les formes de la paix le sont encore moins, et seuls le droit international public et privé commencent à être connus dans leur histoire à partir du Moyen Âge. Mais ce ne sont pas là les seuls phénomènes intersociaux. L'histoire des civilisations et des langues est à refaire de ce point de vue et ce n'est que récemment que ce genre d'études s'est fait jour dans la méthode de l'ethnologie et la linguistique. On sait un peu mieux les migrations des phénomènes religieux, des contes et des symboles en particulier, et l'expansion des grandes religions dites universalistes. L'ensemble de tous ces faits est encore plus mal connu. Il n'est guère que les travaux des anthropogéographes qu'on peut utiliser immédiatement. Ils se cantonnent en somme sur le terrain des conditions géographiques des rapports entre sociétés. On sera peut-être surpris de ne pas trouver ici une histoire de l'internationalisme et des doctrines. C'est – il faut le rappeler – que le problème est non pas celui des idées, mais des faits, et que les idées ne nous intéressent que comme faits ou correspondant aux faits. Or s'il est un domaine de l'anticipation et du romanesque, c'est bien celui des théories pacifistes et internationalistes, de telle sorte que nous n'aurons à les considérer qu'exceptionnellement, comme des symptômes ou des forces, et cela à condition qu'elles aient correspondu à des états sociaux déterminés ou soient entrées du moins à des moments déterminés dans l'histoire.

Mais ces lacunes de notre science ne doivent pas nous empêcher – après avoir marqué l'inconnu – de dire le connu, et de dresser une sorte d'atlas géographique et historique sommaire des rapports entre les sociétés. On s'étonnera peut-être de la longueur du détour et qu'il nous faille ainsi remonter au Déluge. Mais il faut qu'on sente ainsi que les relations entre les nations modernes, les grandes nations en particulier, ne sont qu'un cas des relations entre sociétés. Il faut ensuite qu'on voie en quoi l'apparition de ces nouvelles formes de la vie sociale a commandé de nouvelles relations. Enfin il faut faire percevoir que le problème est permanent. Ce n'est qu'une importance relative qu'ont les questions d'aujourd'hui ; elles ne sont, à vrai dire, passionnantes que pour nous, à cette génération qui aurons vécu ces moments. Cette attitude scientifique, ce retrait – de haut et de flanc – de notre observation, vont nous permettre de traiter sans passion, avec sérénité et indépendance, les questions les plus brûlantes d'aujourd'hui, et d'envisager dans toute sa généralité le problème pratique actuel de la politique et de la morale internationales.

DEUX OBSERVATIONS PRÉALABLES

D'abord, nous sommes ici sur un terrain nouveau et en présence de phénomènes d'un ordre différent de celui des faits que nous venons d'étudier. Les faits internationaux – nous devrions dire constamment intersociaux – ne sont pas correspondants à des groupes sociaux limités, sauf exceptions à cette règle lorsqu'il y a reconnaissance officielle par les lois du pays. Ils sont entièrement de l'ordre physiologique, même lorsqu'ils aboutissent à des altérations démographiques des sociétés comme dans le cas de la guerre – si radicales qu'elles peuvent aller jusqu'à la suppression totale. On peut les comparer aux

phénomènes de la vie de relation animale. Une société, c'est un individu, les autres sociétés sont d'autres individus. Entre elles il n'est pas possible – tant qu'elles restent individualisées – de constituer une individualité supérieure. Cette observation de fait et de bon sens est généralement perdue de vue par les utopistes. Mais inversement, les sociétés ne sont pas des individualités irréductibles, et les syncrécismes sont, on l'a vu, la règle. C'est ce processus qui est l'origine des grandes nations. Cette possibilité pour les sociétés de fusionner est, en général, méprisée par les conservateurs des sociétés de leur temps.

[1] Et nous dirons¹ : l'internationalisme est entièrement un phénomène de l'ordre idéal ; mais, par contre, la formation de groupes de plus en plus vastes, absorbant des nombres de plus en plus considérables de grandes et de petites sociétés est une des lois les mieux constatées de l'histoire. De telle sorte qu'il n'il y a aucune limite à faire a priori à ce processus, et que nous n'avons en réalité qu'à montrer à quel point de cette évolution l'humanité est parvenue aujourd'hui.

Deuxième observation : les phénomènes internationaux sont, comme ont été autrefois, avant les nations, les phénomènes nationaux, de plus en plus nombreux et plus importants. C'est-à-dire qu'il est de toute évidence que, s'ils ont existé de tout temps comme nous l'avons vu à propos de la notion de civilisation, ils ont pris dans les derniers millénaires de l'histoire une force et une fréquence croissantes. Les commerces plus étendus, les échanges plus vastes et plus complets, les emprunts plus

1. À partir d'ici, nous pouvons à nouveau nous appuyer sur le dossier du Fonds Marcel Mauss (dossier MAS 26.12), mais le manuscrit manque en très grande partie pour les premières pages. Nous suivons donc l'édition de 1956 tout en complétant ou corrigeant cette version, le cas échéant, sur la base des documents du Fonds. Ces compléments et ajouts sont indiqués en note, sauf s'ils sont minimes. Les chiffres entre crochets renvoient aux pages du manuscrit.

rapides d'idées et de modes, les grandes vagues de mouvements religieux et moraux, l'imitation de plus en plus consciente d'institutions et de régimes économiques et juridiques ; enfin et surtout, la connaissance croissante et plus approfondie des littératures et des langues qui en est la conséquence, ont amenés les grandes et petites nations, et même dès aujourd'hui les sociétés les plus arriérées du monde, à un état de perméation et de dépendance mutuelle croissante. De telle sorte que, si la formation de groupes sociaux plus vastes que nos grandes nations est encore entièrement du domaine de l'idée et de l'idéal, par contre, l'importance et la conscience des phénomènes des relations entre les nations et les sociétés de tout ordre s'est accrue à des degrés imprévus, même depuis la guerre. Et par conséquent des conditions extrêmement nombreuses sont données pour que la solution pratique d'un problème pratique devienne, sinon possible immédiatement, du moins concevable.

Les phénomènes de la vie de relation peuvent se diviser en trois groupes : (1) phénomènes d'emprunt, ou de civilisation ; (2) phénomènes démographiques ; (3) phénomènes de relation générale. [2] Cette classification classe les contacts entre sociétés suivant qu'ils comportent des relations limitées à un point de la vie sociale, ou à des groupes sociaux limités, segmentaux, ou impliquant la vie totale des sociétés mises en rapport. Elle a l'avantage de suivre des critères précis, et en nous permettant une revue assez complète de faits, d'en montrer bien la diversité et la dimension. Elle n'a qu'un inconvénient, capital il est vrai, c'est de ne pas faire sortir suffisamment, et la connexion de ces faits, et leur caractère éminemment physiologique, et surtout leur importance capitale¹ au point de vue historique, car ce sont eux qui expliquent, non pas simplement les rapports entre

1. « Capitale » est absent de l'édition de 1956.

sociétés, mais encore très souvent les altérations considérables à l'intérieur des sociétés elles-mêmes dans leur structure, leur régime, leurs mœurs, leur langue, leur art, et leurs institutions.

En effet, par exemple, si une masse sociale adopte, par suite des exigences du marché, une certaine forme de vie industrielle jusque-là étrangère, celle-ci est nécessairement cause de modifications importantes dans les conditions générales de sa vie et de son droit, comme nous voyons de nos jours au Japon et dans l'Empire des Indes, où l'introduction du capitalisme aboutit à des variations gigantesques dans l'ensemble de la machinerie sociale. Mais nous passons outre à cet inconvénient grave, car ceci n'est pas notre sujet, nous n'avons pas ici à démontrer comment la vie de relation agit sur le nombre et le fonctionnement des sociétés, mais à la décrire sommairement. Cette réserve doit pourtant être bien en vue dans tout ce qui va suivre ; car il faut bien se souvenir que les sociétés, comme toutes choses naturelles, ne changent réellement que si leur milieu change, et n'ont en elles-mêmes que des forces relatives d'altération.

Les sociologues – au contraire des historiens qui sur ce point ont toujours mieux décrit la réalité – n'ont que trop attribué aux groupes sociaux une vertu interne d'évolution, et n'ont que trop isolé les phénomènes sociaux des diverses sociétés. Il est temps de bien faire pénétrer dans la science sociale la notion de ces contingences et de ces détours et de ces arrêts qui sont familiers à l'histoire, et que seule l'idée métaphysique d'un [3] progrès uniforme et de lois générales, de genèses autonomes, contredit. Au contraire, une sociologie vraiment positive doit en tenir le plus grand compte, parce que ce sont précisément ces relations entre sociétés qui sont explicatives de bien des phénomènes de la vie intérieure des sociétés. C'est en effet une abstraction que de croire que la politique intérieure d'une nation n'est pas conditionnée largement par l'extérieur, et inversement.

Seulement, chose remarquable, tandis que les sociétés vivent parmi d'autres sociétés, c'est-à-dire qu'en somme, dans la mesure où il n'est pas physique ou géographique, leur milieu est de même nature et de même ordre qu'elle, les autres organismes, y compris les individualités humaines, vivent dans des milieux qui leur sont totalement hétérogènes : soit qu'il leur soit intérieur, comme le milieu physique, ou supérieur comme le milieu social. Une société qui est déjà un milieu pour les individus qui la composent, vit parmi d'autres sociétés qui sont également des milieux. Donc nous nous exprimerions correctement si nous disions que l'ensemble des conditions internationales, ou mieux, intersociales, de la vie de relations entre sociétés, est un milieu de milieux. Nous ferions bien voir ainsi l'extrême complexité, l'importance du fait, et aussi la difficulté qu'il y a à le décrire avec le langage usuel.

Enfin ce milieu humain qui est une société, et cet ensemble de milieux qui est l'humanité, depuis que la totalité de l'*oekumène* est connue, ne sont pas, comme le milieu physique, hors de toute action humaine. De là la notion absurde, mais l'illusion fondée, que l'homme peut changer arbitrairement les sociétés et la volonté intervenir. L'idée a été populaire, elle est une des grandes idées-forces de l'histoire ; elle a inspiré les grands législateurs ; c'est elle qui a mû les grands tyrans, et Alexandre, et César, et Napoléon, et Robespierre, et Lénine, bien que celui-ci fût marxiste.

Cependant, on le verra plus loin à propos de l'individualisme, les milieux humains, à la différence des autres, et parce qu'en fait ils constituent des milieux non seulement biologiques, mais encore psychologiques, sont influencés par les individualités plus qu'aucun autre milieu naturel, s'influencent entre eux, s'altèrent et se détruisent avec des rapidités que ne connaît aucun autre phénomène biologique. De sorte que, pour être complète, on comprend qu'une [4] histoire des sociétés doive être une histoire au sens ordinaire du mot, avec tout le cortège

des faits divers comme le nez de Cléopâtre et le cancer de Napoléon.

I. - CIVILISATION

L'histoire de la civilisation au point de vue qui nous occupe est celle de la circulation entre les sociétés des divers biens et acquis de chacune. Comme nous l'avons dit dans notre étude de la notion de civilisation¹, et quand nous avons marqué que les sociétés ne se définissent pas par leur civilisation, et comme nous l'avons rappelé à propos de la formation des nations, les sociétés sont en quelque sorte plongées dans un bain de civilisation ; elles vivent d'emprunts ; elles se définissent plutôt par le refus d'emprunt, que par la possibilité d'emprunt. Voyez à ce sujet l'argumentation remarquable de ce roi d'un des royaumes de [la] Chine des Tchéou à ses conseillers et ses grands feudataires qui refusaient de prendre le costume des Huns (Mandchous), et de monter à cheval au lieu de chars, et comment il a la plus grande peine à leur expliquer la différence entre les rites et les coutumes, les arts et la mode. La politesse, les gestes, le baiser même, toute sortes de choses qui actuellement voyagent et s'imitent, ont précisément été de ces choses connues, présentées et refusées par les sociétés.

Mais ce n'est pas ici le lieu d'étudier les négations d'emprunt, lesquelles sont une matière de sociologie descriptive, historique, ou mieux psychologique, beaucoup plus typiques de sociétés données et plus explicatives que les emprunts eux-mêmes. Il nous suffit d'avoir indiqué que les collectivités sont plus marquées par les institutions

1. Marcel Mauss et Émile Durkheim, « Note sur la notion de civilisation », *L'Année sociologique*, vol. 12, 1913, p. 46-50. Repris dans Marcel Mauss, *Œuvres*, t. 2, *op. cit.*, p. 451-455.

que par les tendances sur ce point, et que ceci même prouve que l'emprunt est le phénomène normal, puisque le non-emprunt est précisément ce qui singularise une société par rapport à une autre.

Les faits d'emprunt, tous physiologiques, se rangent assez bien dans l'ordre de la sociologie et des sciences sociales classiques : économiques, techniques, esthétiques, linguistiques, juridiques. Nous n'en finirons pas d'énumérer les principaux ; on sait que c'est sur eux qu'a été basée la spirituelle et falote doctrine de Tarde¹, et on trouvera dans ses livres une description abondante mais assez banale, peu historique, encore moins logique. Nous nous [5] bomerons à indiquer quelques faits plus typiques que les autres, et surtout à marquer pour chacune des grandes catégories de faits sociaux le degré de perméabilité que présentent les nations modernes, et le degré d'uniformité qui en est résulté pour la civilisation d'aujourd'hui et celle de demain. Tout ce qui est social et qui n'est pas la constitution même de la société peut être emprunté d'une nation, d'une société à l'autre ; c'est ce que nous allons nous contenter de faire ressortir, car le développement historique² a accru singulièrement ce caractère humain des institutions, des arts techniques et esthétiques. De telle sorte que l'on peut parler maintenant de civilisation humaine mondiale, pour employer un mot du jargon moderne qu'il n'y a pas de raison pour ne pas employer avant que l'Académie lui ait donné une estampille officielle.

On donne le nom de commerce, et les Latins donnaient avec beaucoup de précision le nom de *commercium*, non seulement aux rapports économiques, mais encore aux rapports de toutes sortes, aux échanges de toute nature entre sociétés, et aux prestations réciproques de tout

1. Gabriel Tarde, *Les lois de l'imitation* (1890).

2. Le dactylographe a lu : « c'est ce que nous avons tenté de faire ressortir, et le développement historique », etc.

genre ; seulement il faut distinguer entre le commerce intrasocial, et le commerce intersocial. L'échange de services et de biens entre les divers éléments, clans, tribus, provinces, classes, entreprises, familles, individus est le fait normal de la vie sociale interne, et la constitue en grande partie. Cependant on se souvient que dans les sociétés polysegmentaires le commerce entre les clans et tribus est à quelque degré conçu comme un commerce entre groupes étrangers. Ainsi des règles parallèles du droit hébreu et des droits grecs admettaient le mariage, le transfert des biens immeubles à l'intérieur du clan, mais les prohibaient à l'extérieur de la tribu. La limite des échanges a été autrefois curieusement basse, soit par le petit nombre des choses qui s'échangeaient, ou le petit nombre des gens qui y participaient.

Le commerce entre sociétés était plus rare ; plus difficile, presque impossible. Nous verrons au troisième paragraphe pourquoi ; il n'en était que plus grave et plus solennel, surtout quand il était nécessaire. Les choses et les usages filtraient péniblement par les cloisons étanches que les sociétés élevaient entre elles, et par les fissures que, non moins curieusement, ces sociétés laissaient y subsister. [6] Ce n'est que de nos jours que les nations ont cessé relativement de se fermer moralement et matériellement les unes aux autres ; loin de diminuer, elles ont au contraire augmenté la quantité, la possibilité et l'intensité¹ des échanges. En réalité, elles sont aujourd'hui à peu près dans la position où étaient, au début de l'organisation politique et familiale la plus simple, les deux clans exogames, amorphes et affrontés, où furent ensuite les tribus, les villes associées, les petits États avant de devenir des possessions des grands. Tandis que le droit ancien ne reconnaissait pas le *commercium* et le *conubium* des non-nationaux, les nations modernes avaient déjà depuis

1. Le dactylographe a lu « l'intimité ».

plusieurs siècles introduit dans leur droit privé et public le *commercium* et le *conubium* avec presque toute l'humanité. Seul le droit japonais fait exception ; il est vrai que pratiquement justice est refusée aux Japonais par des nations importantes, des nations anglo-saxonnes. Mais théoriquement le droit des gens était, il y a quelques années, tout à fait contraire à ce vieux code du genre de celui que l'empereur Hadrien fit modifier chez les Juifs, et qui ne reconnaissait de droits qu'aux co-nationaux. Et moralement, mentalement, matériellement, les commerces les plus intimes existaient entre les sociétés, et en tout cas entre les individus de toutes les conditions et de toutes les populations.

On peut donc parler de commerce en dehors du cadre de l'économique. Cependant, restreignons comme il est d'usage maintenant ce terme à cet emploi, et disons que les relations entre sociétés ont été de tout temps, et avant tout commerciales. On sera peut-être étonné de notre assertion, mais nous ne connaissons pas de société si basse et si primitive, ou si ancienne qu'on se la peut figurer, qui ait été isolée des autres au point de ne pas commercer. Les Australiens commercent, à des longues distances. Chez eux, certaines pierres, écailles, qui servent déjà de monnaies, voyagent même de tribu à tribu. Il existe même des foires dans le Centre et Sir Baldwin Spencer, le merveilleux observateur des tribus du Centre et du Nord australien[s], vient de nous décrire un curieux système d'échanges intertribaux, tarifés, à l'occasion des rituels funéraires (Hakoutou)¹. Des faits de ce genre se sont sûrement passés en Europe dès la plus ancienne période néolithique ; l'ambre et les cristaux voyageaient déjà.

1. Walter Baldwin Spencer, *Native Tribes of the Northern Territory of Australia* (1914). Nous n'avons pu déterminer le sens du mot « Hakoutou », mais la tribu dont parle l'ouvrage porte le nom de Kakadu ; une erreur de transcription n'est pas à exclure. Mauss revient sur le sens de cette cérémonie dans l'introduction à l'« Essai sur le don ».

L'Amérique précolombienne, même la plus ancienne, a eu aussi ses amulettes, ses poteries, ses tissus voyageant à des grandes distances, car il ne faut pas se figurer [7] toutes ces sociétés comme sans civilisation, et la civilisation comme si jeune dans le monde. Les Mélanésiens, par exemple, sont des gens de grande navigation et des commerçants, et qui ont une monnaie. Les Najas aussi¹. Ce qu'a fait la civilisation au sens vulgaire du mot, c'est régler, multiplier, universaliser le commerce ; le faire passer du troc silencieux exceptionnel ou rituel, au troc libre, du troc à l'achat, de l'achat au marché, du marché colonial ou national au marché mondial. En fait, maintenant les économies nationales sont devenues si peu fermées, qu'elles sont toutes fonction, non seulement les unes des autres, mais même, et pour la première fois dans l'histoire, absolue, d'une certaine tonalité du marché mondial, en particulier de celui des métaux précieux, étalons des valeurs. Nous reviendrons sur ce fait en grande partie résultat de la guerre, et plein d'enseignements. On voit simplement ici où il se situe ; il est au maximum d'une courbe dont l'origine coïncide avec celle des sociétés humaines.

II. - TECHNIQUE

Le commerce était à l'origine avant tout celui d'objets magiques et religieux, monnaies ; celui d'objets techniques, et plus rarement d'objets de consommation. Les voyages que faisaient ainsi les instruments, ustensiles, armes, etc., étaient fort grands. Des ateliers produisant telle ou telle catégorie de pointes, de flèches ou de haches,

1. Nous reprenons l'édition de 1956. Nous n'avons pas trouvé d'information sur cette société, mais peut-être s'agit-il d'une référence aux Lhota Nagas, une population du Nord de l'Inde, ethnographiée par James P. Mills dans *The Lhota Nagas* (1922).

ont fonctionné en Europe préhistorique à des époques infiniment reculées ; et nous pouvons nous figurer à l'aide de documents australiens comment ce commerce fonctionnait, le prestige, souvent magique, qui en résultait pour la tribu détentrice, à la fois des matières premières et de la technique qui les transformait en outils.

Ce côté commercial intersocial de la vie technique s'est développé au point qu'en Russie des Soviets, de nos jours, le malheureux paysan, incapable de réparer ou d'entretenir mieux les instruments aratoires les plus vulgaires qui lui venaient tous de l'étranger, retourne progressivement à l'agriculture la plus primitive.

Mais ceci est moins important que le phénomène d'emprunt et de propagation des techniques. Normalement, à moins d'être dénué[e] de main-d'œuvre, ou de volonté, ou de matières premières, et [8] à moins de préjugés, une société fait tous ses efforts pour adopter et faire siennes les techniques dont elle constate la supériorité. Elle y est souvent contrainte, en particulier en matière militaire, les supériorités d'armement donnant aux sociétés un pouvoir de vie et de mort sur leurs voisins. Mais le plus souvent, ce ne sont que questions d'intérêt, de recherche d'une vie meilleure et plus facile. Il n'y a guère eu de contrainte économique de cet ordre que depuis le développement des moyens de communication, maritimes et terrestres, celui des monnaies, et la constitution d'un marché mondial. Sous peine de s'appauvrir indûment, il a fallu qu'une nation se mette au pas, au niveau technique des autres. Mais ce but n'a été poursuivi consciemment qu'à partir du XVI^e siècle, lors des premiers développements du grand commerce et du grand capitalisme, et cela malgré le protectionnisme forcené de l'époque, °connût-il le changement° comme une lutte entre des États se disputant des secrets d'État pour acquérir la richesse. On peut dire que toutes les grandes civilisations industrielles ont été depuis internationales. L'industrie s'uniformisait,

s'égalait, s'étalait, se diversifiait avant la guerre sur le monde entier. Échange des techniques et, par elles, échange intense des produits : l'un rendait l'autre possible, et une industrie mondiale était en train de se créer, rendue possible par un échange mondial de produits et de matières premières.

Le rêve de la « plaine de choux »¹ que ridiculisait Musset était réalisé largement. On ne saurait exagérer, contre les réserves absurdes des littérateurs et des nationalistes, l'importance des emprunts techniques, et le bienfait humain qui en dérivait. L'histoire des industries humaines est proprement l'histoire de la civilisation, et inversement. La propagation et la découverte des arts industriels, voilà ce qui fut, ce qui est le progrès fondamental, et permit l'évolution des sociétés ; c'est-à-dire une vie de plus en plus heureuse, des masses de plus en plus grandes sur des sols de plus en plus vastes. C'est elle qui, par le développement des sociétés, a fait le développement de la raison et de la sensibilité, et de la volonté ; c'est elle qui a fait l'homme moderne le plus parfait des animaux. C'est elle qui est le Prométhée du drame antique. Relisons en pensant à elle les magnifiques vers d'Eschyle², et [9] disons que c'est elle qui a fait des hommes, faibles fourmis qui hantaient des antres sans soleil, enfants qui ne voyaient pas ce qu'ils voyaient, n'entendaient pas ce qu'ils enten-

1. Il s'agit d'une allusion possible aux vers d'Alfred de Musset, tirés de son recueil *Namouna* (1831) :

« Rien n'appartient à rien, tout appartient à tous.
Il faut être ignorant comme un maître d'école
Pour se flatter de dire une seule parole
Que personne ici-bas n'ait pu dire avant vous.
C'est imiter quelqu'un que de planter des choux. »

2. Référence au discours de Prométhée dans le *Prométhée enchaîné* d'Eschyle : « Semblables aux fantômes des songes, ils [les humains] vivaient, depuis des siècles, confondant pêle-mêle toutes choses. [...] Comme la frêle fourmi ils habitaient sous terre, dans des cavernes profondes où ne pénétrait pas le soleil. [...] Ils agissaient, mais toujours au hasard, sans réflexion. » (traduction d'Alexis Pierron, 1849).

daient, et qui toute leur longue vie, brouillaient leurs images avec les fantômes des songes. C'est elle qui égale l'homme et inquiète les dieux ; c'est elle, nul doute à avoir, qui sauvera l'humanité de la crise morale et matérielle où elle se débat. Elle fut sauvée de la misère et du hasard, et de la bêtise, parce qu'elle eut et propagea des animaux, des plantes domestiques, et a progressivement aménagé à son usage le sol lui-même. Elle s'est rendue ainsi maîtresse d'elle-même et de son destin. C'est la science – et l'industrie humaine – qui est supérieure et non soumise à la fatalité. Elle est le troisième dieu qui en finit avec les dieux, avec les tyrans du ciel et de la terre. Le patrimoine commun de l'humanité, c'est, encore plus que la terre et les capitaux, l'art de les faire fructifier et les trésors des produits ; la connaissance et la tradition de ces arts et de ces produits, qui font qu'il y a humanité, humanité civilisée internationalement.

III. – ESTHÉTIQUE

Mais il n'est pas que ces deux ordres de phénomènes économiques et techniques, qui seraient par essence inter-sociaux. Les phénomènes esthétiques, les beaux-arts le sont également ; et de toute Antiquité probablement, du moins si on peut en juger par ce qui se passe de nos jours dans les sociétés les plus primitives. Les Australiens, et nous disons ceci de tous les Australiens, ont un système d'art dramatique, poétique, musical et de danse, qu'on appelle d'un nom emprunté au dialecte de la tribu de Sidney, le *corroboree*. Or ces *corroborees* voyagent à des distances considérables ; des troupes d'acteurs vont les répéter et les enseigner, de tribu en tribu ; d'autres viennent les apprendre, et même quelquefois avec une rapidité surprenante. Les contes et les fables ont voyagé ainsi ; et certes, nous ne voudrions pas prendre position

dans la querelle entre folkloristes qui voient en tout des emprunts, et folkloristes qui voient en toute similitude la preuve de l'unité de l'esprit humain et du fait que les mêmes causes produisent en lui les mêmes impressions. Mais toutes les formes d'art ont, dans des civilisations parfois diverses, d'énormes extensions. Prenons un bon exemple : les instruments de musique, et parmi eux les plus primitifs ; [10] l'art musical, et la flûte de Pan, où n'ont-ils pas pénétré ? Que n'ont-ils pas véhiculé avec eux, même de mentalité collective ? La notion de la note musicale qui voyage avec eux, quelle importance n'a-t-elle pas dans l'histoire des arts ? Plus tard, la découverte des lois des cordes, fondant la notion d'harmonie, celle des nombres, et tant d'autres, n'a-t-elle pas été un moment décisif dans l'histoire de l'esprit humain, lorsqu'à pareille époque les Grecs autour de Pythagore et les Chinois autour de Confucius parlaient en mêmes termes de la justesse des tons, des unissons et des harmonies de la vie sociale (Li-ki¹, et Philolaos²) ? La raison elle-même, que nous disons d'origine collective, ne l'est pas seulement en ce sens qu'elle est seulement l'œuvre des hommes travaillant en commun et confrontant leurs expériences à l'intérieur d'une société, elle l'est en ce sens qu'à un haut degré, elle est l'œuvre de la collaboration entre des siècles confrontant leurs expériences. Ces emprunts techniques et esthétiques ne vont pas sans véhiculer des idées ; celles-ci se transplantent, fleurissent et se développent et retournent à leur point d'origine ou se retrouvent sous d'autres formes, ou se combinent avec d'autres idées. De telle sorte qu'un contrôle incessant, le choc en retour de ces voyages, ces apports d'éléments étrangers sont précisément le moyen essentiel qu'a eu la raison humaine, la science, de se clarifier, de filtrer les erreurs nationales,

1. « Le Livre des rites » de la tradition confucéenne.

2. Philolaos de Crotona, philosophe pythagoricien.

d'absorber les bienfaits des autres nations, et de constituer en somme le trésor essentiel de l'humanité, le savoir humain et ses lois. Ce que nous décrivons ici, c'est en somme l'histoire des sciences dès leur origine dans le monde méditerranéen. Bien que des questions considérables soient loin d'être traitées à ce propos, on commence à entrevoir comment les Grecs, par l'intermédiaire des gens de l'Asie Mineure, des Phrygiens et des Cariens en particulier, ont su faire leur profit de la géométrie des arpenteurs égyptiens et chaldéens, de l'astronomie des astrologues chaldéens, de l'arithmétique araméenne, comme ils avaient fait leur profit de l'écriture phénicienne, etc. Les recherches sur l'origine de nos sciences n'en sont qu'à leur début. Sans doute des documents nouveaux les renouvelleront, par exemple l'étude des documents sanscrits les plus anciens, où les formes primitives que gardaient les sciences dans l'Inde plus longtemps qu'en Grèce. Une astronomie et une médecine en particulier qui sont faites sur les originaux dont partirent précisément les Grecs pour leur donner forme rationnelle. L'une des premières remarques que l'on fit à ce propos est que le serment d'Hippocrate est le même que celui par lequel débute l'Ayurveda de Cakara. Les rites du temple d'Éphèse sont ceux des médecins les plus anciens. S'il eût plu aux dieux que cette mise en commun, humaine, des découvertes de la science fût constante, et ainsi sans barrières nationales, sans oppositions religieuses, sans retour de barbarie, sans meurtres d'Archimède ou de Lavoisier, la science, et la philosophie et la raison seraient infiniment plus développées qu'aujourd'hui. Si tant de traditions précieuses, de manuscrits inappréciables, de techniques rares et essentielles, pas encore retrouvées, d'écoles d'art et de science florissantes n'avaient été détruites dans ces débuts de barbarie où il semble que les sociétés se complaisent parfois, où n'en serait pas notre savoir, et notre sensibilité, et notre maîtrise sur le monde et sur nous ?

Il semble cependant que cette fois, dans cette guerre, l'humanité ait réprouvé vivement [26]¹ certains attentats contre ce qu'il y a de plus grand dans l'homme, et que la notion d'un art humain, d'une science humaine, d'une philosophie humaine, de la raison, en un mot, sorte encore intacte et grandie d'une dangereuse tourmente. Les appétits et les égoïsmes nationaux ne se sont manifestés sur ces points qu'en des déclarations qui à distance paraîtront plus ridicules que coupables, comme celle des 93 professeurs allemands, ou celles de certaines Académies.

IV. - RELIGION

Les arts et la science, à la suite sans doute des techniques, n'ont pas été les seuls à former la conscience, même dans l'esprit des nations modernes puissamment individualisées, d'une humanité supérieure à la nation. Il est fort remarquable que ce soit dans la religion, dans les religions et dans leur succédané, la philosophie, que cette notion de l'humanité, de l'homme partout identique et également digne et respectable, ait d'abord évolué. C'est là que l'universalisme s'est fondé. C'est là qu'à une époque contemporaine de la formation des grands États d'Orient le bouddhisme a pour la première fois [27] prêché l'amour de l'homme pour l'homme, sans distinction de castes, ni de races, ni de religion, ni de société. Les religions les plus évoluées qui l'avaient immédiatement précédé ou qui sont ses immédiates contemporaines étaient <étrangement> nationales et même nationalistes. Confucius et Lao Tsé ne prêchèrent qu'aux Chinois ; les prophètes ne voyaient que pour les Israélites ; Zoroastre ne révolutionnait que les Persans, peut-être les Mèdes ;

1. À partir d'ici, le manuscrit est à nouveau disponible ; c'est à lui que renvoient les numéros entre crochets.

Orphée, Pythagore ne parlaient qu'aux Grecs. Si humains que fussent les principes, si hautes et si universelles que fussent les formules de ces religions, elles ne s'appliquaient qu'à des peuples déterminés. Dans la mesure où il y avait chez les uns et les autres prosélytisme et messianisme, ceci était conçu comme l'octroi à d'autres peuples, barbares et gentils¹, d'une loi supérieure à laquelle ils devaient se ranger même par le fer et le sang, et qu'on daignait agréer comme des adeptes secondaires de sortes de confréries nationales. Si bien qu'à première vue on s'explique difficilement le flottement², l'antithèse qui fit sortir de ces religions nationales les trois [28] religions universalistes que sont le bouddhisme, le christianisme et l'islam, religions du salut de l'homme en tant que tel².

Cependant une vue plus approfondie des systèmes religieux qui ont précédé ou même accompagné les grandes³ religions dites nationales nous fera apercevoir sur quelles bases s'est édifié l'universalisme religieux, cette forme première de la conscience que l'humanité prit d'elle-même. Les religions de tout temps furent perméables les unes aux autres. Et elles le furent d'une certaine façon. D'abord contes, légendes, mythes voyagent, s'empruntent. L'un des cas les plus remarquables de ces emprunts est l'emprunt en bloc, par ces bigots qu'étaient pourtant les vieux Romains, de toute la mythologie olympienne, avec laquelle pourtant leurs dieux n'avaient rien à faire. On se souvient que pour les rédacteurs des livres historiques de la Bible, l'histoire d'Israël, depuis les Juges jusqu'à la fin des Rois, n'est que la succession des fautes du peuple infidèle à Iahvé et toujours tenté d'adorer des [29] dieux étrangers. Car ce ne sont pas que les dieux,

1. « et gentils » est absent de l'édition de 1956.

2. Note en marge presque illisible où Mauss mentionne Confucius et le Coran.

3. Le texte de 1956 contient le mot « quatre », mais « grandes » ici est sûr.

ce sont avec ceux-ci les cultes qui voyagent¹. Nous avons mentionné tout à l'heure ces pérégrinations de formes primitives de l'art dramatique en Australie. Mais nous aurions pu aussi bien spécifier dès alors que nombre de ces drames sont de nature et de fond et de forme religieux. C'est ainsi qu'on sait maintenant que ce *corroboree* du Molonglo auquel les ethnographes ont assisté dans tout le Centre et l'Est australiens a pour effet de donner aux Européens des maladies d'un certain genre et la mort qu'ils ont apportées aux indigènes. En dehors des cultes obligatoires, qui font partie intégrante des constitutions les plus primitives et même celles des cités, de ceux des dieux indigènes, il y a toujours eu des cultes spéciaux qui, eux, s'empruntent et se propagent dès les plus anciens temps ou dans les sociétés les plus primitives²; comme on voit il n'y a pas longtemps la « Sun dance » et la « Snake dance » se propager en traînée chez *tous* les Indiens dans *toutes* les prairies du Far West. Celui de la déesse Mère, celui de Bacchus, dieu thrace, les mystères dans le monde antique, et ceux d'Isis et de Mithra et ceux du Christ, ne forment pas autre chose que ces cultes [30] spéciaux; le bouddhisme l'est encore de nos jours, en Chine et au Japon: le Chinois ou le Japonais y croient – comme ont cru les laïques de l'Inde ancienne –, supplémentairement aux religions nationales et aux morales nationales qu'ils ont gardées. Les phénomènes intersociaux sont plus fréquents et plus graves qu'on ne veut en général dire. L'Asie antérieure fut pendant plus de deux millénaires une sorte de chaudron °de sorcière° où se mêlaient et d'où rayonnaient ces cultes spéciaux, et cela dura jusqu'après Mani et le manichéisme qui ravagèrent°

1. L'édition de Lévy-Bruhl comporte un imparfait.

2. La version de 1956 propose: « En dehors des cultes obligatoires qui font partie intégrante des constitutions les plus primitives et même des cités – cultes des dieux indigènes – il y a toujours eu des cultes spéciaux ».

de la Chine au Midi de la France¹. Les syncrétismes et les accrétions sont vieux comme les religions². Et celles-ci, comme toutes autres institutions, évoluent au milieu d'institutions, d'idées morales, métaphysiques, physiques, et mythiques et magiques, qui les dominent et les altèrent. Or celles-ci sont, à partir des temps où le monde antique commença à former unité – au premier millénaire avant notre ère – fort étendues, par essence extrasociales³, et nationales. La révolution zoroastrienne était connue des Grecs, très° peu de temps après qu'elle fut faite, et bien avant qu'ils n'adoptassent les mystères de Mithra, et rien ne nous fera croire que le bouddhisme [...] ne soit pas au fond de la palingénésie des âmes platoniciennes, attribuée par lui à Er fils d'Arménios⁴.

C'est dans ces milieux déjà cosmopolites que le [31] cosmopolitisme religieux fut fondé. C'est quand le christianisme sortit avec Paul de la Judée que le Christ devint le Messie des Gentils et non d'Israël. C'est à son imitation que l'Islam a apporté le salut au monde et non seulement à la nation du Prophète. Cependant le bouddhisme qui avait trouvé la formule, et avait perdu pied dans l'Inde, ne devenait pas une religion au vrai sens du mot, parce que l'Église restait composée des moines décidés à se sauver par le Bouddha et n'appelait pas à la délivrance tous les individus, mais seuls les convertis <à la vie> contemplative. L'universalisme religieux et l'anthropomorphisme théologique⁵ sont donc par essence effet et

1. Passage difficile. La version de 1956 propose : « L'Asie antérieure fut pendant plus de deux millénaires une sorte de chaudron de sorcière où se mêlaient ces cultes spéciaux et d'où rayonnèrent Mani et le manichéisme qui voyagèrent de la Chine au Midi de la France. »

2. Le manuscrit comporte le mot « vieilles » : nous corrigeons, en suivant l'édition de 1956.

3. Il est difficile de dire s'il s'agit d'« extrasociales » ou d'« intra-sociales », mais « extrasociales » fait davantage sens.

4. Platon, *République*, Livre X, 614b-621d.

5. L'édition de Lévy-Bruhl omet « théologique ».

cause du cosmopolitisme, et de l'individualisme. C'est là que la notion de l'individu s'est dégagée de la gangue sociale et que l'homme a pris conscience de lui-même. Nous reviendrons sur ce sujet, lorsque nous étudierons l'état actuel des diverses tentatives d'internationalisme religieux.

[V. - FAITS] JURIDIQUES

Les phénomènes juridiques sont, nous l'avons vu, parmi ceux qui, avec la langue, s'empruntent le moins et sont les plus caractéristiques de sociétés données. Mais il ne faudrait pas exagérer. Nous avons eu bien soin de distinguer entre leur système, qui est la constitution, la traduction en règles morales de la structure qu'une société a et se donne, et les diverses institutions [32] dont ils se composent et qui, elles, s'empruntent et se propagent dès les sociétés les plus primitives, tandis que cet effort d'uniformisation, de progrès juridique et moral des sociétés, est devenu un trait tout à fait caractéristique de la vie publique, à partir du syncrétisme hellénique en particulier. Les exemples ne manquent pas. Ce furent quelques Australiens qui ont inventé le système des classes matrimoniales, sur lequel on a < tant > discuté ces derniers temps, c'en furent d'autres qui ont perfectionné ce système pour répondre, d'une façon aussi primitive qu'élégante, aux exigences des diverses parentés utérine, masculine, de classe, de phratrie, etc. Et quoi que l'on pense de la question de savoir si les uns et les autres appartenaient à des couches de populations diverses, il n'est pas douteux que sur tout ce continent, des tribus fort isolées les unes des autres se sont divisées suivant les mêmes méthodes, ont adopté pour ces divisions les mêmes noms propres, et les mêmes règles.

L'extension d'un système d'institutions, aussi curieux et aussi important, car il met en branle en vérité toute la tribu, et même affronte les tribus entre elles, comme celui

du *potlatch* au Nord-Ouest américain, est tout aussi intéressante et peut être également [33] signalée. Dans les riches tribus de la côte pacifique, dans les îles et sur le versant des Rocheuses, sur une étendue considérable, depuis Vancouver jusqu'au Détroit de Behring, l'hiver tout entier se passe en fêtes, auxquelles quelques tribus donnent le nom de *potlatch*, et qui consistent en d'extraordinaires échanges, rivalités, et prestations et paris [...] de toutes sortes de choses, de rites, de richesses, de femmes, de droits, de sièges, de fonctions, de noms – et même d'âmes – entre clans représentés par leurs chefs, entre gens de divers clans, entre tribus. Or non seulement ces tribus mais encore les Esquimaux au Nord, les Salish au Sud, ont commencé à imiter ces coutumes. Nous avons trouvé ces institutions également répandues en Mélanésie. On peut donc, et il faut probablement, prendre à la lettre ce que nous savons de l'expansion de certaines formes de division de la société en Grèce, à Rome, ailleurs. Ainsi la division en tribus – [ill.] – opposée à la division en clans, l'institution de la plèbe – *plethos* – votant en masse, ont [34] été des moments décisifs <et historiques, et propagés,> de la civilisation antique. C'est alors que s'est formée la notion de démocratie¹. De même de nos jours nous voyons se propager les institutions parlementaires même chez les peuples qui en ont le moins le goût. Et inversement se propagent devant nous les idées anti-parlementaires sous l'aspect des soviets², c'est-à-dire d'institutions inventées de toutes pièces par une société, une nation, qui n'a jamais su ce qu'était ni un citoyen, ni une démocratie, ni même une loi.

En fait, les institutions juridiques peuvent maintenant être considérées comme tendant extraordinairement à

1. La version de 1956 comporte « propagée » au lieu de « formée ».

2. L'édition de Lévy-Bruhl comporte : « sous l'aspect d'institutions de soviets, c'est-à-dire inventées de toutes pièces par une société ».

s'unifier, s'uniformiser, non pas du tout qu'il y ait là mode, mais en tant qu'il y a nécessité pour les nations arrivées à un certain niveau de vie économique, esthétique et politique, d'accorder leur morale et leur droit les uns avec les autres. Des conventions internationales comme celle de la propriété artistique, littéraire ou industrielle d'une part traduisent cet état d'internationalisme de certains faits, et d'autre part obligent les [35] divers États à adopter tous au fond les mêmes principes de droit, et même des jurisprudences authentiques. Ainsi il fallut que la Russie modifiât son droit de propriété littéraire pour pouvoir accéder à la Convention de Berne. Mais ces mouvements sont surtout sensibles en matière politique, et nous allons voir que les grandes nations démocratiques non seulement ont imposé leurs principes de vie politique mais même ont prétendu veiller à leur application un peu dans le monde entier. Nous sommes en fait dans une période de législation fort active, où tous les groupes cherchent les solutions de problèmes à peu près identiquement posés partout, et où ils sont tous disposés à profiter les uns des expériences juridiques et économiques des autres. Nous reviendrons sur ce fait à propos du socialisme et à maintes autres reprises. Avant cette abominable guerre, on peut dire que le droit européen et anglo-saxon était rapidement en train de s'unifier, en théorie et en pratique. La guerre elle-même a été une régression mais des conséquences vont sans doute – nous allons [36] bientôt essayer de le prouver – précipiter l'unification des codes dans le monde civilisé d'Occident. De sorte que l'on peut dire que si les nations tendent à des oppositions et des individualisations de plus en plus fortes, c'est plutôt moralement et mentalement que juridiquement et politiquement. Leur structure, leurs constitutions deviennent pratiquement chaque jour plus semblables, et c'est vraiment entre pairs que s'établira le concert des nations.

[VI. – FAITS] LINGUISTIQUES

Le deuxième groupe de faits sociaux qui en général oppose plus qu'aucun autre les nations entre elles, c'est la langue, vocabulaire ou mots, grammaire, syntaxe, morphologie, phonétique. C'est vraiment par leurs langues et à cause de leurs langues que les grandes masses qu'on appelle les races, les grandes et les petites nations semblent^o impénétrables les unes aux autres. Leur mentalité vraie est en effet fermée à qui ne connaît pas leurs [37] langues. Tout ce que Laguerre^o a dit, en un passage fameux, du vertige des personnalités, du vide angoissant qui les sépare, est vrai tout autant sinon plus des individualités collectives modernes¹. L'incompréhension et le malentendu sont [ill.] ici de règle. On ne se comprend pas, au sens absolu et moral du mot. De là l'illusion – nous l'avons vu – que la langue est le meilleur critère de la race.

Et pourtant c'est justement dans la vie de relation des sociétés entre elles que les langues ont trouvé un de leurs principaux facteurs. Elles ont été de tout temps et seront de tout temps précisément dominées – en tant que phénomènes sociaux – par les rapports que les sociétés qui les parlent ont avec les voisins. L'École de M. Meillet² en linguistique tend de plus en plus à attribuer de plus en plus d'importance à l'emprunt, de société à société, d'éléments extrêmement divers des langues. Pour M. Meillet – et pour nous – c'est même là une des parties les plus proprement [38] sociologiques des phénomènes

1. La version de 1956 omet « et du vide angoissant ». Nous n'avons pu retrouver le texte auquel fait référence Mauss.

2. Antoine Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes* (1903). Meillet (1866-1936), collaborateur de l'*Année sociologique*, professeur au Collège de France à partir de 1905, était un proche de Marcel Mauss.

linguistiques. L'exemple classique de ces influences des sociétés les unes sur les autres et en même temps celui de la formation d'une société par des couches successives et *simultanées* de populations réagissant les unes sur les autres, est la formation de la langue anglaise et celle de la civilisation anglaise. Une masse britannique – renonçons à parler de ce qui précède les dernières vagues d'invasion celtique – à laquelle se superposent ou dans laquelle s'introduisent de toutes petites masses compactes ici, s'étendant là, non pas de vastes immigrations, d'abord angles et saxonnes, ailleurs normannes et danoises, enfin franco-normandes : voilà ce que fut l'histoire réelle de l'Angleterre. Ce fut aussi l'histoire de la langue. Cette masse bretonne qui avait renoncé à sa langue pour l'anglo-saxon, prononçait tout de même celui-ci à sa façon – par exemple en phonétique avec le *th* [ill.] que [les] dialectes celtiques de Grande-Bretagne avaient et conservent. Elle gardait aussi une toute petite part de vocabulaire et simplifiait forcément morphologie et syntaxe. Puis ce furent les invasions normandes et danoises de l'est ; elles ne laissent guère de trace que dans le vocabulaire, dans certains éléments correspondant [39] plus spécialement au droit et à la technique, surtout maritime. Enfin, ce sont les Normands, en réalité de purs Français de bonne souche gallo-romaine, équipés et entraînés par une poignée de Normands plus ou moins métissés. Guillaume lui-même n'avait qu'un ancêtre sur quatre de pur Normand. Et du coup, le vocabulaire change, s'accroît, s'altère dans ses proportions, et la langue anglaise en même temps que l'Angleterre se forme avec ce caractère spécial d'avoir un vocabulaire en grande partie latin, des verbes germaniques, une phonétique à soi, une morphologie particulière où le genre et le nombre disparaissent presque et une syntaxe qui n'a presque plus rien des couches primitives. Les exemples de ce genre abondent, inutile d'en citer davantage.

Il y aurait d'ailleurs utilité à reprendre de ce point de vue les faits d'ordre physiologique qui se rattachent directement à des contacts, des superpositions, des amalgames, des mélanges, des compositions, et l'étude non seulement des emprunts linguistiques et même des faits linguistiques, mais même celle de tous les faits physiologiques¹, et [40] l'on verrait sans doute qu'un bon nombre rattachés jusqu'ici à des évolutions pour ainsi dire autonomes et fatales sont au contraire dus à ces faits de mise en relation de sociétés diverses ; et telles et telles altérations que l'on décrit d'ordinaire comme le produit d'un génie national en vertu d'une sorte de vitalisme sociologique, sont réellement le produit d'une altération due au milieu des autres sociétés. Ainsi on a vu, à la suite de la Prusse, au XIX^e siècle, elle-même suivant la France révolutionnaire, toutes les nations d'Europe obligées par les conditions militaires et extérieures – non pas capitalistes comme le prétendent les uns ou les autres – d'avoir des armées nationales permanentes, avec des réserves importantes et non pas des milices².

Mais revenons à notre sujet et à l'emprunt linguistique. Non seulement il est un phénomène normal de la vie des langages, mais il l'est surtout de la mentalité. On ne saurait exagérer l'importance de ces emprunts. Nous rions ou sourions en entendant les malheureux soldats et paysans et ouvrier russes³ parler de *Revolutsia*, de *Cooperatsia*, d'*Intelligentsia*, et cependant ces mots agissent [41] et véhiculent avec eux plus que des idées – des forces. Les termes de la morale et de la métaphysique chrétiennes ou de la grecque ou de la juive, n'ont pas été non plus des choses inertes. Bien de nos gens parlent en ce

1. L'édition de Lévy-Bruhl opte pour « psychologique », mais notre version nous semble sûre.

2. Les cinq derniers mots de cette phrase sont absents de la version de 1956.

3. « En entendant les Russes », dans le texte de 1956.

moment, de façon mystique¹, de soviets et de République des conseils²; d'autres parlent de production, d'échanges internationaux, d'agriculture intensive, de paix^o, d'ententes internationales. Et tous parlent non seulement avec les mêmes mots, mais avec les mêmes phrases.

Car ce sont les formules qui s'empruntent ainsi, tout autant que les mots. Le voyage des proverbes a été un des premiers moments de l'expansion de la sagesse humaine et nous voudrions pouvoir emprunter des conclusions pour notre démonstration à une théorie de la littérature comparée qui n'est malheureusement pas encore faite. En dehors des vieux travaux³ suivant lesquels tous les proverbes furent empruntés à une mythique « sagesse indienne », comme les contes, nous sommes fort embarrassés de citer un travail d'ensemble sur ces voyages et ces traductions des dictons et formules. Mais passons sur cette difficulté⁴ et contentons-nous de signaler l'extrême extension de tels et tels proverbes [42], de tels et tels apologues, [ill.] le nombre de leurs équivalents, et nous nous rendrons compte qu'il y eut une « sagesse » du Vieux Monde, non sans rapport peut-être avec celle du Nouveau.

L'emprunt s'étend aux langages. C'est un fait inattendu, mais c'est un fait; les cultes spéciaux qui s'empruntent, dont nous avons parlé, s'empruntent tout entiers, avec non seulement leur appareil rituel dramatique et scénique, mais encore avec les mots et les phrases mêmes qui sont chantées en accompagnant les mimes^o. Le fait est général en Australie, où tous les observateurs s'accordent à dire que lorsqu'un de ces drames primitifs dont nous venons de parler se transmet, il se transmet dans sa langue,

1. L'édition de 1956 comporte « faim mystique », dont le sens en contexte est obscur.

2. Suivant la version dactylographiée, Lévy-Bruhl a lu « consuls », mais « conseils » est ici évident.

3. « En dehors des théories » dans le texte de 1956

4. « Sur cette difficulté » n'est pas dans l'édition de Lévy-Bruhl.

quelle que soit¹ la distance des tribus créatrices et des tribus intermédiaires. Et de fait la sorte de Rig Veda australien que M. Strehlow vient d'enregistrer dans deux tribus du centre montre l'extrême extension, à presque tout le rituel, de cette règle – les Aruntas employant nombre de mots, de phrases, de chants entiers des Loritjas et inversement². Ce n'est pas d'aujourd'hui que la messe a été dite en latin. L'opéra se chante en italien ; halte est un mot germanique ! Les langages spéciaux débordent des sociétés et sur les sociétés. [43] Et nous voyons souvent une société qui s'annexe de nouvelles techniques, religions, formes d'art, s'annexer en même temps de nouvelles formes de langage et de pensée. Comme par exemple la rhétorique, la logique grecque, la dialectique et la sophistique sont encore la base de notre mentalité et que quiconque relit de ces vieux auteurs sera surpris de la quantité de leurs lieux communs³ sur lesquels nous vivons.

Cependant il est évident que les derniers événements vont engendrer une réaction. Toutes ces nouvelles nations vont se créer une éducation complète en littérature nationale, traduire en quantité les classiques de tous pays ; leurs langues vont se singulariser. Le russe a moins de

1. Le manuscrit semble contenir « quelles que soient », mais nous corrigeons pour garantir l'accord.

2. Le dactylographe et Lévy-Bruhl ont tous deux opté pour « Loritzas ». Mais il y a peu de chance que Mauss, auteur d'une recension intitulée « Les Aranda et Loritja d'Australie centrale » (*Année sociologique*, vol. 11, 1910), ait orthographié ainsi le nom de cette peuplade (en revanche, on trouve chez Mauss aussi bien Aranda qu'Arunta). Il s'agit ici de deux sociétés traditionnelles australiennes étudiées par le missionnaire et anthropologue allemand Carl Strehlow, auteurs de plusieurs ouvrages dont Mauss et Durkheim firent grand usage, notamment dans *La prière* et dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. Le texte récent que mentionne Mauss est probablement les deux volumes de l'ouvrage *Die totemischen Kulte der Aranda- und Loritja-Stämme* [*Les cultes totémiques des tribus Aranda et Loritja*] (1910-1911).

3. L'édition de Lévy-Bruhl contient « quantité de leurs livres bien connus », mais le manuscrit ne fait selon nous aucun doute.

chances d'être la langue panslave qu'il n'en avait il y a six ans à peine. L'allemand continue à rester fidèle aux consignes de Guillaume II proscrivant l'emploi des mots latins et français, même sur les menus de cuisiniers¹. Les grandes langues des grandes nations divergent entre elles plus largement, même quand elles sont d'origine commune, que les dialectes et toutes les langues sémitiques. Y a-t-il lieu de croire dans ces conditions à la possibilité d'une plus grande fusion des langues, à la formation même [44] d'une langue universelle, condition indispensable de l'entente parfaite entre tous les hommes ? Nous nous garderons de prendre position sur cette question. Les linguistes éminents – qui sont des sociologues en même temps – et des philosophes aussi éminents croient à la possibilité de la création de langues universelles. D'autres taxent tous ces essais qui se multiplient depuis Leibnitz² de créations artificielles et éphémères. Tout ce que nous voyons de clair et d'évident est ceci : il se crée un langage scientifique et technique universel, comme les sciences, les techniques, leurs divers étalons et méthodes. En plus de ce langage, l'extension des formes d'art, d'économie et de droit ne va pas sans un langage particulier partout identique – °soit que les termes varient simplement avec les choses, soit que des équivalents empruntés aux civilisations originaires soient trouvés et conventionnellement réemployés.° Ainsi nous avons emprunté au vocabulaire politique anglais le mot *Parlement* dans un autre sens que celui où nous employions ce mot lorsque les Parlements n'étaient plus que des cours de justice³. En fait, il s'est créé, en théologie, en morale, en philosophie, non pas

1. « Sur les livres de cuisine », dans le texte de 1956.

2. Nous reprenons la graphie utilisée par Mauss.

3. Passage difficile, très raturé. La version de 1956 comporte : « soit que les termes soient simplement empruntés aux civilisations originaires, comme nous empruntons au vocabulaire politique anglais le mot "Parlement" », etc.

seulement dans la science et les [45] beaux-arts, un vocabulaire généralement équivalent. L'Islam, le bouddhisme ont véhiculé des idées avec des mots dans tout l'Orient et l'Extrême-Orient, tout comme la philosophie et le christianisme, en partie héritier¹ de celle-ci. Et non seulement des mots, mais encore des formules, des lieux communs (κοινοί τόποι), ou bien des civilisations peuvent se rencontrer et se compléter. En fait, un bon tiers de notre vocabulaire moderne, au moins, a trait à cette partie supranationale et humaine de notre vie sociale ; une bonne partie de notre conversation est pleine de ces aphorismes, de ces tournures identiques, de ces raisonnements, de ces « problèmes et solutions », qui sont l'acquis même de la raison pure et de la raison pratique et du jugement humains. Les idées sont non seulement traduisibles, elles sont identiques. Il n'y a aucune espèce de raison de supposer qu'avec le développement considérable des sciences, des arts, y compris le politique et le moral, et des beaux-arts et de la raison, fruit de l'éducation et de la tradition humaine², cette part universelle de notre esprit n'aboutisse à un langage unique trouvant partout des équivalents, même dans les détails du discours. Et d'autre part, nous voyons des continents entiers [46], comme l'Amérique, des peuples de gens ne parlant en très grande majorité que deux ou trois langues : anglais, espagnol, le brésilien et °le français du Canada° ; et le nombre des familles et des langues diminuer plutôt que s'accroître³. D'autre part, les petits groupes et même les

1. Le manuscrit et le tapuscrit ont clairement « héritière », mais le féminin ne fait pas sens. Nous avons repris le texte de 1956.

2. Lévy-Bruhl a transcrit « traduction ».

3. Passage difficile. L'édition de 1956 propose : « Aussi bien, nous voyons des continents entiers, des peuples comme l'Amérique ne parlant en très grande majorité que deux ou trois langues : anglais, espagnol, brésilien ; et le nombre des familles et des langues diminue plutôt qu'il ne s'accroît. »

petites nations¹ s'attachent de plus en plus à l'étude des langues étrangères vivantes, les unes pour avoir le bénéfice de la langue de grande nation – langue véhiculaire – les autres pour pouvoir commercer et converser directement sans interprète ni intermédiaire. Nous en concluons qu'il est impossible d'entrevoir quand il y aura une langue unique – celle-ci est impossible à coup sûr tant qu'il n'y aura pas une société universelle –, mais que tout indique que le nombre des langues est destiné à se réduire encore. Ainsi le monde nègre, de l'Afrique du Sud [à l']Est mélanésien et polynésien, se met enfin à parler l'anglais – *pid-jin English* certes, mais l'anglais. Et que dans chaque langue cette part qui correspond précisément à ce qui est humain – et non pas national – augmente. De telle sorte qu'ici nous pouvons concevoir que des peuples de plus en plus [plus] grands parleront un nombre [47] plus petit de langues, se comprenant de mieux en mieux. Si bien que l'hétérogénéité des langues sera contrebalancée par cette homogénéité de la partie rationnelle et qu'à la limite on peut concevoir – ce qu'il eût été difficile de concevoir il y a seulement cent ans – comment une langue universelle rendra possible la société universelle et inversement.

Les mentalités, même violemment fermées, des nations sont en réalité plus ouvertes que jamais les unes aux autres par un de ces retours dont le progrès est coutumier ; nous sommes à ce moment où l'unité de l'esprit humain – si sensible, nous l'avons dit, dans l'homogénéité absolue de ces créations primitives – va devenir sensible par le progrès même des nations dans les voies de la science, des industries, et de l'art, et de la vie en commun.

Tout conspire vers des rapports matériels, intellectuels, moraux, de plus en plus intenses, nombreux et vastes [48] entre les nations. Et nous concluons cette première partie de notre travail sur les phénomènes internationaux en mar-

1. Mauss a ajouté dans l'interligne : « et même les grandes nations. »

quant que maintenant l'<oeikoumène> forme un monde, qu'il n'est plus aucun peuple qui ne soit en rapports directs ou indirects avec les autres et que, malgré tous les chocs et les échecs, le progrès – ou si on ne veut pas employer ce terme optimiste –, la suite des événements va dans le sens d'une multiplication croissante des emprunts, des échanges, des identifications, jusque dans le détail de la vie morale et matérielle. <C'est préjugé de poète et même de poète bourgeois, que de railler comme faisait Musset « la plaine de choux » que serait le monde civilisé. D'abord, on les regrette en ce moment, ces choux.> Ensuite rien ne prouve que cette division du travail à l'intérieur des nations et entre les nations qui sera la règle des économies et des droits, et des arts de demain, n'aboutira pas à une plus heureuse diversité entre les régions et les pays que ces économies prohibées et fermées, ces mentalités [49] hérissées¹ les unes contre les autres où toutes les sociétés s'efforcent de se passer des autres, et toutes sont obligées au fond de faire la même chose. La solidarité fera – pour les nations – ce qu'elle a fait pour les hommes à l'intérieur des nations, elle les dispensera d'user^o leurs vies à des tâches multiples² et dont aucune n'est celle où ils peuvent exceller, et leur permettra le développement de plus en plus plein de leur individualité³, qui ne peut être réelle^o [que] dans une communauté de plus en plus pleine des peuples.

1. Une partie de la page est déchirée ; c'est la version de 1956 que nous suivons ici.

2. L'édition de 1956 propose : « d'avoir leur vie vouée ».

3. La fin de la phrase, raturée et incertaine, n'a pas été retranscrite par Lévy-Bruhl ni par le dactylographe.

CHAPITRE II

Phénomènes morphologiques¹

Les emprunts de plus en plus nombreux, grands et graves, toute cette extension et cette intensification de la civilisation humaine et non plus seulement nationale, sont liés à des phénomènes morphologiques, de structure sociale, extrêmement importants, soit qu'ils les conditionnent soit qu'ils soient conditionnés par eux. [50]

Beaucoup de ces phénomènes ont été abondamment étudiés par les anthropogéographes, ou théoriciens de la géographie humaine. Car les faits morphologiques de la vie de relation des sociétés les intéressaient tout particulièrement, un bon nombre étant précisément de ces faits qu'on appelle improprement de « géographie politique ». Car on pourrait dire avec beaucoup plus de raison « politico-géographique », vu que le milieu physique restait le même, mais le milieu humain changeant les sociétés changent leurs rapports entre elles. Comme on peut voir depuis trois

1. Cette partie du manuscrit (également classée sous la cote MAS 26.12), est composée de feuillets dactylographiés reproduisant le manuscrit, souvent très difficile à déchiffrer. Le dactylographe a sauté de nombreux passages, et a complètement omis les vingt dernières pages du texte. L'édition de 1998 ne reproduit que la partie dactylographiée. Nous avons ajouté ce que nous pouvions retranscrire du manuscrit.

millénaires sur les bords de la Méditerranée, où des États, des villes, et des rapports entre sociétés ont été mille fois bouleversés, les conditions physiques restent sensiblement les mêmes. Ce n'est que dans des cas exceptionnels – dont nous ne dissimulerons certes pas la grandeur – que des *changements* dans le milieu physique on[t] nécessité des changements dans les relations entre sociétés. Ainsi nous admettons assez volontiers les théories de M. Huntington [51] sur le « pouls de l'Asie »¹, et nous expliquerions assez volontiers avec lui par les changements de climat et les dessèchements et la formation des déserts dans l'Asie centrale, non seulement comme à une époque récente les peuplements et les dépeuplements de ces régions, mais encore les grandes migrations qui partirent de ces régions et de proche en proche passèrent sur d'autres peuples et aboutirent à de grands déplacements. Mais bien que l'histoire humaine *connaisse* ces faits, normalement ce n'est pas le milieu qui fut cause – il ne fut que condition des contacts et des altérations dans les contacts des sociétés.

Ce sont plutôt des phénomènes relatifs à la fois au milieu physique, aux techniques, et aux sociétés en présence, produits d'au moins trois facteurs que nous allons tenter de décrire maintenant le plus clairement possible. Nous ne pouvons dépasser une certaine limite d'exactitude parce que ces événements, fonction de tant d'autres, sont quand même [52] difficiles à analyser dans un livre qui ne leur est pas voué.

[I. – ROUTES, MOYENS DE COMMUNICATION,
GROUPES INTERSOCIAUX]

Le premier de ces faits, premier logiquement et sans doute chronologiquement, c'est celui de la route que

1. Ellsworth Huntington, *The Pulse of Asia* (1907).

suivent ces courants intersociaux, internationaux. On pourrait même, par quelque artifice, considérer que c'est le seul. Les rapports dans les sociétés, comme entre groupes de mêmes sociétés, ont de tout temps suivi des chemins déterminés et ne sont concevables qu'ainsi. Terrestres d'abord, ils sont liés au sol, suivant les vallées, passant les cols, et certains points déterminés de la mer, qui doit être considérée en réalité comme une vaste route et non pas un obstacle, qu'elle n'a été que tant que la navigation fut inconnue et qu'elle est devenue de moins en moins à mesure que la navigation fut perfectionnée. <L'existence de routes préhistoriques est certaine, dès la fin du paléolithique. Elle se multiplie, avec le néolithique. Ce ne sont pas seulement des migrations de peuples qui en sont la preuve, ce sont des [53] migrations d'objets>. Et nous savons qu'il existe ainsi de ces pistes suivies à de fort longues distances dans les continents peuplés par les peuples les plus primitifs¹, en Australie, par exemple, et que les connaissances géographiques de nombreuses populations américaines, mélanésiennes, etc., sont tout simplement merveilleuses, par rapport au niveau intellectuel atteint dans le reste de leurs civilisations. Inutile de développer ces faits en ce qui concerne l'Europe après l'Empire romain, l'Afrique du Nord, etc. ; ils sont tous bien connus. Et les belles recherches de M. Bédier² sur les Chansons de geste au Moyen Âge suivant la route des pèlerinages – comme celles de M. Bérard³ sur les peuples homériques ne sont que les applications à l'histoire comparée des littératures de principes éprouvés des historiens, des géographes et des sociologues. Nous sommes ici sur un des terrains les mieux connus de l'histoire des sociétés.

1. Le manuscrit, raturé, comporte « primitives », que nous transformons pour l'accord.

2. Joseph Bédier, *Les légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de geste* (1908-1913).

3. Victor Bérard, spécialiste et traducteur des textes homériques.

Mais un autre côté, purement sociologique cette fois : [54] le deuxième fait, c'est la mer, les routes de mer proprement dites¹. La mer – et en général tout ce qui est fluvial et lacustre ou maritime à la surface du globe² – n'a pas été l'obstacle que l'on croit, au moins dans les quatre ou cinq derniers millénaires de nos sociétés. Dès que la navigation fut inventée, et surtout dans les mers tranquilles ou à mousson – Pacifique, Nord de l'océan Indien – le peuplement des îles, et à de longues distances, se fit, et des relations se gardèrent de proche en proche. Il suffit de médiocres bateaux. On a pu assez bien reconstituer l'histoire des migrations des Eskimos, qui n'ont que le *kayak*, le petit bateau individuel du pêcheur au harpon, et le *karluk*³, le grand bateau des femmes. Or, elles ont dû être assez rapides et couvrirent tout le littoral de l'Amérique du Nord, depuis le cap Flattery jusqu'à l'embouchure du Saint-Laurent, y compris le tour du Groenland et les îles de la mer glaciale, sûrement plus peuplées autrefois qu'aujourd'hui. Or les Eskimos, mal-

1. Mauss a écrit en marge : « Comme tu es loin de ton sujet. Ce n'est pas à développer. »

2. Mauss cite en marge : Friedrich Ratzel, *Das Meer als Quelle der Völkergrösse. Eine politisch-geographische Studie* [La mer comme source de la grandeur des peuples. Une étude politico-géographique] (1900).

3. « Karluk » est incertain ; c'est ce que le dactylographe a lu, et la lecture est plausible. Toutefois, « Oumiak » ferait sens dans le contexte : Mauss le décrit comme « le bateau de femmes [...] sur lequel on transporte la tente et à l'aide duquel se font les migrations d'été et la chasse aux grands cétacés. » Voir Marcel Mauss, « Essai sur les variations saisonnières des sociétés eskimos. Étude de morphologie sociale », *L'Année sociologique*, 1906, n° 9 ; repris dans Marcel Mauss, *Techniques, technologie et civilisation*, éd. N. Schlanger, Paris, Puf, 2012, p. 143-263. On notera également que *Karluk* est le nom du bateau qui transportait les membres de la première grande expédition scientifique canadienne dans l'Arctique (1913-1917) et qui fit naufrage en janvier 1914. Parmi les membres de l'équipe se trouvait l'élève de Mauss, Henri Beuchat, qui mourut lors du naufrage. Voir Marcel Fournier, *Marcel Mauss, op. cit.*, p. 308.

gré les immenses distances, ont gardé une langue et une civilisation partout presque parfaitement identiques. La mer est un moyen de contact par elle-même. Cependant, tant que les moyens de navigation restent aussi [55] élémentaires, l'homme – sauf hasard – semble avoir été lié aux côtes. Le moment décisif semble avoir été l'invention – qui semble avoir été simultanée et indépendante peut-être – des deux moyens de stabilisation du bateau : le balancier et la quille ; et du premier moyen de propulsion purement mécanique : la voile sur le mât. Les découvertes – qui semblent toutes dater du deuxième millénaire avant notre ère, et de l'Asie antérieure – ont donné une tout autre physionomie à l'ensemble de la civilisation et des rapports mondiaux entre les sociétés. Leur effet final n'a été acquis que par la découverte du Nouveau Monde, et la reconnaissance complète de l'Ancien, °et du Nord et du Sud°. Elles ont brassé les peuples, les besoins de ces peuples, les idées, comme rien auparavant ne l'avait fait. Nous sommes fort séduits par les dernières hypothèses de M. Smith, qui rattache à l'invention de la grande navigation tout l'ensemble de la civilisation mégalithique dans le monde¹. Nous serions même fort disposé à l'étendre. L'addition de la route maritime à la terrestre fut sûrement un moment décisif de l'histoire humaine.

Mais sans plus de considérations générales de pré- et de proto-histoire, notons maintenant l'influence des transports maritimes et fluviaux° – et par exemple le développement considérable[56] de la navigation à vapeur a changé la face des choses², et il n'y a point folie à dire que

1. Allusion à Grafton Elliot Smith, anatomiste et archéologue diffusionniste australo-britannique, auteur de *The Ancient Egyptians and the Origin of Civilization* (1911).

2. La fin de ce paragraphe ainsi que les quatre suivants (jusqu'à « l'autre groupe de faits ») n'ont pas été reproduits par le dactylographe. Ils sont aussi absents de la version de 1998.

nous ne sommes qu'au début. La flotte des États-Unis, insignifiante il y a six ans, celle du Japon, inconsistante il y a trente ans, sont maintenant les deuxième et troisième du monde. Le tonnage dans le monde °du commerce° va s'accroître très rapidement, maintenant que les pertes de la guerre sous-marine sont compensées, et au-delà. Le tonnage des bateaux abordant à Londres a décuplé en quarante ans, de même à New York, à Anvers. Duisburg Ruhrort qui n'existait presque pas en 1870 a transité 33 millions de tonnes sur le Rhin en 1913. Les grands mouvements de marchandise et d'intérêts sont maintenant maritimes et fluviaux. De là l'importance internationale de fleuves comme le Rhin, ou comme le Danube, qui deviennent vraiment des centres d'intérêt commun, avec le traité actuel ou telle ou telle façon dont on l'appliquera. De là l'importance de la notion de la liberté des mers, malheureusement laissée dans les limbes du droit international futur, à cause du navalisme anglais – dont nous ne nions° pas la raison. Tout ceci est une évolution profonde dans les conditions générales de la vie des peuples. Tous aspirent à l'eau°, à l'espace maritime, à devenir des êtres planétaires [57], et non plus seulement européens ou américains. Leur avenir et leur présent, c'est dans ce monde qu'ils le conçoivent. Ce qui n'était donné dans le monde antique qu'aux Phéniciens, aux Carthaginois et aux Grecs, ce qui dans le monde du Moyen Âge n'était l'apanage que des Normands, de la Hanse, des Génois, des Vénitiens – est devenu la règle d'une partie de la vie de toutes les sociétés modernes ; et le sera de plus en plus. Le monde est petit est peut être parcouru – maintenant. Mais il est encore loin d'être un champ bien cultivé ; il °reste encore bien délaissé°, ce parc, ce paradis – tel est le sens du mot ancien – des hommes et des bêtes et des plantes qu'il sera peut être un jour. Il y a encore des siècles de travail à faire pour faire ce jardin d'Eden dont la Bible rêve, à l'imitation des vieux °empires mésopotamiens°, ou

des jeux que les empereurs donnaient aux Romains. Mais l'éternel rêve apparaît maintenant comme une réalité tangible, une possibilité. Malheur à qui insultera cet idéal de solidarité humaine ! Les tyrans qui ordonnaient de couler le Lusitania¹ expient mal leur crime contre le droit et contre l'humanité. Heureusement, la civilisation et le droit se remettent en marche, plus forts et mieux réglés après la crise qu'avant. L'on entrevoit le moment où la terre sera un grand jardin, un vaste atelier [...].

[58] Un autre côté, purement sociologique cette fois, des mêmes faits, c'est celui de l'effort fait par les sociétés pour augmenter ces points de contact, ces routes, et surtout de celui fait pour intensifier les échanges, le long de ces routes. Ceci fut l'effet de deux facteurs au moins corrélatifs entre eux – augmentation des besoins internationaux ; augmentation des moyens de transport pour y satisfaire. Nous nous faisons malaisément de nos jours l'idée d'une société sans moyens de transport [...]. Et ces transports intérieurs et extérieurs à longue distance des masses [...] sont tellement entrés dans nos mœurs que nous considérons volontiers toute entrave qui y est apportée comme un crime contre la nation et la civilisation. Mais il faut mesurer l'intervalle qui sépare une famille primitive comme une Australienne [...] où les sacs les plus grands [...] ne peuvent guère excéder une toute petite charge, et les capacités d'un char antique, et celles d'un de nos °wagons ou de nos trains°. Ici nous [59] entrons dans un des lieux communs de l'économie politique et de la sociologie². <Mais il est de ces vérités qu'il faut répéter>.

1. Paquebot civil britannique coulé en 1915 par la marine allemande, causant un scandale chez les Alliés ; ce n'est que des décennies plus tard qu'il fut établi que le navire transportait également une cargaison militaire.

2. « [Emory R.] Johnson, *Elements of Transportation [A Discussion of Steam Railroad, Electric Railway, and Ocean and Inland Water Transportation (1909)]*. » [Note marginale de Marcel Mauss.]

Et surtout il est un fait international de la discussion duquel il est urgent de prendre conscience. Aussi bien les faits nous y forcent, puisque la crise économique qui suit en ce moment la guerre est avant tout une crise des transports terrestres et maritimes. Nous étions habitués, même pendant la guerre, à une facilité, une rapidité, un volume d'échanges de toutes sortes, y compris moraux et de nouvelles, qui faisait partie de notre existence : et nous nous soumettons malaisément à des privations qui en sont si peu qu'on ne pouvait même les imaginer il y a quelques dizaines d'années. En fait, l'économie et même l'art – tel en ce moment le cinéma français, <anglais,> italien, ou américain – étaient dans une sorte de création constante due précisément à la facilité, à la multiplicité, et à la rapidité des communications. Tout était partout. [...]. [60] [...] Et nous avons toute raison de croire que le peuplement et la civilisation de l'ensemble de l'<oekoumène> va sûrement s'accroître plutôt que décroître. Le nombre des routes (fleuves, canaux et chemins de fer) et des ports et l'intensité de leurs usages s'accroîtra avec eux – sans parler des transports par air, par automobile [...]. Le nombre des milles de voie ferrée est passé, aux États-Unis entre 1870 et 1914, de 52 000 à 245 000. Le tonnage des bateaux qui abordent à Londres décupla pendant la même période. Qui peut dire où nous en serons dans quarante ans, où nous en aurions été sans la guerre ? La Russie des Soviets souffre avant tout d'une crise de ses chemins de fer. Elle en mourra peut-être, ne pouvait même pas exporter ses richesses [ill.].

L'échange de tout pour tout est ainsi rendu possible et nécessaire pour toutes les sociétés. Ce ne sont plus des routes de caravanes et de pistes, c'est une sorte de vascularisation gigantesque à circulation intense et forte qui s'est établie dans le dernier [61] siècle à la surface du monde, et qui ne fait que s'accroître et se consolider – comme on verra plus loin.

L'autre groupe de faits est en apparence entièrement technique, et cependant nous le rangeons ici, c'est celui de l'ensemble des moyens de communication entre les hommes : télégraphie (1844), télégraphie transatlantique (1866), téléphone (1876), télégraphie sans fil (1900), téléphonie sans fil (1910), postes (1840), postes internationales, poste aérienne (1919). Nous pensons pouvoir proposer ce classement. Car c'est une grave altération dans la structure même des peuples que d'être ainsi soudés intellectuellement, matériellement, financièrement, par le télégraphe, la presse. L'instantanéité et l'exhaustivité des informations a amené une interdépendance de la sensibilité extraordinaire entre les nations. Elles sentent toutes ce qui arrive à chacune, et savent. Un grand financier de nos jours téléphone de chez lui à Paris, à Berlin, à Londres, câble à New York¹, en un clin d'œil. Les marchés se connaissent et s'arbitragent. [...] Et les communications se [62] font même maintenant indépendamment de la volonté des États et les Soviets communiquent par sans fil – malgré tout, malgré les blancs° – leur littérature officielle au monde, qui la reçoit... comme un communiqué. Les Allemands ne furent guère mieux [ill.], à ce point de vue. C'est comme si les grandes nations s'étaient créées une voix et une ouïe à portée infinie. Il y a là une altération dans la structure de leur être. Elles voient, savent et entendent. Elles ont de nouveaux organes, plus et mieux que jamais. Elles forment un milieu sensible, nerveux, et ce milieu est constant, plus solide et plus vivant en paix qu'en guerre, mais en ce moment même plus exaspéré, plus instable que jamais. En tout cas, ce serait une grave lacune de ma part de ne pas souligner la grandeur du fait. Et c'est une des plus grandes fautes de la diplomatie d'avant-guerre, celle qu'on appelait secrète,

1. La version dactylographiée a omis le passage situé entre ce point et « c'est comme si ».

d'avoir continué, dans le monde du télégraphe, du téléphone, des procédés qui dataient des machiavélismes et des brutalités les plus anciennes. C'est une erreur de psychologie – mais surtout une erreur de sociologie – que de croire, comme on a cru à Potsdam en 1914, comme certains [63] croient encore au Quai d'Orsay, aux conflits localisés, aux petites guerres, aux solutions d'aparté. Actuellement, le monde entier s'énervé et sent ce qui arrive dans tout le monde et y réagit. Il n'est que des esprits arriérés qui attachent encore d[e l]l'importance à des intrigues, à des rois – du Hedjaz et d'ailleurs – et n'en attachent pas aux bourses, aux presses, aux agences, aux partis, à l'opinion publique de l'humanité. Car celle-ci existe et fait les alliances, les victoires, les crédits, les banqueroutes, les révolutions et les réactions. Le monde d'aujourd'hui est bien différent de celui de Napoléon. Ce ne sont plus quelques diplomates lisant à l'occasion *Blackwood* et le *Times*, les *Débats* et le *Moniteur*, qui font la carte d'Europe, et quelques financiers expédiant des lettres tardives qui font les cours. Ce sont les peuples qui veulent un certain monde peuplé de nations en paix. De même économiquement, quoiqu'il n'existe nulle part une Bourse et une Chambre de Compensation universelle, en fait, le marché mondial est partout, comme la science, et au fond l'art.

Ainsi les révolutions techniques et ensuite morales [64] des cent dernières années nous font une humanité fort différente de celle qu'a fondée le droit politique international des grandes nations modernes. Celles-ci, il y a à peine quatre-vingt ans, étaient encore isolées comme de vieilles tribus de montagne : fermées par le protectionnisme, gardant or et crédits, écartant hérétiques et étrangers de leurs universités ; à naturalisation impossible presque ; ignorantes des langues, des mœurs, des littératures, des arts d'autrui. Et depuis, tout ce système d'échange s'est accru, le tourisme se développe, on se

connaît. Même la guerre avec ses transports énormes de gens de tout ordre sur tous les points du monde a dessillé bien des yeux et ouvert bien des cerveaux. Il nous souvient d'un Hindou à Orléans, au début de la guerre, s'apercevant avec étonnement, mais aussi avec cette finesse d'oreille et ce sens phonétique qu'ont les Hindous, que le mot hindoustani *batan* était d'origine française : « Français, bouton, disait-il à un de mes amis ; English, *button* ; Hindi, *batan* ». Pour mes Australiens et même pour les Allemands, la femme française fut une révélation d'un idéal. Tout ceci germera, et quoique tout ait l'air de s'enchaîner, [65] comme on dit au théâtre, ce ne sera un enchaînement qu'en apparence, pour les vieilles générations, et les adultes. Les autres qui vont naître, naîtront dans un tout autre milieu, avec un tout autre horizon. Elles auront ce que Ratzel et ses élèves appellent un « espace » différent. Et cet espace ne sera pas celui du clocher où était encore une nation, même grande, avant la crise, qui a changé au moins cela.

Nous en aurions fini avec ces phénomènes de morphologie du contact, pour ainsi dire, des sociétés°, si nous ne croyions devoir noter un fait assez rare, mais assez grave et important, de morphologie due à ces contacts. Il s'est formé des sociétés entières qui se sont essentiellement vouées à ceux-ci ; et leur structure tout à fait particulière en a été singulièrement altérée. En même temps, elles ont été et sont encore des éléments importants de civilisation. Chose curieuse, elles ont été presque toutes déracinées, et flottant entre toutes sortes d'autres nations ; on les charge [66] volontiers de tous les péchés, autrefois de sorcellerie et maintenant de cosmopolitisme et de bolchevisme. Nous voulons parler de ces peuples dispersés, de marchands, de colons, qui ont essaimé à travers le monde et – qu'on le veuille bien croire – ont été de puissants levains de progrès et de civilisation partout où ils ont passé. Phéniciens et Araméens sont les plus anciennement connus et ne sont

probablement pas les premiers, de même qu'il y eut bien des guerres avant celle de Troie. [...] Les uns par mer, les autres par terre, [ils] semblent avoir sillonné les plus lointaines routes de l'Antiquité, et l'on connaît les périple des uns, le rôle des autres dans l'extension du commerce en Asie [...] au moins jusqu'à Marco Polo. Les Grecs viennent ensuite. Car en dehors de leurs petites provinces, tous furent des colons, des marchands, des marins, des soldats mercenaires, des artistes et des philosophes voyageurs, qu'on trouve en Italie depuis le VIII^e siècle avant notre ère, et qui sont nombreux en Inde tout de suite après Alexandre. Puis viennent les Juifs, que Sombart loue des merveilles et blâme des crimes du capitalisme¹, et qui sont en diaspora, en dispersion, dès le VI^e siècle de notre ère, comme le prouve l'histoire d'Esther et les récentes découvertes du temple d'Éléphantine. [67] Bien avant Josèphe, il y avait plus de Juifs hors de la Palestine que dedans et les richesses du Temple venaient déjà des communautés d'au-delà de l'Euphrate et d'au-delà des mers. Enfin vinrent les Tziganes. Mais ce phénomène n'est point si rare qu'il faille le cantonner dans l'Orient classique et l'Europe. L'Afrique occidentale a ses Dioulas et ses Haoussas, ces remarquables tribus qui organisaient les caravanes, les échanges dans tout le bassin du Niger et du Tchad. Les Swahilis étaient des Bantous, ils se sont islamisés et avant Stanley et Livingstone sillonnaient l'Afrique équatoriale, du Congo au Zambèze et au Nil; fournissant d'esclaves et d'ivoire les Européens, et à l'occasion de rois les tribus. [...] Les caravanes tibétaines^o [ill.] du Ladakh et du Népal, les Pathan [ill.] du Pamir, de l'Afghanistan et de la Perse, les Malais proprement dits, sont autant d'exemples de ces peuples voués à cette industrie du voyage et de la colonisation. Les peuples

1. Werner Sombart, *Die Juden und das Wirtschaftsleben* [*Les Juifs et la vie économique*] (1911).

respectablement enracinés ne rendent certes pas les hommages que l'histoire leur rendra, malgré leurs défauts, leurs appétits et leurs crimes. Mais ce sont eux qui ont, les premiers, vécu au-dehors [68] d'eux-mêmes, – pour soi certes – mais avec les autres, et puisque ceux-là les ont toujours tolérés, en fait pour les autres. Le Hollandais, l'Anglais et encore plus l'Allemand, dans les derniers temps, ont été les héritiers de ces peuples que la légende représente toujours en voyage, Juif errant (confondu avec les Bohémiens), Hollandais volant, et ce sont eux qui, en réalité, ont été le levain de la terre, l'ont découverte, l'ont exploitée et la sauraient peut-être accaparer si les nations ne savaient se défendre d'eux, et s'entendre entre elles. Ces peuples commerçants, ces nations à forte activité colonisatrice, commerciale et surtout maritime, ont constitué de vrais milieux sociaux, pour ainsi dire cosmopolites, où les gens sont citoyens de partout et de chez eux. L'Allemand de la loi Delbrueck¹ gardait sa nationalité malgré ses naturalisations, tout comme le Haoussa a gardé^o des femmes dans chaque pays où il commerce. Mais que l'un et l'autre aient pu admettre pareils us et coutumes, comme ces Lacédémoniens et ces Athéniens qui restaient rivaux en servant le Grand Roi, ou ses satrapes, prouve que la notion de citoyen du monde est en train de se faire jour. Aujourd'hui, il y a plus d'un Anacharsis Klootz² – un Allemand – qui court les grands chemins [69] et ces milieux cosmopolites, extrasociaux, extranationaux, sont de plus en plus nombreux. C'est un fait dont nous allons avoir à tenir compte tout à l'heure, quand nous allons opposer cosmopolitisme et internationalisme.

1. *Reichs- und Staatsangehörigkeitsgesetz*, littéralement « Loi réglant l'appartenance à l'Empire et à l'Etat », adoptée en juillet 1913.

2. Jean-Baptiste Cloots, dit Anacharsis (1755-1794), révolutionnaire français d'origine prussienne, partisan des Jacobins.

II. [- GUERRE ET PAIX]

Auparavant il nous faut étudier le troisième groupe de faits de la vie de relation des sociétés et en particulier des nations : ce sont les rapports généraux entre les sociétés – la paix, la guerre. En paix elles peuvent être en état d'indépendance réciproque ou de subordination. Ce sont ici des faits de sociologie générale, et non pas seulement de structure. Cependant ils affectent la structure et la physiologie des sociétés à un si haut degré, et ils intéressent d'autre part tellement toutes les institutions et les arts, et les biens, que l'on ne saurait trop leur contester le caractère de faits dominants d'une part, et de faits simplement expressifs de l'autre. Une société grandit ou diminue dans l'une ou dans l'autre de ces conditions, au point d'être tout et de ne rien être. Songez à la Sélinonte des Grecs, elle ne dura que 70 ans ! Et laissa des ruines incomparables et un nom dans l'histoire. Une cité petite par la taille mais grande par la civilisation, d'origine militaire, coloniale, et qui disparaît comme elle est venue ! Songez à Angkor, ruines d'un immense royaume également éphémère. Et à tant et tant de sociétés [70], anéanties, disparues, ruinées^o, mêlées, métissées, perdues dans d'autres¹. Inutile de reprendre le vieux discours sur l'Histoire universelle mais mentionnons ceci^o ici : contrairement aux idées qu'on leur prête assez généralement, les sociologues attachent à ces faits de rapports pour ainsi dire potentiels entre les sociétés autant d'importance que les historiens. Et je ne connais rien de plus absurde que les gens qui prétendent écrire l'histoire sans mentionner les guerres, si ce n'est ceux qui réduisent l'histoire de l'homme aux batailles, celles des rois, de leurs armées et de leurs flottes.

1. La fin de ce paragraphe a été omise par le dactylographe et n'a donc pas été reproduit dans l'édition de 1998.

Nous sommes assez mal outillés, en ce moment, pour l'étude qui va suivre. La guerre et la paix comme phénomènes sociologiques n'ont pas été aussi analysées que le fait des communications entre sociétés. M. Steinmetz et son élève, M. Nilson¹, sont parmi les seuls qui leur ont accordé l'attention nécessaire. Quoique Spencer en ait fait un point de départ de ses théories [ill.] sur l'organisation militaire primitive des sociétés [ill.], cependant le fait lui-même n'a pas été étudié sauf dans ses conséquences morales et juridiques, ou plutôt dans la mesure où il regarde les institutions sociales et politiques en général. En somme, c'est plutôt l'effet [71] de la guerre que la nature de la guerre que l'on connaît. Or cette question soulève des problèmes sans fin, dont le premier et non des moindres est de savoir pourquoi l'homme est le seul animal qui tue régulièrement son semblable; le second encore plus grave est de savoir encore pourquoi cet animal singulier croit ainsi *devoir* tuer. Car si à la rigueur on conçoit que nos ancêtres anthropoïdes se soient tués par intérêt, on conçoit assez mal comment toute l'humanité y a cru et y croit voir une obligation, et dans le guerrier un héros. Ensuite, bien que la sociologie ait été à l'origine, et soit restée pour longtemps, surtout pour nos confrères américains, une science très générale, portant sur l'ensemble des sociétés et des faits sociaux, naturellement ce n'est pas dans le domaine du général qu'elle a fait des progrès. Certaines institutions particulières sont mieux connues par d'autres. Ce qui est le plus mal connu en ce moment, ce sont les relations des divers phénomènes entre eux, et entre leurs formes et les structures sociales. Il n'est donc pas étonnant que les phénomènes de la vie de relation totale, les heurts que sont les guerres et les compromis que sont les paix, entre

1. Sebald Rudolf Steinmetz, *Die Philosophie des Krieges* [*Philosophie de la guerre*] (1907). Nous n'avons pu identifier M. Nilson.

sociétés, le soient encore plus mal. N'importe, disons ce que nous savons, et indiquons quelques voies où l'on pourrait chercher.

Le premier point qu'il faut bien conserver en mémoire est que la guerre est aussi vieille que l'humanité¹ [72] et que tout le progrès a consisté non pas dans une diminution du coût des guerres, mais dans une certaine diminution de leur fréquence. L'état de guerre qui était normal, et constant, jusqu'au XVI^e siècle en Europe, est devenu relativement anormal, assez lentement depuis. La Suisse est le seul pays qui puisse se vanter d'un pacifisme [...] qui n'a été interrompu que par les invasions de la France et des coalisés²; la Suède et la Norvège, unies jusqu'au XX^e siècle, d'un pacifisme maintenant contrarié³. Le reste du monde ne connaît pas la paix. Mais la forme de la guerre a changé, au fur et à mesure que se sont constituées des sociétés de plus en plus vastes.

[73] En effet, à l'origine, la guerre semble avoir été constante, de chaque société contre toutes les sociétés voisines. Et c'est dans cet état que nous trouvons de fort nombreuses sociétés à base de clans. Les Australiennes en particulier croient (toutes celles dont nous savons quelque chose croient) que la mort n'est pas naturelle, qu'elle est toujours due à quelque magie maléficiaire³ de quelqu'autre tribu, et la vengent par une guerre qui est en réalité une vendetta, ou une vendetta qui est en réalité une guerre. À l'intérieur de la tribu, de clan à clan, en particulier pour les homicides naturels, c'est la rigueur du duel et déjà de la compétition qui fonctionne. Certaines tribus, plus nombreuses sans doute qu'on ne le dit, procèdent

1. La fin du paragraphe n'est pas reproduite dans le texte de 1998.

2. Référence à l'occupation de la Confédération suisse par la France en 1798 dans le contexte des soulèvements pro-révolutionnaires en Europe.

3. L'édition de 1998 comporte : « due à quelque magie, maléfice de quelqu'autre tribu. »

surtout à l'occasion de grandes fêtes d'initiation tribale à de véritables purifications générales. Mais, on le voit, la forme primitive de la guerre, c'est la vendetta, la guerre privée, celle d'une société contre un individu, déterminé ou non, d'une autre société. Elle se satisfait par la mise à mort – même quelquefois mythique et simulée – de cet individu, quitte à être vengé par cette tribu à son tour dans cette chaîne sans fin des meurtres et des vengeances. Il faut [74] interpréter de même les guerres iroquoises. Celles-ci consistent, d'après la description de Lafitau¹, en des expéditions lointaines, précisément pour que la tribu, le clan vengeur n'ait pas à redouter de revanche, protégé qu'il est par le reste de la confédération. Les Apaches procédaient de même, et on a donné leur nom à certains de nos gens qui mènent encore contre la société une guerre de ce genre. Guerre constante d'attaque contre les individus des autres sociétés, n'exigeant que le concours d'une petite expédition, guerre de défense constante contre ces attaques surprises. Voilà comment une société à base de clans se bat en général avec ses voisins. Et qu'on ne s'imagine pas que cette vie soit peu militaire, ni peu meurtrière. Nous avons un document statistique absolument sûr qui nous montre l'importance de ces pertes dans de toutes petites tribus mélanésienne de la presqu'île de la Gazelle, dans les Salomons autrefois². Un homme sur trois périt dans ces guerres de tout le groupe contre tous les autres. [...] La vie entière est dominée par le besoin de se faire des alliances, de défense, de vengeance, de mariage. Les dons, les impôts, l'initiation, tout

1. Joseph-François Lafitau, *Mœurs des sauvages américains, comparées aux mœurs des premiers temps* (1724).

2. « Thurnwald. » [Note marginale de Marcel Mauss]. Richard Thurnwald, l'un « des meilleurs ethnographes », selon la formule de l'« Essai sur le don », auteur notamment de *Forschungen auf den Salomon-Inseln und dem Bismarck-Archipel* [Recherches aux îles Salomon et dans l'archipel Bismarck] (1912).

cela est fait dans ce but. Il est vrai que nous sommes dans des tribus qui pratiquent la chasse aux têtes, cet usage de tous les peuples inférieurs, depuis l'Assam en Asie jusqu'à la Nouvelle-Zélande, et où un homme ne peut se marier avant d'avoir tué un autre homme, [75] fût-ce un esclave.

Ce n'est que progressivement que la guerre vendetta, constante et non individuelle, est devenue une guerre, une crise où toute une société affronte toute une autre société, et où, entre elles, la question qui se pose devient une question ou bien de vie et de mort, ou bien une question de liberté et de sujétion tout au moins. Il ne semble pas que les guerres de ce genre aient été connues d'une grande partie du monde antique, et, avant l'arrivée des Européens ou des négriers arabes, d'une grande partie de l'Asie et de l'Afrique. Il semble même que ce soient les Européens qui ont transformé le système des guerres Iroquoises et se sont servis des « Six Nations » comme du « fouet » vengeur des malheureux Algonquins. Ceci est certain également des Sioux et des Apaches. La civilisation a eu là un de ses plus vilains côtés, car le progrès n'est qu'un mot à certains égards [ill.]. Et il n'est pas de crime plus affreux dans l'histoire que celui de la « guerre » des colons Tasmaniens¹ contre les malheureux aborigènes de cette île, °techniquement attardés° à la période paléolithique – et qu'on finit de massacrer, ou de concentrer dans des réserves où les coutumes anciennes moururent, à la suite d'une vaste battue de l'île. Ceci fut encore plus sauvage que les guerres° des *conquistadores* et de l'Inquisition en Amérique centrale et méridionale, ou les plus absurdes expéditions de punition par les troupes coloniales de toutes les nations colonisatrices. Cette réponse par une [76] guerre à ce qui n'est que des vendettas, a enseigné la guerre à des populations qui ne la connaissaient pas, et l'ont fait sans merci°.

1. La fin du paragraphe est absente du texte de 1998.

Le monde sémitique – et hamitique – égyptien et assyrien, chaldéen, semblent avoir été les premiers à concevoir la guerre sous l'aspect de l'interdit vouant la totalité de la tribu, de la ville attaquée, à la destruction ou à la consécration aux dieux vainqueurs. C'est l'histoire constante des rois les plus anciens d'avant Ninive et Babylone, et celle de la destination des Jébuséens de Jérusalem (il semble qu'il en existait encore longtemps après qu'ils furent détruits), celle des expéditions des Pharaons. Sans entrer dans d'autres problèmes historiques, aussi nombreux qu'insolubles, notons que les Chinois n'ont jamais eu pareille doctrine : la guerre pour Confucius et pour les dynasties féodales elles-mêmes, encore plus pour les dynasties suivantes, est même entre Chinois une lutte de prestige, la force n'étant que la manifestation de ce prestige, de cette force réelle, devant laquelle le sage lui-même s'incline ; contre le non-Chinois, c'est la reconnaissance, c'est l'imposition de la supériorité chinoise qu'il s'agit de réaliser, non pas la destruction et l'envahissement. Aussi, toute l'Asie est-elle pleine de ces sociétés composites dont l'existence même prouve que [77] partout et toujours vainqueurs et vaincus s'arrangèrent pour vivre ensemble. La première guerre nationale dans le monde indo-européen et la plus sanglante que la légende nous décrive est en somme la guerre de Troie¹, <dont les fouilles ne laissent pas de doute> – il faut croire qu'il y eut bien quelque chose d'historique. La cause en fut, pour les Grecs, une aventure^o privée. Signe que nous sommes bien encore dans la phase de transition de la guerre privée à la publique. Mais déjà il s'agit d'une lutte à mort entre des peuples. Les Grecs ont toujours reconnu dans Homère l'un des fondateurs de l'Hellénisme, sinon de l'Hellade qui n'existe jamais comme société, ni même comme

1. La fin du paragraphe est absente de l'édition de 1998.

confédération complète, puisque Thessaliens et Béotiens, et Ioniens d'Asie et des Îles, et des colonies, furent les alliés du Grand Roi pendant toutes les guerres persiques. L'Hellade a eu un moment d'existence lors des deux invasions – la première peu importante et mal combattue ; la seconde mieux [...] repoussée à Salamine, au moment même – on dit le jour même, symbole qui resta précis longtemps dans l'esprit des Grecs (Hérodote ; Aristote, *Politique*) – où les tyrans syracusains et les colonies doriennes aidées des Grecs d'Italie vainquirent à...¹ les armées de Carthage. Ensuite la Grèce revint, malgré les ligues, et Epaminondas, et Pyrrhus, et Philopoemon, et les autres, à la division, aux guerres privées. Mais les cités, les Spartiates surtout, gardent les usages barbares [...], [78] et les mœurs de destruction sanglante deviennent celles des cités pendant la guerre du Péloponnèse et au-delà. Les Latins (et peut-être les Gaulois avant ou peut-être après eux) connurent au contraire la guerre nationale. Les premières guerres, qui contribuèrent à la formation du [ill.] « Latium » ne sont nullement des guerres de destruction mais *de imperio*². Cependant elles étaient déjà des guerres de société à société, dès lors on ne marchandait plus la guerre, on la faisait *non cauponantes bellum, sed belligerantes* comme dit le vers d'Ennius cité par Cicéron [*De Officiis* I,] XII 38³. Et les Romains avaient certainement en théorie – bien que Cicéron ne vît d'exception regrettable que lors de leur destruction de Corinthe – de ne détruire que ceux qui

1. Mauss a laissé un blanc ; il pensait sans doute aux guerres opposants les Carthaginois aux Grecs en Sicile au V^e siècle avant notre ère, et en particulier à la défaite carthaginoise à Himère (480).

2. « Pour l'empire », ou encore : « pour la suprématie ». En marge, Mauss mentionne *De Officiis* de Cicéron, mais la référence au passage exact est illisible.

3. « Faisant la guerre non en tant que trafiquants, mais en tant que soldats. » En marge, Mauss a également inséré une référence à Eschyle, *Les Sept contre Thèbes*.

avaient été cruels ou monstrueux ([*De Officiis* I,] 35)¹, ou ceux qui en voulaient à l'existence même de Rome, les Celtiques^o et les Teutons [...]. Les autres – ceux qui *ad imperatorum fidem confugient*² même quand le bélier a battu les murs³ – il faut les admettre et l'*imperator* devenait leur patron et représentant à Rome. Guerre d'existence, guerre d'empire. Le fait, le droit, ont été inventés par les Romains, encore plus que par les Sémites ou les Grecs. Et c'est avec eux, la première grande nation, que naît le droit de guerre des nations.

[79] Cependant, l'Europe entière résista mollement aux invasions. Les pays romands germanisés ne reprirent guère de conscience militaire que contre les Huns et les Arabes – et encore. Les guerres nationales ne reprirent guère qu'après la constitution des Communes, après les Vêpres Siciliennes, en Italie, après Bouvine, en France, avec Jeanne d'Arc. Même ces années ne furent que des crises au milieu des guerres dynastiques, et féodales. Pour des mouvements comme ceux qui suivirent le sac de Saint-Quentin par Charles Quint, la prise de Corbie sous Richelieu, ou précédemment Denain – en Angleterre, comme celui du temps d'Elisabeth contre l'Armada – combien de guerres de nos rois et de nos princes anglais et français furent criminelles et stupides, sauvages, et au fond⁴ mercenaires, sans effet, sans intérêt autre que celui

1. Le sens de ce passage, pourtant difficilement lisible, peut-être aisément reconstruit puisqu'il s'agit d'une paraphrase du paragraphe cité par Mauss.

2. « Cherchent refuge dans la protection des généraux » (*De Officiis* I, 35).

3. Quoique le manuscrit soit incertain, il s'agit ici clairement d'une paraphrase de la suite du paragraphe I, 35 de *De Officiis*. Mauss fait référence à la coutume romaine, rapportée par César dans la *Guerre des Gaules* (II, 32), selon laquelle les ennemis qui se rendent après le début d'un assaut n'ont pas à être épargnés. Cicéron adopte une position moins stricte.

4. Mauss a écrit « fonds » ; nous corrigeons.

des militaires du temps ! En réalité la guerre était constante, et privée encore plus que publique. Les sociétés qui sont devenues les nations intégrées de notre Occident étaient morcelées en organes souverains, anarchiques, instables eux-mêmes, s'obligeant à un pouvoir central anarchique et instable lui-même. La guerre était donc encore largement ce qu'elle était dans les sociétés polysegmentaires, et les États d'auparavant, une lutte vague, sporadique, contre des individus ou des fragments d'État, mal définis¹.

Ce sont les grandes guerres d'indépendance qui ont été les grandes guerres nationales. Inversement [ill.], [80] c'est bien souvent contre une menace militaire que les nations se sont formées ou ont pris conscience d'elles-mêmes ou ont combattu pour la première fois nationalement. Les Communes n'entrent jamais dans la lutte à côté de « l'host »² du roi en France qu'au moment critique de l'histoire nationale. Il en fut ainsi jusqu'à Corbie et à l'établissement de la conscription par Louvois³. Shakespeare a exprimé dans des vers très nobles et très exacts la différence entre les troupes d'Henri V à Azincourt et la levée contre l'Armada. Les nations se sont bâties dans, par et pour la guerre. Le moment décisif fut les guerres de la Révolution.

[C'est la] France révolutionnaire qui inventa l'armée nationale, comme les Grecs inventèrent la phalange, et les Latins la légion⁴. Mais les excès du militarisme français, napoléonien, forcèrent les autres nations à imiter pour pouvoir vivre. Elles s'organisèrent elles aussi en

1. Une répétition dans le manuscrit a été omise ici.

2. « Armée ».

3. Le marquis de Louvois introduisit à la fin du XVII^e des réformes de l'armée visant notamment à limiter l'absentéisme des officiers et à renforcer la discipline des troupes.

4. Ce paragraphe n'a pas été retranscrit par le dactylographe et n'apparaît pas dans l'édition de 1998.

nations armées. [...] [D]es guerres dynastiques ou d'impérialisme pur, coloniales, et de mercenaires, nous en sommes depuis un siècle passé aux guerres nationales – toutes mettant en cause l'existence ou la légitimité des nations. Elles ont pris un caractère digne, grave, complet, qu'elles n'avaient pas [...].

[81] La guerre est devenue une crise, une lutte à la vie et à la mort entre nations. Le drame est moins piquant°, mais plus grave, plus total, plus tragique. Un peuple contre un autre peuple ! C'est quelque chose de plus grandiose°, mais aussi de plus horrible qu'une vague expédition de guerre d'un clan contre un campement isolé d'une tribu lointaine, ou qu'une guerre de rois. C'est plus juste – au moins dans la défense, mais c'est plus dangereux. On avait cru que la vue de ces dangers éloigneraient la guerre. Elle l'a éloignée, et les plus grandes nations ne font plus plus la guerre comme autrefois et même encore aujourd'hui on craint les petites°. Nous aurons à examiner si, maintenant qu'elles ont toutes passé par l'affreuse tragédie, elle se sont vraiment détournées à jamais, et si, vraiment, suivant les paroles du sage antique, elles préféreront définitivement « la paix, [travailler en vue] des loisirs, et faire le nécessaire et l'utile, et surtout le beau »¹.

Cette courte histoire de la guerre dans l'humanité montre à quel degré la distinction que nous établissons [82] maintenant en droit et en morale et en fait, entre guerre et paix, est une distinction récente, datant en somme de la fondation du droit international, dans l'Antiquité classique, et restreinte pendant longtemps à nos nations. La doctrine que tout étranger était un ennemi est celle des XII Tables (Cicéron, *De Officiis* I,] 34)²; *perduellis*,

1. Aristote, *Politique*, VII, 13. Cette citation, que Mauss a rayée au crayon après relecture, a été recomposée : les passages entre crochets sont illisibles dans le manuscrit.

2. En réalité, I, 37.

hostis, *peregrinus*¹ étaient des termes synonymes, encore au ^ve siècle, à Rome. Les cités crétoises et doriennes en général avaient sûrement [les] mêmes principes. On se souvient du début des *Lois* de Platon. L'étranger athénien s'entretient avec Mégillas, Lacédémonien, et Clinias, Crétois, sur la route qui mène de Cnossos à l'autre où Jupiter donna à Minos les lois guerrières de quelques cités crétoises, les plus anciennes lois de la Grèce, tout entières dirigées vers la guerre et qui ont fait la Crète « heureuse ». Or Clinias loue Minos d'avoir tout institué en vue de la guerre.

Il me semble que c'est croire une absurdité que de méconnaître – comme la masse – qu'il y a toujours une guerre constante, aussi longue que leur vie, de toutes les cités contre toutes les cités. Car ce que la foule des hommes appelle la paix ce n'est qu'un mot ; en fait, de toutes les cités contre toutes les cités, c'est toujours naturellement une guerre non proclamée.²

1. *Perduellis* : « ennemi particulier » ; *hostis* : « hôte », mais aussi « ennemi » ; *peregrinus* : « étranger ».

2. Platon, *Les lois*, 625c-626a. Dans cette citation, Mauss a sauté quelques passages. Le passage complet, dans la traduction de Victor Cousin, est le suivant : « Ces institutions au reste ont été faites en vue de la guerre ; il me paraît même que dans toutes les autres, notre législateur ne s'est point proposé d'autre fin que celle-là. Car il semble que ce qui l'a déterminé à établir les repas en commun, c'est qu'il a remarqué que chez tous les peuples, lorsque les troupes sont en campagne, le soin de leur propre sûreté les oblige à prendre leurs repas en commun tout le temps que la guerre dure. Et en cela il a voulu condamner l'erreur de la plupart des hommes, qui ne voient pas qu'il y a entre tous les États une guerre toujours subsistante ; et qu'ainsi, puisqu'il est nécessaire pour la sûreté publique, en temps de guerre, que les citoyens prennent leur nourriture ensemble, et qu'il y ait des chefs et des soldats toujours occupés à veiller à la défense de la patrie, cela n'est pas moins indispensable durant la paix : qu'en effet ce qu'on appelle ordinairement paix n'est tel que de nom, et que, dans le fait, sans qu'il y ait aucune déclaration de guerre, chaque État est naturellement toujours armé contre tous ceux qui l'environnent. »

Nous¹ savons par Aristote² que les guerres intestines en Crète n'étaient pas aussi graves que le Crétois veut bien le dire à Platon, comme le [83] montra la faiblesse des cités crétoises lorsqu'une guerre étrangère [...] vint ravager l'île. Cette idée est fondamentale. La confusion^o de l'étranger et de l'ennemi (*hostis*), de l'être avec lequel on ne peut contracter tout ou plus que des rapports individuels, d'hospitalité, d'amitié, de guerre, avec lequel la tribu, l'État, la cité, ne contractent pas collectivement, ni collectivité contre collectivité, a été dominante jusqu'à nos jours. La notion domine encore qu'entre un pays et l'autre, il n'y a pas de droit, que les ressortissants d'un pays n'ont dans un autre pays que les droits que veut bien leur concéder ce pays, et que d'ordinaire il est sans droit. Lorsque Bethmann-Hollweg parlait des chiffons de papier que sont les traités, il exprimait une idée de juriste. Heureusement, au-dessus du droit seul existait une morale et des intérêts solidaires attachés à la bonne foi des peuples. Mais le droit de paix, et l'observation des traités, étaient, même après La Haye, laissés, même dans les circonstances les plus solennelles^o, à la bonne foi des peuples³. Nous étions en somme, avant la guerre, en droit international, public et privé, dans l'état où pèlerins et peuples clients étaient vis-à-vis de Rome, avant la formation de la Cité latine, du droit prétorien, et du *jus gentium*; lorsque le progrès du marché romain ne pouvait que se fier à la bonne foi romaine, lorsque les peuples qui se rangeaient sous l'aigle n'avaient qu'à passer par les fourches [84] caudines sans savoir s'ils seraient « acceptés dans la

1. Ce paragraphe ainsi que les six suivants (jusqu'à « Il n'y a paix ») n'ont pas été reproduits par le dactylographe, et sont également absents de l'édition de 1998.

2. « 1269b1-1272b20. » [Note marginale de Marcel Mauss]. Référence aux passages de la *Politique* d'Aristote, Livre II, consacrés à la Constitution crétoise.

3. Dans cette phrase, une redite a été omise (« laissés »).

cité. » Nous n'avions pas encore conçu de sanctions aux violations du droit international public et privé, et par conséquent, il n'y avait que des usages moraux, très variablement^o suivis, non pas un droit, avec des devoirs et des sanctions correspondantes. La guerre, la grande guerre, a sans doute mis un terme à ces idées. Tout le monde accepte l'idée de limitation des souverainetés nationales, bornées par le droit supérieur de toutes les nations, réglant les contrats, et observant leur exécution, faisant de la paix une paix de bonne foi. « *Mea quidem sententia paci, quae nihil habitura sit insidiarum, semper [est] consulendum*¹. » Une paix sans embûche, voilà le rêve de Cicéron après les stoïciens. Aujourd'hui, ce n'est plus un rêve d'un philosophe en politique. C'est une volonté des nations conscientes ; en tout cas, c'est celle de parties de plus en plus nombreuses, suivies et fortes, de l'opinion publique. Ce n'est pas encore une réalité. C'est déjà un désir, proclamé, voulu, auquel peu de partis et d'hommes politiques, même pensant le contraire, ont le courage de s'opposer. Le « pacifisme » devient, en réaction contre la guerre, un article de foi.

Le restera-t-il ? Les expériences des prochaines années ne vont-elles pas ramener en arrière le pendule des opinions publiques, en arrière encore plus les traditions diplomatiques ou militaires ? Les hommes sont si incapables d'inventer en matière politique ! [85] Les vieilles traditions sont des ornières si profondes, dont il est difficile de faire sortir les chars des États ! Il est si commode pour les partis réactionnaires de s'entêter à y embourber les peuples.

Je serais sans espoir, si – en plus des faits et des raisons que l'on verra plus loin – je ne voyais une possibilité, une

1. « Mon sentiment est qu'on doit toujours avoir en vue une paix qui n'expose aucun des adversaires à tomber dans un piège. » Cicéron. *De Officiis*, I, 35 (traduction Appuhn).

tradition ancienne à laquelle me référer°. Il est une série d'événements usuels dans lesquels pourra s'insérer la notion de paix moderne, telle qu'elle sera élaborée par les législateurs des nations, et les conférences de leurs délégués, et les futurs traités. C'est en voyant comment se sont formées les aires° de paix intérieure que l'on peut se figurer comment se constituera la paix universelle. Il est inutile de vouloir la réaliser du dehors ; tout au plus – comme la langue universelle – la nation peut-elle en être l'objet d'une agitation, le sujet de formules plus ou moins heureuses où viennent se cristalliser des courants de sentiments et d'idées, des collectivités. La paix deviendra de plus en plus fréquente et de plus en plus longue et sûre au fur et à mesure qu'il se constituera des séries d'alliances de plus en plus étroites entre peuples. Il faut le dire, la paix universelle ne peut être le résultat de paix différentes. Vu de ce biais le problème n'est plus sans solution ; les solutions ne sont plus sans [86] précédent, et nous sommes bien dans le domaine du possible, dont nous nous sommes fait la règle de ne jamais sortir°. Or nous pouvons décrire succinctement les faits.

Le besoin de paix est aussi vieux, aussi normal dans les sociétés humaines, que les tendances belliqueuses. Il a trouvé tout de suite sa satisfaction, dans les ententes entre groupes non plus de consanguins, d'alliés par le mariage, mais de cognats. L'Athénien des *Lois* disait déjà, en résumé, aux deux [ill.] de Lacédémone et de Crète : « mais pour qu'une cité soit forte à l'extérieur, il faut que la paix règne à l'intérieur », entre les tribus, les clans, les familles, les gens dont elle est composée. Tout de suite l'Ionien qu'il est oppose la cité constituée en vue de la paix intérieure à ces constitutions doriennes dirigées vers la guerre extérieure. L'Athénien des *Lois* avait un juste sentiment des faits [...].

La plupart des sociétés polysegmentaires connues sont concrètement organisées comme si leur origine était due à

une simple alliance de paix et de guerre entre phratries, clans, puis tribus, puis associations de tribus. Les clans primitifs sont opposés, et alliés en même temps. La tribu n'est que rarement conçue comme ayant un ancêtre commun. Elle a rarement un dieu tribal, un grand dieu. La paix entre eux est instable, elle est assurée par le système des échanges commerciaux, des échanges de femmes, des [87] prestations rituelles réciproques, de ces fêtes purificatrices, qui, chose remarquable, ont l'air de purger avant tout les fautes réciproques, et sont des lieux où tout se liquide° par des duels – *le bellum duellum* limité au premier sang –, des saluts, des organisations d'expéditions de vengeance où précisément doivent prendre part les beaux-frères, beaux-pères, etc. Très souvent toute la vie sociale est conçue comme un vaste système de rivalités réglées. Les tribus de la côte du Nord-Ouest américain, parmi les plus riches et les plus isolées, vivent toutes sous ce régime, bien connu des ethnographes sous le nom de *potlatch*¹. J'ai pu établir que les Mélanésien^s connaissent des institutions de ce genre. Les Thraces en avaient sûrement, et elle nous est décrite tout au long par Xénophon lorsqu'il nous raconte° comment et par quelles cérémonies il se mit à la solde de Seuthès, prétendant au trône des Odryses². C'est un trait très important des sociétés les plus anciennes et qui dure encore [...]. Les Latins avaient conservé un souvenir fort exact de ces institutions, et toute la dernière partie de l'*Énéide* est l'histoire de l'arrivée d'un groupe de colons, contractant droit de cité et de mariage [...].

[88] Avant que les sociétés se soient intégrées, avant que des villes fortifiées d'abord, puis, à l'image des villes,

1. En marge, on trouve les noms de Georges Davy, auteur de *La foi jurée. Étude sociologique du problème du contrat* (1922); et celui de Richard Thurnwald. Sur ce dernier, voir la note 2, p. 165.

2. Xénophon, *Anabase*, VII, 2.

des États à frontières sacrées^o, se soient constitués, il faut se rendre compte que les divers segments étaient plutôt fédérés qu'unifiés entre eux. La preuve est la quantité et la quantité de séparations, et de nouvelles alliances. [...]. L'histoire des Hébreux jusqu'aux Rois est pleine de ces événements : relisez de ce point de vue le récit de la destruction et de la reconstitution de la tribu de Benjamin. Les cités grecques étaient pleines de φυγάδες¹ les unes des autres, depuis le temps où Étéocle de Thèbes luttait contre son frère Polynice devenu gendre d'Adraste, roi d'Argos. Des fois un segment se détache, c'était un clan, il devient une tribu, une ville – d'autres fois, la ville souche se détache elle-même de son sol. Des clans s'agrandissent à l'intérieur de la société, l'absorbent (Juda), se subordonnent. Tout est dans un état de flux perpétuel. Cette paix perpétuelle que nous avons sous nos yeux nous permet de nous figurer les choses. Inversement, par exemple, l'incertitude des Lithuaniens sur le point de savoir s'ils aiment mieux être russe ou polonais ou eux-mêmes est concrètement du même genre que les hésitations de tel ou tel clan, ou *pueblo*, dans le centre du Texas ou de l'Arizona à se rallier^o à telle [89] ou telle tribu, ou confédération de *pueblos*. Il y a paix entre les clans, les tribus, les villes lorsqu'elles substituent à leurs instabilités, leurs souverainetés incertaines, les joutes réglées, les hospitalités réciproques, les droits de prendre femme les uns chez les autres, en un mot, lorsqu'ils limitent leurs droits, et substituent à la guerre meurtrière la rivalité des segments d'une même société.

C'est ainsi d'ailleurs que se sont formées nombre de sociétés. On peut même dire que la guerre a été une des causes de ces constitutions de sociétés. Le processus de croissance a été très souvent causé par le besoin d'alliances de sociétés apparentées contre un ennemi

1. « Fugitifs », « transfuges ».

commun. C'est là l'origine de la Légion des Iroquois, comme de la Confédération suisse ; des décapoles, des dodécapoles, des Ligues si nombreuses dans l'Antiquité, au Moyen Âge ; des États-Unis. Et Morgan remarque lui-même que les États-Unis s'inspirèrent – furent inspirés – des exemples de la Ligue iroquoise. D'autres fois, ce fut le besoin de tribus apparentées, de sociétés apparentées, de faire cesser la guerre entre elles, guerre qui apparaissait intestine, nuisible. Ces traités de trêve, de paix perpétuelle, d'opposition aux guerres privées, sont à l'origine de la Confédération latine, des diverses amphictyonies, ligues, groupes^o qui ne réussirent jamais à être permanents. Les Iroquois avaient très nettement gardé le souvenir et de leurs [90] guerres privées, et de la façon dont ils y avaient mis fin en fondant leur ligue de paix perpétuelle. Et c'est une histoire de ce genre que nous raconte toute la fin de l'*Énéide*, fidèle transposition des conventions^o qui fondèrent la Confédération latine¹. Le premier et mythique pacte des vieux Cantons dans le pré du Grütli est concrètement calqué sur ces vieux modèles². Comme ceux qui formèrent la Confédération de l'Allemagne du Nord en 1860, et formeront sans doute les confédérations nécessaires de peuples, préalables aux grandes fusions, et la définitive Sociétés des Nations. On les reconnaît, ces suprématies^o nées de la guerre et contre la guerre et pour la paix intérieure à ce signe qu'elles sont à la fois des alliances contre quiconque n'en est pas, et des protections contre la guerre privée. Les premiers pactes entre hommes

1. Le passage de ce point à « Nous avons ici » est absent de l'édition de 1998.

2. Allusion à l'alliance, par le biais d'un pacte de défense mutuelle, de trois communautés de montagnards alpins en 1291. Mauss fait allusion ici à la version légendaire, qui raconte les détails d'une union scellée sur la prairie du « Grütli », au bord du Lac des Quatre-Cantons, en actuelle Suisse centrale, union qui aurait donné naissance à la Confédération helvétique.

ont été des pactes de paix civile, et de guerre étrangère. Le *foedus*° des barbares, c'est avant tout la paix intérieure, que ne doit pas troubler et le meurtre et la vengeance privée. Nous avons ici, on le verra, des conclusions pratiques à tirer. Car il est évident que ce n'est que lorsque les nations se seront confédérées qu'elles considéreront comme criminelles et nuisibles les guerres, qu'elles considéreront comme les anciens considéraient les vendettas et les guerres privées. L'esprit de paix est avant tout un esprit de fédération ; il n'est possible que par la [91] fédération et c'est elle qu'il faut créer pour avoir la paix, et non pas inversement, créer la paix pour avoir ensuite des États-Unis d'Europe ou du monde. C'est quand il y a aura des États-Unis d'Europe qu'il y aura la paix en Europe, quand il y aura des États-Unis du monde qu'il y aura la paix dans le monde. Pas avant ; prenons sur nous la hardiesse, le risque et le ridicule de cette prophétie.

Nous avons ainsi à proposer tout de suite une conclusion pratique. Il est inutile de vouloir réaliser tout de suite la paix universelle du dehors. La paix c'est une attitude intérieure des nations et des sociétés encore plus qu'une attitude extérieure. Elle ne doit pas s'imposer. On verra tout à l'heure comment la force pourra être mise à son service artificiellement. Pas plus qu'il n'est possible de créer et de faire adopter une langue universelle avant qu'il n'existe une société universelle, pas plus il n'est possible de créer une paix universelle avant qu'il n'existe une société universelle. Tout au plus la notion peut-elle être l'objet d'une agitation, le sujet de formules plus ou moins heureuses, où viendront se cristalliser des courants d'idée, de sentiments, d'intérêt de collectivités de plus en plus vastes. Il faudra réaliser la paix de proche en proche [92] en réalisant des sociétés de plus en plus grandes ou, puisque la mode actuelle est non seulement aux grandes nations, mais aussi aux petites, des fédérations et des confédérations de plus en plus vastes, entre lesquelles des

traités simples et étendus feront de plus en plus facilement régner la paix et distancer – jusqu'à les faire disparaître – les guerres. Les idées généreuses et exactes qui ont présidé au *Covenant* de Versailles et rendront immortels le nom de Wilson et notre époque entière, manquent de ce moyen terme, le *meson akron*¹, les sociétés de *Nations voisines*. On veut seulement sauter un échelon. L'échelle tiendra peut-être. Mais cependant c'est le rôle du savant d'avertir qu'il manque une barre et d'inciter ses contemporains, les hommes politiques de toutes les nations, à la poser. Ce sera plus sûr et plus solide. Nous montrons plus loin que, en fait, les nations travaillent déjà à cette édification de Fédérations et nous reviendrons sur ces premières conclusions pratiques².

III. [– SUBORDINATION ET COLONISATION]

Le troisième phénomène de la vie de relation générale entre [sociétés] [93] est celui de subordination ou d'indépendance soit dans la guerre soit dans la paix, peu importe. Après une guerre et une paix, un rapport s'établit entre nations voisines – ou rapprochées, et non séparées, par la mer. Elles se laissent indépendantes ou se subordonnent mutuellement. En général, à l'origine, le nom de paix correspond à une alliance, une convention. L'indépendance qu'une société laisse à une autre, sa voisine, est conçue comme une alliance. Paix en sanscrit ne se traduit que par *santhi* – composition. Cette composition est celle d'une alliance entre égaux, ou bien d'une alliance entre inégaux. Les lois et les règles de l'art politique : leur chef, leur prince, ont préféré ces procédés

1. Littéralement, l'expression signifierait « l'extrême moyen », mais la lecture d'« akron » est incertaine.

2. Toute la fin de ce chapitre est inédite.

à la guerre – ils se créent des amis et des subordonnés°, mais ne conçoivent pas d'autres rapports positifs. Tous les États orientaux sont encore – théoriquement au moins – plongés dans cette tradition. On connaît l'usage régulier, étendu d'ailleurs même aux étiquettes des cours nègres, et datant peut être des plus anciennes royautés, qui considère tout ambassadeur comme un délégué payant tribut et hommage. L'histoire même du Japon moderne a pour point de départ un incident de ce protocole, celle de la fin de l'Algérie, également. Comme leurs lointains ancêtres d'Égypte, et de Chaldée, tous les despotes ont toujours revendiqué plus d'autonomie et de souveraineté qu'il n'en avaient, et ont donné° [94] [des] trophées pour des victoires simultanées [et] des stèles pour des revendications identiques et contradictoires de suzerainetés simultanées [...].

La mentalité de ces diplomates n'est pas très différente de celle de leurs lointains ancêtres, les scribes araméens de la cour du Grand Roi. Par l'Empire romain, et le Saint-Empire, et la Curie papale, les traditions de vantardise, de suprématie, de prestige, d'hégémonie, d'ambition, se sont perpétuées. Ces rêves° antiques et barbares hantaient sûrement les pensées de Guillaume et de ses tenants ; ils étaient l'atmosphère même dans laquelle travaillaient les siècles des Habsbourg, et les menteurs qui ont l'art de chanter revendiquaient pour le tsarisme battu les détroits, et la suzeraineté des Balkans, et celle de l'Asie antérieure. Toute cette humanité barbare vit au fond de bien des cœurs, même de nos jours, et cela est la règle pour deux continents tout au moins, l'Afrique et l'Asie, terres de mandats et de protectorats, et de zones° d'influence, où seuls, en ce jour, l'Abyssinie, le Japon et le Siam prétendent à une certaine liberté, et où la malheureuse république chinoise, et la Perse, et l'Arabie, n'ont guère de l'indépendance que celle que [95] l'on veut bien leur laisser. Le monde européen, même le plus internatio-

naliste, est encore plein d'idées de ce genre. Polonais et Bolshéviques se disputent l'Ukraine. Les États-Unis appliquent sans merci ces principes à Panama, Porto-Rico, et Cuba, et tentent de les appliquer à Saint-Domingue, hésitent à les appliquer au Mexique, plutôt par paresse et calcul machiavélique que par manque de précision dans les idées qui animent là-bas la totalité de l'opinion publique. Celle-ci ne reconnaîtra les États mexicains – car le Mexique lui-même est une fédération – comme égaux aux États de l'Amérique que lorsqu'ils auront été définitivement annexés, comme on fit pour le Texas, l'Arizona, et la Californie. Jusque-là le Mexique entier est considéré par les États-Unis comme un pays anarchique dans lequel, au fond, il n'y a ni traité, ni paix, ni droit, ni égalité dans la souveraineté.

Donc guerre et paix sont encore conçus comme des états correspondants qui se résolvent entièrement en rapports de force. L'indépendance n'est qu'un cas de l'alliance, l'alliance n'est qu'un cas de la subordination, pour toute une partie de la pratique, et même de la théorie des diplomates. On appelle cela zone d'influence, nécessité économique, nécessité stratégique, mandats, protectorats, toutes sortes de mots modernes qui ne sont qu'hommages hypocrites rendus aux principes adverses par des politiciens, [96] des diplomates qui ne les pensent pas. En réalité, c'est toujours d'alliance militaire, de suzeraineté, de colonies qu'il s'agit, d'hégémonie tout au moins.

Décrivons d'ailleurs ces faits de subordination d'un peu plus près. On peut les diviser en trois : colonisation, domination militaire, annexion.

Nous appelons colonie un essaim détaché par une société mère, dite métropole, et qui s'installe sur un territoire *voisin* [ill.] ou le confinant. Tant que le lien entre la métropole et la colonie existent, il y a colonie ; dès que celle-ci devient absolument souveraine, elle est évidemment une société nouvelle. La colonisation est un des plus

vieux phénomènes de l'humanité. Mais elle est elle-même de plusieurs sortes¹. Nous n'allons pas en faire la théorie, ni les énumérer toutes : mais elles ont une telle importance dans l'histoire politique, et plus encore dans l'histoire de la civilisation, [de] la plus ancienne jusqu'à la plus moderne ; elles jouent un tel rôle dans les sociétés modernes, mêmes les plus démocratiques, les plus sages, qu'une théorie des nations qui en ferait abstraction serait absurde.

On distingue d'ordinaire les colonies en colonie de peuplement, d'exploitation, d'administration. Dans les colonies de peuplement, un groupe de la société colonisatrice se transporte et vit seul ou par lui-même à l'ancienne façon sur de nouveaux territoires ; dans celle d'exploitation la mère-patrie n'envoie que la quantité de monde qu'il faut pour exploiter territoires et populations, dites autrefois barbares, ou sauvages, et maintenant appelées indigènes. Dans celles d'administration, d'ordinaire trop mal placées au point de vue climat, ou trop loin des marchés ou trop pauvres, l'État souverain n'envoie que le personnel nécessaire pour administrer le pays, et n'exporte en somme que des fonctionnaires, civils et militaires, et se contente^o [97] en somme des traitements, [des] pensions qui leur sont assurés, et des avantages stratégiques, et des bénéfices commerciaux que les monopoles et les [ill.] °amènent au° capitalisme métropolitain. Cette distinction classique exprime assez bien la pratique des nations modernes, et peut-être conservée pour les besoins de la démonstration. Ainsi la France a des colonies de peuplement ; les vieilles – qu'elle ne peuple guère –, les Îles de l'Océan Indien, les vieilles Antilles ; elle a eu le Canada, ou plutôt la Province du Québec, la seule où la race ait réellement formé souche, à

1. Dans cette phrase raturée, nous avons remplacé « sont » par « est » (d'abord prévu, puis tracé) pour agrandir l'accord.

elle seule ; elle a des colonies d'exploitation, l'Algérie qu'elle prétend peupler et ne peuple pas, mais traite en département français ; le Nord de l'Afrique, le Sénégal (où on a concédé la nationalité à des Noirs qu'on exploite). Les autres sont plutôt des colonies d'administration, et nous avons plutôt exporté nos administrateurs, et nos militaires, que nos capitaux et nos commerçants, ou planteurs, ou mineurs.

Mais cette classification exprime mal la relation qui existe entre les sociétés primitivement occupantes du sol, et la société victorieuse qui colonise. Nous verrons d'autres côtés de la question. La société supérieure peut anéantir la société qu'elle colonise. Cette aventure barbare a été plus et moins fréquente qu'on ne croit dans l'histoire même des grandes nations modernes. La colonisation de peuplement est particulièrement meurtrière. Celle des Anglo-Saxons le fut spécialement : les guerres indiennes, celle de Tasmanie [...], souvent [97]¹ peu justifiées ; la colonisation espagnole a abouti très souvent à des destructions de races entières, comme celle des Indiens de Cuba, que l'Espagne ne remplaça même pas. Souvent d'ailleurs, la disparition de la race inférieure s'opère automatiquement, et sans qu'il y ait faute des colons, par les nouvelles maladies importées, vénériennes et pulmonaires en particulier, par la restriction des territoires de chasses, la culture extensive, etc. Les luttes entre colonies de peuplement sont particulièrement sanglantes [...].

Dans la plupart des colonies, il s'agit simplement d'exploitation d'un sol et d'une population attaquée^o qu'on laisse subsister. Les vieilles colonies grecques ou carthagoises sont à l'origine des factoreries (voir l'his-

1. Il y a une erreur dans la numération opérée par Mauss sur son manuscrit, puisqu'il y a deux feuillets portant le numéro « 97 ». Nous ne corrigeons pas cette erreur.

toire de l'Île de Jerba° dans Hérodote), villes tout comme les vieilles colonies portugaises des États° d'Afrique ou des Indes, ou les Échelles du Levant et les Vénitiens en pays slaves. Elles exploitaient plutôt un privilège d'importation et d'exportation par un port qu'elles ne prétendaient à annexer° le pays, indépendant à quelques lieues des murs. Le *hinterland* n'était l'objet que d'une revendication° théorique vague. Ce n'est que par les fictions° du droit international à partir du XVI^e siècle, et surtout du droit des missions, décerné par le pape – de quoi se mêlait-il ? – que la colonisation moderne prétendit à la souveraineté [98] sur un territoire où on avait planté un drapeau ou enterré un écu de plomb aux armes du roi. Les populations devinrent sujettes, après un timide essai de naturalisation en 1848 par la France, presque seule (décret Schoelcher¹), appliqué dans l'Inde, les Antilles, au Sénégal. On en est venu en somme à considérer les sociétés annexées comme des nationaux d'un rang inférieur. Même dans nos pays de protectorat, il était impossible en droit à un indigène de se faire naturaliser. °Ceci est devenu° possible ; en fait, c'est presque irréalisable et irréalisé. Les colonisations modernes sont, surtout les anglo-saxonnes, infiniment plus dures juridiquement que les antiques, ou même celle de la Renaissance.

En effet les essais d'hommes qui partaient d'une métropole autrefois s'en allaient d'ordinaire sans femmes, et prenaient femmes dans le pays. En général il y avait métissage. Nous savons bien° les façons suivies par les plus importantes colonies grecques, par Milet en particulier. La légende troyenne d'Ostie nous dépeint de même les compagnons d'Énée épousant Latines et Toscanes°. Les colonies espagnoles et portugaises dans leur état actuel ont été le fruit d'un long métissage, poursuivi pendant des siècles. Le

1. Allusion au célèbre décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848, initié par Victor Schoelcher (1804-1893).

mépris des métis est chose moderne, surtout anglo-saxonne. Le refus de concubiner avec la race conquise est une des principales insultes que la race blanche fait aux races dites inférieures, et à ceux que ses métissages font naître. Il y a là, en germe, et pour longtemps, des sources de conflits fort graves, d'autant plus graves qu'ils sont [99] purement moraux. D'autre part, au point de vue économique, la colonisation moderne est encore plus que l'ancienne du type que les Allemands appellent fort exactement *Raubwirtschaft*¹, le pillage. Il s'agit en effet d'acquérir pour rien, ou pour des sommes minimes, ou même sous la forme de l'impôt, la totalité des produits du sol et du travail des indigènes. Le blanc qui s'exporte croit avoir la totalité des droits souverains contre l'indigène, considéré comme n'ayant qu'une sorte de tenure ; là encore germe de futures révoltes prolétaires ou indigènes. L'État colon applique encore plus cette loi à son profit. Les colonies françaises^o étaient jusqu'à des temps récents monopolisées^o ; là aussi germe de guerre entre nations colonisatrices, qui s'excluent de marchés indispensables et cherchent la place au soleil due à leurs capitalistes. Tout n'est pas beau dans le monde moderne.

Mais peu à peu une nouvelle doctrine – avec les Jésuites, les Luthériens du XVIII^e siècle, avec la Révolution française, et les Presbytériens et les Wesleyens et les Francs-Maçons, en Amérique, au Cap^o, en Angleterre – chrétienne et humanitaire, s'est fait jour. Maintenant, la France, par exemple, qui a portant une pratique bien différente de sa théorie, prétend coloniser pour le bien des peuples qu'elle s'annexe. Des corps distingués d'administrateurs militaires et civils, dans les colonies d'administration où nous avons trouvé des populations riches et fortes, peuvent ainsi^o – et l'énorme majorité de la nation française et même^o des colons français, surtout en Algérie – accepter l'idée de l'extension du droit de cité à des masses d'indi-

1. Littéralement « économie basée sur le vol ».

gènes de plus en plus grandes. En Angleterre, c'est une direction différente que l'on prend : le vieux parti libéral, le Labour Party, admettent de plus en plus que les peuples colonisés doivent être menés le plus vite possible dans la voie de l'autonomie et du *self-government*. Les sociétés colonisées [100] ne sont plus conçues que comme en tutelles, temporairement subordonnées, jusqu'à ce qu'elles aient atteint le niveau national qui qualifie les individus pour la naturalisation, les nations pour l'indépendance absolue. Cette théorie est explicite dans celle des mandats et de la Société des Nations. À quelque chose malheur est bon. Il vaut tout de même [mieux] pour les Marocains être gouvernés par des Français que par des caïds, pour l'Arabe d'être sous une égide anglaise que turque. Quels que soient les crimes de la colonisation impérialiste, elle a fait repousser la barbarie, la guerre, l'esclavage, la misère, de parties importantes du globe. L'agrégation même indirecte à de grandes nations est – surtout en cas de développement moral de celles-ci – une garantie de paix, d'éducation, d'émancipation pour des peuples moins exploités encore par nous que par leurs propres tyrans.

La fusion entre sociétés est le deuxième résultat de la guerre et de la paix. Les fusions viennent d'être assez nombreuses : Tchèques et Slovaques ; Slovènes, Croates et Serbes [...] ; il n'eût tenu qu'à une diplomatie plus sage que les montagnards du Caucase forment – sur le modèle suisse, type d'une société due à une fusion – une Confédération solide, capable d'indépendance, entre la masse solide des Turcs et l'énorme quantité des Russes, moins solide, mais plus redoutable. Il y eut fusion autrefois entre Lithuanie et Pologne. Le renouvellement n'en est pas impossible. Nous avons décrit, en somme, de ces fusions à l'origine de la plupart des grandes nations modernes ; les peuples de langue française fusionnèrent graduellement, et ce n'est pas fini ; ceux de langue allemande n'ont pas terminé leur fusion, et je ne crois pas qu'il

soit impossible ni souhaitable de l'empêcher, surtout l'*Anschluss* de l'Autriche allemande. [101] Ce furent l'histoire des Pays-Bas, malgré la séparation des États-Unis de Hollande au xvii^e, à laquelle répond la séparation de la Belgique au xix^e; celle de l'Italie, [ill.] par les Piémontais, la dynastie de Savoie, les Lombards, les Républicains. Car on peut dire que toutes ces fusions ont été avant tout l'œuvre de dynasties nationales, supportées par des provinces ou des classes plus particulièrement patriotes d'une nation, contre des féodalités, des principautés, des dynasties locales, soutenues par l'inertie des foules, ou des classes, ou des privilégiés. Toscans, Napolitains, Romains même étaient bien indifférents à leur nationalité italienne. Le patriotisme prussien ou parisien furent décisifs dans la lutte contre le fédéralisme, vendéen et provençal ici, bavarois, badois et hanovrien là. Les fusions opérées ainsi furent aussi normales que salutaires. Il y a bigoterie juridique à n'accepter que celles de plébiscites quelques fois truqués, tout comme il y a bigoterie juridique et lâcheté nationale à accepter pour toute fraction d'un peuple le droit de se détacher de ce peuple. Les nations modernes, depuis la Révolution française, sont et se proclament unes et indivisibles, quelles que soient l'origine – militaire ou juridique – de leurs droits.

L'annexion est la troisième forme de relation définitive entre sociétés. C'est au fond la forme violente de la fusion. Cependant toutes ces trois formes de subordination ne sont pas si différentes qu'on pourrait croire, et à l'origine étaient indistinctes. C'est du moins ainsi [102] que, pour notre part, nous concevons la plupart des conquêtes, dans le monde préhistorique, ou proto-historique, ou encore barbare. Il est très rare que des sociétés entières aient émigré avec armes, bagages, femmes et enfants, aient détruit les habitants de l'ancien sol, et aient prospéré à leur place. La migration [ill.] et la destruction du peuple de Canaan, c'est plutôt une légende

que raconte la Bible et c'est à l'imitation de cette légende que l'on se figure les anciennes conquêtes. Elles étaient d'une tout autre nature. Très rarement des peuples anciens en détruisaient un autre, d'ordinaire leur voisin ; il leur arrivait d'ordinaire de rentrer chez soi. Les Grecs ne restèrent pas à Ilion, les Assyriens à Jérusalem lors de la prise, ni les Romains à Carthage, lors de la deuxième prise de la ville. <Quand ils restaient après conquête,> c'était dans de toutes autres conditions. Pensons encore à l'histoire d'Énée, <si ennuyeuse,> mais si instructive à tant d'égards, sur la façon dont un savant poète pouvait aimer à représenter au mieux les origines latines. Un groupe de Troyens, sans femmes [...], à la recherche d'une patrie mythique (peut-être moins mythique qu'on ne croyait au temps d'Auguste, car les archéologues de nos jours admettent fort généralement la parenté des Tyrhéniens et des Dardaniens), aborde, se révèle, trouve un chef latin qui les aient comme colons, comme *genus* ; ainsi ils étendent leurs alliances ; des contrats rompus avec Turnus, autre chef latin, déchaînent la guerre. Cependant que les Étrusques divisés s'alliaient les uns aux Latins, les autres aux Troyens, bataille. [...] [103] Énée, descendant d'une déesse olympique, est vainqueur, et peut poser ses pénates. Mais c'est à condition. Le contrat est passé entre la Junon Romaine, protectrice de la nymphe locale Juturna, et le Jupiter olympien ; Junon dit :

*pro Latio obtestor, pro majestate tuorum :
cum jam conubiis pacem felicibus (esto)
component, cum jam leges et foedera jungent,
ne vetus indigenas nomen mutare Latinos
neu Troas fieri jubeas Teucrosque vocari
aut vocem mutare viros aut vertere vestem.
sit Latium, sint Albani per saecula reges...¹*

1. « Je l'implore de toi, pour notre Latium et pour la majesté des tiens : quand ils arrangeront leur paix avec d'heureux mariages, soit,

Et Jupiter répond :

... *commixti corpore tantum*
subsident Teucri. morem ritusque sacrorum
*adjiciam faciamque omnis uno ore Latinos*¹.

Dieux vainqueurs et vaincus, colons vainqueurs, alliés vaincus, tout se mêle, et la nationalité latine, produit de ce syncrétisme, [...] se fonde. Le sentiment des faits sociaux est ici très [ill.], comme d'ordinaire chez les Latins. Or à l'autre rameau du monde indo-européen, celui qui a tant de traits communs avec les Italo-Celtes, dans l'Inde, la doctrine de ces faits est expressément formulée. Le *raja* vainqueur laisse son rival, ou sa famille sur le trône et se borne à lui imposer tribut, alliance, subordination, inspection°. Ce qui fut la pratique de toute l'Inde, et l'est encore. C'était la pratique des Mèdes et des Perses, et °on peut se hasarder à concevoir° ainsi toute la conquête du monde devenu le monde indo-européen par de [104] petits groupes de soldats migrants, grandes °bandes isolées°, laissées souvent à des distances considérables. Galates allant au III^e siècle B.C. fonder la tétrarchie asiatique, Vandales allant à Carthage, Normands de Normandie et de Sicile, sont des exemples encore tout proches de nous. Les plus grandes conquêtes celtes, perses, germaniques, macédoniennes, arya de l'Inde, saka de l'Inde, khmère° des royaumes indo-chinois, les conquêtes mongoles ou espagnoles d'Amérique sont l'œuvre de poignées d'hommes.

quand ils ajusteront leurs lois et leurs alliances, n'oblige pas les Latins nés de cette terre à changer leur vieux nom, à devenir les fils de Tros, à s'appeler Troyens ou à changer leur langue ou prendre d'autres manières de s'habiller; qu'il y ait un Latium, qu'il y ait, à travers les siècles, des rois albains... » Virgile, *Énéide*, XII, 820-825, trad. J. Perret, Paris, Les Belles Lettres, 1977.

1. « Les Troyens, mêlés à eux de corps, viendront seulement les renforcer; les lois du culte, le rituel je les fixerai moi-même et je ferai que tous d'une même voix se reconnaissent Latins. » Virgile, *Énéide*, XII, 835-838, *op. cit.*

C'est sur ce type qu'il faut nous figurer l'assimilation progressive à la civilisation indo-européenne de territoires [ill.]. Nous voyons, encore de nos jours, l'infiltration de l'Islam se faire de même, contre et sous l'infiltration européenne en pays nègres l'Arabe, ou plutôt le nègre arabisé, plus près de la tribu ou de la fondation de tribu, ou du roi nègre, s'impose, se marie, devient lui-même le chef militaire, le commandant°, le prêtre, le dynaste enfin. Les dernières aventures de ce genre sont celles des Brooke° qui devinrent et sont encore sultans de Sarawak à Borneo, en 1841¹.

Car alors deux phénomènes peuvent se produire. L'un est décrit par le vieil adage *Graecia capta ferum victorem cepit*². C'est exagéré. Les Latins prirent bien la Grèce, et n'en empruntèrent que la civilisation, en partie. Mais ceci fut le cas des Chinois et des Mongols, qui absorbèrent° les conquérants Mandchous, ou [des] Turcs en Égypte et dans les pays barbaresques. Ou bien cette poignée d'hommes (sans femmes) – surtout dans le cas où la masse à civiliser, à dénationaliser, est faiblement intégrée, ou bien petite en nombre, ou bien lorsque le petit groupe de conquérants est [105] soutenu par la proximité, la force et l'autorité de la métropole –, ce petit groupe d'administrateurs, de soldats, de commerçants, de colons, civilise par simple autorité, dénationalise par la seule vertu de son ascendant militaire, matériel, économique, moral, mental, la masse entière. La première grande conquête historiquement connue de ce genre est la latine – les Grecs même après Alexandre

1. Le mot « Brooke » est incertain, mais fait sens : Mauss fait allusion à la nomination par le sultan Omar Ali Saifuddin II d'un aventurier britannique, James Brooke, à la fonction de *raja* (c'est-à-dire de chef) d'une partie du territoire du Sultanat du Brunéi, alors menacé par des conflits internes. C'est par erreur que Mauss parle d'une nomination à la fonction de sultan.

2. « La Grèce capturée captura son violent vainqueur. » Horace, *Épîtres*, II-1.

n'ayant été que des colons. L'une des plus belles est celle des Normands de France en Angleterre. Mais avant ces faits historiques il y en a de préhistoriques. Il ne fait pas l'ombre d'un doute que les Celtes, les Germains, les Arya de l'Inde convertirent très anciennement à leurs lois, leurs mœurs, leurs techniques, leur langue, de très grandes masses – qui restèrent ° d'ailleurs souples à convertir dans d'autres sens. ° Les masses galliciennes se romanisèrent du reste ; au contraire elles ne se déromanisèrent plus parce qu'elles avaient entre temps formé une nation. ° La conversion aux Germains des masses slaves, prussiennes, wendes, etc., doit et peut être racontée de la même façon. « Envoyez-nous un homme d'armes et °ses suivants° », demandèrent les chevaliers teutoniques au grand maître de leur ordre assez pauvre. Et celui-ci n'envoyait que le chevalier – qui, dans la circonstance, suffit. Les hommes qui eurent le fer, qui montèrent en char, qui eurent des bateaux [ill.], qui montèrent à cheval les premiers, furent de ces conquérants.

Ce n'est que de nos jours que le résultat de la conquête [106] n'a plus, sauf exception, ce caractère amorphe. Ce sont maintenant des nations conscientes qui se heurtent. Une nation conquérante veut maintenant nationaliser les provinces ou la nation conquises, leur enlever les lois, la langue, la civilisation. Les nations ne sont plus laissées au hasard, les Magyars voulaient magyariser les Roumains, et les Croates et les Slovaques ; les Allemands voulaient germaniser les Tchèques ; les Russes russifiaient – en théorie. Et l'histoire de l'Alsace-Lorraine est celle d'une lutte contre une dénationalisation forcée. Ainsi la conquête a une allure de violence, de force, de brutalité, qu'elle n'avait pas autrefois. Bien que les meurtres, les réductions en esclavage, les incendies soient bien plus rares, moins graves, moins attentatoires à la dignité humaine, les annexions apparaissent comme des crimes de droit public.

Ainsi les nations victorieuses qui, autrefois et jusqu'à nos jours, n'hésitaient pas à s'annexer des provinces et des peuples, hésitent maintenant. On ne se rend pas compte généralement de la dimension de ce fait. Une grave injustice de l'opinion allemande à l'égard de la France est de ne pas reconnaître que, avec tous ses défauts, le traité de Versailles ne permet – hors de l'Italie – [pas de] nouvelle °annexion violente°. Il ne manque pourtant pas de sots en France qui voulaient faire de la rive gauche du Rhin un territoire français, et des Rhénans – baptisés pour les besoins de la cause Gallo-Romains – des Français. Comme il existait avant la défaite et il existe encore après la défaite, des [ill.] fort vastes en Allemagne qui avaient revendiqué Anvers et Brécy°. L'Allemagne s'en emparerait sûrement en cas d'une revanche. Les intrigues allemandes [en] Baltique n'ont cessé que par force, en janvier 1920. Les leçons de l'Alsace-Lorraine ne suffisent pas aux sophistes de l'éthos et du pathos patriotique. Or c'est à l'éloge de la France et de ses alliés que, dans toute l'Europe occidentale du moins, les grandes démocraties ont à peu près respecté le principe des nationalités, [107] qu'aucun Allemand n'a été forcé de devenir Français ou, ce qui revient au même, que les Français n'ont [...] accepté parmi eux aucun Allemand.

Mais jusqu'à la Révolution française, le droit des peuples n'existait pas. Le plébiscite, invention suisse, est de droit révolutionnaire, il n'est entré dans la pratique qu'au XIX^e siècle, et assez tard. Jusqu'à 1912 et l'annexion de la Bosnie il n'a été que d'une application restreinte. Il a été au contraire la règle du traité de Versailles. Il faut pourtant noter ce progrès.

La peur de ces annexions, la volonté de mourir plutôt que de cesser d'être libres, a été pour beaucoup dans l'acuité et la violence de la Grande Guerre. La volonté des vainqueurs et des vaincus de rester chacun chez eux entre eux, en masse compacte, est au contraire remarquable

après cette guerre: Il y a réaction heureuse et, espérons-le, définitive, contre les vieux principes dynastiques et militaires. Si on pouvait mettre un frein aux impérialismes des nouvelles nations, de la Pologne en particulier, et si l'on en peut mettre un jamais à l'impérialisme japonais, russe, et anglais – les Anglais s'en chargeront sans doute °au mieux° – des germes de guerre importants auront disparu. Car le principe de liberté des peuples est au fond enfin dans cette morale commune des peuples. Il sera demain dans leur droit. À ceci le malheur est bon.

Ainsi nous constatons qu'en ce moment de l'histoire [108] des hommes, la théorie et la pratique s'accordent, malgré les apparences, pour réduire à ces formes les rapports permanents entre les nations et les autres sociétés: entre nations, égalité, indépendance souveraine et mutuellement respectée; entre nations et autres sociétés: colonisation, mandats, protectorats, ou indifférence. Mais volonté unanime des peuples à décider° de leurs gouvernants et dirigeants – d'arriver et de faire arriver les autres à ce rang de nation, et d'une émancipation progressive de tous les groupes humains.

Cette humanité d'aujourd'hui, bien différente de l'inconscient et amorphe amalgame ou kaléidoscope des États et empires, et tribus [...] qu'était l'humanité d'hier, prend consistance. Les groupes politiques commencent à coïncider assez avec les groupements naturels, d'affinité et d'élection. Parce qu'il existe des nations, on est en train d'édifier un droit international, par-dessus une morale internationale qui règle déjà les morales entre nations.

Quand nous aurons identifié ce droit, qui est le dernier phénomène de la vie de relations entre sociétés, nous aurons fini ce tableau des faits et nous pourrons enfin prendre parti dans cette lutte de partis, controverses d'idées, et poser des problèmes et des solutions pratiques plus immédiates.

CHAPITRE III

Les phénomènes idéaux¹

[1] Jusqu'ici nous étions entré[s] dans le domaine du réel. Bien que tous les faits de la vie de relation des sociétés et des nations soient de l'ordre physiologique, ou de l'ordre du contact – même quand ils aboutissent à d'aussi fortes relations que des destructions – ce n'en sont pas moins des faits matériels visibles, tangibles. Même dans le cas d'emprunt de choses aussi idéales que des cartes, des mots, des idées, des livres, des sciences, il y a un transfert de quelque chose de quelqu'un à quelqu'un.

Ici nous entrons dans un tout autre domaine, le domaine théorique de la vie des relations des sociétés, dans celui de l'idéal. L'idéal est chose vague et mal définie par les philosophes, encore plus mal par les sociologues. Ses relations avec le réel social sont encore moins connues. Je ne connais rien de meilleur à ce propos que des leçons de Durkheim encore inédites², mais dont bien

1. Dossier MAS 26.14. Il existe ici aussi un manuscrit et une version dactylographiée. En cas de conflit, c'est le premier qui a servi de référence. Les numéros entre crochets renvoient aux pages du manuscrit. Cette partie est totalement inédite.

2. Mauss avait peut-être en tête *L'éducation morale* (1925), consacré entre autres au thème de la transmission des idéaux.

de ses élèves ont fait leur profit. Mais n'entrons pas sur ce terrain difficile. Il n'est pas nécessaire de procéder ainsi pour notre démonstration. Restons dans l'acception vulgaire du mot. Il est assez de faits pour devoir et pouvoir tirer des conclusions [2] sans qu'il soit besoin d'une particulière philosophie.

Car outre les faits patents que nous avons décrits, il existe une sorte de zone d'idées vagues et diffuses, peu claires et peu distinctes comme toutes les idées morales, pas encore passées dans la réalité, dans des institutions définies, dans des choses. Mais ces idées étaient¹ déjà des souhaits et des désirs, des principes d'action. Et d'autre part, un grand nombre de ces idées inspiraient déjà des usages, fournissaient des conduites, soit de peuples-nations, soit de groupes assez considérables parmi ces peuples. Nous allons nous occuper surtout de celles-là qui étaient déjà dans la phase de réalisation. On peut les ranger à partir de cette dernière distinction, suivant que ces idées étaient reconnues par le droit, au moins coutumier, des nations, ou qu'elles n'étaient que des règles idéales pratiquées, ou plutôt préconisées par des sections^o de l'opinion publique.

Le premier groupe de ces faits est constitué par l'ensemble d'usages et de sanctions, et de principes, plus ou moins acquis, plus ou moins reconnus individuellement par des législations de plus en plus nombreuses et qui règlent, ou réglaient avant la guerre, la vie de relation des sociétés, ou plutôt des nations. Le deuxième groupe est constitué par l'ensemble d'idées d'ordinaire décorées du nom [3] d'internationalisme, lesquelles sont en général la spécialité de certains groupements séparés de citoyens de diverses nations : ligues pacifistes et églises et sectes internationales, internationales diverses. Nous aurons à critiquer l'emploi de ce terme d'internationalisme. Pour le moment il suffit à la division du sujet.

1. Nous avons omis ici une répétition dans le manuscrit.

I. - DROIT INTERNATIONAL

On le divise d'ordinaire en privé et public. Le privé est l'ensemble des usages, conventions, législations qui règlent les rapports entre citoyens des États divers. Le droit public international est celui qui règle les rapports des États. La division n'est pas parfaite, car par exemple les conventions les plus importantes du droit international privé des temps modernes, celles concernant les lois de la propriété industrielle, ou littéraire, sont, en tant qu'elles soutiennent des droits individuels, de droit privé, mais en même temps, s'expriment par des traités de droit public. De même les conventions de chemin de fer postal sont extérieurement des conventions de droit public, et cependant sont avant tout destinées à sanctionner des droits d'usage de services publics. Il y a là toute une catégorie de nouvelles règles extrêmement importantes, au point de vue théorique et pratique [4], sur lesquelles nous allons revenir parce que, même avant la guerre, elles avaient déjà mis les droits et la législation des nations dans une atmosphère particulière ; elle leur avait donné une tonalité que les lois spéciales aux États n'avaient souvent pas. L'observation de ces faits intermédiaires sera des plus fécondes quand nous voudrons doser l'état d'internationalisation auquel tendent les nations actuelles. Mais, pour le moment, passons et suivons les classiques.

Le droit international privé avait, avant la guerre, atteint des dimensions considérables. Théoriquement, il était admis par tous les citoyens et même les sujets de tous les États jouissaient dans tous les États d'une liberté presque absolue, de droits presque identiques à tous ceux des nationaux ; droit de propriété, de commerce, de mariage, d'ester en justice, etc. Les exceptions étaient rares et plutôt discutées, mal admises par la morale universelle, elles étaient l'objet de violentes critiques de la

part de toutes les parties en cause, et de débats politiques aigus de la part des victimes. On peut citer l'exclusion des Japonais en Amérique et dans les Dominions ; et réciproquement, la fermeture absolue du Japon qui amena la guerre et la révolution au Japon, et qui subsiste au fond, puisque les [5] Européens ne peuvent pas y être propriétaires directs d'immeubles. On peut citer l'exclusion des citoyens Juifs de diverses nationalités par l'ancien Empire russe qui souleva tant de discussions et que seuls les États-Unis avaient eu le courage de ne pas admettre. L'une des plus anciennes formes de droit international privé, et qui subsiste encore, installa justement plutôt une juridiction d'exclusion qu'une juridiction commune : c'est le droit des capitulations qui, en pays musulmans, rend les nationaux [ill.] justiciables des tribunaux de leurs nations. Mais tout le droit international positif aboutissait à l'égalité absolue des droits, et à transformer [...] le métèque en une sorte de citoyens de pleins droits civils. Choses curieuses, mais normal[es], le droit international s'est développé autant à cause des dénis que des accords de justice. En droit français par exemple, il n'y avait, en droit civil, aucune différence sauf la possibilité, la procédure – et avant procès pour le défendeur français – de réclamer la *Cautio judicatum solvi*¹. En droit pénal, il n'y en avait pas, et l'étranger a les mêmes garanties judiciaires que le Français. En droit commercial, aucune différence pour l'étranger résidant en France, ou faisant élection de domicile pour affaires. Il n'y a de difficulté que s'il argue de son droit national et ne fait pas cette élection.

Il n'y avait guère qu'en droit public où, fort naturellement des exceptions assez larges [6]² [étaient] faites à l'égard des étrangers : possibilité d'expulsion, etc., com-

1. Voir note 1, p. 97.

2. Une page du manuscrit manque et nous suivons la version dactylographiée.

pensées d'ailleurs par des exceptions faites en leur faveur : non-extradition pour crime politique, etc.

Les internationalistes impatientes sont injustes à ce propos pour les nations modernes ; elles ont été les premières à inventer et pratiquer le droit international, et elles l'avaient porté avant la guerre à un très haut degré. Mesurons la distance parcourue : quel changement depuis la paix-guerre privée des tribus primitives, des villes, des barons !

Impossibilité de commercer, de vivre en pays étranger, insécurité même chez soi devant des expéditions de meurtriers, de marchands d'esclaves et de femmes ; et ceci était encore l'état de toute la Méditerranée barbaresque jusqu'au XIX^e siècle, du Maroc encore jusqu'au XX^e siècle. L'état où nos nationaux sont en ce moment en Russie est assez analogue : ce sont des otages, même pas des hôtes. [...].¹ Qu'on mesure encore ce progrès entre le droit des divins frères Antonins, et celui des sociétés au XVIII^e siècle ; car pendant tout le Moyen Âge le droit international privé a été de l'ordre pur de l'idéal et en dehors de la garantie des marchés et du primitif droit consulaire qui, au fond, n'existait pas. C'est alors que les rois commencent à ne plus considérer les commerçants étrangers comme des délégués du roi étranger, que l'on sanctionne les lettres de change, les dettes et crédits internationaux jusqu'ici remis en somme à la bonne [7]² foi des parties. Cependant tout ceci reste encore instable. La moindre guerre renverse immédiatement tous les contrats ; ce n'est qu'embargos, courses, confiscations, emprisonnements ; toutes choses qu'on ne voit plus avant cette guerre pendant tout le cours du XIX^e siècle, et qu'on espérait ne plus revoir. Au XIX^e siècle enfin, le

1. En l'absence du texte original, nous préférons sauter une phrase que le dactylographe n'a pu déchiffrer entièrement.

2. Le manuscrit est à nouveau disponible.

mouvement se précipite ; l'excès des guerres napoléoniennes, celui du blocus continental, et de celui^o du Continent par les Anglais, amènent une réaction. *Exequatur* des tribunaux, traités d'extradition en matière criminelle, clauses – d'ordinaire annexes des traités de commerce, d'alliance, ou de paix – de protection d'égalité réciproque des nationaux des États traitant, traités de commerce, d'alliance ou de paix ; égalité réciproque des nationaux des États étrangers, passeports, puis suppression progressive des passeports ; législation internationale des lettres de voiture, des pilotages, phares, accès aux ports, conventions et législation internationale de la propriété littéraire et artistique, brevets industriels, marques commerciales, etc.. Tout ceci est l'œuvre admirable et neuve des grands États d'Occident ; un siècle de science et de pratique juridiques où la théorie a toujours devancé la pratique, et où les nécessités ont été aussi souvent prévues que négligées. Je ne vois pas pourquoi les esprits les plus épris de progrès refuseraient leurs hommages aux « prudents » légistes qui exprimèrent et souvent réussirent à faire passer non seulement dans la jurisprudence, mais même dans les lois du pays, des principes et des usages dont l'ensemble – avec le recul que donne déjà l'histoire – apparaîtra comme de tout point aussi monumental que les origines du droit [8] prétorien, qui à Rome, fut au fond formé dans les mêmes conditions.

Les nations modernes ont réellement limité leurs droits souverains, de vie et de mort, de bien et de mal vis-à-vis des individus étrangers ; on verra pourquoi.

Le droit international public, auquel nous venons maintenant, n'a pas réalisé les mêmes progrès. Mais s'il faut être moins admiratif, il ne faut pas être injuste. Surtout pas pour les nations qui furent les premières à le désirer, à l'inventer, à l'appliquer. Car c'est une chose énormément neuve dans l'humanité, entièrement histo-

rique, occidentale essentiellement. Ni la Bible, ni Confucius, ni le Coran, ni les livres de l'Inde n'ont la moindre notion d'aucune sorte de respect pour aucun autre peuple ou aucune religion. La notion de « juste guerre » (*De Officiis*, I, 32)¹ et celle de la paix et de la foi internationale est entièrement d'origine grecque et latine. Mais il ne semble pas qu'en Grèce elle ait dépassé les limites de la théorie, en particulier, celle de la doctrine stoïcienne², et qu'elle ait été autre chose qu'un souhait – la bonne foi des cités grecques, en fait, ne semble pas, même entre elles, avoir été jamais autre chose qu'un sujet de discours et de lieux communs. Mais ceci est déjà quelque chose.

[9] Les Latins³, avec leur merveilleux sens du droit, du droit laïque, l'ont fait passer dans la pratique. Certes les impérialistes qu'ils furent, et même les gens de guerre civile qu'ils ont toujours été, appliquaient ces principes avec une régulière hypocrisie. Il y avait guerre « juste » lorsqu'on pouvait réclamer quelque chose à l'ennemi. Ceci était facile à trouver. Mais la foi aux traités, sans otages, sans sacrifices, πίστά⁴, simplement par parole, par orgueil romain de ne se pas dédire, voilà ce que Cicéron à bon droit revendique pour les siens. Elle est de droit romain, la notion qu'on peut contracter entre nations, sans nécessairement s'allier par le sang, la religion, le mariage de princes, la cognation des tribus, l'apparition aux mêmes jeux. [7] Les Romains sont les fondateurs du droit des gens [...], titre immortel dans l'histoire de la civilisation. Bien qu'ils eussent acquis l'*imperium* de ce

1. À la section I, 32 commence le passage sur les devoirs en cas de guerre. La notion de « guerre juste » (*bellum justum*) se trouve au paragraphe I, 36.

2. Mauss a d'abord écrit, puis raturé « platonicienne ».

3. « Nous disons latins parce qu'il nous semble que les Romains ont [...] étendu, à toutes les guerres et paix envers toutes les cités et États, les usages qui étaient réguliers entre les cités latines ». [*Note infrapaginale de Marcel Mauss.*]

4. « Choses dignes de foi ».

qui pour eux était le monde, ils ont les premiers reconnu que chaque société avait son droit. Ils l'ont respecté, dans une large mesure, le droit des gens aux lois non écrites, divines, dont parle Sophocle et que cite déjà Aristote (*Éth[ique à Nicomaque,] V¹*), les lois d'Antigone. Ils le rattachèrent aussi à la théorie de droit naturel, et de la raison. Bien que le corps de leur doctrine à ce propos soit incertain, il n'est pas douteux qu'ils ont conçu le droit des peuples à être chacun soi-même, et ceci non pas par indifférence et lâcheté, mais par morale et [10]² par politique. Car c'est le bien et la sagesse qui parlent ici.

Cependant les Romains nous dépassèrent même à l'époque chrétienne, après que leur droit public tout entier fut inspiré de la religion des « gens », *ethné*, et le droit des gens confondu en grande partie avec celui du prétoire ne s'appliquait qu'aux rites de la guerre et de la paix, et à l'intérieur de l'Empire. La religion chrétienne victorieuse avait d'ailleurs pris une allure nationale (Paul, *Gal.* 3, 25). Le Christ combattait, et [ce] avec l'Empereur catholique, [c'est-à-dire] universel.

La solidarité internationale n'était pas née, et il n'existait en fait qu'une nation sans égale, la romaine; elle n'avait pas de sœur avec qui traiter. C'est au Moyen Âge que la solidarité grandit; Monsieur Herm.³ résume admirablement cette histoire d'après Monsieur Nys⁴ (ici XII^e, année 550, l'Europe occidentale). Reprenons les

1. Allusion possible à la distinction aristotélicienne entre droit conventionnel et droit naturel dans le Livre V de l'*Éthique à Nicomaque*.

2. Une page du manuscrit est manquante; nous reproduisons la version dactylographiée. Nous avons corrigé quelques ambiguïtés ou erreurs manifestes, sans le signaler.

3. Le dactylographe n'a pas pu déchiffrer le nom de l'auteur auquel se réfère Mauss. La page étant manquante, nous n'avons pu vérifier sur pièce.

4. Ernest Nys, auteur notamment de deux ouvrages: *Les origines du droit international* (1894), *Le droit international. Les principes, les théories, les faits*, 2 volumes (1904).

termes de Monsieur Herm. : *Introducta bella* : droit de la guerre, de la neutralité, de la paix ; *discretæ gentes* : territoire, domaine terrestre, maritime, aérien, acquisition de territoire ; *regna condita* : notion de l'État, reconnaissance des États les uns par les autres, représentants¹.

Tout ceci est l'œuvre d'usages, de siècles de droit coutumier, d'incidents bizarres comme celui de l'ambassadeur à Rome, [qui] ont été décisifs. D'autres précédents s'enchevêtrèrent, et on est arrivé tout de même à créer une atmosphère de droit entre sociétés se réputant égales, et mêmes inégales.

Il y eut même plus ; il y eut à partir du moment où la haute mer fut sillonnée par les pavillons de toutes les nations – à partir du moment où ce furent des nations qui s'établirent le long des fleuves et des lacs, [11]² à partir du moment où il y eut des postes, des télégraphes, des moyens de transport internationaux, il y eut des choses internationales à gérer internationalement. La guerre vint interrompre la préparation d'une législation internationale de l'air. Même on voyait, péniblement et par chaos, se créer des organes permanents, des diplomaties, des corps consulaires, représentant bien des souverainetés nationales. Cependant, préoccupés d'ajuster droits et intérêts souvent en conflit, capables de tradition, ils ont été à l'origine de bien des usages, et faisaient autant régner la justice que l'intrigue et la force. Les conférences, traités, congrès se multiplièrent. Il se formait juste avant la guerre un personnel de juristes et de spécialistes du droit

1. Commentaire d'un passage du Code justinien décrivant un ensemble de choses conçues non pas comme naturelles et nécessaires (*jus naturalis*), mais nées de l'action humaine et donc contingentes (*jus gentium*) : parmi ces choses, la guerre entre les nations ; la division de l'humanité en peuples divers ; la fondation de royaumes séparés. Bien que nous n'ayons pu avoir recours au manuscrit, nous avons corrigé quelques fautes de transcription évidentes du dactylographe.

2. Le manuscrit est à nouveau disponible.

international. Certaines conventions, presque toutes situées à Berne (sorte de capitale fédérale), ou à Bruxelles (capitale également neutre), avaient des bureaux permanents qui leur étaient attachés. Les organes de règlement de la vie internationale commençaient à apparaître. Là comme toujours dans la vie des peuples, la coutume, la tradition, le droit, les prudents qui les suivent et les expliquent, précédaient la loi, la convention expresse des peuples.

Cependant les États modernes ne s'étaient pas haussés à l'idée d'une morale internationale, que les peuples avaient déjà, en partie. D'une part, les gouvernants, les classes dirigeantes, héritières des anciens dynastes, conservaient les mœurs d'intrigue et de violence, et ne concevaient [12] les traités, la paix, que comme des règles et des mesures de forme. (De là, les adages allemands : « La force prime le droit », « Ce n'est qu'un chiffon de papier »¹). D'autre part, les peuples, ignorants comme ils sont même de leurs instincts généraux et collectifs, encore plus ignorants de leurs intérêts communs, étaient incapables de forcer leurs diplomates à l'œuvre de raison et de sagesse. Ils ne savaient pas. Ils ne pouvaient donc pas exiger l'établissement d'un droit international vrai, c'est-à-dire où chaque souveraineté limitée trouverait sa loi, où chaque infraction à la loi trouverait sa sanction. Enfin la formation de nations libres, même l'aspiration des nationalités à l'indépendance, aboutissaient à l'exaspération de ces sentiments de souveraineté, d'« égoïsme sacré ». Les nations commençaient « à former une société égalitaire » et le faisaient même dans le cadre d'une « communauté internationale des nations ».

1. Sur ces adages – qui forment, selon certaines interprétations de l'époque, le cœur de la pensée politique allemande –, voir le texte de guerre d'Émile Durkheim, *L'Allemagne au-dessus de tout. La mentalité allemande et la guerre* (1915).

Mais elles le faisaient dans l'anarchie absolue, réservant leurs intérêts, leurs droits, leur honneur, leur force. La société que formaient les nations dans leurs conférences, à la Haye et ailleurs, était comparable à la vieille « société civile » du droit romain et franc, où la volonté d'un seul arrête la volonté de tous. Suivant la juste formule de Monsieur Nys, le droit international public était un « droit privé des États ». Il était d'ailleurs sans sanctions autres que morales et diffuses, dont on vit la force, puisque c'est elle qui augmenta le nombre des troupes alliées contre les Centraux, de cinq à trente-et-un.

Mais ces sanctions étaient complètement inorganiques, irrégulières, extrajudiciaires. La cour permanente d'arbitrage de La Haye était juste en voie de formation. Elle n'avait pas encore fonctionné. [13] La guerre, nous le verrons tout à l'heure, après avoir tout mis en question, et détruit l'œuvre de trois siècles, a fait faire, sur cette voie, plus de chemin qu'on ne saurait croire, et fait passer de la théorie à la pratique bien des idées, bien des principes. Par cette dialectique sentimentale et logique dont l'humanité est coutumière, elle a fait sortir du mal un certain nombre de remèdes. Le droit international subsiste, résiste, existe, puisque les sociétés enfin consentent^o, au moins en paroles, à ne plus être les unes envers les autres à l'état de nature. Elles ne sont plus tantôt des loups, tantôt des dieux les unes pour les autres, comme disaient les vieux adages latins (Cicéron [*De Officiis*], I) mais des individus soumis à une même loi.

II. — LE CHRISTIANISME

Le droit international, privé et public, s'est développé en Occident dans une atmosphère latine d'une part, chrétienne de l'autre. On pourrait même dire qu'il lui fallait à la fois, en plus de toutes les conditions décrites de la

civilisation occidentale, ces deux éléments de morale : la notion de droit national – *discretæ gentes* – et de fraternité humaine. Un seul ne suffisait pas. Preuve en est la remarquable absence de ce droit dans tous les pays de l'Orient de l'Europe, de tradition byzantine, impériale, machiavélique. Le tsarisme en particulier a toujours été un élément de trouble [...]; il a toujours été le dernier État à se rallier aux conventions de droit international privé. Même la Russie bolchevique, si éminemment internationaliste, s'est distinguée et se distingue encore de toutes les Révolutions par son mépris des droits des gens, privé ou public. C'est que, en Russie, qui est à peine une nation, on n'a pas la notion du droit que d'autres peuvent avoir. Et d'autre part, le christianisme, [14] bien qu'il y eût de plus puissantes racines que partout ailleurs, fermé, national, sectaire – n'ayant rien de catholique et d'universel – en est à peu près, politiquement, à la phase où il fut en Europe au début du Moyen Âge : inquisiteur, impérialiste, et dirigé vers des buts politiques, du clergé et des classes dirigeantes.

Cependant l'Église romaine, dans la ruine de l'Empire d'Occident, a été une héritière théorique de la paix romaine, et la grande novatrice de choses et d'idées internationales. Il serait profondément incorrect d'en faire abstraction. La religion chrétienne depuis Saint Paul était profondément universaliste. Le Christ a sauvé tous les hommes, et non seulement un peuple et ceux qui se convertissent à ce peuple. Car une différence importante sépare le christianisme du bouddhisme qui l'a précédé, et de l'islâm qui l'a suivi. Le Bouddha a également sauvé tous les hommes, mais il ne les a sauvés qu'en dehors du siècle, dans l'Église, ou plutôt le couvent. Son royaume est extraterrestre et philosophique. Ce n'est qu'à la fin de leur réincarnation que tous les hommes finiront par être sauvés. Le futur Bouddha Maitreya, spéciale invention du bouddhisme du Nord, peut être postérieur au Christ ;

celui qui fera régner l'amitié et l'amour et la paix parmi les hommes n'est pas encore né. Il est encore un simple Bodhisattva qui naît et renaît ; des centaines de millions d'hommes l'attendent là-bas dans l'Orient. Le bouddhisme, religion d'un dieu sauveur universel, mais disparu absolument, n'est qu'une pure religion. L'islâm est une régression, à ce point de vue, sur le christianisme. Le Prophète a bien aussi « vu » le salut des hommes, et Allah par sa bouche y appelle l'univers, et lui promet la paix (islâm veut dire : paix et salut). Mais le monde islamique entier se conçoit comme une sorte de [15] vaste peuple élu ; c'est au fond un judaïsme à prosélytisme. L'unité de langue sacrée, de la circoncision, de la loi civile criminelle et religieuse, voire l'unité politique autour du calife, autour de deux capitales, la Mecque, et Istamboul, le va-et-vient des pèlerins, les sociétés secrètes et les ordres religieux, tout cela le fait ressembler a un mouvement de nationalisme plutôt que d'internationalisme. Ajoutez-y la lutte séculaire contre le christianisme ; ici le christianisme n'est nullement vainqueur, surtout en Afrique ; le besoin actuel d'indépendance des peuples musulmans mis en tutelle par deux ou trois peuples chrétiens, et l'islâm apparaîtra comme ayant des tendances violentes à l'unité nationale plutôt qu'à l'unité humaine. Au surplus, ceci est plus sensible en ce moment que jamais. Le monde islamique est en train de prendre conscience de son unité. Les Turcs n'ont pas trouvé meilleurs protecteurs que les musulmans de l'Inde. Dans tous les pays du nord de l'Afrique, où le musulman s'instruit, accède à la civilisation, s'enrichit, un besoin croissant d'indépendance politique se fait jour, comme le montrent les difficultés que l'Angleterre rencontre en Égypte, et nous en Syrie. Il n'est pas sûr que les trois ou quatre nations qui prétendent diriger, à leurs profits, le monde mahométan aient la force de le faire : Angleterre, France, Italie, Pays-Bas. Il n'est pas sûr non plus que ce monde de Mahomet et des Mahdi

soit mûr pour ce qu'il est convenu d'appeler notre civilisation. [...]. Le problème est grave, et je ne pourrais dire comment il tend même à une solution, de force ou de droit. Mais il est évidemment absurde de traiter l'islâm comme une religion pure, sans rien de temporel, ne voulant assurer que le salut de l'au-delà, et pouvant être refoulé de la sphère laïque de la vie dans les régions de l'idéal, comme l'a été le christianisme. À moins qu'il ne change. [16] L'islâm aura encore ses Mahdi, ses prophètes guerriers, ses Messies, qui en feront un peuple sûr de lui avant d'en faire une nation, et à plus forte raison une internation.

Le christianisme des trois premiers siècles a au contraire été vigoureusement universaliste. Étendant à l'humanité entière le respect de la personnalité humaine que les Grecs et les Juifs avaient fondé entre eux – en morale les premiers, surtout avec les Stoïciens ; en religion les seconds, surtout avec les prophètes post-exiliques, (*Lév.* 19, 18 : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » ; *Actes*, 15, 15¹, citant *Jer.* 12, 15 ; *Gal.* 3, 28²) – et que les Romains avaient fondé en droit, mais toujours à l'intérieur d'un peuple, des cités, de la nation. Mais c'est Paul, et peut-être à un moment précis de sa mission, celui que manifeste l'Épître aux Galates, qui, à l'image du Christ, fit de tous les hommes « des fils de Dieu » (3, 24), leur dit qu'il n'y avait pas de différence entre le libre et l'esclave, qu'il n'y avait de liberté que dans la foi, et que c'était « pour la liberté que le Christ avait délivré les hommes ». Certes, il s'agissait encore alors de la liberté

1. « Et avec cela s'accordent les paroles des prophètes, selon qu'il est écrit : [16] Après cela, je reviendrai, et je relèverai de sa chute la tente de David, j'en réparerai les ruines, et je la redresserai, [7] afin que le reste des hommes cherche le Seigneur, ainsi que toutes les nations sur lesquelles mon nom est invoqué. »

2. « Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme ; car tous vous êtes un en Jésus Christ. »

recherchée dans l'affranchissement de la chair, et de la querelle de la circoncision. Mais c'était le moment décisif où les mêmes droits et les mêmes privilèges furent revendiqués pour tous les hommes adhérant à une même foi. Cette morale se développa magnifiquement, et l'Église romaine qui se dit catholique, c'est-à-dire universelle, est toujours en partie dans la vraie tradition de son temps. Refus de porter les armes, protestation de la guerre, idéal de la paix ; de nombreux martyrs, de nombreuses Églises allèrent jusque-là, et y vont encore ; témoins : *conscientious objectors*¹, que les lois sur la conscription anglaise durent bien reconnaître. La semence n'a jamais cessé de lever dans les âmes chrétiennes.

Mais les Églises, à partir de leur victoire au IV^e et au V^e [siècles], [17] furent victorieuses. À ce moment elles changèrent de forme politique. Comme les anciennes religions qu'elles avaient remplacées, surtout la romaine, elles devinrent un instrument de règne entre les mains des Empereurs, elles devinrent impériales. La légende : « *In hoc signo vinces*² » marque la fin de la période purement humaniste du christianisme. Ce fut un compromis, les empereurs renoncèrent à leur divinité, l'Église renonça à son humanité. Elle fut un temps nationale, tant que dura l'Empire ; elle est restée fort peu internationaliste et même prosélytique dans l'Orient orthodoxe où l'Empereur pour lequel on célébrera la messe à Sainte-Sophie s'identifie au futur patron de l'Église. En Occident elle devint l'outil des rois et des Empereurs héritiers du Saint-Empire, à moins que ceux-ci ne s'asservissent à être ses instruments.

Ce fut un temps où elle essaya sincèrement d'être la chose, le vicaire du Christ, et d'être à part, au-dessus, et hors des peuples – autorité morale, autorité réelle, société par elle-même. Ce fut l'œuvre des grands Papes, des

1. Objecteurs de conscience.

2. « Par ce signe tu vaincras. »

grands Ordres, de Grégoire à Innocent, et même Jules II. Car le clergé séculier, divisé entre les nations héritières de Rome, établi, pourvu de biens temporels, pour lesquels on dut même l'autoriser à combattre, est toujours resté, en France, en Angleterre avant la Réforme, en Allemagne avec les chefs ecclésiastiques, un élément de nationalisme et de séparatisme. Au contraire le clergé régulier, et, par-dessus lui, et avec lui la curie romaine, héritière, non plus des provinces, mais des appétits mêmes de Rome, et aussi gardienne de la tradition apostolique, ont été des éléments d'une Internationale actifs, utiles. L'Église catholique fut et est encore la plus ancienne, la plus vénérable et la plus [18]¹ forte chose internationale. Se disant venue de Dieu, elle a su rester un tant soit peu au-dessus des hommes et de leurs cités. Elle y réussit même en partie, et théoriquement, pour un temps ; car on on écrivait mal, et on écrit [mal]², l'histoire du Moyen Âge lorsqu'on l'écrit du point de vue des peuples qui devinrent les nations modernes. Au XI^e, et aux XV^e siècle même, les mouvements politiques non seulement internationaux, mais nationaux, s'il est permis de parler de nations dans des cas où elles n'existent pas, se passaient avant tout à l'intérieur de la chrétienté. C'étaient des mouvements internationaux que les Croisades, l'Inquisition, la Renaissance ; c'étaient aussi des mouvements de l'Église. Des règles étaient internationalement posée[s] par des Conciles œcuméniques, ou précisément Rome et les Ordres discutaient avec les Églises des royaumes et de l'Empire.

Le Canon de Grégoire II [...] ³ est la base et le principe du droit international public (*Décrétale*, 9, 2). L'unité du

1. La page du manuscrit manque, et nous suivons la version dactylographiée.

2. Ajouté pour le sens, bien que nous n'ayons pu recourir au manuscrit.

3. Le dactylographe a laissé un blanc ; nous ne pouvons chercher à le combler puisque, pour cette page, le manuscrit est manquant.

droit canon dans la chrétienté a été pour beaucoup dans l'unité des droits modernes, qui à son tour permit l'établissement du droit international privé. Cet internationalisme, ce pacifisme, cette morale furent peu appliqués pendant les périodes violentes. Mais il y eut un moment au temps d'Innocent III où l'Église put croire que les rois étaient tous consentant à devenir vassaux des papes ; mais ce ne fut que théorie. Il n'importe ; c'était quelque chose que ces idées fussent proclamées, observées quelquefois, respectées toujours à titre d'idéal.

Enfin – et ce n'est pas le moindre fait – l'Église fonda et développa une éducation uniforme d'un bout de l'Europe catholique à l'autre. Les Universités sont son œuvre ; jusqu'au xvi^e siècle, elles sont toutes essentiellement cléricales. De là, unité de doctrine, voire de langue – le latin, de science dans toute l'Europe. Ce n'est que plus tard, après la lente victoire des langues dites vulgaires, après la Réforme, la Renaissance, que l'Université cessa d'être chose [19]¹ d'Église, et par là internationale. Cependant les prétentions de la Sorbonne en théologie durèrent plus longtemps que le caractère de l'éducation, et le caractère clérical de l'Université elle-même. L'Université est d'origine internationale, universel[le]. L'Université ne veut pas seulement dire celles des arts et du droit, et de la théologie, mais aussi le caractère universel des enseignements distribués identiquement aux « nations ». Car c'est dans le jargon universitaire et dans celui des consuls que s'est développé, avant tout au Moyen Âge, le concept même de nation.

La Réforme mit fin à ce mouvement. À ce point de vue, on pourrait la taxer de réactionnaire, si l'on ne savait qu'il faut passer par le stade des nations avant de réaliser l'Internation. Les prétentions de l'Église étaient insupportables aux grands États en voie de formation ; il fallait

1. Le manuscrit est à nouveau disponible.

l'indépendance des pouvoirs politiques, et aussi rendre l'Église à sa vraie fonction spirituelle. Les uns, la plupart des peuples de souche germanique, constituaient donc des Églises nationales, réformées ; les autres, la plupart des peuples romands, constituèrent des États laïques, quand bien même ils continuaient à s'appeler Très-Chrétien, Christianissimus, et Apostolique¹. Un moment important dans la vie des nations, et c'est une lacune du présent ouvrage que de ne pas étudier à fond le rapport entre la vie religieuse et la vie nationale, qui intéresse encore tant de Constitutions et d'États. Mais les grandes et petites nations sont toutes, au fond, laïques ; c'est un fait à constater simplement. [...] La forme laïque de l'État moderne est chose tellement acquise qu'elle n'est plus à mettre en question d'un point de vue politique, et nous avons donc pu l'écarter des problèmes politiques du temps présent. En tout cas, le rôle pratique international du pape était terminé. La présence du nonce en pays à Concordat en est la seule survivance. Dès le XVIII^e siècle, les légats n'apparaissent plus aux conférences que comme représentants des États pontificaux, et non plus comme la haute autorité [20] unique en matière de rapports entre nations. Seuls quelques ordres, et surtout les Jésuites, ont gardé la tradition des grands papes. À cela ils ont dû une bonne part de leur impopularité, des persécutions dont ils furent l'objet, même légal et légitime.

Chose plus grave, l'Église catholique refoulée dans le spirituel, ou concordataire et asservie à des États nationaux ou non, démocratiques ou monarchiques, a dans les

1. En marge, Mauss a reporté en allemand une citation de Luther : « De l'Empire, nous avons le titre, mais le pape a nos biens, notre honneur, notre corps, notre vie, notre âme, et tout ce que nous possédons. Ainsi les Allemands furent trompés, et doublement. Les papes souhaitaient devenir empereurs ; mais, ne le pouvant pas, ils se mirent au-dessus d'eux. » Martin Luther, *An den christlichen Adel Deutscher Nation* (1520). La traduction est de nous.

derniers siècles perdu toute autorité morale internationale. Elle n'a plus été un facteur de paix et de droit international. Elle s'est contentée de mollement conserver, de défendre de vieilles traditions ; ses Encycliques de Paix se sont édulcorées : plus de conciles, sauf de pure théologie ; les papes n'ont plus observé les dogmes de la « guerre juste », pourtant proclamés par leurs grands prédécesseurs ; ils ont intrigué, au milieu des intrigues des États. Il est vrai que tout le Nord de l'Europe leur échappait. Mais même entre nations catholiques ils n'intervinrent plus après les partages théoriques des colonies entre Espagnols et Portugais. Ceci s'est terminé par un échec qui pèsera cruellement sur la doctrine des catholiques. On a vu le lamentable effondrement de l'Église <catholique> de Rome en face de la guerre déchaînée^o par les cléricaux de Vienne et de Budapest ; en face des atrocités qu'aucun prélat des nations criminelles ne sut arrêter ou même blâmer ; en face des misères qu'aucun ne voulut au nom du Christ réellement secourir. L'Église n'a même pas su mettre d'accord ses cardinaux. Le pape ne tient encore qu'une balance tremblante entre les Églises nationales, et sa dernière Encyclique¹ a déçu tout le monde, qui ne fait appel qu'à l'amour chrétien, et n'indique aucune direction où doive s'exercer – politiquement, pratiquement – la charité chrétienne.

Quant aux Églises protestantes, elles furent toutes étroitement nationales. La prussienne en fut même presque païenne : « *Unser alter Gott* », « *Gott mit uns* » de militaire prussien², et de ce chapelain chef qu'était Guillaume II, n'était pas Jésus, mais Wotan. Il n'y eut

1. Il s'agit très probablement d'une référence à l'Encyclique de Benoît XV, *Pacem, Dei Munus Pulcherrimum* [La Paix, plus beau don de Dieu] (23 mai 1920).

2. Respectivement : « Notre vieux Dieu » et « Dieu avec nous ». Mauss a d'abord écrit, puis rayé : « de chapelain militaire prussien ».

d'anarchistes, de « *conscientious objectors* » que dans les sectes°, dans le non-conformisme, anglais, [21] américain, russe ; ou bien parmi les laïques révolutionnaires. Et aujourd'hui seul[s] dans le monde protestant qui fut belligérant, les Anglo-Saxons déploient dans le monde, avec leur *Red Cross*, et leurs missions, quelque chose de l'Amour chrétien qui est nécessaire pour panser un peu les plaies trop béantes de la guerre.

L'Église comme phénomène international, le christianisme comme religion de paix, sont maintenant rentrés dans le domaine de l'idéal, et ne sont plus que des impondérables. Une politique sérieuse doit en tenir compte. Mais c'est un compte de peu, en face d'un réalisme immédiat, comme celui que pose le mouvement moderne de l'Internationale ouvrière.

III. — L'INTERNATIONALE OUVRIÈRE¹

Le mouvement idéal d'internationalisme le plus important après l'Église est celui de l'Internationale ouvrière.

Non pas que nous n'attribuions aucun intérêt à toutes les Ligues de la Paix, et aux Comités parlementaires et autres organisations pour l'arbitrage, etc., qui fleurirent à la fin du XIX^e siècle, et avant cette guerre. Elles méritent bien de la civilisation, et entretiennent une utile agitation autour de concepts qu'il s'agissait de créer, et de formules qu'il s'agissait de trouver. Elles ont fourni un personnel distingué de juristes et d'hommes politiques à la Société des Nations dès que celle-ci fut en question. Elles ne méritent ni les sarcasmes de Monsieur Clemenceau, ni le dédain des organisations socialistes et ouvrières qui les

1. « Notes sur la franc-maçonnerie. » [Note marginale de Marcel Mauss.]

taxèrent d'impuissance, et qui ont, elles, été non moins impuissantes à prévenir la guerre qu'à en atténuer la barbarie ou qu'à contribuer à établir une paix sage, morale, et solide.

[22] Mais, avec tous les éloges que nous pouvons faire d'elles, il faut bien dire qu'elles n'étaient autre chose que des groupements d'individus, de bonnes volontés, d'intelligence, et qu'elles furent sans influence, et qu'elles le resteront. Elles n'ont pas pu constituer un groupe à part, international ; elles ne l'ont pas su parce qu'elles ne l'ont pas pu. Car elles ne correspondent qu'à des idées, à une propagande, et non pas à des intérêts, à des groupes naturels d'hommes, États ou classes.

Nous ne méconnaissons pas non plus l'intérêt de nombreuses œuvres purement littéraires ou philosophiques à tendances ou à doctrines soit internationalistes, soit anarchiques simplement, soit encore plus simplement antimilitaristes et pacifistes. Elles dérivent les unes d'idées chrétiennes, et les autres d'idées philosophiques estimables. En ce moment, ces œuvres foisonnent, des deux côtés des anciens belligérants, par réaction contre la guerre. Elles trouvent, surtout chez les anciens soldats, et parmi les plus vrais combattants, un sensible écho. Mais ces hymnes à la paix, et ces imprécations contre la guerre, ne correspondent, tout comme les prêches de fraternité universelle, de communisme anarchique, à rien de réel, à aucun état social déterminé de la vie des sociétés ; ce sont des moments, des manifestations de courants. Nous nous garderons de dire qu'ils sont profonds ou superficiels, ces mouvements qui animent en ce moment de jeunes littérateurs de talent en France et en Allemagne (presque point en Angleterre ou aux États-Unis). La littérature, surtout la romanesque et la poétique, correspondent à des choses si peu saisissables qu'on ne sait jamais d'avance si le poète et le romancier sont des artistes ou des prophètes. Leurs fonctions peuvent n'être que des échos sonores de faibles

balbutiements collectifs, ou bien elles peuvent être des formules pleines de vie et d'anticipation, où vient se rythmer pour longtemps la volonté et la force des masses. La sociologie et l'histoire sont incapables de pronostics en face d'elles, tant sa science est faible vis-à-vis de ceux qui voient le futur. Nous passerons donc modestement.

[23] L'internationalisme ouvrier est tout autre chose. Il est plus qu'une littérature. C'est un fait, un fait social. C'est un fait entièrement moderne¹. Le socialisme dit utopique et le socialisme d'État étaient restés, jusqu'à nos jours, profondément nationaux et même nationalistes. En France, la tradition militariste de ce socialisme est à peine éteinte. Le chauvinisme, même napoléonien, y voisina longtemps avec un pacifisme tout idéaliste. La Commune fut patriote avant tout ; le Boulangisme eut son socialisme authentique : [...] Rochefort². Si nos syndicalistes et nos socialistes contemporains se réclament volontiers de Proudhon, il ne faudrait pourtant pas oublier son militarisme, et ses théories napoléoniennes de la guerre, de l'organisation de l'Europe, et son intervention, assez folle, dans les polémiques contre la guerre d'Italie ; non pas au nom de la paix, ou du droit des peuples, mais en vue d'intérêts cyniquement diplomatiques de son pays. En Allemagne, l'impérialisme eut longtemps pour associé une partie des socialistes ouvriers [...]. Les relations de Bismarck et de Lassalle sont historiques. Ce n'est qu'au congrès d'Eisenach, [en] 1872, que lassalliens et marxistes fusionnèrent, et que les premiers admirèrent le dogme internationaliste. En fait, l'internationalisme date de la fondation du socialisme dit scientifique, autrement dit du marxisme, et du manifeste communiste de Marx et

1. Mauss a rayé la phrase « Il date même de la formation du socialisme, dit scientifique ».

2. Henri Rochefort (1831-1913), républicain, communal, puis député boulangiste.

d'Engels (1847)¹, qui finissait, tout le monde le sait, par le fameux adage : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous. »

D'autre part le syndicalisme fut, jusqu'à 1892 environ, étrangement national. Les Congrès internationaux coopératifs, ou ouvriers généraux, furent extrêmement rares. Peu de syndicats adhèrent à la *Revue internationale du travail* ; aucun syndicat important, en particulier pas de Grande-Bretagne, seul pays où il y en eut qui comptassent à ce moment-là. [24]² Les Congrès se contentaient de très vagues formules : paix universelle, arbitrage, entente des peuples. L'entente internationale des travailleurs n'était même pas un vœu, fort peu souvent formulé dans les syndicats influencés directement ou indirectement par le marxisme. En fait d'ailleurs toutes les Internationales syndicales sont postérieures à 1890. Des ententes s'établissent bien, comme celles des tullistes³ de C. et de Nottingham, [en] 1887 ; il y eut quelques congrès internationaux de corporations, mais aucune organisation syndicale internationale n'était mise sur pied, sauf en dehors de la politique. Les relations entre ouvriers des différentes nations est le point de départ des fameuses délégations ouvrières aux diverses expositions universelles à partir de 1857. L'internationalisme syndicaliste fut subventionné par les États anglais et français. Preuve que l'État bourgeois, et même impérial, n'est pas incapable de travailler dans de grandes nations contre les intérêts de classe.

Quelle fut la cause de cette fondation et de ce succès de l'Internationalisme ouvrier ? Elle est bien connue, il faut cependant la rappeler, parce que, correspondant à un

1. En réalité, 1848.

2. À partir de ce point, le manuscrit manque. Nous reproduisons la version dactylographiée. Nous avons apporté sans le signaler quelques modifications mineures d'orthographe et de ponctuation ; les autres changements sont indiqués en note.

3. Le dactylographe a lu « tullsites » ; nous corrigeons.

fait permanent et croissant, elle explique la permanence et l'importance croissante du fait. La connaissance permet de mesurer la vigueur et la chance de développement de ce mouvement, et de préciser l'attitude qu'une sage politique doit prendre à cet égard.

Marx, par opposition à ses prédécesseurs et ses contemporains du socialisme, a eu un immense mérite. Il était économiste, et comme tel, il eut un trait de génie parmi d'autres, et parmi d'autres défauts dont le moindre ne fut pas l'étroitesse d'esprit. Il fut l'un des premiers économistes à constater l'existence et l'importance dans le capitalisme du marché mondial, et surtout du marché mondial de valeurs. Jusqu'à lui l'économie politique, surtout en Allemagne avec les notions d'*Ökonomie*¹ s'était plutôt placée² au point de vue des diverses nations. Marx, observateur des faits anglais, vivant à l'époque de la lutte qui aboutit à la victoire du libre-échange, déduisit des mêmes faits dont se servaient les doctrinaires libéraux en Angleterre et en France la vue profonde qu'il existait un marché international des valeurs, et que la force principale du capitalisme était précisément l'exploitation de ce marché. Ici on peut dire que le développement de fait, dans toute la fin du XIX^e siècle et le commencement du XX^e, donne raison à Marx. Par rapport à un [tel] marché, Marx, continuant à enchaîner sous for[me] déductive et systématique et souvent inexacte des intuitions extrêmement justes et profondes, fit l'observation suivante : les ouvriers sont sans défense, exploités qu'ils sont par les capitalistes de leurs nations ; non seulement contre les crises et les accaparements nationaux, mais encore contre les crises du marché mondial et le capital cosmopolite.

1. Le dactylographe a lu « Okonomic », qui ne fait pas sens ; sans possibilité de recours au manuscrit, nous corrigeons néanmoins.

2. La version dactylographiée comporte ici un pluriel, qui ne fait pas sens et que nous corrigeons.

Leur défense ne peut être qu'internationale, simultanée, identique dans tous les pays (l'Évangile des gentils était retrouvé). Ici Marx, d'ailleurs fidèle aux vieilles traditions du communisme utopique et anarchique, rejoignait la vieille doctrine des pionniers^o que l'ouvrier n'a pas de patrie, n'ayant pas de biens. Cet internationalisme encore imprégné d'anarchisme vit encore sous cette forme dans des fractions importantes du socialisme. Il suffit comme exemple de citer Hervé¹ avant sa conversion à un nationalisme, aussi radical que son internationalisme d'avant-guerre.

Mais Marx lui-même, durant les quarante ans de son activité littéraire, et Engels son collaborateur, corrigèrent ce qu'il y avait d'anarchique dans leurs doctrines. La conquête du suffrage universel dans tous les pays d'Europe leur donna le sens que la révolution sociale pourrait s'opérer par des moyens politiques dans tous les cadres de la nation ; et la II^e Internationale quand elle fut fondée, surtout après l'expulsion des anarchistes à Zurich, [en] 1895, ce fut sur un programme d'action internationale commune, universelle, se réalisant à l'intérieur de chaque nation par des sections du parti ouvrier. Nous discuterons plus loin cette conception.

Au surplus l'Internationale politique, celle qu'on appelle du nom de II^e, évolue pendant le quart de siècle où elle eut son existence véritable. La majorité des socialistes, sous l'influence allemande en particulier, par réaction contre le tsarisme en effet dangereux, inclina vers un internationalisme assez superficiel. Le congrès de Stuttgart de 1911² fut décisif à cet égard. La majorité

1. Gustave Hervé (1871-1944), membre de la SFIO, partisan avant la guerre de la grève générale en cas de conflit militaire international, plus tard admirateur du fascisme.

2. Au Congrès socialiste international de Stuttgart – qui s'est tenu en réalité en 1907 – s'affrontent les partisans de la grève générale en cas de menace de conflit militaire international (notamment Hervé, Jean

se refusa d'envisager la grève générale, et tout autre moyen d'action révolutionnaire contre la guerre. Ainsi à Bruxelles, en 1914, à la réunion du bureau de l'Internationale, assista-t-on à l'effondrement, à l'aveu d'impuissance des réalismes politiques. L'attitude des Allemands et des Autrichiens, l'abattement du vénérable Adler¹ furent, je le sais, la dernière grande douleur, la suprême désillusion de Jaurès. Pour moi, je me souviendrai toute ma vie, non sans colère, de ce numéro du 1^{er} avril 1914, de l'*Arbeiter Zeitung*, le dernier que je vis, où le Parti Socialiste autrichien appelait le peuple à la défense de l'« Idée autrichienne » ; ne se distinguant pas en cela des impérialistes, et des Jésuites, et des nationalistes qui, ici, assassaient Jaurès.

Je passe sur l'histoire de l'Internationale pendant la guerre. Il est trop tôt pour qu'on la sache et qu'on la puisse raconter². L'échec de la conférence de Stockholm³, demandée par un gouvernement allié, celui de Kerenski ; à ce moment-là les socialistes influents de tous les pays mettaient plutôt leurs relations internationales au service de leurs pays respectifs qu'au service de l'Internationale, même dans le cas des Russes et des Allemands, initiateurs

Jaurès, Lénine, Rosa Luxemburg) à ceux qui craignent qu'une telle position ne soit utilisée contre les sociaux-démocrates pour justifier leur mise à l'écart politique (notamment August Bebel). À l'issue des débats, sous la pression de la délégation allemande, c'est une formule de compromis sans mention directe de la grève qui est retenue. Voir Carl E. Schorske, *German Social Democracy, 1905-1917: The Development of the Great Schism*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1955, p. 79-87. Quant à Mauss, il aurait souhaité que la II^e internationale se donne l'arme du recours à la grève générale. Cf. Marcel Fournier, *Marcel Mauss, op. cit.*, p. 369.

1. Victor Adler (1852-1918), fondateur du parti social-démocrate autrichien, partisan de l'Union sacrée.

2. Corrigé de la version dactylographiée, nous avons remplacé « le » par « la » dans cette phrase, qui ne ferait pas sens sans cela.

3. Allusion au projet de la II^e Internationale d'organiser une Conférence socialiste internationale pour la paix. Prévue pour 1917 en territoire neutre, à Stockholm, la conférence n'a jamais eu lieu.

de la Conférence ; car nous savons maintenant que Kerenski¹ la voulait comme un succès personnel, et que les Allemands agissaient en vertu d'une convention avec le Chancelier ; lequel, son mémoire à l'Empereur d'août 1917 le prouve, se servait des deux Internationales – il les appelait ainsi, celle d'Église et la rouge² – pour obtenir la paix blanche à laquelle inclinait sinon le Grand État-major, du moins la majorité des politiciens allemands ; à l'ouverture des conférences de Paris la II^e [Internationale], frappée d'impuissance par la formation de la III^e, l'absence des Russes, puis celle des Italiens, la décision des socialistes allemands – malgré le fait que la plupart des nouveaux [...] ³ fussent sous l'influence croissante du socialisme –, fut et est davantage chaque jour incapable de se reconstituer.

L'internationale syndicale a été plus solide. D'abord, n'ayant pas eu les mêmes prétentions que la politique, elle n'avait pas enregistré la même défaite morale. Ensuite elle n'eut ni dans la guerre, ni dans le passé, ni dans les gouvernements, la même influence et la même responsabilité que les partis socialistes qui furent au pouvoir et y participèrent, ou à la fin des hostilités gouvernèrent et traitèrent ; elle n'eut pas les mêmes initiatives. Enfin tandis que, malgré les prétentions d'être des partis de classe, les partis socialistes n'en sont pas moins avant tout des groupements d'idées, les groupements corporatifs internationaux, ceux des tisseurs, des tullistes, des postiers, pour citer ceux qui se sont les premiers retrouvés après la guerre...⁴. Et les grandes organisations nationales, qui

1. Dans ce paragraphe, nous avons remplacé deux erreurs du dactylographe (Kernuski et Keruski), par « Kerenski ».

2. La version dactylographiée comporte « range », mais nous remplaçons par « rouge ».

3. Le dactylographe a laissé un blanc qu'en l'absence du manuscrit, nous ne pouvons pas combler.

4. Cette phrase n'a pas été terminée par le dactylographe.

constituaient internationalement le Bureau de Berlin, purent et durent transporter ce Bureau à Amsterdam. Elles avaient des intérêts à administrer, des décisions à prendre, en particulier à propos du succès inespéré de la Convention du Travail dans le traité de paix. [29] Malgré toutes les apparences verbales¹, le syndicalisme international se meut dans le cadre de nations, ne prétend pas se substituer aux gouvernements responsables, fait sa besogne, remplit sa fonction. Cette fonction est naturelle. Le syndicalisme se développe. Il sait d'une part le développement récent du marché mondial, d'autre part [celui] de la classe ouvrière dans les diverses nations. Il a une force, une richesse, une influence politique et économique, et morale et mentale, et elle a besoin de ne pas se laisser concurrencer par des classes ouvrières asservies dans des nations où elles n'ont pas atteint le même niveau de vie. L'internationalisme des syndicats ouvriers est une nécessité absolue de leur action. Il ne pouvait donc faiblir. Et surtout il n'a pas eu à s'encombrer des problèmes politiques où s'est enlisée la II^e Internationale, où la III^e, celle de Moscou, s'enlise avant que d'être. Il constitue dès maintenant une grande force – ne disons pas de paix, mais de véritable internationalisation, d'unification en droit privé et public des conditions de vie entre les nations. Les nations les plus riches, soucieuses de leurs intérêts, devraient l'encourager. Elles éviteront ainsi les déloyales concurrences des nations moins humaines pour leurs travailleurs. Elles diminueront les conflits économiques qui se traduisent par des conflits nationaux. Voilà une première conclusion pratique en ce qui concerne l'internationalisme ouvrier. Il semble d'ailleurs que c'est dans cette voie que l'Amérique et l'Angleterre, et la France, et les principaux membres, se sont engagés, et que le Bureau international du Travail fonctionne avec le concours réel des États et

1. À partir d'ici, le manuscrit est à nouveau disponible.

des classes ouvrières organisées dans l'Internationale des Syndicats d'Amsterdam. Nous reviendrons à ce sujet à propos de la paix actuelle. Mais pour le moment nous notons qu'ici il existe non pas seulement une idée, mais des forces d'internationalisation vraie.

Il est un autre mouvement, moins spécifiquement ouvrier, mais [30] cependant en majeure partie produit des classes de travailleurs, qui, par essence, et dès maintenant, est internationale et pacifique. C'est celui de la coopération, de la coopération de consommation en particulier. Depuis trente ans, il a d'ailleurs son organisme international régulier, avec ses congrès et son Bureau, l'un des mieux outillés parmi les Bureaux internationaux d'associations diverses : l'Alliance coopérative internationale ; celle-ci, dès le lendemain de la guerre, a repris ses fonctions, et mène toutes les coopérations du monde entier. Là même il y a quelque chose de solide, parce que les coopérations et les consommateurs qu'ils prétendent représenter, et veulent organiser, ont en effet dans le monde entier des intérêts communs. Ce sont donc non pas seulement des idées, mais des intérêts et des groupements naturels d'hommes que l'Alliance internationale représente ; elle le fait avec quelque compétence, puisqu'au fond une partie du programme international du Conseil suprême économique est le sien, et a été élaboré en partie sous son influence. Cependant il ne faut pas se leurrer. Cela ne sied surtout pas à l'auteur de ce livre qui a justement consacré une part de son activité à ce mouvement coopératif. Les coopératives de consommation ne tiennent pas encore dans la vie politique et économique des peuples une telle place, et n'ont pas une telle influence qu'il faille beaucoup compter sur elles pour établir et maintenir la paix et la coopération entre les peuples, car ceux-ci en ce moment jouent entre eux et les uns contre les autres bien plus que leurs intérêts ; ils règlent^o leur vie et la civilisation.

Nous pouvons conclure maintenant en ce qui concerne

tous ces phénomènes moraux et idéaux par lesquels les nations modernes, et de vastes publics ou sections du public à l'intérieur des nations, ont réglé ou aspiré à régler, ou règlent et aspirent à régler cette vie de relation jusque-là dérégulée entre les sociétés.

Le développement du droit international, public et privé, prouve [31] que l'idée de la société égalitaire que forment les nations, et d'un idéal humain étendu à toutes les individualités, collectives ou physiques, nations ou individus, se fait jour de plus en plus dans le droit et la morale, et que c'est dans cette voie qu'il faut résolument que la politique s'engage si l'on veut faire faire un progrès au monde.

Sans méconnaître les autorités que représentent encore les Églises, et surtout la catholique, on ne peut réellement compter sur leurs forces.

Tout en reconnaissant la solidité et l'avenir des groupements internationaux ouvriers, on ne peut se fier à eux pour faire régner la paix et le droit.

[31 bis¹] Tous les mouvements internationalistes purement ouvriers souffrent de deux imperfections² : d'abord ils sont ouvriers, c'est-à-dire ne sont que ceux d'une classe des nations. Or – nous le verrons plus loin – cette classe n'est, dans de nombreuses nations, ni la plus riche, ni la plus forte, ni la plus influente, ni la plus nombreuse. Elle sera peut être un jour, dans beaucoup de pays, la majorité, comme elle l'est en Angleterre et en Allemagne, seulement. Mais même dans ces pays, même ici après la Révolution allemande, là après le prodigieux accroissement des syndicats anglais, elle est loin d'avoir tout entière et également les idées internationalistes que les

1. Mauss intercale ici des réflexions supplémentaires.

2. Nous reproduisons ici une feuille volante non dactylographiée et non numérotée, en partie déchirée. Nous ne savons pas avec certitude où Mauss aurait finalement ajouté ces lignes – mais du point de vue thématique, cette partie nous paraît adéquate.

militants lui inculquent°, ou lui attribuent par anticipation. Les partis socialistes, les syndicats, les coopératives sont de puissants organismes d'internationalisation ; ils ne sont que des adjutants, pour le moment, des idées de droit international. En fait, là où les Partis ouvriers sont maîtres – dans certains États australiens, en Nouvelle-Zélande –, avec droit et raison ils se sont, dans la Grande Guerre, montrés aussi patriotes que d'autres, plus patriotes même que, par exemple, les conservateurs de la Province de Serbie, et les réactionnaires d'Irlande ou les catholiques d'Italie. Pour le moment, le bolchevisme est strictement militariste, nationaliste et même pansrusse.

Ensuite ils ne sont solides que là où ils sont des groupements d'intérêt°. [...] La règle de droit est un simple compromis de forme et d'appétits. Elle est le rythme même de la vie collective, la forme qui est fond. Il faut une communion dans l'idée et dans les symboles qui l'expriment. Actuellement, grâce au développement de l'éducation politique des peuples, il faut des expressions° claires des vues de la majorité, méprisées à des politiciens par ceux conservateurs. Il faut des sacrifices d'intérêts, surtout en matière d'internationalisme. Il faut renoncer à certains privilèges, consentir à se passer de certains produits. L'état actuel moral des classes ouvrières ne permet pas de supposer qu'elles soient pourtant animées de cet esprit. En fait, le Labour Party anglais est fort tiède sur l'exportation du charbon anglais en Europe, affamée de charbon ; les Labour Parties d'Australie et de Nouvelle Zélande et de la Colombie-Britannique, et de l'Amérique du Nord sont à la tête du mouvement qui réserve une partie du monde à la race blanche et deviennent° ainsi un des plus graves dangers qu'a connu° la paix. La solidarité à l'égard des nations dévastées, et même à l'intérieur des nations dévastées, n'a pas été très forte dans les classes ouvrières tous les pays. Nous n'en sommes pas encore à la clarté de vues,

et à la hauteur de l'âme° que suppose le vrai internationalisme comme la vraie charité chrétienne. [...]

[31] C'est donc du développement des nations, de la croissance de leur conscience, de leur sagesse, de leur contrôle sur des dirigeants mal intentionnés, qu'en dernière analyse dépend la paix et la fin des guerres.

Faut-il désespérer d'elles, voilà la question que nous voudrions traiter. La réponse qu'on y fait commande la politique qu'on peut préconiser, intérieure et extérieure, aux nations grandes et petites, toutes et y compris les vaincues. °Il faut les éclairer et sur leur propre état, et sur leur intérêts, car [elles] sont, plus qu'elles n'ont jamais été, maîtresses de leurs destinées, parce qu'elles ont le choix.° Grâce à la démocratie, grâce au sens où s'est résolue la guerre contre les despotismes disparus, la civilisation prochaine sera-t-elle militaire ou communiste, impérialiste ou sage, solidariste ou égoïste? Tout dépend des prochains événements, et ceux-ci sont plus que jamais dirigés par l'opinion publique et les volontés des hommes. <Nous allons avancer° que, malgré les apparences, malgré la guerre, jamais dans l'histoire, leur volonté ne s'est mieux et plus sincèrement exprimée dans le sens de l'idéal humain.>

C'est ce que nous allons traiter, tâcher de démontrer sans passion, et sans cacher les ombres du tableau.

[32] La guerre n'a quitté ni la Russie ni l'Allemagne ni une foule d'autres États. Si nous ne constatons que l'état de fait actuel et celui qui l'a immédiatement précédé, nos pronostics seraient des plus sombres, désespérés même.

Des choses que nous avons décrites sous la rubrique des phénomènes idéaux semblent avoir été volatilisées. Celles qu'on croyait le mieux acquises, comme le droit international privé en temps de guerre, sur terre, sinon sur mer, furent au fond, et dans la forme, abolies. Non d'ailleurs que les fautes contre le droit aient été commises de façon différente des deux côtés. On dit qu'en Russie,

en Turquie, la guerre n'est pas toute la barbarie qu'elle est par ici. Il est certain que les Turcs permettaient d'enterrer les morts, de relever les blessés aux Dardanelles, des colonies Allemandes importantes vivaient libres – au grand dommage de la Russie dans l'Empire des tsars. Nous nous sommes laissé compter des histoires invraisemblables sur la liberté laissée aux prisonniers Centraux en Russie. Ne parlons donc que des puissances centrales et occidentales. La guerre maritime qui, de tout temps, avait été plus barbare, violente, peu respectueuse des vies et des propriétés, fut menée en particulier par l'Angleterre avec un soin, une vigueur absolus ; l'armée navale alliée réussit à séparer, presque tout de suite et presque complètement, l'Allemagne et les Centraux de la mer. Ceux-ci réussirent à bloquer, même de la Baltique et des détroits de la mer Noire, les Russes. Mais il était donné à l'Allemagne profitant de l'arme nouvelle qu'était le sous-marin, imprévue par les usages centenaires de la prise et de la saisie, de donner à cette guerre un caractère de sauvagerie, d'absence de toute chevalerie, qui, à bon droit, rallia contre elle presque toute l'humanité. La guerre terrestre fut menée [33] tout de suite par les Allemands suivant les plus anciennes et les plus horribles coutumes. Évidemment, le Grand-Quartier allemand pensait à une guerre courte, victorieuse, etc. La victoire ferait pardonner tout par les populations terrorisées. Il mena tout le grand jeu, fusillant les otages, brûlant les villes, terrifiant les civils, les troupes, et cherchant à impressionner. Ce fut Attila en Europe, comme ce l'avait déjà été lorsque le Maréchal von...¹ avait été envoyé comme Fléau de Dieu contre les [ill.]. Il est certain qu'il réussit presque à atteindre son but. Si la France n'avait pas été cette nation forte qu'elle fut, et nerveuse, si elle avait été prise des paniques qu'on vit ailleurs, comme celle qui s'empara de

1. Mauss a laissé un blanc.

l'Allemagne – à la fin –, l'Allemagne impériale vivrait et gouvernerait sans doute le monde. Les atrocités sur ce front ne reprirent qu'en 1917 et, définitivement, qu'au moment du suprême effort de 1918. Jusque-là, sauf l'affaire des gaz et des petites traîtrises du genre, dont les militaires se vantent plus qu'ils ne se cachent, Fritz fut un soldat assez loyal. Ce fut son gouvernement, ses troupes et surtout ses officiers d'étape et d'état-major qui furent responsables des fusillades de Miss Cavell, de Jacquet, des déportations de Lille, des destructions de la foire d'Amiens, de la ruine des usines, des mines, des confiscations et réquisitions et par-dessus tout des tortures morales infligées aux vieillards, aux femmes, aux enfants seuls laissés dans les pays envahis. C'est de ces tortures, encore plus que de la misère physique, des insuffisances du ravitaillement généreusement organisé^o par l'Amérique, que se sont plaints à nous les malheureux dont, lors de l'avance, nous pûmes recueillir^o les témoignages. Cependant, à un autre point de vue, les Alliés [34] ne furent pas sans reproche. La guerre de droit privé, sur leur territoire, contre les propriétés et les nationaux ennemis^o fut particulièrement dure. On peut dire ce qu'on voudra des « Boches » et surtout remarquer qu'ayant beaucoup plus d'Allemands à l'étranger que d'étrangers chez eux, ils y avaient intérêt, mais c'est un fait : les « Boches » ne firent pas des camps de concentration, des séquestrations, des confiscations, l'usage que firent tous les Alliés, y compris les États-Unis quand ils entrèrent en guerre. Ce n'est qu'en 1917 qu'ils commencèrent à liquider les biens des Français en Alsace-Lorraine. Leur respect des personnes et des propriétés fut plus grand que celui du droit de guerre anglo-saxon, lequel fut appliqué avec une énergie digne des embargos de l'ancien temps. Les prisonniers furent maltraités de tous les côtés, surtout les malheureux Russes. [...] Les usages de la guerre, le droit international privé furent en fait, non-existants. Ils ne servirent qu'à

alimenter les polémiques des premières années et les protestations diplomatiques, alternatives auprès des neutres. Les internationales, nous avons vu ce qu'elles furent : en sommeil ou impuissantes. Les Églises, nous les avons vu se ravaler au niveau d'un nationalisme païen ou d'un internationalisme tout diplomatique.

Extérieurement, c'est le ravalement de tous les idéaux et de toutes les pratiques du droit. Il semble en être même de tout ce qui constituait les relations physiologiques intenses qui existaient avant la guerre entre les sociétés. Brusquement tous les échanges habituels et moraux cessèrent entre les sociétés. Plus de religion universelle – des dieux, des clergés nationaux. Plus d'unité dans les institutions, chacun persuadé que chacun se persuada que sa Constitution, son droit, était le meilleur, critiquant sans justice, sans ménagement, les usages et les mœurs, et la Constitution de l'ennemi. On vit des sots^o aller jusqu'à [35] dénigrer jusqu'à l'organisation allemande, le régime^o d'ordre et de discipline qui avait failli nous vaincre, et dans l'autre camp, la presque unanimité des organes influents de l'opinion fut assez stupide pour critiquer les « boutiquiers anglais », la « dissolution des mœurs françaises », alors que ces deux grandes nations donnaient un tout autre spectacle de vigueur et de noblesse. Bien des gens, de tous côtés, seront honteux de ce qu'ils ont écrit et dit dans le feu de l'action – des civils – et loin des fronts. Ce sera même un des vilains côtés, une des petitesesses de cette grande époque que cette mésestante morale. [...] Malheureusement il va falloir du temps pour que l'oubli passe sur ces injures et ces grossièretés.

Enfin, la guerre suspendit totalement les relations économiques. Même entre Alliés, elles ne furent pas et ne sont même pas aussi intenses qu'elles eussent dû et pussent l'être. Tout le temps que la guerre dura, les grandes nations mirent leurs finances d'État en commun et se sont généreusement aidé[es] les unes les autres.

D'autres durent acheter. Mais elles n'ont pas mis leurs capitaux, leurs richesses publiques en commun ; déjà il faut rembourser des prêts. Cependant la guerre et la conclusion de la paix qui a été conclue, ont, entre les pays ennemis, créé les pires conditions économiques. Clairement, lors des premières conférences °du commerce entre Alliés°, il s'est agi pendant la guerre et après la guerre de ruiner définitivement le commerce allemand. Ce but a été largement atteint, bien qu'on ait laissé tomber dans l'ombre et les motifs et les personnalités qui les ont fait triompher. Encore plus clairement, et par d'atroces destructions, à la suite d'abominables chantages à la paix, l'Allemagne qui avait menacé de détruire la France occupée et la Belgique, s'est contentée de détruire la France. Ce fut savant, voulu, ordonné°, organisé, fait avec cette *Gründlichkeit*¹ allemande qui ne néglige rien. Et, en effet, la France est elle aussi mise industriellement hors de combat. Sans que cela [ne] profite à l'Allemagne.

[36] Seuls, les emprunts techniques ont continué, malgré les secrets gardés jalousement, les brevets donnés sans publicité, les correspondances supprimées. Il y avait des nécessités militaires. L'aviation, par exemple se développa merveilleusement, peut-être mieux qu'en temps de paix, où des foules de question de licences, de brevets, d'exploitation, de communication eussent tout retardé. Car, tout était immédiatement communiqué à tous. La plus grave des ruptures à notre avis est l'intellectuelle et la morale.

La morale d'abord. Ce sont de ces dissentiments° qui nuisent plus à l'entente et à la réconciliation que des conflits matériels en eux-mêmes plus vitaux. Celles-ci sont choses morales, et sentimentales, et des sentiments froissés ne se laissent pas manier aisément. Sans compter que la haine des populations du Nord de la France et de la

1. « Profondeur, radicalité ».

Belgique sera légitime et tenace ; et que le mécontentement des peuples d'Allemagne, d'Autriche et de Hongrie affamés encore maintenant, et surtout se croyant méprisés, durera.

Je ne crois pas que la rupture intellectuelle durera. Il y a une impossibilité matérielle. La science, la raison, la vérité sont au-dessus des nations, même quand la morale ne l'est pas. La guerre n'a pas arrêté M. Einstein, Juif suisse, professeur à Berlin, de produire, ni les Anglais de vérifier des hypothèses [...] révolutionnant^o la mécanique et la géométrie à l'égal de celles de Newton. Il faudra, là comme en économie, collaborer. Mais il y a une grave blessure à panser.

Les intellectuels allemands ont, au début de la guerre, perdu toute mesure, ceux du moins qui suivirent le Grand-Quartier impérial. La presse allemande fut encore, dans sa méconnaissance de la dignité intellectuelle des autres nations, au-dessous de la française, qui fut pourtant très bas. Pour l'instant, chaque nation fait un effort pour s'isoler, se suffire scientifiquement. Les Congrès Internationaux sont impossibles. Les universités, corps de fonctionnaires, sont avec les académies, au centre de la réaction nationaliste. C'est la fin de l'Université universelle. Cela aussi prendra du temps à oublier, à défaire. Mais cela se défera.

[37] La rupture apparente des traditions esthétiques ne durera pas plus, je le crois. L'Allemagne, qui prétend au sceptre au moins de la musique, et de la poésie, ne l'a jamais obtenu. On y joue du Berlioz, du Debussy, alors que chez nous on s'arrête à Wagner – sauf au concert. En Angleterre on est aussi éclectique. En France c'est une question de temps. L'art de Munich n'en continue pas moins à s'infiltrer mieux en notre Faubourg Saint-Honoré.

Au point de vue linguistique, la guerre, chose curieuse, a apporté autant de points de contact que de points de

rupture. La perte de prestige du *Deutschtum*¹ se sent dès maintenant dans l'emploi d'un bon nombre de mots d'origine française dans le vocabulaire, surtout politique, d'où ils étaient bannis. Chacun a plus ou moins ici baragouiné de l'anglais ou de l'américain. Et plusieurs millions d'Anglo-Saxons apportent en ce moment de nos mots dans tous les coins de la terre. Il n'y a que par la constitution des nouvelles nations, jalouses de leur langue enfin retrouvée, par la réaction des minorités contre les bilinguismes qui vont leur être opposés. Au fond, malgré les apparences, les problèmes linguistiques se simplifient, même par le fait que leurs dimensions et leur gravité grandissent. [38] Ainsi le flamand devient de plus en plus identique au hollandais. L'unité de l'école yougoslave fera du serbe une langue uniforme. Tout n'est pas perte sèche par devers le slovène et le croate, quand bien même elle arrêterait le processus de [ill.] que M. Schuchardt² a si bien décrit aux confins de la Slovénie et dont nous avons déjà parlé. Lord [ill.] dit fort bien qu'en ce moment il meurt de nombreuses langues. C'est déjà quelque chose de bon, quelque regret qu'en puissent avoir les amateurs de pittoresque.

Voilà à peu près le bilan de la guerre, ce genre de résultats. Elle n'a pas tout détruit de ces contacts et de ces emprunts dont nous avons dit qu'ils étaient l'essence même de la civilisation. La réaction a été violente. Mais elle n'a pu être efficace économiquement ; car tout se passe comme si les capitalistes de tous les pays en guerre avaient vraiment voulu prouver que c'était leur règne à eux, celui de leurs capitalismes nationaux, qu'ils avaient voulu imposer au monde, et que c'étaient eux qui avaient voulu la guerre, qui avaient voulu la paix de violence et

1. « Germanisme, germanité ».

2. Hugo Schuchardt, linguiste allemand, spécialiste des langues slaves.

les barbares destructions des industries, et les moins barbares mais non moins sûres éliminations des commerces rivaux. Partout ailleurs, les éléments de communauté[39] humaine ne sont pas sérieusement touchés, et il existe, il existera encore une civilisation qui ne sera pas exclusivement nationale, et, surtout, pas nationaliste. <Car, chose très notable, quand on passe à l'étude morphologique des sociétés, et veut décrire leur structure telle que la guerre la laisse, on peut noter des changements, graves, terribles pour les générations actuelles.>

RÉACTIONS SUR LES STRUCTURES

L'une des raisons pour lesquelles, tout en n'oubliant rien ni de °déplorer ni de blâmer°, il ne faut pas désespérer, c'est qu'au point de vue qui eût pu être le plus grave, au point de vue des rapports morphologiques *entre* les sociétés, la réaction de la guerre et de la paix « provisoire », mettons, qui l'a suivie, a été moins grave et moins dangereuse qu'on ne l'aurait pu craindre. Il eût pu y avoir de ces annexions, de ces colonisations, de ces partages, de ces viols, de ces fusions de nationalités qui ont été la règle des guerres et des paix passées. Tel eût été sûrement le résultat de la guerre si les Empires centraux avaient vaincu. Il sied mal aux impérialistes d'Allemagne et à ceux d'Autriche de bêler à la réconciliation. Les militaires, les gens du centre, de droite, même les démocrates, qui voulaient annexer la Belgique et une partie de la France, qui dépeçaient° à nouveau la Pologne, les militaires [ill.] qui occupaient la Baltique (*Ober Ost*¹) et

1. Abréviation de *Oberbefehlshaber der gesamten deutschen Streitkräfte im Osten* (Commandant suprême de toutes les forces allemandes à l'Est), désignant les territoires conquis sur la Russie et administrés par l'Allemagne, pendant la Première guerre mondiale.

l'annexait en sourdine même après leur défaite, après l'armistice, sont peu qualifiés pour traiter, même au nom d'un peuple qui ne sait pas encore les désavouer à fond. La carte de l'Europe, qu'une [40] victoire allemande sur la Marne ou sur l'Yser ou sur la Somme, eût dressée, eût été infiniment différente de la carte qu'ont tracée les saintes résistances d'Ypres¹, de Verdun, de Noyon, de Château-Thierry, et les victoires du droit, et l'enfoncement des légions décorées de noms barbares et wagnériens. La victoire des Centraux eût été celle des vieux principes de violence: la rancune, la révolte, la volonté de revanche, le désespoir, la violence, eussent été ancrés pour des siècles non seulement au cœur des nationalités qu'Allemands d'Autriche et d'Empire et Magyars opprimèrent, mais aussi dans presque toutes les nations européennes. Or, comme s'il était un dieu et une justice, les Alliés ont vaincu et ont vaincu en proclamant les Quatorze fameux principes. Ils y ont été dans une large mesure fidèles ou, si l'on veut, ont consenti à en rester prisonniers. Nous avons déjà plusieurs fois noté leurs fautes vis-à-vis de ces principes et d'eux-mêmes et, ce qui est plus grave, vis-à-vis de leur foi jurée. Elles sont vénielles par rapport à celles que les Centraux avaient faites. En voici le tableau: Eupen et Malmédy, le Tyrol méridional, les vallées allemandes, Sulden, etc., sont les seules graves injustices faites, même sans formes plébiscitaires, à l'Allemagne, à l'Autriche, par les grandes puissances.

Dans la Sarre, un minimum de violence, résultat d'une manœuvre de compromis, sans doute instable. En Schles-

1. Ville belge où s'est tenue de fin juillet à début novembre 1917 une offensive alliée connue sous le nom de «Troisième bataille d'Ypres» ou «Bataille de Passchendaele». Ce sont les Britanniques, avec le soutien des autres pays du Commonwealth, qui mènent l'offensive. Mauss y participe, au sein de la V^e Division australienne. Voir Marcel Fournier, *Marcel Mauss*, *op. cit.*, p. 389.

wig, attitude irréprochable. En Haute-Silésie, les affaires traînent mais ces retards prouvent précisément plutôt la bonne volonté que la mauvaise des Alliés.

Les deux choses les plus instables sont [premièrement] la situation de[s] Allemands d'Autriche, après le rattachement, l'*Anschluss* à l'Empire¹ qui était interdit et qui est bien contraire au droit de la libre disposition des peuples. Deuxièmement, la situation des Allemands de Bohême à qui violence plus grave est faite, puisque c'est au nom de principes exclusivement historiques, économiques ou militaires que, comme ils disent « par un acte de volonté tchèque », ils sont amenés à la Tchécoslovaquie et ils sont en définitive minorité, quatre millions sur dix-sept. Phrase piquante dans la bouche de ceux qui, il y a deux ans, emprisonnaient ou fusillaient ou bannissaient les patriotes tchèques qui depuis des siècles refusaient même l'administration locale. Mais phrase juste.

Il y a dans ce problème des minorités² de nombreux et divers ordres et contradictoires. Mais sûrement il faudra un jour choisir, et sans doute le droit des gens vaincra les autres droits ou plutôt les autres intérêts.

1. Le manuscrit manque à partir d'ici, aussi suivons-nous la version dactylographiée.

2. Le dactylographe a lu « nécessités », qui n'a pas de sens dans le contexte. En dépit de l'absence de manuscrit, nous corrigeons.

... l'absence de tout accord sur les principes de base de la coopération internationale. Les pays industrialisés, les pays en développement et les pays émergents ne parviennent pas à trouver un terrain d'entente commun sur les questions de développement durable, de justice sociale et de coopération internationale. Les négociations se poursuivent sans résultat concret, et les tensions continuent de s'accroître.

Dans le cadre de ces négociations, il est évident que les intérêts nationaux des différents pays sont en conflit. Les pays industrialisés cherchent à maintenir leur avantage technologique et économique, tandis que les pays en développement exigent une plus grande équité dans la répartition des ressources. Cette situation rend difficile l'adoption de mesures efficaces pour résoudre les problèmes mondiaux.

Malgré ces difficultés, il est essentiel de poursuivre les efforts de coopération internationale. Une approche plus inclusive et transparente est nécessaire pour parvenir à un accord durable. Les pays doivent être encouragés à partager leurs connaissances et leurs ressources, et à travailler ensemble pour relever les défis mondiaux.

Dans le cadre de ces négociations, il est évident que les intérêts nationaux des différents pays sont en conflit. Les pays industrialisés cherchent à maintenir leur avantage technologique et économique, tandis que les pays en développement exigent une plus grande équité dans la répartition des ressources. Cette situation rend difficile l'adoption de mesures efficaces pour résoudre les problèmes mondiaux.

1. Voir également l'article de M. J. ... dans la revue ...

TROISIÈME PARTIE

DES NATIONALISATIONS,
OU DU SOCIALISME

THROUSING PARTIE
DES NATIONALIATIONS
OU DU SOCIALISME

Introduction¹

Il est clair que les nations modernes ne pourront arriver à une phase d'internationalisme suffisant et ne pourront se garantir une paix mutuelle que lorsqu'elles seront arrivées à se donner des preuves matérielles de désintéressement relatif², à se rendre de[s] services mutuels, à tous les points de vue, économique en particulier. La paix perpétuelle, si elle est possible, ne le sera qu'entre nations également bonnes et serviables, sinon idéalistes, et sacrifiant raisonnablement une partie de leurs intérêts les unes aux autres. Mais pour qu'elles puissent en arriver à ce point, pour qu'elles puissent contracter ensemble au sens plein du mot, comme dans un contrat de mariage, se prêter ensemble la totalité de leurs biens, matériels et moraux, il faudra qu'elles en soient maîtresses, et qu'elles en aient la disposition. Il faudra avant tout qu'elles arrivent à se compléter elles-mêmes ; il faudra d'abord qu'elles cessent d'être les instruments de classes dirigeantes et égoïstes, impérialistes et conquérantes. Il

1. Dossier du Fonds Marcel Mauss MAS 30.1. De cette partie, il existe une version manuscrite et une version dactylographiée ; nous suivons la première en nous aidant de la seconde.

faudra qu'elles se réalisent elles mêmes sur tous les terrains, l'économique en particulier. Elles auront à discipliner leurs capitalistes, les ambitions de ceux-ci. Plus radicalement sans doute, elles supprimeront ces intérêts privés qui les gouvernent, et finiront par apparaître réellement ce qu'elles sont réellement [2], des groupes considérables d'hommes vivant en communauté sur un sol commun et ne tentant ni de s'approprier les territoires d'autres groupes humains, ni de s'emparer indûment de privilèges chez eux, ni de détenir indûment et faire payer trop cher des matières ou des choses indispensables au reste de l'humanité, aux industries et aux arts des autres nations. Un état de paix stable ne se comprend donc qu'entre nations déjà fortement maîtresses de leurs destinées économiques, et capables de se rendre de mutuelles prestations, par-dessus les intérêts privés, ou après la destruction de ces intérêts privés.

Nous avons d'ailleurs indiqué deux faits qui prouvent que les nations vont dans ce sens. Le premier est la série de graves questions soulevées dans ces dernières années par les appropriations et détentions privées, sous la protection des grands États, de matières indispensables aux autres nations : charbon, pétrole, et dont l'exploitation seule ou la monopolisation est l'objet de mécontentements de plus en plus graves d'un toujours plus grand nombre de grandes et des petites nations. Les nations européennes supportent en effet difficilement même le contrôle d'État anglais sur les charbons grâce auquel bénéfiques des propriétaires de mine et bénéfiques de l'État anglais sont en somme prélevés sur les consommateurs étrangers. [3] De même l'Amérique, pourtant pays d'élection autrefois des monopoles du pétrole, mais dont les livraisons s'épuisent – et presque tout le reste du monde assiste, avec inquiétude, et même colère, aux tentations à la fois impérialistes et capitalistes de quelques États et de quelques cercles de haute finance pour truster et accapa-

rer le monopole des huiles minérales. Un pays producteur, la Roumanie s'est déjà révoltée contre l'accord de San Remo¹, le Mexique est en pleine rébellion contre les accords de Lessange et des Anglais. Mais les grondements des peuples non producteurs sont bien autrement vastes, et accrus°, et ne manqueront pas de se faire entendre. Ainsi, dans le domaine international, les nations se refusent de plus en plus à être exploitées, brimées économiquement par les capitalistes d'autres nations, et même par la nation détentrice des matières, car là, comme dans le cas du contrôle des charbons anglais, ou de la *Kohlenwirtschaft*² allemande, la nation a réussi à absorber un certain nombre des profits. Nous constatons donc le phénomène [ill.] que les nations, même les plus éloignées du socialisme, ont déjà, là où leurs besoins sont cruels et cruellement exploités par d'autres, des exigences internationales qui sont non seulement du socialisme national, mais même du socialisme humain°, et conçoivent une sorte de droit de propriété générale de tous les hommes sur toutes les choses de la planète. Changement considérable, entièrement apparu° ces dernières années, vrai bouleversement dû à la crise d'une partie de la conscience° humaine.

[4] Mais ces deux faits ne sont pas les seuls. En ce moment même, d'une façon assez dramatique, se passe une autre série de faits, assez dramatiques, sur lesquels nous avons déjà attiré l'attention, [qui] démontrent que dans leurs relations mutuelles les nations craignent° entre elles une nationalisation croissante et souvent beaucoup plus grande qu'elles ne songeraient à l'exiger elles-mêmes de leurs propres institutions. C'est la série de

1. Conférence de San Remo (24-26 avril 1920): les dirigeants français, britanniques et italiens discutent du traité de Versailles et préparent le traité de Sèvres (août 1920), durant lequel sera décidé le démembrement de l'Empire ottoman.

2. « Économie du charbon ».

problèmes posés par les changes et les crédits nationaux. Nous avons eu le privilège de savoir la tragédie qui s'est passée dans les arcanes financières du Conseil suprême des Alliés, lors de la discussion du problème des changes et de la dissolution du Bureau interallié des changes, fin mars 1919¹. Le moment fut décisif. En fait, ce qui fut décidé, c'était l'avenir de l'Europe dont l'effondrement financier progressif n'eût pu être évité que par de très généreux crédits américains. Des questions politiques graves se posaient à ce moment, et les attitudes de [...] mécontentaient la délégation américaine ; celles de l'opinion publique française, en particulier celle de la presse parisienne, irritaient profondément le président Wilson, et surtout le groupe de très distingués financiers qui composaient une partie de son personnel. Sur toutes ces questions – les annexions de la Sarre, la Société des Nations, la paix avec les Russes, les mandats coloniaux, la paix commerciale avec l'Allemagne, la fixation des indemnités – l'unanimité des Alliés n'existait plus, et les chances d'une paix wilsonnienne disparaissaient. Le président Wilson «manqua, parti» [5] en Amérique. C'est dans cette atmosphère que l'on réclamait, à des hommes que chaque jour la presse française taxait de mercantilisme, le maintien de ce Bureau interallié des changes, où tous les bénéfices étaient pour les Alliés européens, et toutes

1. À la suite de conflits sur le remboursement des dettes contractées entre alliés, la Grande-Bretagne décide de mettre un terme au soutien financier concédé jusqu'ici à la France. Voir sur ce thème la série d'articles de Mauss dans *Le Populaire* (18 janvier-18 avril 1924). Dans le texte du 5 mars, Mauss évoque sa perception des événements : « Je revenais tout juste de la guerre : j'avais des amis dans les diverses délégations françaises et étrangères de ce comité. Je me souviens de l'émoi de la délégation française lors de la conférence du 18 février 1919, que M. Keynes décrit si bien, de son point de vue, et M. Klotz si mal du sien. Je me souviens parfaitement des raisons fort justes des financiers alliés [de dissoudre le Comité des changes]. » Voir Marcel Mauss, *Écrits politiques*, *op. cit.*, p. 617.

les charges pour les financiers américains. Or le principal argument qui les décida, même après que des transactions spécifiques arrivèrent au compromis depuis signé à Versailles, a été le suivant : les financiers américains acceptaient à la rigueur que leur nation fit <des sacrifices> pour aider° la nation française, mais ils se refusaient à enrichir les capitalistes français, c'est-à-dire une poignée d'hommes et de spéculateurs [...], qui à la faveur des régimes d'importation et d'exportation, °détriquaient et inondaient° le marché ; ils ne conçurent pas, ils ne conçurent pas encore, qu'il fût de leur devoir d'aider nos financiers à [ill.] la nation française ; que de cette décision dussent sortir les plus grands malheurs pour des peuples qui, comme la France, l'Italie et la Belgique, n'en auraient° pas moins fait <les sacrifices> à leur cause commune, c'est ce que ces hommes, après tout sympathiques aux nations elles-mêmes, savaient° et regrettaient, et regrettent encore. Mais pour enrichir ceux qu'ils considéraient comme les mauvais comptables de nos pauvres nations ils refusaient de s'appauvrir eux mêmes, et de drainer vers nous la richesse de la nation dont ils firent les fortunes, très persuadés d'ailleurs que leurs <sacrifices> n'eussent profité qu'à une [6] classe et à une sorte de gens, la moins intéressante, et eussent fini par les entraîner eux-mêmes, qui pouvaient se sauver, dans l'abîme de folie, de dépenses et de spéculation, qui s'emparait il y a dix-huit mois des marchés européens. Encore maintenant s'il se fait quelque chose pour rétablir les finances d'Europe, ce sera strictement en aidant les États et les nations, et non pas les particuliers, en garantissant par une monnaie internationale certaines transactions nationales ; en faisant des crédits internationaux pour des objets nationaux : importations alimentaires, ou de matières premières faites sous le contrôle des États, etc. L'usage financier est donc, en ce moment, de considérer des crédits de nations, et non celui des financiers

qui firent payer^o sur des fonds de la nation ; et c'est vraiment des nations qui tendent à aider des nations, non pas des syndicats de financiers qui viennent au secours d'autres syndicats. L'internationale financière se substitue plus vite au cosmopolitisme financier, ou plutôt s'organise plus vite, tend à l'être encore plus vite que les nationalisations financières, et peut-être, les annihilera^o, si tout ce mouvement ne vient – comme il y a à craindre – à avorter.

Ces observations sont plus qu'une transition entre le troisième et le quatrième livre de cet ouvrage¹, et le lecteur est prié de ne pas les considérer comme un [7] artifice de style. Elles démontrent qu'il existe déjà un idéal de la nation industrielle, économique, financière, et que cet idéal est déjà si répandu dans l'humanité civilisée que les nations sont plus exigeantes de ce point de vue pour les autres que pour elles-mêmes. Quand bien même elles ne réalisent pas cet idéal – et nous verrons combien elles en sont encore loin – elles prétendent que les autres le réalisent. Ce qui est humain, mais qui démontre quel est l'idéal qu'elles nourrissent elles-mêmes pour elles-mêmes. L'opinion publique humaine est fixée. Seulement chaque nation est encore trop routinière pour s'y conformer. De même que tant d'individus savent que l'intérêt collectif serait le leur et ne s'y conforment pas, par simple paresse égoïste, de même les nations ne sont pas encore capables de régler chez elles les droits acquis, les intérêts établis, de maîtriser [les] classes possédantes en s'organisant elles-mêmes à la façon que leurs masses conçoivent déjà et que l'humanité toute entière commence à concevoir.

Il y a donc ce mouvement qui porte les nations à être maîtresses d'elles-mêmes, et directrices conscientes de

1. Suivant la structure initialement prévue par Mauss. Voir sur ce point nos notes sur le texte dans l'introduction.

leur économie. C'est [à] indiquer les lignes de ce mouvement et à préciser les principes juridiques qui en seront la conséquence qu'est consacré ce IV^e livre¹.

Nous l'intitulons « Des nationalisations, ou Du socialisme » ; car nous préférons le premier terme au second, parce que [8] il marque mieux quel est le groupe naturel d'hommes qui agit en tout ceci, et comment c'est la nation et non l'État qui conquiert un nouveau domaine. Et cependant nous nous servons du vieux terme de socialisme, parce qu'il est plus connu, et parce qu'il signifie encore aux yeux de tout le monde une attitude morale concernant les faits économiques, alors que le terme de nationalisation n'est presque pas encore sorti de l'usage technique des théoriciens et des revendications mal précisées de la classe ouvrière. Il est d'ailleurs d'autres groupes collectifs que la nation qui ont droit à intervenir sous sa souveraineté, et le terme de socialisme s'applique mieux aux mouvements de construction, de municipalisation, d'assurances, de mutualité², que le mot de nationalisation, qui a l'inconvénient de ne faire apparaître qu'un groupe intéressé – le plus important, la nation souveraine, il est vrai, mais qui n'est ni le seul, ni le meilleur pourtant².

1. Voir note précédente.

2. Mauss a écrit en marge une phrase, qu'il a ensuite raturée. Malgré plusieurs mots illisibles, son sens est clair : selon Mauss, le « mot de socialisme a l'inconvénient » de contenir une confusion entre les notions « de société et d'État, qui sont cependant distinctes, mais dont la distinction n'est nullement classique en France. »

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

CHAPITRE I

Définition du socialisme et de la nationalisation ¹

D'abord définissons. Nous serons très brefs sur la définition du socialisme. Nous [nous] réfèrons^o purement et simplement aux leçons du Cours que Durkheim fit sur l'Histoire du Socialisme, et qui ont trait à cette définition².

Durkheim proposait d'appeler théories socialistes toutes celles qui réclament le rattachement plus ou moins complet de toutes les fonctions économiques, ou de certaines d'entre elles, encore diffuses, aux organes directeurs et conscients de la société.

<On se souvient également comment il opposait le socialisme au communisme.> Et il montrait premièrement que cette définition, qui s'applique à toutes doctrines socialistes, n'implique pas le socialisme d'État. Car tous ces systèmes non seulement ne subordonnent pas à l'État le régime économique ; mais, bien au contraire, la plupart

1. Dossier du Fonds Marcel Mauss MAS 30.1. Il existe ici une version manuscrite et une version dactylographiée ; ici encore, nous suivons la première en nous aidant de la seconde.

2. Émile Durkheim, *Le socialisme*, Paris, Puf, 2011. Publiées en 1928 par Marcel Mauss lui-même, ces réflexions de Durkheim sur le socialisme n'étaient pas à la disposition du public au moment où l'auteur rédigeait ces lignes.

d'entre eux, les Saint-Simoniens, les Proudhoniens, le Marxisme, subordonnent à l'économique l'État, « la politique », ou même conçoivent la destruction de l'État, remplacé par l'anarchie°, selon Proudhon, par le Conseil de statistique, selon Marx.

Durkheim montrait, seconde conséquence, que le socialisme, même chez les théoriciens qui avaient le plus vu [2] la doctrine des classes laborieuses, n'était pas spécifiquement ouvrier. Au contraire tous poursuiva[en]t une réforme totale de la société et non pas l'appropriation par cette classe des biens de toute la société !

Et enfin il opposait, montrait enfin toute la distance qui sépare, le socialisme, doctrine moderne de la prise du pouvoir économique par la société, au communisme ancien et de la Renaissance, lequel n'est que l'idée° des anciens communismes politico-domestiques du clan, de la tribu, définitivement oubliés et périmés socialement.

Il montait enfin dans une série de leçons que nous n'avons malheureusement pas pu publier que les précurseurs du socialisme au XVIII^e siècle, Rousseau, Linguet, et même au début du XIX^e, par exemple Sismondi¹, s'en tiennent à une critique éloquente, et souvent prophétique, de l'organisation sociale de leurs temps, mais ne virent pas que la question était celle du règlement social des formes économiques. Ceci n'apparaît qu'avec le fondateur de la doctrine, Saint-Simon².

Toutes ces définitions et observations de Durkheim sont profondément justes. Il nous faut cependant, leur° apporter une correction, qui est une addition. Durkheim ne tentait de décrire qu'une [3] évolution doctrinale. Il voulait expliquer la succession des idées et des systèmes

1. Jean Simonde de Sismondi, *Nouveaux principes d'économie politique* (1819).

2. Henri de Saint-Simon, *Du système industriel* (1821-1822); voir Henri de Saint-Simon, *Œuvres complètes*, Paris, Puf, 2012.

socialistes, dans la première moitié du siècle dernier. Mais cette limitation du sujet est trop étroite. Les écrits des penseurs étaient certes pour lui plutôt des faits et des manifestations de l'état des sociétés au XIX^e, mais elles étaient son unique objet. Or au point où nous sommes arrivés de cette étude, il s'agit de beaucoup plus que des idées socialistes, il s'agit de savoir vers quel nouveau régime, économique et moral à la fois, tendent les nations modernes. Il s'agit de voir comment elles tentent de se compléter et d'être non seulement les personnes morales les plus hautes, mais encore les êtres de raison les plus riches, et surtout les maîtresses de leurs destinées matérielles, comme elles le sont, dans les grandes démocraties, de leurs destinées morales et politiques, au moins dans une très grande mesure. En somme c'est de groupes, de mouvements sociaux, et d'idées collectives qu'il s'agit pour nous, tandis que pour Durkheim c'étaient plutôt d'idées individuelles.

D'ailleurs, au moment où Durkheim commençait ce cours¹, c'étaient plutôt des doctrines et des partis qui importaient. Les faits eux-mêmes n'avaient pas encore l'ampleur[4] qu'ils ont acquise depuis, et les institutions coopératives, syndicales, etc., n'avaient pas atteint de telles dimensions qu'elles s'imposassent à l'étude ; ces questions n'avaient pas non plus l'urgence dramatique qu'elles ont prise depuis la guerre, l'après-guerre, et l'établissement, déjà vieux de trois ans, d'un régime socialiste en Russie.

Aussi notre étude du socialisme devra comprendre tous les faits, et les institutions, et les problèmes pratiques, politiques et économiques de la vie des nations modernes. Le socialisme est chose plus large que les systèmes socialistes. C'est un mouvement de société moderne. Et de même que nous avons défini l'internationalisme comme

1. En 1895-1896.

étant un ensemble d'idées, de forces, d'institutions qui tendent à régler la vie de relation des sociétés et des groupes, de même nous dirons que le socialisme est l'ensemble des idées, forces, groupes, qui tendent à faire régler par la nation l'ensemble de la vie économique.

Mais cette définition doit être précisée, de façon à montrer le rôle que joue la nation dans ce mouvement. Nous allons le montrer en définissant ce qu'il faut entendre par le mot de nationalisation. Au cours de la formation des institutions politiques et morales qui firent les nations modernes, est apparue récemment, surtout en Angleterre, une forme nouvelle, sinon d'institution, car elle n'est pas encore réalisée même là, du moins de projet pratique d'institution. C'est ce qu'on appelle, depuis quelques années, les nationalisations. Le mot est suffisamment clair. Il désigne l'effort fait par les nations pour administrer elles-mêmes ce qui est national dans le domaine économique.

[5] Nous ferons plus loin l'histoire de ce mouvement. Mais disons tout de suite deux conséquences de cette définition. Ce n'est pas parce qu'il est le plus récent qu'ils nous paraît être le plus...¹. Le mot de nationalisation a sur le mot de socialisme trois avantages : d'abord, il fait apparaître que c'est la nation et non l'État, c'est-à-dire le corps des hommes politiques et des fonctionnaires dits d'autorité, qui doit s'emparer des choses. Le socialisme des nationalisations est donc complètement différent du socialisme d'État. C'est la nation comme groupe naturel d'hommes, d'intérêts, qui arrive, en ce moment, à l'idée, sinon au fait, ou même au droit dans des cas très rares, à se réaliser économiquement comme elle s'est réalisée politiquement dans les grandes démocraties.

Deuxième avantage, il implique, par évidence, que seules les sociétés qui sont arrivées à la phase nationale

1. Mauss n'a pas terminé la phrase.

de la vie des sociétés, qui sont des nations, peuvent penser logiquement et pratiquement à nationaliser quoi que ce soit. Également, l'emploi du mot montre qu'il faut que la nation soit arrivée à ces formes d'économie où il y a des intérêts nationaux, pour qu'il y ait des choses à nationaliser° [...].

Troisièmement, le mot de nationalisation exprime une idée d'organisation, de justice et de légalité que n'implique pas le terme de socialisme. Celui-ci recèle toujours des idées de mise en commun des biens non seulement publics mais encore privés, de communisme en d'autres termes. Que cette assimilation d'idées soit injustement reprochée à la plupart des doctrines anciennes°, et même des partis, c'est possible – mieux : c'est entendu. Cette confusion n'en est pas moins réelle dans certaines autres, les bakouniniens, le socialisme anarchiste, le communisme ; à cause de cela, la révolution russe elle-même passe en ce moment par une phase de défense°. En tout cas, toutes les doctrines socialistes radicales existantes s'accordent à croire que le but ultime du socialisme est l'anarchie, la liberté économique et morale absolue, et que la destruction de l'État bourgeois sera la destruction de tout État, [de toute] nation, et la transformation de l'humanité en une vaste ruche d'heureuses abeilles, non sans miel mais sans roi, et sans maître, et sans loi. De sorte que si quelques-uns des partis socialistes ne sont pas anarchistes dans les démocraties où ils se meuvent et acceptent la légalité de celle-ci, si même certaines théories conçoivent une phase intermédiaire entre la société actuelle et le futur° [6] [ill.] collectiviste, où il y a encore une organisation de propriété collective cette fois, cependant toutes admettent qu'après cette phase il y en aura une autre où l'État, même prolétarien, n'ayant plus de raison d'être, le communisme sera réalisé.

À cette conception s'oppose en somme le socialisme des nationalisations, car il s'y agit exclusivement

d'organiser la propriété nationale d'un certain nombre de choses nationales, d'intérêts publics. Le problème prend à la fois un aspect organisationnel, pratique, immédiat, d'une part, et de l'autre légal, moral, en même temps qu'il désigne la personne morale qu'il s'agit de doter de certaines propriétés.

Il y a cependant un inconvénient à l'emploi exclusif de ce terme. C'est qu'il fait croire qu'il n'y a que la nation qui puisse être cette personne morale. Cependant, on se souvient de notre définition de la société et de celle de l'État. Toute nation est composée d'un nombre variable de sous-groupes d'importance variable, groupes professionnels, commerciaux^o, régionaux, etc. Ceux-ci ont également droit à la propriété, réalisé dans bien des cas. Il serait donc préférable de dire plutôt que nationalisation, collectivisation, collectivisme si l'on veut. Mais nous reculons devant le néologisme de collectivisation, et ce vieux mot de collectivisme a deux inconvénients ; d'une part il se confond, dans la doctrine et surtout dans l'idée des masses, avec le vieux mot de communisme et réveille précisément cette idée de l'inorganique et de l'anarchie économique. Et d'autre part, si chez les doctrinaires plus savants, et dans les dernières formes du marxisme, il a bien ce sens d'organisation de la propriété collective, commune, même chez eux cette phase est considérée comme transitoire, et devrait aboutir au communisme ; il vaut mieux renoncer à l'emploi d'un terme, périmé, d'ailleurs, en partie, et qui révèle cette utopie que l'organisation sociale prochaine sera le fin mot de l'histoire de l'évolution des sociétés.

Nous dirons donc plus généralement, confondant les deux définitions du socialisme et de la nationalisation : on entend par socialisme des idées, des forces, [des] groupes qui tendent dans une nation moderne à régler l'ensemble de la vie économique. Ce processus s'opère^o par voie de nationalisation, c'est-à-dire d'instauration de la propriété

industrielle et commerciale sous le contrôle de la nation, par l'instauration d'une forme de propriété collective appropriée aux diverses collectivités dont se compose la nation et qui en sont actuellement plus ou moins privées.

Armé de ces définitions, examinons en ce livre les idées et les faits. Un examen historique, et surtout comparatif de ces mouvements d'idées et de forces sociales chez les diverses nations de l'Occident nous permettra de soumettre à la critique de nos lecteurs un petit nombre de conclusions pratiques.

CHAPITRE II

Les idées socialistes Le principe de la nationalisation¹

[1] Pour être exact, il ne faudrait pas séparer les idées qui anticipent des faits qui préparent l'organisation prochaine des nations. C'est par abstraction, réellement abusive, que l'on considère le socialisme comme exclusivement constitué par une série de systèmes de penseurs ou de dogmes de partis. Ceci n'est vrai ni en fait, ni en droit. En fait les idées socialistes n'ont jamais été que des efforts pour concevoir l'état de la société future, et ceci par rapport à la société présente. Saint-Simon disait que sa doctrine ne préconisait qu'un autre arrangement des éléments actuels de la société²; et ceci est au fond des plus récentes tentatives de réforme, si radicales

1. Dossier du Fonds Marcel Mauss MAS 30.1. De cette partie, il existe également une version manuscrite et une version dactylographiée; nous reproduisons la première en nous appuyant sur la seconde.

2. Sur Saint-Simon, voir le texte de Mauss intitulé « Saint-Simon et la sociologie », *Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur*, 10 mai 1925, repris dans Marcel Mauss, *Écrits politiques*, *op. cit.* Dans cet article, Mauss loue Saint-Simon comme le fondateur de « la plus grande partie des principes de la sociologie comtiste » et comme l'inventeur de « notions de "politique positive" [...] sûrement plus profondes et plus justes que celles de son élève », tout en regrettant son manque d'érudition et son incapacité à « sortir des généralités ».

qu'elles soient. Elles sont étrangement datées non pas seulement par l'originalité des penseurs, mais par la façon dont elles sont de leur temps, le manifestant, et en réalité mesurant la distance entre le degré de réalisation pratique et actuel, et un autre degré idéal, conçu avec toutes les imperfections de la science sociale et de la philosophie morale de leur temps. Saint-Simon et Fourier, Owen, Proudhon et Marx sont des hommes d'un moment de l'histoire des institutions par lesquelles les nations ont acquis le sens du social, de ce qui est leur.

Mais ce qui est plus grave dans cette abstraction, c'est qu'en droit elle est inexacte – elle est contraire aux faits [ill.] et aux prétentions des principaux penseurs du socialisme, et encore plus à celles des partis. Les uns et les autres prétendent être rationnels, positifs et quelques-uns, le marxisme en particulier, tient^e cette prétention jusqu'au matérialisme le plus grossier. Non seulement ils ne se séparent pas de la réalité présente, mais ils prétendent tous n'être – c'est Saint-Simon qui invente le mot et la chose – que de la politique positive. Ces prétentions ont été abusives, c'est évident. Les socialistes ont été les premiers, d'école à école, à se critiquer les uns les autres, [2] et les dernières écoles se critiqueront encore entre elles et se taxeront d'utopie, d'irrationalisme. Mais elles donnent à la politique des temps modernes, et des partis socialistes qui les ont suivis, une couleur, et dans cette couleur, un ton que la politique n'avait jamais eu. Pour la première fois dans l'histoire, des penseurs ont fait métier d'observer et de méditer – non pas pour eux, mais pour la masse, pour la nation, et sur elle. En réalité ils ont pensé avec elle, et l'ont aidé à penser. Jusqu'au XVIII^e siècle, les manuels de politique s'adressaient aux princes, et ne donnaient que des principes dans l'art de gouverner. Seuls les théologiens et les moralistes s'employaient à fixer quelque idéaux des peuples. Au XIX^e [siècle], après Locke et Montesquieu, et surtout

après la démocratisation de l'Angleterre, des États-Unis de Hollande, de la Confédération suisse et de la Déclaration des droits américaine, les traités s'adressent déjà aux peuples, ou plutôt à leurs classes dirigeantes, mais sont exclusivement politiques. Avec le socialisme, avec Saint-Simon, apparaît pour la première fois une école qui n'a pas d'autre objet que de présenter [ill.] au peuple la totalité de ses institutions, et de lui montrer la totalité de ses intérêts. Elle instruit extensivement le peuple de ses intérêts, et non plus seulement de ses droits politiques. À ce titre, elle est elle-même un événement historique, et ne veut être que cela. Une histoire exacte du socialisme devrait donc à la fois considérer les faits et les systèmes.

<Cependant nous nous résignons à continuer à séparer les doctrines des faits.> Mais nous n'avons pas l'audace de recommencer une histoire qui, selon nous, n'est pas faite, où chaque école socialiste, et ses conflits avec les autres ou avec les doctrines dites classiques, serait considérée comme ayant appréhendé ou anticipé tel ou tel événement de son temps auquel elle correspond plus spécialement. Et nous nous résignons à procéder avec cette méthode qui sépare les idées socialistes des faits qu'elles prétendent cependant n'avoir pour but que d'exprimer ou de prévoir.

LES IDÉES ET LES SYST[ÈMES]

Le socialisme, doctrine, est une théorie politique. Mais une extraordinaire différence le sépare, lui et son contemporain l'individualisme, des doctrines politiques antérieures. Toutes celles-ci étaient a priori. Celles de Machiavel et de ses imitateurs de partout n'étaient que rationnelles et artificialistes : il n'existait selon elles que des volontés de princes, subjuguant des sujets ; celles de Hobbes, et de Spinoza qui suivit Hobbes et Machiavel,

moins artificialistes, et en cela supprimant erreur et commençant à rendre possible la science des sociétés, étaient encore au fond métaphysiques, et déduisaient les nécessités de l'état civil de la nature de l'homme conçu a priori. Le socialisme, au contraire, est postérieur au commencement de la constitution, par Montesquieu, Rousseau, Adam Smith, Hume, Condorcet, de la science des sociétés, et en Allemagne de la philosophie de l'histoire par Herder et Hegel. C'est une doctrine positive, prenant ces sociétés telles qu'elles sont, en examinant les vices, et tâchant d'y remédier. Surtout il est postérieur à cette partie de la science sociale qui est la première à se constituer, l'économie politique. Il a donc eu tout de suite non seulement un aspect positif mais encore une méthode scientifique. À ce titre, il a droit à notre considération, et il nous fait apprécier les idées qu'il a semées, d'abord sous le vocable de doctrines fumeuses, et de petites sectes plus ou moins enthousiastes, saint-simoniens, fouriéristes, owenites, socialistes unitaires, communistes ; puis, à partir de 1840, sous la forme de partis de plus en plus importants, dignes, agissant dans la vie politique des nations. À partir de Marx, il n'a même plus été que cela, ou du moins, il n'a plus prétendu qu'à être scientifique, positif, et à ne dicter de préceptes que fondés sur l'observation des faits sociaux.

Cette prétention est-elle justifiée ? Nous allons le voir tout de suite. Mais cette critique ne diminuera en rien l'éloge qu'il faut que le sociologique rende aux doctrines politiques modernes. Elles sont nées en même temps que la science sociale, et Saint-Simon a été [ill.], mais peut-être aussi parce qu'il était nécessaire qu'il fût ainsi fondateur de l'une et de l'autre. Si la science sociale prétend en ce moment à l'indépendance absolue, et à la primauté complète sur toute doctrine pratique, ce n'est pas qu'elle méprise celles-ci. C'est qu'elle ne leur reconnaît pas le droit de trancher comme elles font des problèmes qui les

dépassent de beaucoup, et nécessiteraient beaucoup plus de savoir et de réflexion que n'en ont, ou même n'en eussent pu avoir de leur temps, les auteurs de ces doctrines, temps où les méthodes d'observation elles-mêmes n'existaient pas.

En vérité, elles sont déjà ce que Montesquieu souhaitait que son œuvre fût, un effort pour apprendre aux hommes ce qu'ils étaient et qu'ils vainquissent leur préjugés, c'est-à-dire les ignorances d'eux-mêmes. À la différence des histoires^o sociales antérieures, toutes apologétiques, et partant de principes religieux ou moraux pour justifier l'état présent, leurs théories essaient sincèrement d'expliquer aux citoyens de leur nation dans quel régime^o ils vivent et comment il le faut accorder^o. Le principe et la méthode sont bons, si l'application reste mauvaise et se nourrit encore trop de la métaphysique soit matérialiste soit idéaliste, et de la dialectique, soit historique soit pure, du temps où ces systèmes ont été conçus. C'est un fait important de l'histoire des sciences et de la morale humaine que cette naissance simultanée des sciences sociales, d'une part, et du socialisme, de l'autre, avec son pendant l'individualisme au fond^o, et le libéralisme. En réalité les doctrines, les idées socialistes, comme les sciences sociales, ne sont autre que la prise de conscience progressive de la nation ; elles expriment l'effort des penseurs pour l'aider dans cette voie, et leur succès mesurent le sens que la nation prend de ses intérêts ; de même que nous verrons dans l'individualisme la prise de conscience, par la nation et l'individu, des droits économiques et politiques de l'individu.

COURT EXPOSÉ CRITIQUE
DES THÉORIES DU SOCIALISME¹

Dans ce court exposé critique des théories du socialisme on trouvera peut-être assez impertinente la façon cavalière avec laquelle nous expédierons diverses doctrines. On trouvera peut-être encore plus grave la lacune qui consiste à faire abstraction de toutes les doctrines dites bourgeoises ou classiques qui y ont été opposées.

Nous n'en poursuivrons pas moins cette méthode. À la rigueur, nous eussions pu nous passer complètement de prendre position sur ce point. Les doctrines qui sont dans les livres ne sont pas toujours dans les faits, du moins la plupart ; même quand elles sont utiles et directrices, elles ne sont cependant que des idées et n'anticipent ou ne décrivent les faits qu'imparfaitement. Tout au plus, quand elles ont du succès, sont-elles des formules d'action qui ont été adoptées par un certain nombre d'hommes. Il serait absurde de dire que Karl Marx n'a été pour rien dans la formation, chez les ouvriers, de l'idée qu'ils se forment d'une classe à part. Mais Karl Marx n'a été que l'un de ceux qui ont exprimé l'idée ; elle l'eût été probablement et même peut-être sous la même forme sans lui ; lui-même d'ailleurs en convenait en vertu de sa propre doctrine. L'histoire des systèmes des penseurs est donc moins importante que l'histoire des idées collectives et n'est qu'un moyen de faire celle-là ; d'accrocher à des noms et des dates, par exemple, l'histoire du développement du socialisme. En fait, l'histoire du socialisme est secondaire par rapport à l'histoire des faits qui trahissent les progrès de l'organisation sociale, des institutions éco-

1. Dossiers du Fonds Marcel Mauss MAS 30.1 (pour la version manuscrite) et MAS 30.2 (pour la version dactylographiée). Nous reproduisons la première.

nomiques¹. D'abord, les faits ne coïncident pas avec les idées ; tels et tels faits, en apparence antisocialistes [2] comme les trusts, les cartels ou les institutions de contrôle, ou les assurances, sont en réalité mille fois plus socialistes, même quand ils sont institués pour le profit particulier, que telles ou telles manifestations de parti ou de corporation, et surtout que telles idées spéciales à tel inventeur de système ou d'utopie. Et d'autre part, les faits sont loin de suivre les idées ; bien au contraire, ce sont en général des idées qui ont suivi les faits. Il y a dans le socialisme comme dans l'individualisme, nous verrons, deux choses : des institutions² et des idées concernant ces faits. Il n'est nullement vrai que les idées aient anticipé exactement les faits. La plupart des grands mouvements qui aboutissent, depuis le XVIII^e siècle, à des conséquences politiques et sociales n'ont pas été, à beaucoup près, le produit des doctrines. On peut même dire que dans presque tous les cas, à partir du marxisme et du moment où les réformateurs sociaux ont pris définitivement l'attitude scientifique et positive, les théoriciens se sont plus préoccupés, à juste titre, d'intégrer les faits à leurs systèmes plutôt que de plier les faits à ceux-ci. Chez les révisionnistes allemands, chez les Fabiens anglais³, en somme, on a fait plutôt la théorie des mouvements sociaux actuels que dres-

1. « Cf. [François] Simiand, Bourgin. » [Note marginale de Marcel Mauss.]

2. Sur le manuscrit, le mot « faits » est rayé et remplacé par le mot « institutions ».

3. *Fabian Society*, société politique de centre-gauche, socialiste et réformiste, fondée en 1884, et dont furent membres de nombreux intellectuels et écrivains tels que Herbert G. Wells, Georges Bernard Shaw, Edward Pease ou Mary et William Webb, fondateurs de la London School of Economics. Mauss revient sur les Fabians à plusieurs reprises dans ce chapitre. Il a en outre publié, en parallèle à son travail sur le phénomène national, plusieurs articles sur les ouvrages des Webb et sur leur militantisme au sein du mouvement coopératif : « Lettre de l'étranger. Un livre de Webb », *L'action coopérative*, 30 mai 1920 ; « Les Webb sont à Paris, reçus par l'Union des coopérateurs », *Le populaire*, 4 mai 1921. Les deux textes ont été repris dans *Écrits politiques*.

ser des plans de société future ou des réquisitoires contre la présente. C'est qu'en réalité après 1870, on s'est progressivement aperçu de la puissance des faits sociaux en général, [3] des institutions particulières de la classe ouvrière en particulier, ou de la législation sociale. Et surtout on s'est aperçu qu'en général ces institutions à partir desquelles il faut concevoir les prochains développements sortent plutôt de l'effort des masses, et non pas du cerveau des intellectuels. De plus, on a constaté la plupart du temps des débuts obscurs et des résultats si féconds et si imprévus, qu'il est inutile de vouloir anticiper de trop loin, soit leur création soit leur futur, comme il arrive pour le mouvement syndical ou celui des coopératives de consommation où la pratique, peut-on dire, a toujours été en avance sur la théorie. Au contraire, on a constaté que le mouvement doctrinal du socialisme a toujours été si en avance sur la pratique, que le nombre des idées fausses qu'il a mises en circulation excède de beaucoup celui des directions justes. En réalité, les apparences révolutionnaires ont permis, dans bien des cas, les pires transactions, les alliances les plus baroques et souvent même un opportunisme déconcertant, comme par exemple en ce qui concerne la question agraire. Car l'ancien P[arti] ouvr[ier] f[rançais], comme chez les marxistes révisionnistes allemands et le communisme de nos jours en Russie, et même dans les programmes communistes des autres pays, °va jusqu'à acheter, de l'absolue propriété individuelle, de l'accaparement de la rente foncière par les propriétaires terriens, leur complicité ou leur passivité dans une révolution ouvrière°. De telle sorte que nombre de bons esprits pensent maintenant que la doctrine socialiste doit se réduire à la théorie du mouvement [4] social contemporain et à son amélioration¹.

Le socialisme, défini comme nous l'avons fait, est

1. «Les [ill.] de Moscou ne font qu'élever en règle la pratique russe bolchevik qui a laissé les paysans riches aisés et [les] petits faire leur 89,

chose récente¹. Le nom date des environs de 1830, prononcé pour la première fois en Angleterre par Owen, par Reybaud en France en 1837, il n'a été populaire qu'après les écrits de Pierre Leroux, mais encore en 1847 il était synonyme de communisme (*Manifeste communiste*), de social². On dit encore de nos jours : République sociale, ce qui est clair mais offensant pour le sociologue épris de précision, car toute république est sociale, et social ne veut pas dire socialiste. Mais si le nom est récent – et l'idée est encore vague – l'idée est plus ancienne. Elle date de l'effondrement de l'organisation féodale, d'une part, et corporative, de l'autre, lente en Angleterre, plus longue en France, et des abus causés par la Révolution industrielle et capitaliste qui coïncide avec celle-ci³. Passons sur les précurseurs d'avant la Révolution. Il ne semble pas qu'on ait raison de compter Babœuf et les babouvistes⁴, Buonarrotti⁵ qui fut le théoricien des Égaux, parmi les socialistes ;

à condition de laisser les bolcheviks au pouvoir [...] » [*Note marginale de Marcel Mauss*]

1. Mauss note en marge : « *Der Weg ist alles, das Ziel ist nichts* [Le chemin est tout, et le but n'est rien], dans la formule allemande [de] Bernstein » ; il note le nom de Hilferding, et évoque un « arti[cle] de [Jean] Jaurès ».

2. Les observations de Mauss sont très exactes. Le mot de socialisme « apparut dès 1822 dans la correspondance de l'industriel britannique Robert Owen (1771-1858) favorable à l'association communautaire. [...] Pierre Leroux (1797-1871), en particulier, publia, dans la *Revue philosophique* de décembre 1833, un article où il condamnait également l'individualisme et son contraire, le « socialisme ». [...] Lorsque le publiciste Louis Reybaud publia, dans la *Revue des Deux Mondes*, une série d'études sur les « réformateurs ou socialistes modernes », entre 1836 et 1840, le vocable « socialisme » était devenu courant. » Noëlline Castagnez-Ruggiu, *Histoire des idées socialistes en France*, Paris, La Découverte, 1997, p. 3-4.

3. « [Cf. Werner] Sombart. » [*Note marginale de Marcel Mauss.*]

4. Allusion à la fameuse « Conspiration des Égaux » de 1796, une tentative d'insurrection menée notamment par François « Gracchus » Babeuf dans un but d'abolition de la propriété privée.

5. Philippe Buonarrotti, *La Conspiration pour l'Égalité, dite de Babeuf* (1828).

ce ne sont évidemment que des Jacobins, des Égalitaires attardés, des Révolutionnaires qui sentaient le danger césarien et bourgeois. Au fond, la notion même de socialisme n'était pas encore possible de ce temps, bien que Linguet¹ ait trouvé un certain nombre de formules heureuses. On n'avait pas encore idée de la Révolution qui s'était opérée sur le terrain de l'industrie et du commerce ; au surplus, elle commençait à peine. C'est Saint-Simon qui est le vrai fondateur du socialisme, et qui de 1803 à 1819 en fut l'infatigable et souvent génial initiateur. C'est lui qui, le premier, eut la notion qu'il s'était opéré, outre le transfert des terres, une révolution industrielle dont il s'agissait de trouver les °formules politiques°.

[5] Marx et les marxistes ont donné aux théories saint-simoniennes et à celles qui précédaient le marxisme en France et en Angleterre les noms d'utopiques et petits-bourgeois. Il est certain que ces épithètes s'appliquent assez bien à celles des petits-bourgeois contemporains de Saint-Simon, de Sismondi ; à son héritier Louis Blanc², et même Proudhon ; et aux théories de Charles Fourier et des fouriéristes³, et des Icariens de Cabet⁴, et de Reybaud, et de Pierre Leroux et autres idéalistes de la période héroïque, des Associationnistes anglais, des Oweniens et des socialistes chrétiens, Kingsley, Morris⁵, etc. On peut jusqu'à plus ample informé, en effet, considérer cette époque comme celle où naquirent des idées fameuses et généreuses, d'une part, assez prisonnières de la réalité sociale

1. Simon-Nicolas-Henri Linguet, que Durkheim considère comme l'un des rares cas possibles de socialisme – par opposition au communisme – au XVIII^e siècle, auteur notamment d'une *Théorie des lois civiles* (1767).

2. Louis Blanc, *L'organisation du travail* (1839).

3. Charles Fourier, *Le nouveau monde industriel et sociétaire* (1829).

4. Étienne Cabet, *Le voyage en Icarie* (1842).

5. Charles Kingsley, écrivain et pasteur britannique ; William Morris, auteur des *News from Nowhere* [*Nouvelles de nulle part*] (1891).

environnante, d'autre part, où l'on concevait seulement la révolution comme politique et non comme un mouvement intéressant essentiellement la classe ouvrière. Elles étaient impraticables, comme de nombreux essais malheureux le prouvèrent, des saint-simoniens, des owenistes, dont les banques, les colonies, les phalanstères, s'écroulèrent les uns après les autres. Cependant on s'accorde généralement à trouver que Marx fut injuste pour ses devanciers comme il l'a été pour Proudhon. À notre avis, il a été surtout injuste pour Saint-Simon. Celui-ci, pour avoir confondu sous le nom d'industriels toutes les classes laborieuses, y compris les « capacités » et les administrateurs [6] capitalistes, était peut-être moins loin de la vérité que le « socialisme ouvrier » d'après Marx ne l'a jamais été. Et d'autre part, il est, de la part de Marx, souverainement inexact¹ de n'avoir pas rendu hommage à la profondeur scientifique des vues de Saint-Simon sur l'histoire économique, les liens qu'elle soutient avec la politique et le droit. Saint-Simon n'est pas qu'à l'origine du socialisme ; il est un fondateur de la philosophie positive et de la science positive des faits sociaux. Maître d'Auguste Comte et d'Augustin Thierry, il est celui qui a cherché le premier à baser une politique positive sur une science positive et, à ce titre il est l'ancêtre de Marx et des théoriciens de la politique moderne, y compris l'opposé de Marx, Spencer.

À la période purement critique et rhétorique, utopique d'autre part, du socialisme, fit suite la période pamphlétaire. Les deux principaux noms de cette idéologie socialiste sont ceux de Proudhon et de Marx. Proudhon est certainement l'initiateur du suivant^o. Marx n'était pas encore socialiste que Proudhon avait déjà écrit son retentissant livre^{o2}. Tous deux commencèrent d'ailleurs dans

1. Mauss a rayé « injuste ».

2. Mauss avait probablement à l'esprit *Qu'est-ce que la propriété ?* (1840).

une métaphysique hégélienne de l'économie politique classique. Tous deux croient en même temps que par une dialectique naturelle et forcée, l'histoire produit de chaque régime l'antithèse, et que le socialisme sortira du capitalisme [7] comme l'antithèse de la thèse, l'affirmation de la négation. Tous deux furent, à notre avis, comme leurs prédécesseurs, surtout des critiques et des ennemis^o de la société de leur temps. Ils se sont prétendus tous deux positifs, scientifiques, et constructeurs. Mais ce sont de leur part des volontés [...], non pas de vraies attitudes scientifiques. *Destruam et Aedificabo*¹, telle était la devise de Proudhon. En effet il détruisait assez bien, bien qu'il fût étrangement conservateur sur certains points. Mais sa construction, pour n'être ni religieuse, ni [ill.], n'en reste pas moins utopique. Il avait lui aussi son système de panacée, son moyen révolutionnaire et son plan de révolution. C'était sa Banque nationale de crédit qui, sans capitaux, par la seule voie de l'échange, du « *mutuum* », mettait le régime cumulatif (épouvantable langage !) à la place du régime compétitif.

Marx était sur ce point plus scientifique en ce sens qu'il se bornait à prescrire le moyen révolutionnaire de la lutte des classes, l'union des prolétaires de tous les pays, sans préciser ce que devait faire la Révolution. Avec une certaine prudence, il n'indiquait que deux buts immédiats, la destruction de l'État et l'établissement d'un régime collectiviste provisoire aboutissant plus tard à un régime d'anarchie et de communisme², une fois l'abolition des classes réalisée. Cependant, il n'était pas et tous les partis socialistes issus de lui n'étaient pas moins utopiques que les proudhoniens et les blanquistes qui lui succédèrent, ou que les socialistes chrétiens. Lui aussi enseignait que cette

1. « Je détruirai et j'édifierai ».

2. « Sous la dictature du prolétariat. » [Note marginale de Marcel Mauss.]

révolution sociale serait la dernière. Tous ont fait du capitalisme le responsable de tous les maux de la société, de la guerre, de la prostitution, du crime, de la maladie, et proposé aux masses un Eldorado qu'une simple révolution politique leur ferait acquérir. Comme si la simple suppression de l'accaparement individuel des capitaux [8] devait réellement transformer les hommes et les sociétés ! Au fond, tous les socialistes, surtout les communistes actuels héritiers de la Fédération du Jura et des bakouninistes¹, que Marx anathématise^o après la Première Internationale, sont tous persuadés que le capitalisme est la seule puissance mauvaise, la seule chose démoniaque, le seul être [ill.] des sociétés modernes. Il croient qu'en supprimant l'État bourgeois, ils supprimeront [...] la classe bourgeoise et socialiseront le capital, c'est-à-dire les moyens de production et d'échange, et rendront le monde paisible et heureux, après une crise plus ou moins longue causée par les résistances des anciens privilégiés [...].

En somme, théoriquement, le socialiste qui vit sur des formules vieilles maintenant de 70 ans est resté critique, utopique, et politique, purement^o. Faisons grâce aux théories économiques mi-classiques et généralement inexactes du socialisme – théorie de la valeur, en particulier, chez Marx et chez Proudhon. L'analyse des phénomènes économiques sur laquelle Proudhon et Marx ont prétendu s'appuyer est, d'une part, de l'économie classique pure. Proudhon croit comme tous les économistes français de l'époque que les événements économiques ont leurs lois naturelles et qu'il est inutile et dangereux d'y intervenir. Il croit d'ailleurs à leur primauté, et c'est bien lui qu'il a proclamé le premier que l'économique domine la politique².

1. Allusion à Mikhail Bakounine, théoricien du dépassement de l'État dans *Étatisme et anarchie* (1873), et à ses partisans suisses, nombreux parmi les ouvriers jurassiens de l'horlogerie.

2. « [Système des] Contrad[ictions] Écon[omiques, ou Philosophie de la misère (1846).] » [Note marginale de Marcel Mauss.]

Marx, lui, note cette idée dans la théorie du matérialisme économique. Généralement mal interprétée [9], on la conçoit comme faisant des mobiles d'intérêt les seuls qui mènent l'humanité dans la constitution des États et des sociétés, alors qu'elle est chez lui bien autre chose et fait avant tout part à une révolution technique des industries commandant l'évolution capitaliste qui, à son tour, commande l'organisation sociale¹. Mais si Marx a cette vue profonde et juste, les termes dont il l'a enveloppée, hégéliens d'une part, grossièrement matérialistes de l'autre, à la Bücher² et à la Vogt³, ont expliqué le simplisme des masses qui l'ont suivi et qui ne voient encore dans l'état social qu'un échafaudage d'intérêts, et dans l'État l'organe des intérêts de la classe au pouvoir. Au fond, pour la masse socialiste, comme ils l'étaient d'ailleurs, Marx et Proudhon sont les auteurs de deux énormes pamphlets, critiquant Marx le capital ou plus exactement le capitalisme, Proudhon la propriété individuelle <capitaliste>.

La troisième phase du socialisme commence, à notre sens, au moment où les partis politiques socialistes se sont fondés et où les premières organisations ouvrières s'imposèrent à leur attention. À ce moment, tout en restant critique, négateur – il l'est encore –, le socialisme a commencé à être à la fois constructeur et positif. On désignait autrefois cette attitude en France du nom du possibilisme. Et Brousse⁴, [10] Allemane⁵ et Fournière⁶ à la

1. « *Le Capital*, III [volumes]. » (Note marginale de Marcel Mauss.)

2. Karl Bücher, *Die Entstehung der Volkswirtschaft* [La naissance de l'économie politique] (1893).

3. Allusion probable à Karl Vogt, naturaliste darwinien allemand, proches des socialistes.

4. Paul Brousse, socialiste possibiliste, c'est-à-dire partisan d'un passage progressif et non révolutionnaire au socialisme.

5. Jean Allemane, communal, fondateur du Parti ouvrier révolutionnaire.

6. Eugène Fournière, député, collaborateur de l'*Histoire socialiste de la Révolution française* de Jean Jaurès.

suite de Benoît Malon¹ – noms bien oubliés aujourd'hui – après l'échec de la Commune, représentent assez bien, de 1876 à 1890, ces aspirations de réforme immédiate faites par la République pour la classe ouvrière de plus en plus organisée et la menant à une révolution sociale. Mais ce n'était pas en France, où cette classe a été toujours plus mal groupée qu'ailleurs, où elle est moins forte relativement que dans les pays plus industrialisés, que cette attitude d'esprit devait se développer. C'est la Grande-Bretagne qui a été son pays d'élection. Jusqu'à une époque fort récente, l'Angleterre, et encore plus l'Écosse, ont vécu hors de toute phraséologie marxiste et révolutionnaire. L'esprit britannique répugne aux conceptions idéalistes, utopiques et contraires à l'expérience, disons même à un empirisme étroit. Cependant, il repousse également toute stagnation ; l'action est constamment progressive. Sans idée préconçue, sans besoins de théorie, même avec une peur instinctive de toute théorie, le Britannique va pas à pas, coup après coup, sans arrêt. Mais le sens du social est chez lui également instinctif. Or, soit par un génie particulier, soit parce que la grande concentration industrielle aux environs de Manchester et de Glasgow permettait, forçait à la concentration ouvrière, depuis le début du siècle, bien avant le socialisme de l'ouvrier fileur R. Owen et bien avant le chartisme², les formes nouvelles de l'Association ouvrière, la *trade union*, le syndicat avaient été trouvés. Et peu après le relatif échec du chartisme, qui fut déjà un [11] mouvement politique de cette classe ouvrière organisée, en 1844, la Coopération de consommation était fondée ; les principes en étaient trouvés à Rochdale par les fameux

1. Auteur de l'ouvrage *Le socialisme intégral* (1890) qui, selon la formulation de Durkheim, cherche à « appliquer le principe socialiste à la vie collective toute entière. »

2. Mouvement populaire britannique exigeant, par des campagnes souvent très fermes, le suffrage universel et d'autres réformes politiques.

Pionniers¹. Le socialisme [ill.], d'ailleurs, et l'ensemble des idées de *self-government* local, aboutissaient à ce fort municipalisme proprement appelé socialisme municipal qui a rendu ou donné aux communes anglaises et écossaises une bonne partie des services imprudemment concédés ailleurs. Des hommes comme Vansittart Neale ont été à la fois des militants des trois mouvements dès 1850. Enfin, l'expérience des Dominions et la fondation fort ancienne de partis ouvriers dans la plupart des États de l'Australie et en Nouvelle-Zélande, tout cela créait en particulier un terrain spécial où peut se former la doctrine d'un socialisme non pas simplement critique et révolutionnaire, mais encore luttant sur le terrain des faits, recherchant à la fois le possible et tout le possible, tout en maintenant les droits de la nation travailleuse à la totalité du revenu national. Cette forme de pensée a trouvé son expression d'abord dans les Fabians, société fondée en 1884, et dont le nom indique le caractère possibiliste². Les distingués intellectuels qui l'ont fondée et dont un certain membre la dirigeait encore, les Shaw, les Pease, les Webb, etc., pensent en effet à un progrès social à [ill.] constant, mais où chaque institution doit s'établir en temps correspondant à l'État de la société et à celui des organisations modernes. La fondation de l'ILP³ [12] suivit de près, mais ce n'est qu'en 1898 que le premier socialiste entra au Parlement, jusque-là les partis traditionnels, surtout le libéral, avaient pu s'assurer quelques membres

1. « [Cf.] Holyoake. » [Note marginale de Marcel Mauss.] Mauss fait allusion à George Holyoake, auteur d'une histoire de la Rochdale Equitable Pioneers Society, « Société des Équitables Pionniers de Rochdale », berceau du mouvement coopératif britannique : George Jacob Holyoake, *Self-Help by the People : the History of the Rochdale Pioneers, 1844-92* (1893). Mauss revient longuement sur ce mouvement dans un chapitre ultérieur de ce volume.

2. Le nom de *Fabians* provient de l'empereur romain Fabius Maximus Cunctator, littéralement « Fabius Maximus le temporisateur ».

3. Independent Labour Party.

ouvriers, et négocia avec les *trade unions* qui, elles, trouvèrent intérêt à avoir de l'influence sur tous les partis. Puis ce fut la fondation d'abord de l'Independent Labour Party, puis du Labour Party, sorte de fusion et de confusion d'un certain nombre de partis socialistes de diverses nuances, Fabiens, ILP, SDF¹, et d'un certain nombre de syndicats, pas tout à fait la majorité mais les plus importants. Et comme en Angleterre l'action précède en général la théorie, il se trouve qu'en ces pays de capitalisme et d'industrie avancée, le socialisme est devenu plutôt la théorie de la pratique ouvrière et du progrès social. Ceci est particulièrement vrai des Fabiens et encore plus de leurs ingrats rejetons, les Socialistes de la Guilde², dont, en somme, la théorie consiste à prêcher la prise du pouvoir économique, le « contrôle usurpateur »³, aux grandes fédérations de métier°, c'est-à-dire aux *trade unions*, absorbant dans leur sein et les techniciens et mêmes les directeurs (non pas les administrateurs délégués des actionnaires, mais ce que les Anglais appellent le « manager », le directeur responsable).

Cependant, une troisième grande nation était née au cours du XIX^e siècle, l'Allemagne ; la nature même [13] de l'esprit germanique le portait à réfléchir sur les questions sociales comme sur toutes autres, et à systématiser. Ce n'est pas par erreur – nous le verrons – que Jaurès a trouvé chez Kant et Fichte d'importantes sources de socialisme et il est certain que c'est en Allemagne que le sens du social a été éveillé plutôt que partout ailleurs, sauf

1. Social Democratic Federation.

2. Partisans d'une forme de socialisme autogestionnaire à économie contrôlée par des corps de métiers démocratiquement organisés.

3. *Encroaching control* : stratégie syndicale élaborée par l'historien et penseur socialiste G. D. H. Cole, visant à étendre progressivement le pouvoir ouvrier dans les entreprises dans le but d'en prendre le contrôle. Voir *Chaos and Order in Industry* (1920), en particulier le chapitre VII.

en France. Les romantiques et Fichte avaient trouvé le *Volksggeist*¹, l'esprit collectif, qu'il s'agissait de magnifier dans le passé, de revivifier après Iéna, de faire triompher après Waterloo (1820), avec la restauration° de l'Empire. En vérité, c'est de ce mélange qu'est venu Marx, en 1837, patriote rhénan et philosophe hégélien de la dialectique de l'esprit collectif². Voilà une racine où le nouvel arbre absorbe un nouveau suc. Cependant croît° lentement, entre et contre les vieilles classes aristocrates, bourgeoises des villes et paysannes, l'Allemagne industrielle, prolétarienne et capitaliste. Mais l'*Obrigkeitsstaat* subsistait³; l'une des formes que prit le socialisme spécifiquement allemand fut le socialisme d'État, [le] socialisme d'administration centralisé, monarchique d'une part, populaire° de l'autre. M. Andler⁴ a justement fait une large part au socialisme d'État dans l'histoire des idées allemandes. Peut-être trop large, car la victoire de Rodbertus⁵ sur Bismarck est en réalité un compromis bismarckien entre le socialisme ouvrier et l'État. L'adoption par Bismarck, la monarchie, Wilhelm II en particulier, des idées d'assurances sociales et de mutualité obligatoires, cette grande réalisation sociale de l'Empire allemand, a été faite avec l'idée préconçue d'attacher les ouvriers à l'Empire et de les détacher du socialisme révolutionnaire, non pas avec l'idée d'une entreprise morale et sociale. D'ailleurs, l'expérience a démontré que l'idée de Bismarck était juste. La classe ouvrière allemande a été fidèle à l'Empire,

1. « [Cf.] Wundt et la *Völkerpsycho[logie]*. » [Note marginale de Marcel Mauss.]

2. « [Cf.] Lassalle. » [Note marginale de Marcel Mauss.]

3. Littéralement l'« État d'obéissance » : cette expression désigne une organisation politique non-démocratique dont les membres forment une population fortement disciplinée.

4. Charles Andler, *Les origines du socialisme d'État en Allemagne* (1897).

5. Allusion probable à Karl Rodbertus-Jagetzow (1805-1875), économiste socialiste, théoricien de la valeur travail.

elle lui est encore fidèle, parce qu'elle sait ses intérêts solidaires [14] et que le crédit de ses caisses d'assurances – démocratiquement gérées – est le crédit de l'Empire. Les placements des millions d'assurés, des millions de coopérateurs des caisses d'épargne et de crédit ont été la base solide de l'émission de papier-monnaie des *Darlehenskassenscheine*¹ pendant la guerre, et c'est la sensation aiguë du peuple qu'il a intérêt à consolider ces dettes qui fait en partie la répugnance fondamentale, instinctive, de l'Allemagne entière contre la banqueroute ou contre la révolution. Le Parti socialiste croissant en force, d'autre part, les syndicats croissant, le mouvement coopératif prospérant, les idées anglaises faisant leur chemin, il fallait réviser les dogmes marxistes qui avaient envahi le socialisme allemand. Ce fut l'œuvre de Bernstein et de ce brillant état-major David Frank^o, qui sombra dans le socialisme de guerre de l'Allemagne en guerre avec les marxistes qui furent presque tous, sauf Kautsky et Liebknecht, nationalistes².

Les révisionnistes eurent beau être condamnés à Dresde³, par l'Internationale à Amsterdam, en même temps que Jaurès, et n'avoir jamais avec eux qu'une élite et une simple poignée de théoriciens ou de leaders syndicaux et coopératifs, ils n'en furent pas moins les plus agissants et les plus fertiles des théoriciens. Sans avoir parmi

1. « Certificats de dépôts ».

2. Eduard Bernstein, auteur de *Die Voraussetzungen des Sozialismus* [Les présupposés du socialisme] (1899), œuvre prônant la révision du marxisme dans un sens social-démocrate. Karl Kautsky et Karl Liebknecht furent deux dirigeants du Parti social-démocrate allemand, représentant respectivement le centre et la gauche du parti. Le renvoi à « David Frank » est incertain ; il pourrait s'agir d'une allusion à Ludwig Frank, député social-démocrate, partisan du vote de son parti en faveur des crédits de guerre en 1914. Engagé volontaire, il trouva la mort au front au tout début du conflit.

3. Allusion au Congrès du SPD de Dresde en 1903, où furent rejetés le réformisme et le social-libéralisme de Bernstein.

eux aucun homme de génie à égaler à Marx et à Proudhon, sans même être officiellement entendus ou suivis, en vérité, ils ont dirigé jusqu'à la guerre, et ils dirigent même encore en partie, le mouvement allemand et c'est eux qui établissent en somme la théorie la meilleure des nationalisations. L'idée que le « mouvement est tout »¹ est leur et elle est en effet complètement opposée, comme l'idée fabienne, à la notion d'un bouleversement total, d'une révolution politique qui ferait ensuite passer le socialisme dans les faits.

[15] Voilà à peu près le point où en était la doctrine, la pensée socialiste avant la révolution russe et la deuxième phase de celle-ci, celle du bolchevisme. On n'attendra pas de nous une discussion détaillée des idées et surtout des faits que le communisme a fait apparaître². Nous sommes abondamment renseignés sur les principes mis en circulation par une immense littérature éphémère et qui agitait profondément tous les partis socialistes du monde entier. Nous le sommes infiniment moins sur les réalisations opérées par les communistes russes au pouvoir, présidant par la terreur à une immense expérience socialiste. En l'absence d'observations précises et impartiales, il est scientifique de ne pas trop spéculer. Cependant, voici déjà deux observations.

D'abord, comme doctrine, le bolchevisme n'apporte rien de neuf, absolument rien. Il se présente, à notre avis à bon droit, héritier d'un marxisme intégral ; il l'est en effet. C'est un socialisme d'État, révolutionnaire, se bornant à

1. Référence à la formule de Bernstein – « ce qu'on nomme le but ultime du socialisme n'est rien pour moi, c'est le mouvement qui est tout » – qu'il évoque et commente à la fin de ses *Présupposés du socialisme*. Mauss l'a déjà citée plus haut en marge.

2. Sur la question du bolchevisme, Mauss publie quelques années plus tard une « Appréciation sociologique du bolchevisme », *Revue de métaphysique et de morale*, vol. XXI, n° 1, 1924, repris in Marcel Mauss, *Écrits politiques*, op. cit., p. 537-567.

«socialiser» le capital ; il est cela et n'est que cela. Il n'a de neuf qu'une tactique¹, <un compromis entre> le blanquisme et le marxisme d'avant Erfurt². C'est une discipline du coup d'État, consigne^o économique érigée en règle générale pour tous les partis socialistes : un principe de dictature, non même pas pour la classe ouvrière, mais pour un parti communiste réalisant à coup de décrets son idéal.

Or – c'est ici notre seconde observation –, autant qu'on en peut juger malgré les obscurités qui enveloppent toute la documentation disponible [...], cet immense appareil [16] révolutionnaire n'a acquis définitivement que deux résultats négatifs : il a détruit le capitalisme russe ; il a détruit la propriété féodale russe. Voyons donc ce qui a été réalisé à propos des deux [ill.]. Le capitalisme russe était un capitalisme nain, les plus grandes fortunes étant celles de la famille impériale [...]; non seulement il était très faible mais il était pour 9/10^e étranger. Mais il y a plus, le capitalisme russe était totalement ruiné par la guerre dès 1915. La socialisation des banques en janvier 1918 n'est que l'acte définitif de la banqueroute russe.

D'ailleurs, depuis 1916, le gouvernement des Soviets – nous le croyons sincère à ce sujet – fait un appel constant au capitalisme cosmopolite, offre de reconnaître des dettes, publiques et privées ; offre de reconstituer les [ill.] appartenant à des firmes privées étrangères à condition qu'elles se soumettent aux régimes fixés par les Soviets pour les contrats ouvriers [...] – l'État soviétique,

1. «Caractère purement tactique, sans organisation des Soviets, laquelle n'est nullement caractéristique des Soviets.» [*Note marginale de Marcel Mauss.*]

2. Il s'agit d'une référence au «programme d'Erfurt» du Parti social-démocrate allemand, dont la rédaction est confiée conjointement à Bernstein et Karl Kautsky. La suite du présent paragraphe, ainsi que les huit suivants (jusqu'à «Pas un sociologue») ont été omis par le dactylographe. Ils ne se trouvent pas non plus dans l'édition de 1997.

fournisseur de main-d'œuvre, abandonnant le contrôle des bénéfiques ; offre de vastes concessions, minières, ferroviaires surtout, du genre de celles dont des contrats ont déjà été passés avec des syndicats suédois et américains° [ill.]. Si le régime bolcheviste se solidifie, ce sera en s'organisant avec le capitalisme le plus qualifié. Loin de nous l'idée de faire à ces hommes un reproche d'être opportunistes ; nous leur rendrions plutôt pleinement hommage à ce propos. Ils ont le sens des réalités, et des compromis nécessaires.

Voyons maintenant le résultat de la Révolution agraire. Les Bolchevistes ont composé avec la propriété individuelle [ill.]. Ils ont enlevé°, ou plutôt les paysans ont pris les terres des nobles [...]. En fait, et même en droit, l'histoire de ces trois dernières années du bolchevisme est celle de transactions continues passées entre un Parti communiste et une Révolution paysanne qui a été [17] au suprême degré individualiste. Car l'appropriation de la terre [...] a été exclusivement individuelle. Les documents officiels bolcheviks avouent° que 10 % seulement des biens sont soviétisés. Il faudrait encore voir comment et par qui sont administrés ces domaines où le plus souvent l'ancien propriétaire est, d'accord avec le Soviet local, resté administrateur de la partie des terres que les paysans du lieu n'ont pas voulu prendre. Mais admettons que le partage ne se soit fait qu'entre paysans « petits et moyens » et que le kulak n'a pas été favorisé°. Il résulte en tout cas de la série de décrets des commissaires du Peuple qu'après avoir nationalisé le sol, puis prétendu à une <simple> propriété croissante°, puis à un simple droit de contrôle et de réquisition, le gouvernement bolchevik a fini même par abandonner ce droit de réquisition, qui connaissent° pourtant [...] les gouvernements les plus réactionnaires, et les plus entichés de propriété individuelle. Donc, ce que la Russie a fait, c'est sa Révolution agraire, individualiste, tout à fait à la façon de

1789. Elle intéresse 90 % de la population, elle représente la presque^o totalité de la fortune russe actuelle. On assiste ainsi en Russie à un phénomène d'accouchement d'une Révolution de type dit bourgeois par des théoriciens socialistes – individualiste serait plus exact, sérieuse, efficace ; et d'une Révolution communiste, restreinte à certaines formes de propriété peu importantes, à une partie de la population et des richesses urbaines et industrielles et minières – et surtout négative et nihiliste.

Resterait encore à savoir si cette seconde révolution est solide, dans quelle mesure elle aboutit à un échec économique. Elle a non pas socialisé [ill.] l'économie russe ; n'ont-ils pas plutôt défait toute forme [18] d'économie sociale russe, y compris les plus démocratiques, comme les coopératives de crédit et de consommation. [...]. Les deux acquis définitifs de la révolution russe – destruction d'un régime politique pourri et instauration de la propriété paysanne – n'ont rien de spécifiquement communiste, bien au contraire. De même les rares choses que l'on peut vanter^o de l'effort des commissaires^o sont l'ordre qu'ils font régner en Russie, leur patriotisme, leur autorité ; c'est enfin et surtout les intentions et les projets qu'ils ont en matière d'éducation, de science, d'art, d'hygiène ; mais tout ceci n'est encore une fois pas spécifiquement communiste, la Révolution française, si bourgeoise qu'elle fût, ayant, en cet ordre, bien autrement innové et réalisé.

Nous concluons donc. N'est réellement socialiste en Russie que la suppression du capitalisme, de toute évaluation [ill.] (la banqueroute du rouble, la fabrication du papier-monnaie a été d'ailleurs plus efficace que tous les décrets), de tout mouvement de fonds [...], de toute spéculation. En somme la destruction absolue du régime économique bien normal chez nous. Il est évident qu'à la longue les commissaires réussiront à faire fonctionner la machine industrielle russe et à assurer le bien-être russe. <Leur expérience aura été décisive : ils auront démontré qu'un

régime national de production et de distribution des richesses est possible.> Le temps seul prouvera cela. Il serait de l'intérêt [ill.] de la civilisation qu'on laissât à ce peuple si jeune le temps et la liberté nécessaires pour vivre° toute cette généreuse entreprise. Les grandes nations démocratiques doivent laisser à ces [19] hommes après tout désintéressés la liberté de procéder à cette réalisation nationale, puisqu'aussi bien ils ne demandent pas mieux que de respecter les droits des autres nations et de leurs nationaux. Ils ont actuellement le blocus, la guerre civile et la guerre avec l'étranger comme cause de leurs échecs intérieurs, et de la terreur, et de la censure, et du régime policier et militaire grâce auquel ils gouvernent, et du mépris des droits internationaux publics et privés. On devrait, s'ils s'y prêtent, les mettre dans une situation normale, de gouvernement de fait. Même ceci fait, il ne faudrait pas leur reprocher outre mesure les transactions qu'ils opéreront avec les capitalistes du monde entier; il faudra évidemment, s'ils durent, qu'ils s'adaptent au milieu universel encore en force dans d'autres régimes économiques [...].

Cependant à deux points de vue, nous nous permettons de douter du succès de leur entreprise, même dans la paix. D'abord ils ont été incapables de faire fonctionner l'organe essentiel de leur régime, le seul qui eût pu donner à leur République sociale l'aspect d'une association° de producteurs : le Soviet, le Conseil ouvrier d'usine ou d'industrie. Ils ont été obligés de le réduire à un rôle de simple comité de travail, d'établir la dictature personnelle des directeurs d'industrie appointés par le ministère des Commissaires du Peuple, et même d'instaurer un régime d'émulation entre les quelques usines encore en marche, régime qui ressemble comme un frère au régime compétitif qu'il s'agissait de détruire. [...]. [20] En second lieu, ils ont été incapables de faire disparaître le marché libre et la spéculation; ni non plus la petite industrie et le petit commerce. Les lois soviétiques ont fini par ne pas « nationaliser »

toute entreprise n'occupant pas plus de dix ouvriers, et il suffit à un capitaliste de réduire en somme son entreprise pour en rester^o maître. Bien plus, le kustar – petit commerçant – a réussi non seulement à se faire considérer comme loyal, mais encore à s'introduire dans l'organisation coopérative des Soviets, à avoir même des coopératives de kustar^o [...]. L'avis unanime des observateurs est qu'il se constitue, sur les ruines de l'ancienne, faible et arriérée et minime bourgeoisie Russe, une immense petite-bourgeoisie ; la difficulté de se procurer des objets de première nécessité – savon, graines, etc. – a multiplié le nombre des intermédiaires, malgré la prétention du gouvernement communiste de les supprimer. On dit enfin que le commerce des changes, vieux roubles contre nouveaux, celui des valeurs ayant cours dans le reste de l'Europe, celui [des] matières, métaux précieux (or compris), et pierres précieuses n'a jamais été plus intense, en vue surtout de l'émigration, ou des achats à l'étranger. Mais de ceci, nous n'avons d'autre information sûre que les condamnations publiques publiées par les journaux officiels des Commissaires et des Commissions [ill.] contre la spéculation, et il est impossible de voir en quelle proportion le commerce de l'or et des valeurs diverses s'est étendu. Nous serions pour notre part fort disposé à le croire considérable, comme il est naturel en un pays où il n'existe plus, en réalité, aucune monnaie ayant [21] économiquement, sinon légalement, cours. Sans organisation ouvrière sérieuse, sans contrôle sur cette petite-bourgeoisie naissante, il faut craindre que les communistes russes ne réussissent pas à établir juridiquement, économiquement, le régime qu'ils ont schématisé dans leurs décrets, et pour lequel ni leur nation ni même leur prolétariat, et encore moins le milieu international, ne semblent prêts.

Mais s'ils disparaissent, il restera d'eux un souvenir. Comme la Commune de Paris, la période bolchevique de la révolution russe laissera des traces^o dans la pensée

socialiste. L'idée de ce que peut une poignée d'hommes résolus, celle du pouvoir exercé au nom du socialisme pendant trois ans déjà, agira dans la mentalité des masses. Le fait politique est là, et il a son prestige. Pour tous ceux qui se réclament du socialisme, il y a ou il y aura à l'Est de l'Europe une sorte de Salente, où des hommes ont tenté l'impossible pour le peuple, et sans^o le peuple. Historiquement cette période peut n'être, au fond, [que signe] d'atroce dépression nationale, de folie de toute une partie d'un peuple, de passivité inouïe de toute une immense population. Idéalement, elle sera représentée autrement, même dans la pensée du peuple russe, sûrement dans celle de quantités considérables de prolétaires : comme un essai sincère, courageux, de socialisme « sans peur » qui a échoué devant le capitalisme international. L'échec du bolchevisme ne sera sans doute pas attribué aux bolcheviques eux-mêmes. Le socialisme, pour les socialistes eux-mêmes, n'en existera pas moins, [22] réalisable ; l'expérience russe sera au contraire une de celles dont ils s'autoriseront. Peut-être, surtout si la fin de ces hommes est belle, et [ill.] si c'était un autre parti socialiste, plus démocratique, qui leur succédait, leur nom serait haussé même par ceux qui actuellement les combattent, comme l'est le nom des Conventionnels dans notre pays.

Cependant ni de l'échec, ni du succès de l'immense aventure russe, il ne faudra conclure ni pour ni contre le socialisme, doctrine des classes laborieuses des grandes nations démocratiques d'Occident. Le succès remporté contre un « capitalisme nain », après une guerre qui a ruiné toutes les forces conservatrices d'un pays, en abandonnant au paysan même la rente foncière, en donnant à des capitalistes étrangers des concessions formidables, de vrais lambeaux de territoire, ne serait pas si grand qu'on puisse le considérer comme un précédent. D'autre part si le communisme russe est défait [ill.] – par le blocus ; par la guerre civile et étrangère ; par l'intrigue capitaliste ; par

l'incapacité notoire des dirigeants dont très peu étaient rompus aux affaires, dont un certain nombre sont des fous ; par l'incapacité encore plus grande d'un prolétariat encore complètement illettré ; par l'effroyable égoïsme d'une classe paysanne qui d'un côté ne veut pas renverser le régime qui lui garantit la terre, mais de l'autre ne veut pas non plus travailler avec lui, et en réalité bloque et affame les villes —, ce sont les causes russes et internationales qui auront causé la défaite du socialisme, si elle a lieu en Russie.

[23]¹ Pas un sociologue ou un historien ne peut jamais comparer la Russie aux grandes nations ; elle n'est ni de même sorte ni du même âge ; elle a à peine dépassé le stade de la vie sociale que nous avons qualifiée d'empire et d'État ; elle n'en est pas au régime de la nation ; elle y arrivera ; peut-être même est-elle plus loin que la Chine où il y a au moins une morale nationale ; elle en est sûrement plus loin que le Japon n'en était il y a soixante ans. Une révolution politique lui était nécessaire pour devenir une nation de citoyens et non un vaste troupeau de peuples amorphes, maintenus par la passivité à un régime autocratique. Ceci est un fait acquis, la Russie a eu son 1789, son 1793 ; maintenant, réussira-t-elle sur cette table rase à édifier un régime socialiste ? Est-elle en train de faire l'économie d'une révolution, suivant le mot de Marx, une révolution sociale en même temps que politique ? L'avenir proche le dira. Mais l'échec possible des communistes russes ne prouverait pas que le socialisme est impossible dans des pays politiquement, économiquement et surtout moralement et

1. Mauss a commencé ici la phrase suivante, qu'il a ensuite raturée : « Le problème se pose autrement dans nos grandes et petites nations arrivées à une phase de conscience, de législation [ill.], d'économie ordonnée : [...] les caricatures de vie sociale et nationale que nous a toujours envoyées la Russie ne prouvent rien pour au contre aucun régime politique. »

intellectuellement plus avancés. Leur succès relatif ne prouverait pas que ce socialisme d'État s'impose dans les pays d'Occident, ni même qu'il y serait viable, ni même qu'il y serait désirable, car il n'y serait instauré qu'au prix d'un très grand nombre de mœurs, d'organisations, d'idées démocratiques, de libertés péniblement acquises, et auxquelles les peuples, même les plus durement éprouvés, ne veulent pas renoncer. De plus, il est presque sûr, vu l'état économique du monde, qu'il ruinerait au moins momentanément [24] et affamerait les masses ouvrières qui pourraient le souhaiter et l'instaurer de force, parce qu'il désorganiserait non seulement le capital et la production nationale (remarquons que nous ne disons pas le capitalisme), mais encore toute la souplesse de son emploi, sa valeur mondiale, et surtout supprimerait cette création fondamentale des sociétés modernes, le marché national et mondial. Cette suppression est peut-être possible dans un pays qui était pour ainsi dire économiquement amorphe comme la Russie. Peut-être en l'absence de tout capital les Russes essaieront-ils de constituer un régime national fermé d'échanges et de production. Ce serait, dans ce cas, une preuve considérable de la possibilité du socialisme intégral, du communisme, d'un autre système de vie sociale que le « système des prix »¹. Cependant, nous, en Europe civilisée, avons, pour en conserver certaines formes, à nationaliser le capital et la production, à organiser le marché, non pas à les détruire.

Le problème se pose donc tout autrement qu'en Russie. La renaissance de la Russie n'a que faire avec les problèmes politiques et sociaux de l'Europe occidentale, des États-Unis et des Dominions.

Il est temps de le poser en fait et non plus en droit.

Pour cela procédons comme nous avons fait à propos de l'internationalisme. Voyons ce qu'il y a de choses éco-

1. « [Cf.] Thorstein Veblen ». [Note marginale de Marcel Mauss.]

nomiques nationalisées ou en voie de nationalisation ; voyons quelles sont les mœurs, les régimes et les tendances des nations modernes. Abandonnons le terrain des doctrines, évitons les « *saltus mortalis* » qu'elles font dans l'avenir. Examinons le passé et le présent et construisons une courbe serrée des faits, tâchons seulement de l'extrapoler vers un futur tout à fait proche [25], de déterminer le possible, mais aussi tout le possible dans les constructions qui s'imposent.

Le socialisme, avons-nous dit, n'est autre chose que l'ensemble des idées, des formes et des institutions collectives qui ont pour fonction de régler par la société, socialement, les intérêts économiques collectifs de la nation.

Il suit, de cela, deux conséquences. D'abord, le socialisme est lié à l'expérience des nations ; il n'était pas possible avant qu'elles se fussent formées, c'est-à-dire avant que la notion de la patrie comme chose publique, fut devenue fondement de droit public et de l'individu ayant des droits sur tout ce qui était public¹. En d'autres termes, il avait deux conditions à sa naissance. Le socialisme ne pouvait apparaître avant que fussent proclamés les droits de l'homme et du citoyen, observation que négligent en général les écoles socialistes qui, même non matérialistes, négligent surtout hors de France ce point de vue, au contraire admirablement représenté jusqu'à l'échec des idées de démocratie sociale dans la République de 1848. D'autre part, le socialisme ne pouvait avoir d'intérêt que lorsque le domaine économique de la collectivité devint tellement grand que son abandon à des gestions privées ne se comprenait plus, ou plutôt n'était plus compris par un nombre toujours plus grand de personnes. Autre observation que négligent également les législateurs pressés du socialisme qui, intervenant [26] dans le monde entier,

1. « "Fortune publique" était le titre exact romain et anglais des *Res publica* et *Commonwealth*. » [Note marginale de Marcel Mauss.]

prétendent y acclimater^o un régime uniforme de propriété. Les notions et institutions qui méritent le nom de socialisme sont à mille lieues de ces utopies et de ces bouleversements, et supposent au contraire le plein développement des régimes industriels, d'une propriété privée, d'une propriété collective, qu'il s'agit précisément de faire passer du fait au droit, ou plutôt d'attribuer aux vrais propriétaires, les diverses collectivités dont se compose la nation.

La deuxième conséquence est le corollaire du principe posé en premier : c'est que, à notre avis, toutes les sociétés qui ne sont pas encore des nations auront à le devenir avant de pouvoir se muer en républiques sociales. En d'autres termes, il est vraisemblable qu'elles pourront se passer de se mettre en démocraties, du moins dans les prochaines décades, et il est invraisemblable qu'elles puissent faire ce que prétendent faire les Russes, une révolution qui ne serait que sociale et non démocratique. Il y a utopie à ce sujet dans tous les jeunes partis communistes de toutes ces jeunes nations où le bolchevisme « rampant » a cependant conquis une incontestable autorité. Ou nous nous trompons fort ou ces nouvelles républiques ne pourront qu'une chose, éviter les concessions et les exploitations auxquelles se sont soumises les nations les plus anciennes. Elles sauront peut-être réserver au domaine public les richesses publiques et ne pas commettre les fautes des deux derniers siècles, mais elles ne feront ainsi qu'accélérer, grâce aux capitaux [27] faits par les vieilles nations, une évolution qui ne consiste qu'à réaliser économiquement la démocratie et non pas la remplacer par un régime encore non conçu et surtout non pratiqué. Autre point de vue sur le même fait : là où le domaine public est encore, vu l'insuffisance du développement économique de la nation, inexistant ou faible, même dans de grandes sociétés représentant d'immenses intérêts comme la Russie et la Chine ou l'Inde, il est clair qu'il ne peut être question que de socialisme d'État. Il

n'y a pas en réalité de socialisme industriel à réaliser, de classe ouvrière à changer de l'état de salarié à l'état de gérante d'intérêts ; il n'y a que des virtualités de tout cela et la politique ne peut en tenir compte que comme des faits futurs à escompter, à ne pas négliger dans des calculs. Mais l'application sociale des doctrines de Marx ou des préceptes de Rathenau, à la Russie ou à la Chine, aboutissent ou aboutiraient aux plus folles et plus déplorable conséquences.

Et nous pouvons déduire tout de suite de ces deux observations une autre observation importante : loin que le socialisme soit un adversaire, comme le communisme utopique l'a toujours été et l'est encore, de la propriété individuelle, il la suppose. D'abord, ceci est constant dans la doctrine depuis Saint-Simon et surtout Proudhon, il tend à la réaliser et à donner aux travailleurs [28] la propriété collective – par la forme anonyme mais individuelle par le titre à en jouir – des moyens de production et des fruits du travail. (Nous verrons que penser de ces formules classiques mais inexactes). Ensuite, il a toujours revendiqué la propriété individuelle des objets de consommation. C'est une très grande absurdité des doctrines qui critiquent le socialisme que de lui reprocher une théorie qui n'est que celle des plus vieux et des plus arriérés des communismes. La liberté de jouir à sa guise d'un minimum de propriété, d'user et d'en abuser, est le but de la revendication ouvrière d'une « vie décente », et dans les doctrines courantes ou classiques, qu'elles soient périmées ou en floraison, les changements dans le régime de la production n'ont d'autre but que d'assurer à chacun le bien-être et la propriété absolue de son *home* et des choses nécessaires à cette vie décente. Que l'idée ne soit pas toujours claire chez ceux qui bavardent de ces choses, c'est entendu ; il n'en est pas moins le point où se tranche le différend entre les écoles anarchistes et communistes d'une part et les écoles socialistes [de

l'autre], les uns assurant qu'il suffit de tout mettre en commun pour que chacun selon ses besoins puisse jouir de tout, les autres reconnaissant les droits de chacun selon son travail, mais le reconnaissant à fond, et donnant en somme un titre de propriété vraiment [ill.] sur ce qu'on appelle « les fruits du travail ».

[29] Mais il y a plus. Ce n'est pas seulement la propriété individuelle de type anonyme et celle de la maison, du mobilier, des réserves et choses familiales que suppose le socialisme, c'est la propriété individuelle du type dit bourgeois, compétitif, anarchique, pour nous servir des termes du socialisme pamphlétaire, de type romain pour parler en historien et juriste. D'une part, il ne s'agit de nationaliser ou municipaliser, ou collectiviser que des choses qui auraient été abandonnées par erreur à d'autres propriétaires que les vrais intéressés à la gestion, qui doivent devenir les vrais propriétaires. Aussi, laisse-t-on en dehors de tous les projets de nationalisation ou de socialisation toute la propriété ou la production artisannière ou petite paysanne. Même les communistes russes ont, nous l'avons vu, non seulement laissé s'établir mais finirent par reconnaître la pleine propriété individuelle de la terre même, et la pleine liberté des industriels employant moins de dix ouvriers. Il est clair que tous les pays de l'Est de l'Europe, l'Italie, prochainement l'Espagne, déjà agitée en Andalousie d'ailleurs, ont à opérer une révolution agraire, à dissoudre les grandes propriétés, à partager entre les paysans qui veulent être propriétaires ; à la française les terres des seigneurs ruinés avec [30] les régimes aristocratiques écroulés, ou contre lesquels on lutte là où en subsistent des traces. L'assouplissement de la lutte agraire en Angleterre n'est qu'apparent ; elle est assez vive en Écosse et en Irlande. C'est que la loi Wyndham¹ en a

1. Wyndham Land Act de 1903, introduisant en Irlande le principe

été le traité d'une paix victorieuse des paysans irlandais qui ont réalisé leur révolution agraire avant la politique et leur indépendance. Chez nous-mêmes, le socialisme à la campagne est surtout la lutte contre le propriétaire non exploitant et les *latifundia* qui subsistent dans quelques départements. En fait le socialisme, en face de l'artisan et du petit paysan propriétaire, non seulement capitule par politique, mais encore se confond avec les doctrines les plus individualistes. Il le fait grâce à cette échappatoire qu'il n'y a pas lieu de changer le régime de la production là où le producteur, le travailleur et le distributeur des moyens de production est un seul et même individu. Mais cette souplesse de doctrine trahit un fait beaucoup plus grave ; c'est qu'aucun parti socialiste même ceux qui seront ou furent au pouvoir en Russie, en Tchécoslovaquie et en Allemagne, n'ont osé nationaliser autre chose que les grandes industries, les très grands domaines et les très grands intérêts, et que la division de bien-fonds dans tous les pays s'est faite suivant le type de la propriété bourgeoise la plus radicale. [31] Donc, en fait, la propriété individuelle n'est pas incompatible avec les institutions socialistes et il est encore un nombre considérable de catégories de richesses dont même les socialistes les plus radicaux ne comprennent l'appropriation qu'individuelle.

Le socialisme suppose encore la propriété individuelle à un autre point de vue ; ceci était extrêmement familier aux théoriciens de la période héroïque. Imbus de métaphysique hégélienne à partir de 1840 environ, ils ne concevaient la révolution, la bourgeoise, et la socialisation que comme la dépossession des propriétés individuelles. Ceci date même de Saint-Simon qui, sur ce point, était un précurseur de l'hégélianisme lui-même. La

d'un soutien étatique aux transferts de terres au bénéfice des petits paysans.

révolution supposait la propriété qu'il fallait détruire. Dans une certaine mesure, ces formules abstraites ou politiques sont encore exactes. L'édifice de l'industrie, des services publics, au XIX^e et au XX^e siècles, sauf en de rares pays et sous des formes relativement rares, est exclusivement l'œuvre de l'individu, du bourgeois, des capitaux privés. Il s'agit de [32] transférer en somme les richesses et les capitaux créés par un régime à un autre et, par conséquent, le régime futur est fonction – négation – du présent. Pour la moyenne partie des socialistes, surtout ceux de la masse, le socialisme est un redresseur de torts. Mais de même que le gendarme suppose le voleur, de même la propriété collective à instaurer suppose l'accaparement des capitalistes individuels. Vue un peu enfantine bien que très généralisée et base même de la propagande. Mais elle a pour mérite de traduire en termes vulgaires l'idée, juste, commune, de Saint-Simon, de Proudhon et de Marx, que le socialisme, comme régime, ne peut venir qu'après le régime capitaliste et n'en est que le successeur et l'héritier. Peut-être même certaines écoles exagèrent-elles avec trop de rigidité le point de doctrine. Les Mencheviks russes, c'est-à-dire les socialistes démocrates marxistes modérés, et en général tous les marxistes modérés, sont d'avis que même dans des pays où le capitalisme est faible et inconsistant, il faut d'abord le laisser évoluer et se concentrer pour pouvoir ensuite le socialiser. Certains vont même jusqu'à n'attendre que d'une concentration excessive des capitaux, de la prolétarianisation croissante des masses, l'abolition du capitalisme qui sera à soi-même « son propre fossoyeur ». Le fatalisme économique et moral n'a rien de juste, ni politiquement, ni historiquement. Il n'est pas sûr que des régimes socialistes [33] ne puissent s'instaurer dans des pays neufs par rapport au capitalisme. Et en fait les nouvelles nations anglo-saxonnes, des Dominions, ont su infiniment mieux que les métropoles ou mieux que les États-Unis se

défendre contre le capitalisme, national tout au moins. Il n'est nullement sûr que d'une plus grande concentration des capitaux suive une prolétarianisation progressive des anciens artisans, petits propriétaires, etc., ni même que de cette prolétarianisation, si elle a lieu, suive une diminution des salaires et du taux de vie. Bien au contraire, comme nous le verrons, les pays de hauts salaires sont ceux de grand capitalisme et non de classes salariées fortes, de prolétaires satisfaits, de gens contents [...]. Surtout il n'est pas évident que les masses, le public, la nation, doivent attendre pour légiférer et même révolutionner qu'une évolution économique soit terminée.

En réalité, sur ce point, toutes les écoles socialistes se trompent et la pratique est tout autre qu'elles ne le souhaitent. Le rapport entre les régimes qui vont se suivre dans l'histoire n'est nullement celui qu'ils décrivent. Il est parfaitement vrai que le socialisme est l'opposé du capitalisme ; il n'est nullement vrai qu'il soit l'opposé de la propriété individuelle. À ce point, le socialisme moderne n'est que l'héritier des anciens communismes ; il nie une forme de droit de propriété, mais celle-ci, ayant été et étant encore normale, a toute chance de subsister tant que les hommes y croiront, même après que [34] les régimes économiques qui le supposent auront cessé d'être les seuls. Il y aura des survivances, des institutions entières peut-être, par exemple la réserve d'héritage – le droit des ascendants et des descendants à hériter l'un de l'autre malgré tout testament contraire –, trace des anciens communismes familiaux subsistant dans le droit français du Code civil, alors qu'elle a disparu de presque tous les droits modernes. De même, il se pourra que des masses d'institutions négatives de la propriété individuelle se superposent à des masses d'institutions du type que nous connaissons. Cette idée de la contradiction des régimes économiques est une des plus familières° chez les doctrinaires du socialisme comme chez ceux qui les critiquent. [...].

Comme nous allons le voir, les progrès économiques, techniques et moraux des nations modernes ne commandent nullement ces alternatives révolutionnaires et radicales, ces choix brutaux entre deux formes de sociétés contradictoires, mais ils se font et se feront par des procédés de construction de groupes et d'institutions nouvelles à côté et au-dessus des anciennes. Les vues^o dramatiques et romantiques de l'histoire n'ont rien à faire avec la réalité. La décadence d'un régime et la renaissance d'un autre n'ont pas nécessairement cet aspect catastrophique et tragique des révolutions ; c'est plutôt la chute lente des vieilles dents et la croissance obscure des neuves qui servirait à se figurer cette successions des régimes, en général¹. Que certains conflits soient possibles et même violents, il serait absurde de le nier dans le passé et de ne le pas prévoir dans l'avenir, mais il est absurde de concevoir que le conflit et [35] la violence soient le but et la succession des institutions, le simple résultat. Penser ainsi, c'est confondre le mode d'une action, confondre l'accident avec l'action elle-même. C'est ravalier au rang de simples événements humains, historiques, comiques aussi souvent que tragiques, les majestueuses et considérables altérations et les naissances et les destructions de ces êtres de raison infiniment réels que sont les institutions des nations.

Le socialisme, celui des faits, ne fait donc pas métier de substituer une société nouvelle aux nôtres, de nous transporter dans une cité idéale dans une Salente à la Fénelon² ou à la russe. Le socialisme c'est le mouvement économique qui édifie une propriété nationale et des propriétés collectives par-dessus, à côté et en-dessous des

1. « Toutes ces métaphores : "la force accoucheuse des révolutions", la "haine créatrice", etc., sont des formules littéraires, des expressions rhétoriques ». [Note marginale de Marcel Mauss.]

2. Allusion à la cité utopique des *Aventures de Télémaque* de Fénelon (1699).

autres formes de propriétés et d'économies. Il est inutile de tout nier pour construire ; il faut construire envers et contre tout, si l'on veut, mais construire avant tout. C'est ce qui se fait d'ailleurs dans nos sociétés occidentales, nous avons vu comment : nous avons vu au livre précédent comment l'autre nationalisme de demain n'est pas contraire aux nationalités d'aujourd'hui [...]. De même nous allons voir que ce sont les institutions et les groupes des sociétés d'aujourd'hui qui tendent souvent en dehors et au-delà de toutes idées préconçues vers une socialisation toujours plus grande d'un nombre toujours plus grand d'objets.

En décrivant ces faits, nous ne serons plus dans [36] le domaine d'Utopie que nous ne l'avons été quand nous avons décrit les idées, forces, institutions collectives qui composent l'internationalisme. Et nous aurons l'incomparable avantage, à ce point de notre étude, de pouvoir voir des choses que nous n'avons pu que pressentir dans le mouvement d'internationalisation. Nous pourrions cette fois montrer les groupes sociaux naturels déjà évolués qui sont intéressés dans cette évolution. Nous sommes ici sur le terrain de la sociologie la plus précise et de l'histoire la mieux faite, la moderne, celle où les faits sont connus le plus directement et surtout, chose capitale pour la sociologie, par les chiffres et dates et lieux, par les procédés de la statistique, en un mot. Nous pourrions non seulement indiquer mais chiffrer et doser, donner des chiffres absolus et mesurer l'importance des mouvements.

...the first part of the paper, we have seen that the ...
 ...the second part, we have seen that the ...
 ...the third part, we have seen that the ...
 ...the fourth part, we have seen that the ...
 ...the fifth part, we have seen that the ...

...the sixth part, we have seen that the ...
 ...the seventh part, we have seen that the ...
 ...the eighth part, we have seen that the ...
 ...the ninth part, we have seen that the ...
 ...the tenth part, we have seen that the ...

...the eleventh part, we have seen that the ...
 ...the twelfth part, we have seen that the ...
 ...the thirteenth part, we have seen that the ...
 ...the fourteenth part, we have seen that the ...
 ...the fifteenth part, we have seen that the ...

CHAPITRE III

Les faits économiques¹

On peut distinguer trois sortes de faits dans l'ensemble des mouvements par lesquels les nations modernes ont progressivement pris conscience de leur vie économique et ont tenté de la diriger consciemment.

(1) Il y a d'une part les faits économiques proprement dits qui sont eux-mêmes des faits de socialisme, des règles et des progrès d'organisation économique générale des nations ou sectionnelle de grandes collectivités dont elles sont composées : industries de l'État, des régions, des communes ; organisations nationales des capitalistes et industriels, organisation nationale des salariés (syndicats), des consommateurs (coopération), organisation de la mutualité (assurances). Ce sont les intérêts eux-mêmes qui se sont collectivisés.

(2) Il y a le mouvement politiquement économique venant d'en haut : la prise de conscience et de direction des services économiques de la nation. Non seulement il

1. Tiré du dossier MAS 30.4. Les premières pages ne se trouvent dans le fonds qu'en version manuscrite. Il s'agit, peut-on penser, de l'introduction. Il est écrit en marge : « Droit de société. Loi du 20 août 1920. Conseil d'État du 24 déc. 1920. ».

a fallu légiférer pour régler mieux la soi-disant anarchie capitaliste, faire des lois sur les sociétés anonymes, corporations, trusts mais encore il a fallu diriger théoriquement, pour ou contre les capitalistes, [2] l'économie de la nation : protectionnisme, concessions, tarifs des services concédés. Enfin et surtout il a fallu protéger le travailleur, ses organisations et la vie même et la sécurité individuelle de la nation. De là une immense et puissante législation tout à fait caractéristique des sociétés modernes, complètement inconnue de tous les types de sociétés antérieures ou encore différentes.

(3) Il y a le mouvement politico-économique venu d'en bas, de la masse des citoyens composant la nation, et surtout de ses classes déshéritées. Le mouvement est double : associations volontaires tendant à l'obligation, coopératives, syndicats, mutuelles ; partis populaires ; pressions de l'opinion publique et de ces divers corps sur l'État, soit qu'il légifère et protège les citoyens, soit qu'il permette une libre lutte des masses contre les classes possédantes, soit qu'il cède lui-même et institue des services nouveaux en leur faveur. Ce mouvement lui aussi est caractéristique des sociétés modernes : mi-volontaire et mi-obligatoire, mi-économique et mi-moral, il est le fait de citoyens arrivant à la conscience de nouveaux intérêts, de nouvelles formes juridiques et les imposant consciemment et volontairement à l'État. Ce n'est plus simplement la politique des théoriciens, c'est la politique de la majorité des citoyens qui est devenue rationnelle, claire, souvent plus claire et sensée que celle de leurs dirigeants réactionnaires ou révolutionnaires.

FAITS ÉCONOMIQUES¹

On s'étonnera peut-être que nous ne décrivions pas longuement ici le principe même fondamental dont le marxisme et tout le socialisme à sa suite ont fait leur point de départ : la concentration progressive des industries et des capitaux et la prolétarianisation progressive des masses, réduites de plus en plus au salariat, dépossédées de leurs moyens de production. C'est que ce fait n'est nullement aussi capital et qu'il n'entraîne pas les conséquences que l'on veut bien dire ; de sorte que la réfutation de la théorie de ce fait n'a nullement l'importance que l'on croit. Les capitaux se concentrent en effet de plus en plus, ou plutôt il existe des concentrations industrielles et capitalistes formidables, inouïes et il y avait encore vingt ans. La Steel Trust, la Standard Oil, dépassaient de beaucoup 5 milliards de francs-or avant la guerre. Les mouvements de fonds de nos grandes banques excèdent de beaucoup la fortune publique d'autrefois, du temps de Proudhon et de Marx. La compagnie Levy Brothers, la grande compagnie de savonnerie, Goats and Co., les fabricants de fil à coudre représentent chacun plus de 100 millions de livres sterling actuel. Or ces affaires sont, ou ont été presque toutes entre les mains de quelques familles, de sorte qu'il existe en effet maintenant et des [2] fortunes et des entreprises colossales, dans toutes les grandes nations et dans quelques petites, par exemple en Belgique. Mais il est inexact que cette concentration ait été opérée aux dépens d'autres formes de capital. Il y a en Angleterre, en France, à peu près toujours le même nombre de petits commerçants et industriels qu'autrefois, le même nombre de petites fortunes. En vérité, comme cela est bien démontré,

1. La version manuscrite de cette partie est déposée au dossier MAS 30.4 du Fonds, la version dactylographiée au dossier MAS 30.5.

il s'est créé un nombre de plus en plus grand de grandes industries et, parallèlement à elles ou pour elles, un nombre de petites industries suffisant pour remplacer les petites entreprises que la grande avait ruinées, comme par exemple les cycles, les photographes, les spécialités en général. Il n'est donc possible de parler que d'inégalité croissante entre les entreprises et les fortunes, et l'injustice est surtout dans l'excès de la fortune des uns plutôt que dans l'appauvrissement réel des autres.

Même la notion de prolétarianisation a besoin d'être révisée. Le petit propriétaire agricole qui quitte son champ, ou le petit artisan qui abandonne son établi, son métier, pour entrer en usine, ne sont nullement plus malheureux qu'ils ne l'étaient auparavant. Ils ne s'y risqueraient pas s'ils n'amélioreraient dans une grande mesure leur sort. En fait, s'ils font bon marché d'une indépendance qu'ils sentent précaire, ou bien dirigent leurs enfants vers la ville ou les emplois publics, c'est qu'ils y ont bénéficié. C'est bien d'ailleurs la très grande partie d'entre eux qui réussissent. On sait maintenant que ce sont les entreprises les plus concentrées, les plus richement financées qui paient les plus hauts salaires, que ce sont les pays les plus avancés industriellement qui font la plus belle vie et non la plus sombre à leurs classes laborieuses¹. Celles-ci ont une marge pour élever leur niveau de vie. Il faut en finir avec la mode [3] romantique datant de l'époque où Owen et Thompson² connaissaient les honneurs de la vie d'apprenti, et où les débuts de la grande industrie coïncidaient avec l'une des plus horribles exploitations de l'homme par l'homme que l'histoire ait connue.

1. « Théorie des hauts salaires [ill.]. Simiand, Sat[iotique] des ouv[r]iers des usines. » [Note marginale de Marcel Mauss.]

2. William Thompson, adversaire d'Owen, auteur de *An Inquiry into the Principles of the Distribution of Wealth Most Conducive to Human Happiness* [Enquête concernant les principes de distribution de la richesse les plus favorables au bonheur humain] (1824).

Mais la raison pour laquelle nous passons si vite est plus grave que ces considérations de fait. C'est une question de principe et de méthode et d'évidence. Ce ne sont pas seulement les théories socialistes qui sont inexactes sur ce point. Ce sont les théories des économistes et des sociologues. Toutes ces théories laissent dans l'ombre tout un côté, le principal du fait. L'économie politique, la sociologie économique n'ont pas à dire ici le dernier mot. La concentration des capitaux fait suite à l'industrielle ou bien la précède et la rend possible ; elle est effet ou condition, elle n'est pas cause suffisante ; elle n'est même pas du même genre. La concentration industrielle n'est pas un phénomène essentiellement économique ; c'est par erreur qu'on la classe ainsi. C'est parce que l'importance immense du développement technique de la société n'est généralement pas connue qu'elle est confondue avec le développement économique. L'étude de la concentration industrielle relève essentiellement de cette branche encore peu connue des sciences sociales, la technologie. Elle est un phénomène technique. Elle consiste en inventions et en progrès de l'industrie ou de la liaison des industries. Or on peut concevoir, et en fait on sait que nombre des inventions qui révolutionnent l'industrie chaque jour sont l'œuvre désintéressée de savants, d'ingénieurs, travaillant par satisfaction personnelle, morale, esthétique. Ni les capitalistes, ni les travailleurs manuels n'ont un droit particulier sur l'exploitation de ces inventions, lesquelles sont entièrement le fait des individus d'élite, et le bien de la collectivité. Nous reviendrons à plusieurs reprises sur ce point, regrettant chaque fois notre ignorance de la technologie [4] et de sa véritable histoire. Mais qui ne voit que ce sont les savants, les techniciens, encore plus que les ouvriers ou les capitalistes, qui ont vraiment fécondé le capital national ? Ils ont été l'élément mâle et non réceptif ou parasitaire de ce merveilleux et mystérieux processus qui réellement engendre la richesse des nations. Le

problème de la concentration industrielle relève donc essentiellement d'une autre branche de la sociologie, et sa solution pratique doit en être cherchée dans une direction toute nouvelle que nous indiquerons dans notre conclusion. Le problème de la concentration des capitaux est tout différent. Celui de la concentration des fortunes est à son tour différent de celui-là, et toute cette controverse est mal engagée, entre socialistes et auteurs qui les réfutent.

Ayant ainsi déblayé le terrain, voyons comment le régime économique des nations modernes s'est constamment et progressivement collectivisé dans les cent dernières années, comment, de lui-même, il est devenu de moins en moins le fait d'individus mais celui de groupements de plus en plus grands, de plus en plus conscients de leurs intérêts et de leurs forces, et gérant de plus en plus des intérêts autrefois et encore maintenant conçus comme privés par certains, conçus maintenant comme collectifs et publics par des parties de plus en plus importantes et éclairées du public.

[5] Nous diviserons ce sujet en deux parties : formation des collectivités capitalistes ; formation des collectivités économiques non capitalistes – la prise de gestion capitaliste par des collectivités non-économiques.

[I.] – FORMATION DES COLLECTIVITÉS CAPITALISTES

Nous entendons par ces termes le processus qui a poussé, du dedans, les intérêts capitalistes à passer eux-mêmes de la compétition aveugle et anarchique à un régime de collectivisation de plus en plus complet, conscient, réglé. Car il est inexact, bien que la propagande socialiste et l'apologétique bourgeoise classique soient d'accord sur ce point, que le régime capitaliste soit celui de la libre concurrence, et y tende de plus en plus. Bien au contraire, les capitalistes s'organisent de plus en plus, et

ce n'est que dans les pays de médiocre développement industriel, comme la France, que cette évolution est à peine commencée ; ailleurs, en Amérique, en Allemagne, ils ne sont nullement incapables de le faire. Ils y ont intérêt. C'est donc que la ligne courbe que suit l'évolution du régime lui-même des capitaux est bien une socialisation croissante et une individualisation décroissante.

FORMATION DU CAPITAL ANONYME ET COLLECTIF

[6] Inutile de s'appesantir sur ce sujet bien connu. La transformation de la forme juridique des principales richesses est le phénomène même de la propriété capitaliste, propriété individuelle de parts d'un capital d'une société anonyme, et à responsabilité limitée. Elle est essentiellement collective par conséquent ; parce qu'elle est anonyme et à responsabilité limitée, aux engagements non libérés [...]. La responsabilité est limitée car s'il¹ a droit à la totalité des dividendes, il n'est en rien, une fois libéré, solidaire des pertes de la société. Or la proportion de richesse ainsi possédée sous la forme anonyme croît chaque jour. La proportion des valeurs d'État ou de sociétés, et des autres titres de richesse, devient chaque jour plus grande. Même les estimations des valeurs cotées sur les diverses bourses ne sont pas exactes. Elles devraient être, surtout en France dans les dernières années, considérablement majorées, car un nombre considérable de très grandes affaires sont organisées sous la forme anonyme. Les titres n'ont jamais été proposés à l'admission d'aucune bourse de valeurs. Cette admission était inutile, puisque dans ces cas ce sont en général des familles intéressées à telle ou telle industrie et qui, pour éviter les inconvénients de partage, dissolution, liquidation,

1. « Il » désigne ici « l'actionnaire ».

renouvellements de contrats de société en nom collectif, ou en commandite, ont adopté cette forme de contrat, bien supérieur comme commodité [7] et perpétuité aux diverses formes d'association de l'ancien code civil¹. Les statistiques anglaises ou allemandes sont beaucoup plus exactes. En Amérique, en Angleterre, plus de la moitié de la fortune publique est possédée sous cette forme anonyme collective, en Allemagne, en France, beaucoup plus d'un tiers².

Les théories socialistes partent de ce fait bien connu pour dogmatiser et enseigner que l'on pourra socialiser les crédits sans difficulté, la participation de l'actionnaire étant des plus lâches à l'administration de l'affaire productrice de dividendes. Le raisonnement est des plus simples : le capital est déjà collectivisé, il peut donc l'être davantage, collectivisons le tout à fait. Mais il est aussi faux qu'il est simple, car si, à la rigueur, on socialise tous les capitaux actuellement détenus par des capitalistes privés, mais divisés^o dans des industries saisissables, il est évident qu'en même temps on tarit tout nouvel apport de capitaux à des nouvelles entreprises, ou à l'accroissement d'anciennes. En fait, on tue le capital en tuant le capitalisme. Ce qui est plus grave, on tue le capital national au profit du capital cosmopolite, car il faudrait, comme le savent les bolcheviks russes, qu'une belle expropriation s'opérât en même temps sur tous les marchés de valeurs du monde pour qu'elle fût efficace. Et d'autre part, on voit ces mêmes bolcheviks russes faire actuellement appel au capitalisme étranger sous la forme [8] hideuse et grave de vastes concessions de territoires entiers et d'exploitations directes, sans bénéfice pour la nation, d'immenses richesses naturelles qui sont le vrai capital de la nation. Si

1. « [Cf.] *Le Bon Marché* ». [Note infrapaginale de Marcel Mauss.]

2. « Stat[istique] de W. Sombart et de Marshall. » [Note infrapaginale de Marcel Mauss.]

bien que par un miracle d'inconséquence, les voici qui, pour éviter l'exploitation par le capitalisme russe du travail russe, mais en fin de compte au profit de la Russie, admettent l'appauvrissement du sol et du sous-sol russe, au profit de concessionnaires des moins respectables.

Le caractère socialiste de ce processus de concentration de capitaux doit être cherché ailleurs. Il ne consiste pas dans le fait de l'anonymat, ni même dans [ill.] celui des collectivités capitalistes qui les constituent. Il consiste dans la publicité et la disponibilité donnée à la richesse. Les titres même de propriété sont devenus eux-mêmes des marchandises et celles-ci sont l'objet non plus de simples contrats privés, mais d'une appréciation publique, en bourse. Il faut en effet se rendre compte que bien que tout l'édifice fragile et variable de droit commercial, sur lequel est fondé le régime des bourses de valeurs, ne soit qu'une espèce de compromis, de trompe-l'œil, il est destiné à concevoir sous les aspects de droit privé, individuel, des contrats et obligations civiles, un système de transmission et d'appréciation des richesses qui n'a rien à faire avec celui des achats et ventes du commerce ou des contrats privés.

À ce point de vue, le droit français est sûrement le plus rétrograde de tous, et les capitalistes français les plus [9] retardataires : l'existence d'énormes capitaux obligataires, en France, alors que la distinction entre obligations et actions est juridiquement et économiquement très faible, et peu justifiable ; la reconnaissance d'intérêts à l'action, alors que l'action a, par définition, une propriété signée entièrement, sans réserves d'aucun droit dans l'entreprise, et qu'en Amérique par exemple le capital est porté pour mémoire, et formé par la vente sur le marché en titres issus en prix du marché et non à leur valeur nominale.

La richesse possédée de cette façon est avant tout conçue, même dans l'esprit de ses détenteurs actuels, comme publiquement appréciée, négociable pour ainsi dire à vue ; et c'est ce qui l'oppose le plus à ses formes

antérieures d'appropriation dont les seules transmissions étaient °solennelles mais dont les débats étaient tenus secrets°, et dont les résultats <seuls étaient publics>. Il y a entre la propriété individuelle des débuts et des formes arriérées du capitalisme et les formes collectives de la société anonyme toute la marge qui sépare la publicité de la thésaurisation, la notion de la richesse publique de celle du coffre d'Harpagon.

Ajoutons que – certes par erreur – par défiance de la main-morte, par défiance des êtres de raison, et aussi bien secondairement pour garantir les actionnaires, les législations exigent une véritable publicité de la part des sociétés anonymes, capital, dividendes, modifications aux statuts, et, même, dans certains pays, à fort bon escient exigent la révision, «l'audition» de leurs comptes par des experts publics ; le caractère de publicité est encore plus marqué. Non seulement la propriété, mais encore sa gestion sont portées à la connaissance du marché, de l'assemblée des citoyens de la nation, peuvent être jugées par [10] leur valeur présente et future – surtout future – [et] peuvent être comptées. Ce sont des traits tout particuliers de cette forme de propriété, que d'être ainsi soumise à l'approbation du public ; les hausses et les baisses des titres disent la faveur ou la défaveur où sont tenus les conseils d'administration. Il y a déjà une organisation de la responsabilité économique en tout ceci. Nous verrons qu'il y a une conclusion pratique à tirer de cette observation.

II. – ORGANISATION : ÉCHAFAUDAGE DU CAPITAL COLLECTIF, CARTELS, TRUSTS

Les industries et commerces ainsi possédés peuvent s'associer ensuite entre eux. Ce sont les omniums, cartels et trusts qui sont des associations en général sous forme de

sociétés anonymes d'autres sociétés anonymes. L'échafaudage de ces capitaux associés et portés sur le marché que sont les compagnies et sociétés anonymes se complique d'un édifice de ces mêmes sociétés. Le mouvement qui a présidé à cette organisation est tout entier de la fin du XIX^e siècle et du commencement du XX^e. Il fallait pour qu'il fût possible d'abord qu'il y eût des sociétés anonymes, et qu'enfin grâce à telles ou telles circonstances, elles eussent intérêt non plus à se concurrencer mais à s'organiser, à s'entendre, à se répartir les commandes, ou tout au moins à fixer ensemble certaines règles et certains prix. Ceci ne pouvait se produire qu'entre sociétés déjà grandes, conscientes de leurs intérêts communs, dont les dirigeants pouvaient s'accorder quant à la limitation de la concurrence grâce à l'exploitation d'un marché commun.

Dans la plupart des cas, c'est [à] la faveur d'une protection intérieure par [11] tarifs douaniers, et très souvent c'est en vue de progrès dans une exportation commune, que se sont créés cartels et trusts. Cartels allemands : groupant presque toutes les industries similaires pour se répartir les commandes et fixer les prix principaux ; protégés avant la guerre par des droits de douane et des tarifs différentiels de transport, qui, à la faveur de ce protectionnisme, et des hauts prix pratiqués sur le marché intérieur, pouvaient pratiquer des prix inférieurs sur le marché d'exportation ; l'effet étant d'ailleurs en fin dernière de compte favorable à l'économie nationale de l'Allemagne, car le développement des cartels, en particulier d'exportation, aboutit à une meilleure organisation de l'industrie et à une diminution des prix de revient qui s'ensuit ; il finit par s'établir également sur le marché intérieur favorisé alors par la disposition directe des marchandises sur place. Trusts américains, un peu antérieurs aux cartels allemands, mais eux aussi rendus possibles par la protection douanière : groupements d'industries similaires, autrefois simplement pour fixer les prix et limiter la

concurrence, puis pour se répartir les commandes, enfin pour contrôler, et pour finir par posséder entièrement l'ensemble des compagnies privées ; celles-ci n'ont plus alors que l'apparence d'une existence à part ; l'ancienne société de firme existe toujours, nominalement, légalement. Mais ses actions dorment, ou du moins la majorité d'entre elles, dans les coffres du trust dont les actions sont seules dans les portefeuilles des particuliers. On connaît l'histoire de la Standard Oil, du Steel Trust, etc. Ce que l'on sait moins en France, et que l'on sait mieux et que tout le monde connaît en Amérique, c'est le nombre des « trusts [12] & combines » dont l'Amérique est couverte, ou plutôt était couverte avant le Bill Sherman (1914^o)¹, sur la dissolution obligatoire des trusts. Car l'opinion publique américaine s'inquiète de voir ainsi accaparée la plus grande partie de la richesse nationale, n'aimant pas voir dirigé par quelques grandes compagnies l'ensemble de son travail². Des romans comme ceux d'Upton Sinclair³, de [ill.], etc., dramatisaient encore les dangers et l'injustice faite au peuple. Jusqu'au dernier fermier du plus lointain des « blocks » savait que sa récolte n'avait un prix, qu'elle n'était transportée qu'à la volonté de spéculateurs sans cœur et sans esprit. L'alarme causa cette dissolution. En apparence, les chemins de fer américains ne sont donc plus trustés, ils sont soumis au régime de la libre concurrence, en apparence la Steel Trust est maintenant brisée en 40 compagnies indépendantes, et rivalisant de bonne volonté et de bon marché. Et la Standard Oil disparue, de nombreux pipe-lines indépendants mènent

1. Sherman Act (1890) complété en 1914 par le Clayton Antitrust Act, deux lois visant à imposer le principe de concurrence et à interdire l'existence des trusts et monopoles aux États-Unis.

2. Mauss a d'abord écrit, puis rayé « l'ensemble du travail de la nation. »

3. Écrivain américain, sympathisant socialiste, auteur notamment d'un roman sur l'industrie de la viande à Chicago, *The Jungle* (1906).

aux ports et réservoirs un pétrole dont les prix sont débattus par un libre marché. Les trusts se sont morcelés ; apparemment ce ne sont plus Rockefeller¹, Schwab², Armour³, qui possèdent le pétrole, l'acier, la viande conservée. Mais tout le monde sait que, sous les apparences d'obéissance à la loi, les capitalistes américains ont maintenu l'essentiel de leurs organisations. Ce sont leurs hommes qui administrent la totalité des nouvelles compagnies. Les majorités d'actions appartiennent toujours aux mêmes capitalistes. Et l'industrie américaine est de plus en plus sous le « contrôle » de quelques groupes de magnats.

[13] En Grande-Bretagne, en France, les institutions sont infiniment moins développées. L'industrie capitaliste en France, sauf exceptions, n'a pas de cartels, et encore moins de trusts. Les seuls cartels ne sont pas des cartels de prix, ce sont ceux des houillères, des forges, des pétroles ; le seul véritable trust est une filiale des Forges, et ne traite que d'un article, c'est le Comptoir des Poutrelles de Longwy. Pour le reste de notre industrie, elle est à peine entrée dans la voie syndicale, et la plus grande partie, possédée encore à la façon de sociétés anonymes ou privées, vit sous le régime de la libre concurrence, et s'entend même avec peine pour la défense d'intérêts similaires, sauf quand il s'agit d'une action sur l'État, centre de moindre résistance. Même les industries les plus grandement protégées avant la guerre, les textiles, les soieries, ne se sont jamais réellement même entendues pour des achats ou des ventes en commun ; ils n'ont d'autre unité que devant le fisc, l'étranger, les

1. Dynastie d'entrepreneurs, investisseurs et philanthropes dont la richesse s'est construite à l'origine sur la Standard Oil Company.

2. Charles Schwab, fondateur de *Bethlehem Steel*, deuxième producteur d'acier aux États-Unis vers 1910.

3. Philip D. Armour, grand industriel américain de l'emballage et de la distribution de viande.

compagnies de chemin de fer, ou contre le public. En Angleterre, l'institution est plus caractérisée. Les *Reports des Committees on Trusts*¹ ne l'ont nullement dépeintes avec des couleurs aussi dangereuses que celles qu'affectionnent les *Reports* Américains sur le même sujet. Hors d'un tout petit nombre de très grandes industries, rien de ce genre n'existe. Les savonneries, les produits chimiques, les tabacs, les usines de fils à coudre, sont bien « combinés » en grande partie, et même plus que [14] contrôlés, unifiés au fond ; mais même là, l'aspect de l'affaire est encore celui d'une grande industrie sous forme de compagnie privée, et même d'une affaire privée, les intérêts de certaines familles étant prédominants, et souvent marqués même dans le nom de la firme qui arrive à monopoliser une très grande part de ce commerce ou de cette industries : les Coats, les Lever, les Mond, les Wills², donnent même leur nom à ce qu'en d'autres pays on déguise constamment. Et de plus, même la conduite de ces grandes affaires se distingue par une sorte d'honnêteté, et d'exploitation raisonnable et profite d'un marché non protégé. Le seul trust anglais qui manifeste des appétits comparables aux grandes institutions américaines n'est même pas exclusivement anglais, c'est l'anglo-hollandais des pétroles, groupé autour de la Royal Dutch (Koninklijke [Nederlandsche Petroleum] Maatschappij), de la Shell et de la Mexican Eagle, et dont M. Pearson, devenu Lord Cowdray, est l'âme, avec d'ailleurs de nombreux correspondants, en Allemagne, en France. Mais il y a, dans la nature même des affaires pétrolières, quelque chose qui les pousse au trust, et même au trust cosmopolite. Elles nécessitent en effet de telles immobilisations de capitaux, prospections, achats de puits, constructions de « pipelines » et

1. Allusion aux groupes de travail sur l'influence des trusts et cartels dans la Grande-Bretagne d'après-guerre (1918-1921).

2. Noms d'influents entrepreneurs ou investisseurs britanniques des années 1900-1920.

de flottes de transport, et de réservoirs, et de raffineries, et de moyens de distribution, qu'elles se sont tout de suite organisées en trusts, groupements de mines, de raffineries, de sociétés de transport, etc. La moindre des sociétés [15] est déjà un omnium. Enfin des intérêts nationaux, stratégiques et industriels, et internationaux, ont obligé ces capitalistes cosmopolites à s'attacher à tel et tel État, et à se soutenir de leur diplomatie, à rivaliser par leur intermédiaire. De telle sorte qu'une partie de la politique – non pas superficielle mais profonde – de ces jours derniers est commandée, en France et en Amérique, et en Angleterre, et en Roumanie – et le sera demain en Russie – par l'existence des trusts pétroliers et de leurs rapports naturels et obligatoires. Ainsi le capitalisme privé est arrivé à être un organe de l'État, et à traiter celui-ci comme un instrument, et réciproquement l'État devient capitaliste, et manie le trust comme un instrument. D'une part la nation – qui en Angleterre, par l'intermédiaire de l'Amirauté, possède des sommes considérables d'actions de l'Anglo-Persian, etc., ou par des organisations de contrôle comme en France – tente de régenter cette industrie vitale, et dont les gisements de matières premières sont presque tous situés hors de son territoire. Et d'autre part, les intérêts sont si colossaux qu'aucune des entreprises privées, même la Standard Oil et ses filiales, ne peut plus se passer du concours des États, et que toutes finissent par accepter tout au moins le contrôle de leur [ill.], celui de leurs stocks, et sinon ceux des prix d'achat, du moins des prix de vente dans certaines conditions. Vraiment nous sommes bien loin du laissez-faire et du laissez-passer de l'économie classique dont cependant les pétrolières se réclament. En apparence, ce sont vraiment des institutions nationales et internationales qui naissent sous nos yeux, et qui ne sont plus du capitalisme [16] privé que par un côté, pas le plus important : l'absorption de certains profits.

III. – LE TRUST EN PROFONDEUR

Ainsi les capitaux se sont associés, pour une exploitation, une entreprise d'une industrie ; puis les capitaux des diverses entreprises d'une même industrie se sont associés nationalement et internationalement, pour organiser la totalité ou partie de leurs intérêts communs. Mais nous sommes toujours sur le terrain de la production d'une sorte de marchandise, si variée qu'elle soit. Le capitalisme, même après les avoir trustés, ne prétendait en somme régenter qu'une des industries nationales réduite à une sorte de firme privée gigantesque. Il ne prétendait nullement régenter l'ensemble des industries diverses ; encore moins organiser l'ensemble des industries « pivotales » et secondaires.

Il était réservé au capitalisme allemand de dépasser ce stade. De même que Carnegie et Rockefeller ont inventé les deux premiers et les deux plus grands trusts d'industries similaires, de même Émile Ratheneau, le vieux – qu'il ne faut pas confondre avec Walther Ratheneau, son fils, théoricien et politicien plutôt que praticien –, et Hugo Stinnes, par deux traits de génie, et les Bayer des produits chimiques, trustèrent en profondeur les industries. Certes on savait bien que l'idéal pour quiconque fait marché d'un produit c'est d'être le producteur lui-même de tous les produits qui entrent dans la fabrication de ce produit. On absorbe ainsi les bénéfices de tous les intermédiaires. Et, ce qui touche encore plus la pensée d'un capitaine d'industrie, on se rend vraiment indépendant d'eux. Quiconque est maître de tous les processus industriels, de toutes les matières dont l'ensemble concourt à former la marchandise finale, est maître non seulement d'une partie du marché, [17] mais de tous les marchés successifs où elle paraît, évite les à-coups, et est maître chez lui. Mais ceci n'était encore appliqué que dans quelques industries privées : aciéries, propriétaires de mines (Krupp, Schnei-

der¹), etc. Les essais que tentèrent ces hommes, dans les trente années d'avant-guerre, ont une tout autre envergure. S'il est permis à l'historien des sociétés modernes de déjà porter un jugement, il semble que ceux qui conçurent cette nouvelle forme, ce nouveau régime du capitalisme et de l'industrie eurent encore plus de génie que ceux qui ne firent que truster des industries similaires. Ce dernier genre de trust s'imposait pour faire cesser les folies de la concurrence, laquelle multiplie les crises et les à-coups, et hausse les prix de revient d'une foule de frais généraux, ajoutés à de petites entreprises non viables. La découverte du trust n'était qu'une affaire de bon sens, que Rockefeller et Carnegie firent et appliquèrent avec bons sens. Il fallait non seulement du génie financier mais surtout de l'industriel pour concevoir, et créer ce que créèrent les grands capitalistes allemands. Certes dans le cas de l'industrie chimique, et dans celle de l'industrie électrique il y avait un problème industriel qui posait cette question des chaînes d'industrie. L'industrie chimique tire essentiellement ses bénéfices de la multiplicité de son produit et de l'usage soigneux qui se fait de chacun. Ce n'est qu'un capitalisme arriéré comme celui de la France qui au pays de Wurtz et de Friedel² laissait s'évaporer dans la plupart des usines à gaz, jusqu'à la guerre, bien des produits qu'on eût dû distribuer, et les fondateurs de la Bayer Co. ne manquèrent pas de poser et résoudre la question. De même, l'industrie électrique ne consiste pas seulement à établir des sources de courant, mais encore à en assurer l'emploi régulier ; et il est donc tout naturel que le fournis-

1. Rathenau, Stinnes, et peut-être tout particulièrement Krupp, l'une des premières entreprises d'Europe en nombre d'employés vers 1900, redouté constructeur d'armes pour l'armée allemande : ces noms de famille d'industriels évoquent l'extraordinaire puissance de l'économie allemande dans les années 1900-1920, en particulier dans le domaine de la chimie et de l'industrie lourde.

2. Charles Adolphe Wurtz et Charles Friedel, chimistes français.

seur de force motrice soit intéressé à l'ensemble des industries qu'il fournit. La découverte s'imposait à l'esprit du vieux Rathenau. Mais c'est déjà quelque chose que de ne l'avoir pas négligée et d'avoir créé l'AEG¹ alors que les grandes industries électriques du reste de l'Europe restaient stagnantes, et [18] que même on voit en France cette industrie morcelée stupidement en une foule d'installations surannées. Cependant c'est sûrement M. Hugo Stinnes, encore vivant et dans la force de l'âge, homme d'un génie, et d'une individualité, et d'une puissance frénétique, qui est le véritable inventeur de cette forme d'organisation extraordinairement complexe. Il est celui qui a organisé ces chaînes d'industrie qui se contrôlent, s'entrecroisent, et se possèdent les unes les autres pour le plus grand profit certes de l'inventeur ou des inventeurs de ces hiérarchies, mais également pour celui de la masse de l'industrie nationale. Car l'industrie allemande imita tout de suite, en tous sens, cette organisation. Elle était, au moment de l'armistice, un échafaudage si délicat, et où toutes les parties étaient si essentielles au tout, que la moindre crise d'une des parties désorganisait le tout. Par exemple la disparition, lors de l'appropriation des mines de la Sarre, des charbons [ill.] réservés aux usines à gaz, et pour lesquels ces usines étaient construites, manqua de tout déranger, et déranga encore bien des industries. Presque toujours le point de départ, possible en Allemagne à cause de l'extrême richesse du sol, c'est le charbon, et c'est à la mine que se soudent la cokerie, la fabrique d'acide sulfurique, la fourniture de force, les transports fluviaux et maritimes, les produits chimiques, la papeterie, etc. Des hommes comme Thyssen², comme les °Manne-

1. Allgemeine Elektrizitäts-Gesellschaft, « Société générale d'électricité ».

2. August Thyssen, fondateur de Thyssen AG, autre grande entreprise allemande de l'acier.

rheim des « Indes »^o, comme Stinnes, voyaient déjà plus loin que l'industrie nationale. Ils cherchaient, ils trouvaient, en France, au Maroc, le fer complémentaire de leurs charbons ; et ils organisaient des transports maritimes pour être maîtres de leurs frets, des dépôts, des [19] industries solidaires de l'allemande dans le monde entier. S'ils avaient été moins pressés, ils eussent sans doute trusté et organisé une partie de la *Schwerindustrie*¹ du monde. Ils voulurent être trop tôt les maîtres ; leur impérialisme, associé à celui des militaires et à des marins, a été impatient. Ils dévorent la honte de leur échec et de leur ruine^o, ou la cachent sous une morgue. Ballin a payé, lui, de sa vie². Mais c'est le monde européen et ce sont les nations, les petites gens, les blonds ou [ill.], les Allemands, qui expient leurs fautes. Grand enseignement de l'histoire ! Puisse-t-il porter et montrer le danger où les peuples courent qui laissent, sans contrôle, les intérêts privés diriger leurs destins ! Maintenant, en Allemagne, il ne s'agit plus que de chercher un compromis entre les trusts d'industries créés, et la nationalisation des industries pivotales. Nous reverrons cette face du problème se présenter à nous quand nous étudierons les nationalisations proprement dites.

IV. – EFFETS DE LA GUERRE

Dans ce chapitre comme dans les précédents, nous distinguerons toujours soigneusement les faits d'avant-guerre, qu'il est assez aisé de saisir, dans toute l'étendue de leur courbe, et dans leur aspect relativement normal, et les phénomènes de la guerre et de l'après-guerre. On serait

1. « Industrie lourde. »

2. Albert Ballin, industriel allemand, qui se suicida en 1918 après la chute du Second Empire.

volontiers tenté de les laisser de côté comme inobservables ou sans garantie. Il y a urgence d'en tenir compte puisque notre ouvrage est avant tout de politique, et qu'il s'agit de décrire la situation présente des nations, et d'en déduire quelques préceptes de pratiques assez rares. Car nous sommes assez mal informé surtout des périodes de guerre. Le recul nécessaire [20] n'est pas encore donné. Ensuite ils furent et sont si profondément anormaux, même chez les neutres, à l'abri de la guerre, qu'on peut en effet se demander s'il est sage de baser sur eux aucune conclusion. Et d'autre part ils ont tellement altéré la situation d'avant-guerre qu'il faut à tout prix tâcher, sinon de mesurer, du moins de décrire approximativement cette altération. En attendant les historiens travailleront, les statisticiens dresseront leurs tables, mais nous ne pouvons pas nous substituer à eux. Le pourrions-nous que nous n'en aurions pas le temps. Risquons-nous donc. Aussi bien, un court espace de temps infirmera ou confirmera les observations qui suivent.

En premier lieu, la guerre n'a nullement détruit ni le capital ni le capitalisme. °Elle a été la ruine° [ill.] des nations entières comme les pays centraux et la France, l'Italie, la Serbie, la Russie et les pays dont elle se compose ; l'enrichissement relatif des neutres et, parmi les belligérants, de ceux qui comme l'Amérique et le Japon n'ont pris qu'une part médiocre à la guerre (ou même, chez ceux qui sont ruinés, de certaines portions de leur domaine, restées intactes, et dont les richesses [...] ont pris une certaine plus-value : les colonies et protectorats de la France et de l'Angleterre, l'Inde, les dominions, passés de l'état de pays débiteurs à créditeurs). C'est même d'un enrichissement absolu, et non seulement d'un relatif qu'il faut parler. Le stock d'or, d'argent est passé aux États-Unis, au Japon, en Argentine. L'Australie, l'Amérique du Nord ont des flottes marchandes qu'elles n'avaient pas. L'Inde est redevenue le pays fabuleux

qu'elle était au *xvi^e* siècle. L'Égypte a étendu ses surfaces cultivées. Ces pays souffrent même en ce moment de cet enrichissement, traduit par la hausse des prix, [21] et leur [ill.] richesse. Les nécessités de la guerre ont abouti à mettre en valeur immédiate des foules d'industries, des sources nouvelles de matières premières, à mettre en mouvement de nouvelles forces, aménager de nouvelles lignes de transport ; de nouvelles voies de commerce se sont ouvertes. Il a été créé du capital. Mais c'est non seulement dans le reste du monde, c'est encore chez les belligérants même les plus ruinés que ce phénomène s'est produit ; à l'intérieur du pays, ce furent des installations considérables, de nouvelles et formidables industries qui ont été créées, des stocks immenses qui sont encore en liquidation et qui ont trouvé acquéreurs. Les efforts faits pour les guerres nationales n'ont pas été tous perdus dans les dépenses seulement militaires ; les voies ferrées nouvelles, les appontements et ports nouveaux, les grandes captations de force hydraulique, tout cela reste. En face de pertes absolues, il y a des gains absolus, qui doivent venir en déduction du passif de la guerre. Ce n'est guère qu'en Russie et dans les pays centraux qui n'ont pas su ou pu développer d'industrie nationale pour la guerre que la ruine est la plus sensible, et que les moyens de production ne se sont pas absolument accrus, comme en Angleterre, en Allemagne, ou comme dans les parties non dévastées comme en France.

Il serait prématuré de dresser le bilan de ces gains, de ces nouveaux capitaux. Mais il n'est pas impossible de dire qui en a profité ; non pas simplement nationalement, mais, à l'intérieur des [22] nations. On assiste en effet à ce moment à un spectacle extraordinaire, et dont l'importance devrait non seulement frapper l'homme politique mais l'opinion publique qui ne le connaît pas. Nous allons d'ailleurs attirer l'attention sur ce sujet, l'un des plus graves de tous. Les plus grandes nations se sont ruinées,

mais certaines des classes économiques dont elles se composent se sont enrichies, au détriment de la nation, dont elles se refusent en somme à payer la dette. Nous avons étudié ce fait en Angleterre, pays où les pouvoirs publics ont fait un sincère effort d'information, et où il existe des statistiques dignes de ce nom. On pourrait l'étudier aussi en Allemagne où l'empire républicain a au moins réussi à faire une partie de recensement nécessaire à la conscription des fortunes. Les documents italiens sont également probants. Il est impossible à étudier en France, où, contrairement aux intérêts majeurs de la nation, la majorité de celle-ci organise le secret des enrichissements ; où les rôles des impôts sur les bénéfices de guerre ne sont encore publiés que jusqu'en 1918, et n'ont été publiés péniblement qu'en 1920, année où commence la crise des postes°, qui empêchera leur perception. Mais, en gros, il est sûr que le phénomène s'est produit, identique, en France.

Les dépenses de la nation, les valeurs émises, monnaies de papier, titres de rente, bons du Trésor, sont entrées dans la circulation générale des richesses, mais elles sont entre des mains, elles sont des dettes dues, pour la partie qui n'est pas à l'étranger – cette partie est faible relativement, même pour l'Allemagne. [23] Monnaie et prix variant chaque jour dans les sens les plus divers ; un même stock gagnant et perdant dans la même année des pourcentages énormes de sa valeur. C'est bien le régime de la peau de chagrin qui s'établit. Mais comme les liquidations, soit en hausse, soit en baisse, profitent toujours au capitaliste qui, lui, peut être aussi facilement haussier que baissier, il est sûr que malgré tout, les paysans, les capitalistes, s'enrichissent et s'enrichissent dans la guerre, et l'après-guerre, et que les paysans et les artisans sont riches, la fortune de la petite et moyenne industrie, du petit et moyen commerce, étant seule réellement discutable.

Cependant les nations sont obérées de dettes formidables, que seuls les États-Unis et les démocraties anglo-saxonnes semblent capables d'amortir¹. L'Allemagne et les pays centraux ne connaissent pas encore les leurs, l'Autriche et la Pologne sont ruinées avant d'être vraiment arrivées à l'existence nationale. La Russie est un poids mort pour l'Humanité. L'Italie est à peu près au point où l'Allemagne était il y a un an. La France au point où était l'Italie au lendemain de la Paix de Versailles. C'est, financièrement, une colonne en déroute que forment maintenant les États qui étaient les plus riches du monde avant la guerre. Et des textes de plus en plus nombreux et influents en arrivent à souhaiter la banqueroute, la suspension des paiements des États, pour sauver au moins la fortune de la nation, les biens des particuliers trop fortement privés, pour que leur circulation, leur mobilisation même soit possible. [24]

- 1) Des capitalistes anciens, détenteurs des industries ou des actions des compagnies qui se sont considérablement développées du fait de la guerre et pouvant se réadapter.
- 2) Des propriétaires fonciers, de la propriété bâtie et non bâtie, qui ont incorporé au sol, à la rente foncière, et aux maisons, la hausse des prix des produits agricoles, et des matériaux et du coût de la construction.

Entre ces deux classes, plus ou moins nombreuses suivant les pays – deux classes économiques dont l'une ne s'est pas enrichie, et dont l'autre a été ruinée. Une classe, les travailleurs manuels, dont la rareté de main-d'œuvre a fait la prospérité passagère, mais qui n'a pas pu – en partie –

1. « Dettes à défrayer. [Cf. John M.] Keynes. » [Note marginale de Marcel Mauss].

ni su – pour une autre partie – économiser sur les salaires trop élevés, à un moment donné, non seulement au nominal, mais au réel, de 1915 à 1918. Une autre classe : la classe moyenne, celle des petits rentiers, des assurés, des retraités, des fonctionnaires, des artistes, de toutes les professions libérales qui n'ont pu ou su se mettre au pair du coût de la vie. Quiconque n'avait que des revenus fixes est maintenant écrasé : la hausse des prix, et maintenant celle des impôts, ont parfois ruiné, dans une proportion qui varie de $\frac{3}{4}$ à $\frac{2}{3}$ de son revenu annuel, les simples rentiers, et d' $\frac{1}{3}$ au moins les fonctionnaires et les autres employés des professions dites libérales, à salaires plus ou moins fixes ; car les traitements ont en moyenne doublé, les prix et les impôts en moyenne triplé en France, en Angleterre, etc.

Le phénomène sera encore plus accusé à mesure que les conséquences économiques de la guerre et le coût de la reconstitution industrielle apparaîtront davantage. En effet, les législations financières, et nombre de mesures législatives, ont détourné les uns de déclarer d'avance, et de mieux encaisser les bénéfices réels [25], sur les profits de guerre, en particulier sur les baux, [et] ont empêché nombre de propriétés de perdre les plus-values qui ne manqueront pas de s'y incorporer. En particulier, quiconque se mêle à un degré quelconque aux affaires sait que les bilans actuels n'ont plus en réalité aucune signification. On y compte les mêmes choses au prix les plus divers, suivant les dates d'achat, et d'amortissement. D'énormes installations anciennes et de valeur inestimable, depuis longtemps amorties, sont comptées pour rien : c'est, dans le même bilan, très souvent, des immobilisations toutes récentes, quelques fois coûteuses à dessein, [qui] sont comptées à des prix de revient fantastiques. L'inventaire et le bilan de la plupart des affaires sont loin d'être faits, et tant que le temps n'aura pas fixé et la valeur de la monnaie de divers pays, et une fiscalité qui

n'encourage pas la fraude, il n'y a pas l'espoir qu'elles soient fixées. Mais il est certain cependant que toutes les immobilisations industrielles, et tous les biens fonciers, bâtis et non bâtis, seront un jour réestimés à leur valeur d'aujourd'hui ; en monnaie d'aujourd'hui par rapport aux profits d'aujourd'hui. La plus-value a commencé à apparaître dans la propriété agricole ; elle apparaît dans les augmentations de capital par lesquels les grandes sociétés gardent par devers elles des sommes, des dividendes qu'elles eussent autrefois distribuées. Cependant la crise industrielle qui s'annonce va rendre encore plus instable toute cette réévaluation. Le détraquement que nous avons décrit à propos des changes¹ et des relations économiques internationales est encore plus visible à propos des richesses nationales. L'étalon fait défaut à la mesure. [26] C'est une vraie révolution en tous sens qui s'opère devant nous : dépression importante des [économies] dominantes et surtout ruine des États ; par conséquent effondrement fatal de la dette publique, et de la forme typique de la rente^o, la rente d'État ; et au contraire, en d'autres sens, prise de possession par des classes nombreuses de paysans, s'affranchissant du propriétaire ou de l'hypothèque ; et enrichissement considérable des banques, grandes sociétés, et d'une foule inconnue jusque-là de petits et grands intermédiaires, de vrais et de neufs. Car les droits acquis du jour ne sont plus ceux du lendemain². L'État a fait faillite [ill.] de ses rentiers, de ses retraités d'avant-guerre, auxquels il ne sert plus qu'une rente nominale, même quand il a eu la conscience de l'augmenter. Et inversement une masse croissante de gens s'enrichit de la détresse du public et de la ruine de l'État.

1. Voir les trois séries d'articles que Mauss consacre aux « changes » dans *Le Populaire* entre le 4 décembre 1922 et le 14 mai 1924. Repris dans Marcel Mauss, *Écrits politiques*, *op. cit.*

2. « Stat[istique] fr[ançaise de] 1911. [...] » [Note marginale de Marcel Mauss.]

Cependant dans cette tourmente ce qui tient le mieux c'est, avec la classe paysanne qui acquiert une sorte de primat, par toute l'Europe, les organisations capitalistes elles-mêmes. Il y a de cela plusieurs raisons.

D'abord, elles échappent, un certain nombre d'entre elles du moins, à la ruine des nations, parce qu'elles ne sont pas nationales mais bien cosmopolites. C'est une illusion socialiste, et même assez généralement répandue, que de considérer les capitaux d'une nation comme d'origine, de nature, d'exploitation, et de destination nationale. Non seulement les plus anciennes et les plus riches sources du capital, même dans l'Antiquité, ont toujours été les commerces lointains, l'exploitation des [27] marchés coloniaux et le commerce des marchandises rares, mais encore le volume des valeurs dont le placement était réellement fait à l'étranger avait crû dans des proportions énormes dans les trente années qui précédèrent la guerre. Sur les 100 milliards de francs environ de valeurs cotées en bourse à Paris, quarante étaient des valeurs étrangères, dont vingt étaient des valeurs d'État, dont douze russes. Mais en plus, un certain nombre d'entreprises considérables, domiciliées en France – banques, crédits fonciers, chemins de fer, poste, canal de Suez, etc. – correspondaient à des capitaux définitivement versés°. La chose était encore plus vraie de la Bourse de Londres. Elle commence à l'être de la Bourse allemande, où les valeurs étrangères avaient crû en quantité et en proportion. Le capital est chose essentiellement cosmopolite. D'abord, par la facilité de son déplacement, il lui suffit de domicilier autrement ses titres, ou de déplacer des sièges de sociétés et de filiales, pour perdre ou acquérir la nationalité qui lui est convenable. Ensuite, par la nature même des affaires auxquelles il correspond : prêts à l'étranger, concessions de gouvernements, de provinces, de villes étrangères, de propriétés sises à l'étranger ; transports maritimes ; affaires financières. Toute une partie du

portefeuille des capitalistes s'est donc enflée dans des proportions inconnues mais considérables ; celle qui correspondait à des placements à l'étranger, dans des États ou dans des entreprises que la guerre a précisément enrichis. Ceci est vrai surtout de la Bourse de Londres où la valeur des dominions, des colonies, des mines d'or, de pétrole, des grandes compagnies [ill.], etc. connaissent maintenant des prix qui, même réduits à la parité or, dépassent toute spéculation.

Les capitalistes [ill.], privés, de la société anonyme, et en général de toutes les organisations qu'ils administrent, profitent de la plus-value considérable des choses auxquelles [28] ils correspondent. En fait, les prix même du vieux matériel et des installations, s'ils étaient l'objet d'évaluations véritables et sincères, s'aligneraient, s'y alignent lorsqu'il s'agit de la recherche des profits, non pas sur les prix où ils figurent aux bilans, mais sur les prix du matériel neuf ; car c'est précisément le prix, excessif d'ailleurs, des nouvelles installations qui en empêche la création ou qui oblige les entreprises qui en créent à demander de hauts prix que peuvent, à leur tour, demander les vieilles entreprises, lesquelles ainsi incorporent, sinon à leur bilan, du moins à leurs dividendes, toute la marge due à l'inflation générale. Ce qui fait une hausse générale des valeurs, laquelle s'est traduite en Bourse par l'augmentation formidable des prix des principales actions industrielles, et en droit souvent par une surcapitalisation des actions, lesquelles ont été doublées et triplées par divers procédés de « mouillage » comme disent les Américains. Si bien que les prix obtenus par les capitaux – avant la baisse – avaient à peu près été mis au pair, dans les affaires publiques, des prix obtenus par les produits fabriqués ; l'enflure des uns avaient provoqué l'enflure des autres. Le phénomène a pris des dimensions formidables en Allemagne. Malgré la ruine du pays, malgré la dette immense, et le krach du mark,

malgré la menace financière terrible que fait peser sur toute la vie économique l'incertitude où l'on vit du montant même encore à fixer de la dette extérieure, à titre des contributions, [29] l'inflation des capitaux, sans être comparable encore à l'inflation fiduciaire, est inouïe. Dividendes moyens de 30 à 60 % du capital versé, multiplication des actions pour mettre les fonds de roulement à la hauteur des nécessités de hausser des prix ; hausse de ces actions qui vont jusqu'à décupler de valeur dans une folle spéculation. Le capitalisme ne sort pas diminué, il sort augmenté, relativement, de la crise ; ce qui a disparu, c'est son aspect normal ; il est monstrueux désormais et détraqué. On verra plus loin en quoi, et nous démontrons comment il lui est impossible de se corriger lui-même.

*

Cependant ce détraquement n'a pas mis en péril les grandes organisations que le capitalisme s'était données. Bien au contraire, la guerre et l'après-guerre ont renforcé leur force économique et leur autorité politique ; elles les ont fait fleurir là où elles n'existaient pas encore, ainsi en France et en Angleterre, et les ont encore accrues et renforcées là où elles étaient instituées avant-guerre, en Allemagne et aux États-Unis.

D'une part, les trusts ont pris un essor inconnu du fait même de la guerre. Successivement toutes les économies nationales des puissantes belligérantes, et celles d'un certain nombre de [30] puissances neutres s'organisèrent. Il le fallait. Elles étaient toutes bloquées. L'Allemagne et les Centraux réellement ne communiquaient avec le monde extérieur que par l'intermédiaire de plus en plus surveillé et exigeant de quelques nations neutres. La Russie le fit en fait dès 1914, par la fermeture^o de la Baltique,

et celle de la mer Noire. L'Angleterre, la France et les autres alliés le furent par la guerre sous-marine. Ce sont donc des nations qui soutinrent un siège comme des villes d'autrefois, et qui appliquèrent à leur économie une mentalité obsidionale, d'ailleurs volontairement acceptée par tous. Nous rencontrerons encore une fois ce fait quand nous examinerons le problème des nationalisations. Pour le moment, nous n'en décrivons qu'une partie. Toutes ces économies prirent en effet une forme curieuse, surtout pour tout ce qui était soit commerce d'importation, soit répartition des marchandises, ou vastes fournitures non réquisitionnées mais taries au public : une association de l'État, et des consortiums ou trusts. L'État était le principal consommateur ; il était ou devint le seul ou principal affrèteur, transporteur, en vertu de ses réquisitions ; il possédait presque toute la puissance financière du pays étant le maître des achats à l'étranger. D'autre part, il n'avait ni le personnel, ni l'outillage, ni la technique nécessaire, soit du commerce, soit de l'industrie. Peu à peu, à l'imitation – il semble – de l'Allemagne chez laquelle ces organisations se firent dès la fin de septembre 1918, les États installent, dans les principales branches d'industrie, des consortiums. Autrement dit des sortes de trusts limités [31] à quelques maisons importantes. En France ils furent assez nombreux et fort variés d'aspects et de fonction. Les uns étaient au fond des sortes d'organes consultatifs, réglant les importations et les exportations, distribuant licences des unes et des autres, les priorités de transport. De cette sorte furent ceux des industries textiles. D'autres au contraire furent des organisations solidaires de toute l'industrie contrôlée par l'État, pétroles, houillères, cokeries, fonderies, produits chimiques. La dernière s'élevait presque au rang d'une industrie nationalisée. En Angleterre ce fut de même. En Allemagne, ce fut encore plus grave : l'État avait d'ailleurs les cartels et trusts d'avant-guerre sur lesquels s'appuyer. Ce n'est que justice de dire

que les dirigeants capitalistes allemands, que les plus grands d'entre eux, mirent avec un désintéressement réel leur talent au service de l'Empire : et la masse qui les suivait, il faut rendre cet hommage qu'elle fut animée d'un esprit de patriotisme assez élevé, et ne poursuivit pas trop les profits – autrefois classiques et scandaleux – des fournisseurs de guerre. C'est en somme à ces organisations que l'Allemagne dut se tenir si longtemps, et de pouvoir produire pour elle et ses Alliés un effort matériel considérable. Et surtout un crédit immense que les particuliers groupés ainsi consentirent à l'Empire lui permit de vivre au-delà de toutes limites imaginées. Il en fut d'ailleurs de même chez presque tous les belligérants, surtout en Amérique ; là les trusts entrèrent au service de l'État. Sans doute l'histoire se souviendra qu'un Baruch et un Schwab [32] et un Bedford entrèrent au service du Gouvernement fédéral¹, et pour le salaire de 1\$ par an, administrèrent toute la gestion du pétrole, de l'acier, et des transports, et du crédit. Quant à nous, un tel fait démontre qu'il n'est aucune classe d'hommes à qui ne puisse être demandé le cas échéant, et s'il est suffisamment motivé, le sacrifice de ses intérêts. En gros donc par la guerre les trusts et cartels sont renforcés, mis en œuvre et reconnus d'existence légale.

Non seulement ces organisations nationales de l'économie furent à la fois nécessaires et possibles, mais encore il en fallut d'internationales. Il en fallut avant tout aux alliés, ceux-ci disposant des ressources du monde ; mais leur crédit était solidaire ou le devint rapidement, ou plutôt se réduisit à celui de la France et de l'Angleterre. Ce qu'elles pouvaient acheter sur les marchés américains, ou ce que l'Empire britannique consentait à abandonner de ses réquisitions dans ses colonies, devait être [ill.] acheté sans que

1. Bernard Baruch, Charles Schwab, Bedford, industriels et investisseurs.

les nations alliées se fissent concurrence, et les achats devaient être faits sur des finances communes. De là ces nombreuses missions interalliées, les comptoirs interalliés, les bureaux interalliés des changes, les administrations interalliées des frets, etc. Remarquable mobilisation du capital et du commerce international et national, encore complétée le jour où la suprématie économique des États-Unis fut pleinement mise au service de la nation américaine entrée enfin en guerre, et par son intermédiaire au service des Alliés. À ce moment, le centre de gravité de ces bureaux interalliés devint américain. Ce furent réellement les grands trusts américains qui dirigèrent, économiquement, la fin de la guerre : fournitures alimentaires, moteurs, pétrole, matériel de chemin de fer et de bateaux, crédits, enfin, furent faits par ces immenses institutions mixtes de l'État fédéral et des trusts, qui, on peut le dire, [33] sauvèrent les alliés de la ruine, sinon de la défaite que leurs armes eussent peut-être conjuré même sans cette aide.

Pendant l'après-guerre n'a pas vu, au même degré que la guerre, les trusts fleurir. Deux grandes démocraties de l'Europe occidentale, la Grande-Bretagne et la France, à tort ou à raison, par libéralisme économique et par nécessités budgétaires, ont dissous presque tous leurs consortiums mi-officiels, et cette association de l'État et des trusts est à peu près disparue à cette heure ; en France, il ne reste plus guère que les offices du charbon et du pétrole. En Angleterre, quelques comptoirs d'achat, de matières encore contrôlées, de Shipping Board enfin n'ont plus qu'une existence de liquidation. Le retour à la liberté a été presque immédiat aux États-Unis, quoiqu'ils n'aient pas encore conclu la paix et il n'y a plus que le Shipping Board, plutôt lui aussi en liquidation qu'en activité. En Allemagne, sans doute à cause de la crise économique, subsiste¹ encore l'économie nationale du

1. Le manuscrit a ici un pluriel, que nous avons rectifié.

charbon, de l'acier, du papier, des changes, du pétrole, des matières grasses, des matières colorantes, de la potasse – institutions considérables à notre point de vue.

Mais si les consortiums industriels ont disparu presque partout, et régressé en nombre et importance, les trusts qui étaient à leur base sont restés. D'abord, là même où ils n'étaient pas implantés, en France, en Angleterre, ils sont devenus, par leur existence officielle, chose familière. À tout le moins même dans ces pays d'anarchie capitaliste doctrinaire, une notion syndicale de l'industrie s'est formée. <Nous sommes au moins, dans> nombre d'industries et de commerces jusqu'ici non trustés, dans le domaine des conventions de vente, et quelquefois de répartition des commandes. À ce point sont parvenus en France certains syndicats, cotonnier, lingerie, entre autres. Les Anglais eux ont été si alarmés par les « combines » qui persistent après [34] l'armistice que toute une enquête par la Commission Royale a été consacrée à étudier cette question. Le résultat en a été surprenant, et pour le socialisme et pour le libéralisme. Il ne l'est pas, d'un point de vue non doctrinal, mais strictement sociologique.

1) Les trusts et combines anglais n'ont nullement été la cause de la hausse des prix, sauf peut-être en deux ou trois industries et commerces ;

2) leurs profits ont même été relativement raisonnables par rapport à ceux des intermédiaires ou à ceux des banques ;

3) les prix de vente ont été relativement bas par rapport aux prix de revient, dont la hausse provient avant tout d'une part de celle des matières premières et de la hausse des bas salaires, provenant elle de la hausse générale du prix de la vie. En somme, les trusts remplissent déjà leur rôle normal du temps de paix : organisation d'industrie, et par cette organisation diminution relative du prix de

revient. C'est pourquoi ils peuvent se multiplier et se multiplient en effet.

*

Le trust en profondeur est, lui, sortit encore plus triomphant de la guerre. Ce que les Allemands appellent l'organisation verticale a révélé une supériorité incontestable, même sur l'organisation des industries similaires. Certes il n'a presque jamais été reconnu par l'État comme les consortiums, et comptoires. Il y avait à cela une raison : ne correspondant qu'à une partie d'industrie, et non pas à une industrie entière, à son produit fini ; il n'y avait pas lieu de s'en servir comme agent exclusif de fabrication ou de répartition. Mais s'il n'a pas joué un rôle national aussi considérable que les syndicats, trusts et cartels, à titre de forme de la propriété et de régime de l'industrie privée [35] il s'est un peu partout encore plus développé que l'autre. La guerre nécessite des prodiges d'organisation de guerre. L'industrie, de guerre ou non, soit en France, soit en Angleterre, avait privé ces pays des produits allemands qu'ils avaient l'habitude d'utiliser ; l'Allemagne avait à chercher des remplaçants de matières premières que le blocus empêchait d'arriver jusqu'à elle. Les chaînes habituelles d'industries indépendantes étaient rompues. Tout naturellement le capitalisme de guerre adopta la forme supérieure du régime et les industries privées des industries complémentaires cherchèrent non pas à les laisser créer hors d'elles, mais à se les créer pour elles. En France, la liaison de la métallurgie et des mines est chaque jour plus étroite. Les mines et les cokeries ont cherché leurs aciéries, et inversement. La liaison des industries électriques avec toutes sortes d'autres, l'est moins. Le développement des industries chimiques a été du même ordre. En Angleterre les mêmes causes produisirent les mêmes effets. Le besoin

de matières premières et de produits à ouvrir, ou la possibilité d'utiliser soi-même ses sous-produits, a conduit les très grandes industries métallurgiques (construction), chimiques (savon, etc.), à devenir elles-mêmes des séries d'industries prenant ici toutes les matières et usant là toute la série des produits et sous-produits, et souvent vendant ou même utilisant celles-ci. En Allemagne, les organisations à la Stinnes ont particulièrement progressé en matière chimique ; bloquée et privée des nitrates naturels du Chili, l'Allemagne a pu continuer la guerre grâce à la découverte de l'exploitation du procédé Haber¹. Cela a rendu possible à la fois la fabrication des poudres explosives, et celle des engrais, et de toutes les séries chimiques. Mais dès maintenant l'imbrication des industries de cette taille est telle qu'il devient impossible de les classer, et même cokeries, électricité, produits chimiques, papeterie, produits colorants, s'agrègent et s'édifient et s'entrelacent, et se mêlent dans des proportions inouïes.

[36] Une raison financière préside d'ailleurs à tous ces phénomènes, en plus des raisons d'ordre technique et de moindre de prix de revient obtenu. Les capitaux qu'il faut en ce moment à la moindre industrie non plus seulement pour s'installer, mais pour simplement rouler, sont devenus si considérables qu'ils nécessitent des appuis financiers qui dépassent singulièrement les limites des petits groupes capitalistes autrefois capables de lancer une affaire à ses débuts. La suppression presque complète des traites, crédits, délais de paiement, l'allongement des transports et des biens de livraison, obligent les entreprises jusque-là isolées, et qui ne peuvent plus se faire crédit ou trouver isolément du crédit chez les banques, à fusionner, à prendre des intérêts de commandite, des actions les unes

1. Procédé chimique permettant la fabrication industrielle d'ammoniaque, et, au-delà, de l'acide nitrique entrant dans la composition de certains explosifs.

des autres, les unes chez les autres. De plus en plus, les affaires sont des « Omnimium », c'est-à-dire au fond des trusts en attendant d'être des industries nationales.

Ajoutons à cela les traits fondamentaux de l'économie financière proprement dite de nos grands pays capitalistes : la concentration des banques ; <la dispersion> des petites banques privées de province, remplacées par les grandes banques à succursales sans nombre ; les grandes banques elles-mêmes fusionnent, réduisent leur nombre, augmentent leurs capitaux : l'intérêt pris par les grands industriels aux grandes banques, des grandes banques aux grandes industries. Et nous aurons complété le tableau du grand capitalisme moderne : nous aurons vu la partie supérieure et la plus importante de l'économie de la Nation formée d'une agglomération de capitaux grands et petits administrés de plus en plus consciemment, ensemble, par un groupe de grands administrateurs, relativement peu nombreux, figurant dans de nombreux conseils d'administration, abouchant les affaires les unes avec les autres. Il y a déjà concentration des pouvoirs, mais ces pouvoirs ne sont pas entre les mains de l'État.

[37] Mais ils l'ont été temporairement et partiellement, pendant la guerre, et l'après-guerre, lorsque les consortiums se sont mis au service de l'État. Et ceci a été une première expérience de nationalisation – anormale – que nous aurons à apprécier, et surtout à retenir. Si ce n'est pas du socialisme, c'est déjà le contraire de l'anarchie, du laisser-faire de l'École libérale. La machine capitaliste s'est donnée son régulateur. Si ce n'est pas encore la nation elle-même qui est au pouvoir économique, l'état-major du capital, de l'industrie et du commerce de la nation est déjà organisé en dehors d'elle, mais grâce à elle et bientôt avec elle.

Ceci nous permet de conclure :

1) le régime capitaliste n'est nullement par essence aussi anarchique, aussi privé que les uns le souhaitent et

les autres le dépeignent ; il s'est donné déjà son organisation nationale de services en domaines publics ;

2) il tend par le régime des grandes compagnies concessionnaires, ou formées à l'abri des tarifs, ou par celui des trusts à une nationalisation progressive ;

3) il ne tend pas vers l'étatisation.

CHAPITRE IV

Le mouvement économique d'en bas¹

Ces mouvements du capitalisme sont, au fond, assez récents, ils sont loin d'être complets car une immense part de capitaux, de commerces et d'industries sont encore totalement ou partiellement possédés et gérés privément et nommément.

Les mouvements des masses pour se créer leurs institutions à elles et se défendre sont au contraire assez anciens et datent en somme du moment où le capitalisme naissant a commencé à manifester ses plus cruels abus. Leurs débuts ne sont pas trop mal connus et leur histoire est infiniment plus claire qu'elle ne l'était il y a quelques vingt ans. Les mouvements sociaux modernes sont en effet de ces choses dont on fait plus volontiers l'histoire que la théorie, nous avons donc d'assez bons guides, et même pour l'Angleterre deux guides aussi parfaits qu'il est possible d'en souhaiter pour ces études. Nous pouvons même suivre les Webb dans leur théorie des mouvements syndicaux, qui, à notre avis, est

1. La version manuscrite de cette partie se trouve dans le dossier MAS 30.4 du Fonds Marcel Mauss; la version dactylographiée dans le dossier MAS 30.5.

beaucoup plus classique et vraie que bien des théories plus récentes.

D'autre part, le processus de socialisation des intérêts des masses apparaîtra comme au fond plus avancé que celui du capitalisme, et quoique la grande majorité des citoyens soient encore bien loin du pouvoir et même de l'indépendance économique. Mais on peut voir dans quelle mesure et dans quel sens ils s'en rapprochent.

[2] Observation générale. Tous ces mouvements sont marqués d'un même caractère : la spontanéité. Et là ce sont avant tout des faits d'association libre, des *self-help* comme on disait autrefois, quand on en commença la théorie. Ce trait a été fort oublié dans ces dernières décades. Les organisations ouvrières, les syndicats, les organisations de consommateurs, les coopérations, ont trop prétendu, ou on a trop prétendu pour elles, au rang d'organisations obligatoires, auxquelles elles ne sont pas arrivées, et auxquelles il n'est peut-être pas souhaitable qu'elles arrivent. Nous les qualifions donc toutes de démocratiques.

Nous diviserons l'étude de ce mouvement en trois parties, suivant la nature des institutions : syndicales, coopératives, mutuelles. Les unes correspondent à la démocratie ouvrière, d'industrie en particulier, les autres à la démocratie des consommateurs, et aux intérêts généraux des consommateurs, les autres à la notion de l'assurance de tous par tous, de chacun par tous, qui est le fondement de la notion démocratique, et que nous appellerons la démocratie mutuelle.

Les démocrates qui ont été les premiers à parler de démocratie industrielle et de démocratie de consommateurs sont les Webb. Nous proposons de l'étendre à la mutualité. L'avantage de cette dénomination est considérable. D'abord, elle fait apparaître le caractère populaire de « masses » comme on dit en Allemagne ; par ces mouvements ce sont des classes ou des nations qui s'orga-

nisent. En même temps cette nomenclature précise la forme juridique de ces organisations, leur esprit de liberté. Et ainsi, même au point de départ de notre recherche, nous [3] trouvons tout tranché, par une définition claire, cette éternelle opposition antinomique de la démocratie ou du socialisme, que les uns et les autres opposent comme s'il y avait des principes ici contradictoires, et s'il ne s'agissait pas du même mouvement d'émancipation, à la fois de la nation et du citoyen.

Nous diviserons également l'histoire de ces institutions en deux périodes : avant-guerre – guerre - après-guerre. Car elles ont été si profondément affectées, comme toute la nation, par les événements morphologiques et économiques de la guerre qu'il est inutile de vouloir conclure de leur état avant-guerre à leur avenir, et il est aussi inutile de vouloir induire de leur état actuel ce qu'elles seront en des temps plus normaux.

I. – LA DÉMOCRATIE OUVRIÈRE

Nous préférierions traiter du groupe professionnel en général, si cela était possible. Car, on le verra, partageant encore les idées des Socialistes de la Guilde, nous ne pensons pas qu'il soit une organisation économique possible où tous les hommes intéressés à un produit ne sont pas liés ensemble par le lien d'une autorité et d'un mouvement unique. Et même, contrairement aux idées de ces nouveaux théoriciens, nous comprenons dans l'organisation professionnelle non seulement les techniciens, ingénieurs, etc. mais même les administrateurs des industries concernées [4]. Et pour nous l'organisation économique de la nation tend pour une part à la sectionner en groupes professionnels. L'objet propre d'une étude sociologique de la démocratie industrielle devrait donc être la totalité des corporations et de chaque corporation, et non pas

celle de la démocratie ouvrière qui n'en est qu'une partie, car les ouvriers ne sont dans l'économie nationale qu'une classe et dans chaque corporation que l'une des sections.

Mais si c'est là le problème vrai, ce n'est guère le problème actuel ; ce n'est ni le problème historique, ni le problème politique de ce temps. Car historiquement, ce qui s'est formé c'est l'organisation de défense des ouvriers, les syndicats patronaux même leur étant postérieurs en date. Et politiquement, c'est encore la démocratie ouvrière qui détient la force et qui organisera le reste. Car il ne faut guère compter que sur elle ! La corporation, le groupe professionnel, la guilde comme on voudra l'appeler, n'est encore qu'une prévision ou un vœu pieux ou une doctrine ; n'en parlent guère que certaines écoles de sociologues, celle de Durkheim en particulier ; certaines théories d'économie sociale, conservatrices pour la plupart, comme celles de l'École de Le Play¹ ; et certaines nouvelles formes du socialisme, en particulier anglais.

Nous n'étudierons donc que le mouvement ouvrier ou le syndicat. D'ailleurs, l'état actuel de l'organisation corporative est assez mal connu, les statistiques ne sont guère tirées que dans quelques grandes industries, chemins de fer, mines, où tous les travailleurs qui y concourent sont en effet classés. Pour toutes les autres, surtout en France, dans les statistiques les travailleurs sont rangés suivant la profession et non pas suivant l'industrie. Or il faudrait

1. Frédéric Le Play, auteur notamment d'une étude sur *Les ouvriers européens* (1855) où il identifie le déclin de la famille patriarcale comme l'une des causes de l'instabilité des sociétés européennes au XIX^e siècle. Durkheim prit clairement position contre cette thèse dans ses réflexions sociologiques sur la famille : quoiqu'un sentiment social de respect soit selon Durkheim essentiel, il est erroné de penser que seule l'autorité paternelle puisse inspirer un tel sentiment. Voir Durkheim, « Introduction à la sociologie de la famille », *Annales de la faculté des Lettres de Bordeaux*, vol. 10, 1888, repris dans *Textes*, 3 : *Fonctions sociales et institutions* (1975).

pour asseoir sûrement des théories politiques les deux groupes de chiffres°.

[5] Il est naturellement impossible de faire, en un livre de théorie, autre chose qu'une esquisse fort peu détaillée du mouvement syndical des grandes nations. C'est plutôt à l'histoire comparée qu'à l'histoire proprement dite que nous devons emprunter sa méthode et les faits qui suivent et que nous croyons les plus saillants. Nous le diviserons en trois périodes : la naissance, la croissance, l'après-guerre. Nous ne l'étudierons qu'en France, Angleterre et Allemagne, mais, de temps en temps, nous indiquerons des faits concernant d'autres pays.

On raconte ordinairement l'histoire des organisations de salariés soit à l'anglaise, soit à la française. On part de la révolution industrielle de la fin du XVIII^e siècle, ou de la révolution française et de l'interdiction par la loi Le Chapelier de 1792 de toute coalition ouvrière¹. C'est beaucoup trop simplifier les choses². Les premières *trade unions* anglaises n'ont pas été de simples groupements destinés à se défendre contre la machine, et les premières associations professionnelles françaises n'ont pas été de simples associations illégales et à demi politiques. Trois traits caractérisent à notre avis la longue période de gestation par laquelle ont passé ces institutions de la classe ouvrière soit en France, soit en Allemagne, soit en Angleterre.

1. Cette loi proscrivit les organisations ouvrières, notamment les corporations des métiers : « Les citoyens d'un même État ou profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni présidents, ni secrétaires, ni syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibération, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs. » Fort décriée, cette loi fut abrogée d'abord le 25 mai 1864 par la loi Ollivier qui abolit le délit de coalition, puis le 21 mars 1884 par la loi Waldeck-Rousseau qui légalisa les syndicats.

2. « Citer [Auguste] Blanqui. » [Note marginale de Marcel Mauss.]

(1) Leur début n'est pas si distant des anciennes corporations qui, elles, n'avaient pas été imprégnées de leur esprit et de leurs mœurs. Par certains côtés elles furent les héritières directes des anciennes coutumes pratiquées par les rangs inférieurs, compagnons et apprentis, des anciennes corporations. Ceci est évident et connu du mouvement ouvrier allemand ; la corporation n'a pas été abolie dans les pays de l'Empire germanique ou de la Confédération de l'Allemagne du Nord, sauf où le Code Napoléon [6] avait interdit – finalement – la formation de ligues et associations ouvrières ; et encore, au moins moralement, et souvent religieusement tout au long du Rhin, les anciennes confréries d'ouvriers subsistaient. En France, les compagnonnages subsistèrent longtemps ; certains syndicats en sont les héritiers, d'autres les imitateurs ; et presque tous héritèrent de quelques-unes de leurs coutumes, le nom de « chambre syndicale », celui de « camarades », etc., de nombreuses corporations. Ceci résulte même de l'une des rares enquêtes historiques sur un mouvement social qu'ait entreprise notre gouvernement. En Angleterre, les Webb ont admirablement démontré le même fait pour les syndicats anglais. La rupture entre la corporation et la *trade union* a été chez eux moindre encore qu'en France. D'abord, ils n'ont jamais eu à souffrir d'une loi comme la loi Le Chapelier venant brutalement annihiler des institutions séculaires. Ensuite, quelle qu'ait été la grandeur de la révolution industrielle, <elle ne fit que créer> surtout des industries nouvelles à côté des anciennes, et les ouvriers pouvaient garder leurs anciens us, où les ouvriers des nouvelles manufactures pouvaient trouver des précédents et des modèles. L'origine des syndicats est donc corporative.

(2) La période héroïque de la fondation des premiers syndicats proprement dits a été non seulement celle d'une lutte professionnelle, mais aussi celle d'une lutte poli-

tique. En fait, en Allemagne, en France et en Angleterre, les ouvriers, quand ils se sont pour la première fois organisés, l'ont fait pour se défendre non pas seulement contre l'exploitation patronale horrible à cette époque, mais aussi contre l'oppression politique non moins violente. Ce n'était pas seulement pour des questions de gros sous ou d'heures de travail qu'ils se sont syndiqués. [...] ¹ Dès l'origine, les premiers petits groupes eurent des visées plus hautes. De politique générale° d'abord. C'était le temps où la démocratie en Europe était encore en fait exclusivement bourgeoise, et où l'ouvrier, le citoyen passif, était écarté par la loi des droits [7] politiques que lui reconnaissait en droit la théorie et souvent les plus solennelles constitutions. La révolution politique lente, qui dura en France 56 ans, de 1792 à 1848, en Angleterre près de 100 ans, et qui débutant tardivement en Allemagne n'a été complétée que par la guerre, a été en son tréfonds une révolution de la masse, et dans son processus opérée sous la pression non pas des foules paysannes qui ne se sont que récemment éveillées à la vie politique, mais des ouvriers, et spécialement de ceux de l'industrie des grandes villes. La conquête du suffrage universel, les victoires ont été le fruit de l'alliance politique contre l'État monarchique ou conservateur que contractèrent la bourgeoisie libérale et les ouvriers de Paris, de Berlin, de Manchester. Le Chartisme, en Angleterre, et le triomphe du libéralisme de 1827° à 1848 ; 1830, 1848, la Troisième République, la Commune même ; 1848°, et le *Reichstag* de Francfort et le *Landtag* de Berlin ², même la révolution

1. Ici s'intercale une phrase difficilement lisible où Mauss mentionne les « premiers héros obscurs, les saints anonymes qui, au prix de sacrifices sans nombre, presque tous inconnus » s'efforcèrent de « guider leur classe vers son organisation ».

2. Allusion à la révolution allemande de 1848, symbolisée par l'assemblée de Francfort qui proclama une Constitution libérale, restée sans suite. Toutefois, à la suite de cet événement, le roi de Prusse

de novembre 1918 en Allemagne, et aussi celle de janvier 1917 en Russie sont l'œuvre des bourgeois et des ouvriers réunis pour émanciper de l'État ou de l'État de classe, la majorité des citoyens. Car de 1820 à 1864 en France, en Angleterre et en Allemagne jusqu'à nos jours, et surtout en Russie le mot d'État de classe et celui de « conquête du pouvoir » avaient encore ce sens plein et l'ont encore dans les écrits de Marx et de Lassalle.

L'histoire de la conquête du suffrage universel et celle de la conquête du droit d'association des ouvriers sont donc, en partie, celles d'un seul et unique mouvement. Car l'État monarchique et constitutionnel bourgeois de 1820 à 1849, en Angleterre, de 1815 à 1870 en France, et jusqu'en 1890 en Allemagne, combattait à la fois le droit politique et le droit syndical des ouvriers et des paysans non censitaires. Les ouvriers combattaient eux à la fois la tyrannie politique et la tyrannie économique de l'État mises au service de la bourgeoisie, et qui les empêchaient de se coaliser et d'agir en commun. On assiste même en Allemagne au spectacle curieux d'une démocratie ouvrière dont les droits ont été reconnus et étendus bien avant que l'État censitaire prussien et que la monarchie prussienne ou wurtembourgeoise ou oldenbourgeoise aient été abolis. Dans ces pays, les syndicats et l'organisation économique du prolétariat ont précédé absolument le mouvement politique, ce qui donna au syndicalisme et même [8] au socialisme allemand une teinture toute particulière de matérialisme et d'absence d'idée politique.

(3) Non seulement les anonymes qui fondèrent et firent vivre les premiers syndicats eurent un but politique pur, mais ils eurent des vues claires de politiques sociales. Ils les exprimèrent à la façon des prophètes, dans des formules claires, concrètes dans la forme, entraînantes, que l'on

Frédéric-Guillaume IV instaura un Parlement pour le royaume, qui prit le nom de *Landtag*.

répète encore, écho des vieux adages des philosophies éternelles, et annonceurs de temps nouveaux. Les travailleurs qui s'émançaient ont parlé, et parlent encore, le langage des pauvres de tout temps, et cependant ce fut un autre accent qu'ils lui donnèrent. D'abord ils étaient devenus, théoriquement, des citoyens, et c'était comme membres de la société qu'est la nation qu'ils écrivirent les nouveaux Cahiers de la Révolution économique, après avoir vu promulguer les Chartes, et les diverses Déclarations des droits purement politiques. Droit au travail, droit du pain, droit au produit du travail. Voilà comment le peuple balbutia ses premières revendications. Mais, deuxième point, c'étaient des droits économiques que pour la première fois le peuple visait; c'était, déjà, le minimum de salaire et l'assurance, contre le droit au produit du travail qu'ils ne réclamaient pas encore en entier – mais c'était déjà des droits qu'ils réclamaient et non des contrats de charité, des bienfaits. Ensuite, troisième point, ce n'étaient pas des droits individuels mais collectifs, ceux des syndiqués comme ceux des non-syndiqués de la corporation. Ils sont les inventeurs et les premiers praticiens de la théorie du contrat collectif, né du peuple et par le peuple, et tout à fait opposés aux vieilles théories du juste prix moyenâgeux et de la vieille législation coutumière, ou bien aux théories du droit personnel^o individualiste de l'époque qu'on voyait, [9] et qu'on voit encore, dans le contrat de travail pour les locations individuelles de services. Dès lors le caractère libre, juridique, économique, et collectif des syndicats était fixé.

Nous passons, non d'un cœur froid, sur tous les sacrifices et toutes les prières de ces fondateurs, de ces animateurs, des premiers groupements économiques de la classe ouvrière. Les premières grèves brisées, les syndicats dissous, obligés de se déguiser en sociétés fraternelles, les militants traqués par la police, rejetés des employeurs, condamnés; leur pauvreté même d'esprit. Tout cela devrait être noté dans une histoire complète; nous n'en

parlons que pour montrer le côté moral, sacrificiel pour ainsi dire de toute cette formation de ces nouvelles collectivités dans la nation. Dès le début le syndicat a été pour la masse une fin et un centre d'action. Il l'est encore. Il a fallu, il faut encore du courage et de l'esprit de bonté pour se syndiquer. C'est un des points qu'il faut retenir.

La dernière période par laquelle ont passé les syndicats est celle de leur croissance. Elle se caractérise autrement que celle des débuts par des caractères qui se surajoutent. Elle part à des dates différentes : de 1857 à la guerre en Angleterre, de 1884 en France, de 1883 en Allemagne à nos jours. Mais partout dans le monde entier elle présente les mêmes traits. Nous la faisons commencer à la reconnaissance légale des syndicats par les lois diverses qui l'ont sanctionnée, et les ont fait passer du rang de simples associations souvent clandestines, illégales, révolutionnaires à celui de personnes morales [10] et d'êtres de raison juridique. Celle-ci n'a pas tout changé. Le syndicat est resté un organe de luttes, contrairement aux espoirs des grands bourgeois ou des grands conservateurs qui l'ont légalisé, contrairement aux critiques amères des socialistes qui s'en sont vers les années 1870-1890 désintéressés. Ils y voyaient les uns et les autres un organe de paix et de transition avec la bourgeoisie capitaliste. Il a été certes l'un et l'autre, mais après-guerre, [ill.] de contestations, et dans la lutte, et à la façon dont la paix est l'intervalle des guerres pour les nations. Car il fut et est presque toujours le moyen de révolte et de défense des ouvriers qui n'ont que leur union à opposer à la force du capital de l'employeur. Et d'autre part il n'est pas encore tellement dans les usages économiques ; il commence seulement à y entrer ; employeurs et employés ne sont pas tous syndiqués, la plupart ne le sont que de fraîche date, et nombreux sont ceux qui donnent et ceux qui acceptent des conditions autres que celles fixées par les tarifs et contrats collectifs des syndicats. Mais il ne l'est surtout

pas dans les usages moraux. Sa légalisation ne lui a pas enlevé tout de l'horreur que l'employeur, que le bourgeois, ou mieux le paysan ont encore pour lui. Ici dans les Vosges, où ces lignes sont écrites¹, le public considère même après la guerre le syndicat comme une chose neuve et dangereuse, et le syndiqué lui-même est bien près de partager cette vue et de se croire affilié à je-ne-sais-quelle société pleine de forces inconnues et animée de desseins extraordinaires. Il est resté légalement tout ce qu'il était dès le début, juridique, collectif, économique, et surtout il est resté libre. Quoique le syndicat contienne en germe l'esprit corporatif, quoique le syndiqué croie fortement que les travailleurs ont le devoir de se grouper en syndicat, le principe de l'obligation n'est encore ni reconnu par la loi, ni même par les mœurs syndicales. Même de notre temps on peut adhérer ou ne pas adhérer, en fait et en droit au syndicat. Et on peut adhérer ici ou là, également en fait et en droit, car un ouvrier peut faire partie indifféremment d'un syndicat de métier ou d'industrie. Ainsi un comptable de la compagnie du gaz peut [11] s'affilier soit aux comptables, soit à la fédération du gaz où il compte, s'il veut. Il est encore un associé libre, libre d'entrer, libre de sortir, libre de changer de syndicat comme de profession. En fait le syndicat est toujours une association et une institution de *self-help*.

Mais le syndicat est devenu tout autre à un certain nombre de points de vues : (1) D'abord il est devenu légal. Ce qui veut dire à son propos bien des choses. Il a cessé d'être illicite, persécuté policièrement ; il n'y a plus que la persécution économique dont il soit l'objet ; celle-ci est d'ailleurs de moins en moins admise sinon par les mœurs, celles de la bourgeoisie en particulier, du moins par les

1. Originaire d'Épinal dans les Vosges, Mauss s'y rend régulièrement pendant les vacances et aux fêtes religieuses pour voir sa famille, dont évidemment sa mère Rosine.

gouvernements eux-mêmes et par l'opinion. Ce qui en général se traduit dans les contrats qui mettent fin aux grèves par les non-renvois pour cause de grève, ou par la reconnaissance du syndicat. Il peut posséder, administrer des fonds, remplir le rôle de mutualité des anciens compagnonnages et corporations ; il a ses cartes de maladie, de chômage, des veuves, son viatique de déplacement, ses bureaux de placement souvent subventionnés par les villes (France) ou reliés aux Bureaux d'échange de Travail gouvernemental (Angleterre).

Mais de plus il est une personne morale dans le plein sens du mot. Être juridique d'une part, être moral de l'autre, puisqu'il se substitue pour ses membres à un bon nombre d'institutions autrefois du domaine pur de la charité et de la solidarité amicale des camarades d'atelier¹.

(2) Il a été revêtu d'une fonction collective. D'abord il se l'est arrogée, un peu partout. Les primitives grèves se terminaient par des entrevues de patrons et de délégués des employés. Le syndicat s'est tout de suite substitué à ces malheureux désignés à la vindicte patronale. Il a traité pour tous ses membres, au nom de tous ses membres, même dans les [12] conflits particuliers, même dans les cas de résistance individuelle à des violations de droit syndical. C'est là un des aspects les plus nouveaux de cette forme moderne des groupements de citoyens, et qui démontre à quel degré d'organisation et de complication sont arrivées nos nations ; ce sont par les intermédiaires immédiatement irresponsables que traitent les collectivités intéressées : membres de sociétés anonymes, de trusts de divers ordres, représentés par des conseils d'administration ou même par des syndicats patronaux contractant avec des ouvriers qui ne sont pas représentés par eux-

1. « Cf. l'opposition du *syndication* anglais ou allemand sur ce point et du syndicalisme français. Explication de sa faiblesse. » [Note marginale de Marcel Mauss.]

mêmes mais par des délégués ; en Angleterre même par des employés du syndicat. Tout se passe entre collectivités, le contrat de travail et de louage de service n'a plus rien d'individuel. Voilà ce que veut dire cette formule en apparence banale, « reconnaissance du droit syndical ».

Elle a pris même une extension plus considérable. Dans la théorie et la pratique du contrat collectif, car le contrat passé est devenu de plus en plus un fait, et maintenant devient un droit, par places^o, un contrat de tarifs généraux, valable, non pas seulement pour les syndiqués, ou pour les participants d'un conflit, mais pour tous les membres de la corporation même non syndiqués, même non présents. En cela il est l'héritier légitime et déjà le substitut de l'ancienne corporation. Mais à ce titre il joue même déjà plus qu'un rôle légal et collectif. C'est une fonction quasi-législative qu'il remplit là, tout au moins jurisprudentielle. Mais n'essayons pas de préciser. Les mots font ici défaut, car c'est bien une nouvelle façon de fabriquer du droit qui a été ici inventée de toutes pièces dans nos grandes démocraties. Les juristes s'en tiennent à faire rentrer ce nouveau droit dans les cadres de l'ancien. Ils entassent [13] arguties sur arguties pour expliquer qu'il n'y a pas innovation, et que le vieux principe individualiste du droit contractuel n'est pas contredit par ce contrat collectif et pour autrui : [...] la *Res inter alios acta*¹. Le pacte passé entre les collectivités patronales et ouvriers, ou plutôt entre quelques délégués, prend plus que force de contrat, c'est quelque chose d'intermédiaire entre un décret et règlement et un contrat. Temporaire comme le contrat, il est obligatoire, moralement et pratiquement, puisqu'à l'égal d'un ordre de l'administration, il

1. Selon le droit civil, pour le tiers, le contrat est une chose conclue entre deux autres personnes : « une chose faite par d'autres », *res inter alios acta*. Seules les personnes ayant conclu le contrat peuvent être obligées de l'exécuter ou réclamer les bénéfices que procurent le contrat.

vaut pour tous et envers tous. C'est, quant à la fonction, l'ancien usage et coutume corporatifs, fruit cette fois d'une sorte de législation, consciente et contractuelle à la fois. Les tarifs, contrats syndicaux, etc., remplacent de plus en plus les immémoriaux et vénérables et souvent absurdes « usages locaux » dont le Code et la jurisprudence poursuivent encore l'application. Mais ils le remplacent par une chose entièrement neuve sociologiquement ; il n'y a pas si loin que les juristes veulent bien dire entre l'usage et le contrat et la loi. C'est bien une nouvelle forme de législation que la démocratie à la fois politique et ouvrière [ill.] a créée. Nous retrouvons cette question plus loin ; n'eussent-elles inventé que ce nouvel outil du droit, cette forme nouvelle du droit, que ces organisations spontanées de la démocratie que sont les syndicats n'en auraient pas moins laissé une trace qui restera ineffaçable dans le développement des institutions juridiques et économiques des grandes nations.

(3) Le syndicat prend des allures économiques plus ambitieuses et devient une organisation nationale. Les anciennes corporations étaient par certains côtés des choses nationales, en tout cas provinciales, voire quelquefois internationales. Mais au fond elles ne l'étaient que par accident et étaient surtout [14] des institutions locales. Les premiers syndicats, qui n'étaient guère différents d'elles ou de groupements d'atelier, furent aussi isolés que possible. Chapeliers ou typos de Londres ou de Paris, rubaniers et soyeux de Lyon ou de Saint-Étienne, ou textiles de Rochdale, ou mineurs de Lanark ne parvenaient pas à voir au-delà de leur ville, ou de leur usine, ou des machines contre lesquelles ils luttaient. C'étaient de petits groupes de citoyens s'exerçant à la révolte contre des despotismes également locaux de patrons souvent sans cœur. Ce n'est que progressivement, en partie sous l'influence du mouvement politique né à cette époque que les syndicats s'agrégèrent, d'abord corporativement, mais dans

toute l'étendue de la nation. [...] D'autre part, l'idée de syndicat national est presque immédiatement donnée chez les fondateurs de syndicats, °mais elle est trouble, et ils n'ont pu la réaliser en pratique°. Partout, c'est par l'autonomie locale que le syndicat a débuté. C'est dans des temps tout récents, en France, que l'on a commencé à ne plus fonder que des sections de syndicats nationaux, et non plus des syndicats autonomes à fédérer ultérieurement. La notion du syndicat national corporatif est bien en gros postérieure à la notion du syndicat local.

On s'est très vite aperçu que le marché du travail était national et non local, que les briseurs de grève venaient d'autres points de la nation ; qu'il y avait intérêt à grouper immédiatement non seulement tous les travailleurs similaires d'un lieu, mais tous ceux du pays, à établir, au milieu des variations locales, des usages locaux, souvent fort divergents, une certaine unité, une uniformité minimum, quasi législative, égalisant les chances de chaque catégorie dans toutes les régions. Il ne faut pas croire que ce résultat ait été bien rapidement atteint. Encore actuellement il est loin de l'être dans les pays arriérés au point de vue syndicaliste, [15] comme la France. Nous n'avons en effet pas encore partout de syndicats nationaux. Et d'autre part certains véritables syndicats nationaux gardent encore leur titre de Fédération, comme la Fédération du Livre en France. C'est l'éternel débat de la démocratie : fédéralisme ou centralisation, tranché de tant de façons diverses et en tant de sens divers. Mais en général, c'est dans la voie du syndicat national qu'on s'est engagé à cette époque. L'organisation ainsi créée répartissait les risques contre le chômage individuel ou collectif, ou la maladie, soutenait les grèves de toute la force de la corporation nationalement groupée, les résistances individuelles et collectives ; surtout elle pouvait coordonner son action, pénétrer les milieux retardataires comme il en est encore tant dans les classes pauvres ou appauvries, leur imposer

même ses vues, majoriser des syndicats réfractaires. Enfin on aboutit, vers les années 1900, à la pratique constante du contrat collectif, et des tarifs nationaux auxquels sont parvenus les plus importants des syndicats en Allemagne, en Angleterre. En France, quelques-uns seulement sont parvenus à ce stade, car les coutumes et usages et prix locaux y gouvernent encore plus que partout ailleurs les salaires et les conditions de travail. Les organisations patronales nationales d'autre part y étaient pour ainsi dire inexistantes ; il n'y a pas, en réalité, de partie adverse avec qui traiter.

(4) *Les syndicats s'agrègent entre eux et forment une organisation générale de classe.* Ceci est un moment très important de la vie des sociétés modernes. La notion de classe ouvrière – qu'elle corresponde à la réalité ou non – joue un rôle fondamental dans la politique moderne, et dans l'esprit collectif. En tout cas dès la fin de la première moitié du XIX^e siècle elle commence à apparaître, et à faire partie du langage courant et des formules populaires qui entraînent les convictions°. Les ouvriers ont conçu, en même temps que leurs intérêts professionnels, leurs intérêts de classe. Il y a à cela deux raisons ; d'abord la vieille corporation avait disparu : or elle [16] seule pouvait grouper tous les membres d'une même profession : maîtres, compagnons et apprentis. Les révolutions industrielles et politiques l'avaient supprimée plus ou moins violemment. Les professions, celles de la grande industrie du moins, employaient des quantités de plus en plus grandes d'ouvriers autrefois non classés, d'anciens travailleurs des champs venus à l'usine, de simples salariés, louant leur force de travail. D'autre part les donneurs de travail et de salaires étaient de moins en moins des professionnels eux-mêmes : c'étaient des capitalistes représentés par des conseils d'administration, ne recherchant que dividendes et profits, et faisant exercer par des professionnels intermédiaires, des ingénieurs, des techniciens,

des comptables, des contremaîtres, leurs droits et leur autorité de direction du travail lui-même. Dès le temps des premiers socialistes français, de Saint-Simon, de Fourier, la division en trois classes, capitalistes, techniciens, travailleurs, à l'intérieur de chaque profession, était donnée. Les premières formules du socialisme, encore maintenant parmi les plus vraies, composaient^o et associaient le capital, le travail et le talent. Enfin la disparition progressive de l'artisanat, et même de ses formes intermédiaires, le travail à façon et à domicile ; la façon dont l'ouvrier fut dépossédé de son métier par la machine, surtout dans quelques grandes industries – textiles, métallurgie – donnèrent une conscience aiguë de leur prolétarianisation à ces masses lésées dans leurs droits. En France, les canuts de Lyon et rubaniers de Saint-Étienne, les typos et lithographes réduits au chômage par la mécanisation de l'imprimerie, de la soierie, de la rubanerie, sont parmi les premiers qui firent leur la notion de la classe ouvrière forgée par les socialistes. [17] On peut même dire qu'ils étaient les premiers à en éprouver la réalité. En Angleterre il semble même que la notion est d'origine presque entièrement prolétarienne. Elle fut renforcée, mise en valeur par Marx et les marxistes, par les Allemands, Lassalle en particulier, encore plus responsable sur ce point que Marx lui-même. Depuis elle n'a fait que progresser.

Mais elle l'a pu par le fait même de l'existence des syndicats et de l'organisation nationale de ceux-ci. Voici comment. Les syndicats nationaux non contents d'englober les salariés de la profession se sont groupés entre eux, et se sont donnés une organisation centrale : la CGT en France, la Centrale allemande, la *Trades union* anglaise¹ (à distinguer des *trade unions*, qui sont les syndicats),

1. Il s'agit du *Trades Union Congress* (TUC, en français : « Congrès des syndicats »), l'organisation fédératrice des syndicats britanniques.

avec sa curieuse organisation double. Congrès et Comité parlementaire, les syndicats, même avant de devenir nationaux, s'étaient très vite soudés les uns aux autres : ils se faisaient appel mutuellement en cas de grève, en cas d'insurrection ou de répression, en cas de chômage généralisé et crise industrielle. Ils avaient à défendre des intérêts communs, en particulier à pousser sur les juges et tribunaux pour faire établir des jurisprudences ; à agir sur les Parlements, au point de vue même de la législation syndicale, de la législation ouvrière ; sur les gouvernements, qui de plus en plus traitèrent avec eux comme avec des puissances. Les fonctions de l'organisation centrale n'ont fait que croître en ces quarante dernières années. On tâtonna longtemps ; des organisations temporaires diverses groupèrent alternativement les syndicats dans des sens fort variés. Mais à la fin on est arrivé à une formule à peu près identique partout. La classe ouvrière, ou plutôt salariée, est ainsi devenue plus une, plus sensible à tous ses intérêts communs, plus solidaire, plus organisée, plus organique et plus consciente en un mot. Car elle a son organe de direction [18] à elle, comme classe. Nous dirons même que c'est là la principale réalité et nature et fonction de cette notion, que nous critiquerons plus loin, de classe ouvrière. Même si économiquement elle est fautive, elle a un rôle politique et économique fondamental : elle a créé l'unité syndicale nationale. C'est là qu'elle s'est réalisée infiniment plus nettement et plus efficacement que sur le terrain politique, où le socialisme incite encore les travailleurs à se grouper. La *classe ouvrière* d'un pays, c'est en vérité le groupement organique de ses syndicats ! Inversement, le syndicalisme, encore maintenant, c'est l'idée du groupement unique des salariés ! Les deux termes dénotent exactement la même chose. Et la prétention du syndicalisme à l'autonomie absolue dans la direction des salariés nous semble parfaitement fondée.

(5) Ils ont une attitude politique, mais ceci est un trait secondaire ou plutôt dérive des simples conséquences du fait même de l'unité syndicale. Les deux caractères du syndicalisme récent : son caractère politique, et l'aspect révolutionnaire de son activité politique, ne sont que l'expression de l'unité syndicale et de la force sociale considérable que cette unité représente. Lié ou non aux partis socialistes, le syndicalisme a en effet une vie politique ; ou bien ces partis lui sont inféodés comme Angleterre, et en général les pays anglo-saxons, surtout l'Australie et la N[ouvelle]-Z[élande], où le Labour Party est essentiellement l'organe des syndicats : ou bien il leur est lié officiellement et presque subordonné, comme en Belgique, comme récemment encore en Italie ; ou en fait, comme en Allemagne pour les syndicats dits indépendants ou rouges, ceux de la Centrale¹ ; ou bien il en est totalement indépendant comme en France. Mais dans ce cas comme dans l'autre, les syndicats prennent une attitude politique, celle de la revendication du pouvoir économique et du pouvoir [19] par la classe laborieuse qu'ils représentent. Ils sont non seulement l'organe de représentation des intérêts généraux de la classe ouvrière. Ils prétendent à une part de gestion des intérêts économiques généraux de la nation. Ils prétendent être les instruments de la transformation et les autorités nécessaires de la gestion de la société transformée. Leurs manifestations de ce genre deviennent à partir de 1890 de plus en plus fréquentes, même verbales, plus sérieuses, plus efficaces. Leur parti^o s'accroît, surtout en Angleterre, avec la croissance et les progrès de l'organisation centrale. Les syndicats anglais sont passés de simples formules votées pour

1. Allusion à la Commission générale des syndicats allemands (*Generalkommission der Gewerkschaften Deutschlands*), une « Centrale » qui fédéra de 1890 à 1919 les syndicats de tendance socialiste (« rouges »), dits aussi « libres » ou « indépendants » par opposition aux syndicats libéraux et chrétiens.

ainsi dire d'office à partir des plus vieux congrès, à des expressions de plus en plus vives, et à la formation d'un parti. Les Français sont au contraire passés de revendications totales, et pour ainsi dire anarchistes, à l'organisation qui donna du poids à ces manifestations de langue°. Mais dans un cas comme dans l'autre, le syndicat est devenu une force politique nationale, dont l'importance, nous l'allons voir, a été accrue° par la guerre.

(6) Cette force n'a pas été dirigée suivant les vieux principes de la politique démocratique. Certes, elle est toujours légale et juridique et morale dans son fond¹. Certes les syndicats sont bien toujours l'expression d'un mouvement démocratique des citoyens voulant l'accès de tous à la propriété, mais en deux points ils sont révolutionnaires.

1) D'abord, c'est à une nouvelle forme de propriété qu'ils tendent ; c'est à la propriété syndicale collective qu'ils prétendent arriver, et non à l'acquisition individuelle ; de là leur refus de toute participation aux bénéfices, de toute propriété civile qui les rendrait responsables, de toute participation par la voie des actions de travail et autres combinaisons de conservatisme et de transactions sociales. Ils prétendent être, et, selon nous, ils sont les inventeurs d'un droit nouveau dont l'idée se préforme, et dont la réalisation s'impose lentement. Mais ce droit ne semble pas sortir des mêmes sources que celui qui a régi nos sociétés à propriété capitaliste, et s'oppose à celui-ci par une opposition qui est – on le verra bientôt – vraiment révolutionnaire. [20] Et dès maintenant l'idée de ce droit est tellement forte que – à tort ou à raison – elle poussera l'opinion syndicaliste à refuser toute transaction et compromis. Le monde ouvrier, ou plutôt salarié, a concentré tellement la sensation de son unité, de sa

1. Mauss a écrit « fonds » ; nous corrigeons.

suffisance, de son droit, qu'il n'en a plus d'autre. L'idée se forme en lui – dangereusement pour lui et pour la nation mais, en fait, de façon grandiose –, qu'il est un monde nouveau ; « Ordre nouveau »¹, disent les Italiens.

2) Mais ce n'est pas simplement par le but que cette attitude politique est révolutionnaire, c'est aussi par l'action que cette idée dirige, par l'esprit qui l'anime constamment. Ici nous rencontrons les idées de l'action directe², de la grève générale, du syndicalisme révolutionnaire, nées en France ; celle du « contrôle usurpateur », et de la prise de propriété économique qui commence à s'acclimater en Angleterre, juste avant la guerre, par les Socialistes de la Guilde. Nous voici arrivé en réalité aux formes les plus récentes qu'a revêtues, du fait de la guerre et l'après-guerre, la démocratie ouvrière.

II. – LA PÉRIODE DE GUERRE ET D'APRÈS-GUERRE

Nous sommes infiniment moins bien renseigné sur la période de guerre et d'après-guerre de la vie des syndicats. Nous ne nous y étendrons donc pas, et au surplus, dans notre discussion du problème de la nationalisation, nous serons obligé de traiter à nouveau les mêmes questions. Bornons-nous donc à quelques indications.

1) Dans les grandes nations en guerre, Grande-Bretagne, France, Allemagne, les syndicats, et, plus spécialement leurs organisations centrales, ont joué un rôle politique considérable. Elles ont été extraordinairement, et à la grande stupéfaction de beaucoup, patriotes. On les croyait, et elles se disaient pour la plupart, profondément

1. *Ordine Nuovo*, journal communiste italien créé par Antonio Gramsci en 1919.

2. Sur cette notion, voir le texte « L'action directe », rédigé vers 1910 et resté inédit ; disponible aujourd'hui dans les *Écrits politiques*, *op. cit.*

pacifistes [21] et internationalistes. La CGT française en particulier avait si souvent menacé de s'opposer par la grève générale et la violence à toute guerre, absolument, quelle qu'elle fût ! Le sentiment national – à tort ou à raison, peu importe – a triomphé ; en France, en Angleterre, les syndicats pendant longtemps ont mené le plus loyal combat avec le reste de la nation contre l'agression allemande. Il en fut de même en Allemagne où l'opinion publique dupée a cru que la nation se défendait contre une attaque de l'autocratie russe et un complot de l'Entente. Erreur si l'on veut, mais légitime en face du tsarisme qui pour la démocratie ouvrière allemande incarnait la tyrannie et la barbarie. Les syndicats rendirent alors d'immenses services : ils ne sabotèrent pas la mobilisation et même y concoururent. Ils participèrent à l'organisation des industries de guerre, et à l'organisation du travail en particulier : recrutement, « dilution » autrement dit répartition de la main-d'œuvre hors des emplacements ou des professions habituelles, solution des conflits, abandons momentanés des privilèges syndicaux. Syndicats, unions nationales, Centrales, firent tout cela. Ils démontrèrent le haut esprit national qui pouvait les animer – peut-être plus haut que celui de la bourgeoisie qui sûrement, en France et en Allemagne du moins, ne remplit pas son devoir d'argent comme le monde laborieux remplit son devoir de peine. Les principaux militants ouvriers, Jouhaux en France, Legien en Allemagne, Henderson, Clynes en Angleterre, acceptèrent même des responsabilités graves, purement politiques. En Angleterre, ils pénétrèrent même au sein du Cabinet de guerre, jouant loyalement, pour leur pays, leur popularité et leur avenir¹.

1. Léon Jouhaux (dirigeant de la CGT ayant contribué à rallier le syndicat à l'Union sacrée) ; Arthur Henderson et John R. Clynes (Labour Party, partisans d'un soutien ouvrier à l'effort de guerre, membres du

Nous ne nous sommes attardé sur ces faits que parce qu'ils [22] sont, quoique anormaux, démonstratifs. Car si dans des circonstances spéciales l'organisation même du monde ouvrier peut être si profondément nationale, c'est qu'elle l'est par nature, profondément, et qu'il n'y a nulle autre classe de la société °qui le soit plus profondément et plus consciemment¹.

Ce caractère politique et national de l'action syndicale s'est continué et accentué dans la période d'après-guerre. En Allemagne, ce furent les syndicats encore plus que les partis politiques, la brusque grève générale du 7 novembre², qui renversèrent le *Kaiser*, et ce furent les syndicats formant les conseils d'ouvriers, et même les syndiqués aux armées formant les conseils de soldats. Et en somme [ils] maintinrent l'ordre, l'armature de la société allemande. Depuis ils ont été l'un des soutiens les plus énergiques des gouvernements républicains, les défendant à gauche et à droite. Il a été montré en janvier 1919, et en février 1920 avec la plus grande énergie lorsqu'ils sauvèrent par deux fois la République. Preuve que le syndicalisme qui peut être un instrument de révolution peut aussi être l'organe même de l'ordre

gouvernement britannique pendant la guerre); Carl Legien (membre du SPD et dirigeant syndical, négociateur d'un compromis historique avec le patronat allemand en 1918): ces figures du socialisme européen de l'époque sont évoqués par Mauss comme symboles d'une attitude de flexibilité pratique, de rejet du dogmatisme.

1. Phrase raturée, incertaine. Mauss a apparemment hésité entre cette formulation et une autre, où il suggère que la classe ouvrière est nationale « en tout cas aussi profondément et consciemment qu'aucune autre ».

2. Allusion au début des événements de la « Révolution allemande », qui conduisent à la fin de l'Empire allemand et à la naissance de la République de Weimar, en 1919. Durant ces mois, une forte agitation communiste rivalise avec la poussée réformiste des sociaux-démocrates et des libéraux ; ces derniers groupes prennent clairement le dessus au début de l'année 1919 et liquident les germes de la révolution socialiste allemande.

social. Grand exemple surtout si on le compare au désordre russe, causé, dans les mêmes circonstances de *krach* militaire et social, par une insuffisante conscience nationale des citoyens, et plus spécialement des soldats et des ouvriers. En France, en Angleterre, les heureuses mesures prises pour une démobilisation progressive et une réadaptation des industries, la journée limitée à huit heures, qui a permis à tous de retrouver du travail, tout cela fut dû à l'influence des syndicats, et à une certaine et heureuse compréhension des hommes d'État. Cela ne dura pas. Mais le moment critique, celui de la rentrée des troupes, a passé heureusement, en grande partie grâce à la bonne volonté, non marchandée, des cadres syndicaux. Nous pourrions dire [23] qu'il en fut de même en Amérique, en Belgique. Partout le syndicat fut une force de cohésion sociale, le ciment qui tient à une époque dangereuse.

2) Les syndicats ont pris une extension considérable. Ils ont presque partout doublé leurs effectifs. Cette augmentation a eu lieu pendant la guerre et l'après-guerre.

Les raisons de ces augmentations sont multiples. En voici quelques-unes qui sont évidentes. Ce ne sont pas nécessairement les plus décisives, et il se peut fort bien qu'une recherche originale en montrerait d'autres beaucoup plus essentielles. D'abord cette autorité nationale du syndicat, sa puissance politique, bureaucratique même, pendant la guerre où les militants des bourses du travail, du *Labour Exchange*, étaient en relation directe, officielle, avec les ministères des Munitions, de la Guerre, les organisations patronales, géraient, dirigeaient la main-d'œuvre, protégeaient et instruisaient l'ouvrier isolé, nouveau venu, au syndicat et même à la profession. Ensuite le développement considérable des industries de guerre avait appelé à devenir ouvriers de la grande industrie des foules énormes de travailleurs non classés, ou autrement classés, ou de gens autrefois oisifs ou affectés

à des travaux domestiques. Or les masses que l'industrie rassemble et concentre et organise se sont organisées elles-mêmes sur leur propre terrain ; des questions d'heures, de condition, et surtout d'alimentation, de logement, les rassemblèrent fortement. Enfin les lois, règlements multiples concernant les assurances, cantines, minimum de salaires, conditions de travail dans les industries ayant contracté avec l'État, et toutes l'étaient – et l'extension même de ces lois, en Angleterre en particulier les lois sur le chômage et l'assurance, à des catégories autrefois trop désintéressées de l'action syndicale : employés et manœuvres ; [24] la conquête finale de la journée de huit heures, accordée pour ainsi dire de force [...] par les législatures affolées de craintes du bolchevisme en France, en Angleterre, en Allemagne... non seulement popularisaient l'action syndicale, mais même y obligeaient. Pour couronner le tout, le détraquement général de toute l'économie nationale et internationale, la hausse des prix qui s'[y] inscrivait, obligea les salariés à de multiples mouvements de masse pour le maintien ou la hausse de leur salaire réel, et ces mouvements furent administrés et dirigés et créés par le syndicat. La montée encore plus brusque des effectifs syndicaux après-guerre est due au retour, et au réencadrement des ouvriers que l'armée avait rendus à la vie civile. Sans doute, c'est du moins notre expérience personnelle, l'armée apprit-elle à beaucoup d'entre eux les bienfaits de l'action commune et [sans doute] transportèrent-ils dans leurs intérêts privés cet instinct grégaire, cette sensation de coude-à-coude, ou si l'on veut de plus grands mots, cet esprit de corps qu'on contracte aux armées, et qui fit la force de celles-ci.

M [r. et] Mrs Webb remarquent avec une très grande justesse que les syndicats anglais ont surtout progressé dans des corporations, jusque-là non touchées par l'esprit syndicaliste, de métiers non classés : employés,

manœuvres¹. Il semble bien qu'il en soit de même en Allemagne, pour la main-d'œuvre de femmes en particulier. La seule grande foule des salariés qui ne semble pas encore touchée par le syndicat est celle des travailleurs agricoles. La main-d'œuvre féminine reste elle aussi à l'écart, à peu près partout, et l'abstention de ces deux masses explique la marge entre le nombre des salariées et celui des salaires. Nous reviendrons sur ce fait à propos de la nationalisation. [25]

3) La structure interne des syndicats a changé. Le principe d'organisation est devenu de plus en plus vaste au fur et à mesure que les syndicats se sont accrus, de moins en moins strictement corporatifs. On est définitivement passé de la *Fédération de métier* à la *Fédération d'industrie*, ou plutôt en termes moins laïques, de plus en plus les syndicats groupent tout le personnel salarié qui concourt à la fabrication d'un produit, ou à l'exécution d'un service. La majorité des syndiqués, en Allemagne, se trouve maintenant groupée en quatre ou cinq grandes associations, *Metallarbeiter*, *Bergarbeiter*², etc. En Angleterre, c'est la *Triple Alliance* des mineurs, des transports, et des dockers³ qui groupe les forces les plus actives, et les plus importantes (plus de deux millions sur les huit millions de syndiqués). En France, c'est aussi la Fédération du sous-sol, celle de la métallurgie, et le syn-

1. Mauss se réfère probablement à Sydney et à Beatrice Webb, *History of Trade Unionism*, deuxième édition, Londres, 1920, en particulier au chapitre 9, «Thirty Years' Growth», où les auteurs insistent effectivement sur le progrès du syndicalisme chez les ouvriers non qualifiés et les employés de bureau. Mauss, comme nous l'avons vu dans l'introduction, écrit à Henri Hubert en septembre 1920 avoir suspendu l'écriture d'un chapitre «en attendant le livre des Webb» – c'est peut-être de ce livre et du présent chapitre qu'il s'agit.

2. Respectivement «ouvriers métallurgistes» et «mineurs».

3. Alliance entre la Miners' Federation of Great Britain, la National Union of Railwaymen et la National Transport Workers' Federation (1914).

dicat national des chemins de fer qui concentrent une quantité de syndicats plus actifs et dont l'action est publiquement plus importante que celle des autres. Ce ne sont plus seulement les ouvriers d'une même corporation ou même d'une spécialité, comme les monteurs dans la métallurgie, les mécaniciens de locomotives dans les chemins de fer, qui se groupent en petites sections locales, péniblement agrégées en une faible fédération. Toute la masse des travailleurs de toutes sortes qui s'amalgame, non pas parce qu'ils ont exactement le même métier, les mêmes intérêts en tous points, mais parce qu'ils ont le même patron, ou le même genre de patrons, ou plutôt parce qu'ils sont englobés dans la même industrie qui requiert des hommes et des capacités de toutes sortes. Ainsi, l'industrie des chemins de fer emploie un personnel de la voie qui est presque exclusivement [26] composé de métallurgistes ou de gens du bâtiment, ou d'employés ; un personnel de la traction qui est presque exclusivement composé de chauffeurs et de mécaniciens de machines, et de métallurgistes de dépôts, et de ces ouvriers mal classés autrefois, aiguilleurs, gardiens de sémaphore, [de] lignes électriques, jusqu'à des palefreniers, etc. ; un personnel de l'exploitation extrêmement nombreux, dont une partie est à peine chargée de travaux manuels, et une autre est pour ainsi dire purement manutentionnaire, factage, expédition, messageries, etc. De même les mineurs groupent maintenant travailleurs de jour, travailleurs du fond, employés. Le patronat et les services publics se trouvent donc maintenant en face d'une classe ouvrière organisée exactement comme eux, d'après les intérêts représentés, et non plus seulement les compétences professionnelles et les intérêts de métier.

On nous reprochera sans doute d'avoir considéré cette évolution seulement en dernier et dans cette dernière période, alors que le principe de « l'amalgame » est très

ancien dans le syndicalisme anglais, et que celui de la Fédération d'industrie date en France de très anciens temps et du début même de la Fédération du Livre, laquelle a toujours compris les brocheurs, margeurs, etc. Mais d'invention en partie française, et bien que communément répandu en France depuis plus de vingt ans, il n'est entré dans la pratique des très grands syndicats que tout récemment. La fusion du syndicat des mécaniciens et de la Fédération de la métallurgie française est juste d'avant-guerre. De même en Angleterre, les monteurs n'ont pas encore abandonné leur indépendance [...]; partout, les exceptions, les syndicats [27] qui résistent sont nombreux. Dans de multiples cas, il ne s'agit d'ailleurs que de Fédérations de syndicats, comme en Amérique où un syndicat local adhère à la fois à sa Fédération de métier et à sa Fédération d'industrie. La raison pour laquelle nous n'avons commencé à parler de ce phénomène qu'ici, c'est que le mouvement ne s'est précipité que juste avant la guerre et n'a pris, là surtout où le mouvement syndical est considérable, en Angleterre, en Allemagne, de très grandes dimensions qu'avant et après la guerre. Surtout, c'est un changement considérable d'esprit qui s'est produit, parallèlement à ce changement d'organisation. Le syndicat n'était guère, jusqu'en 1910, que l'instrument de défense des ouvriers classés, des métiers manuels; un moyen de se protéger contre le patronat, mais aussi contre le reste, la réserve de l'armée du travail: limitation du nombre des apprentis, limitation du chômage par la réduction du rendement ou des heures de travail: voilà ce qu'étaient ses principales armes. Il n'y a pas renoncé. Mais il a cessé de n'être qu'un organe de lutte et de défense de monopole de la compétence manuelle. Il est devenu quelque chose de plus, le monopoleur de tout le travail classé et non classé, y compris le travail comptable d'une industrie. Ceci a d'ailleurs changé plus que son fonctionnement, cela a changé sa méthode d'action, son

but, et il voit maintenant devant lui une autre étape à parcourir.

4) *Notion du contrôle ouvrier.* Le changement d'organisation a été spontané. Rien de théorique en lui. Aucun préjugé même. Il entraînait d'ailleurs une modification profonde de mœurs. Les ouvriers se sont aperçus qu'ils ne pouvaient se défendre effectivement que si toutes les catégories, [28] similaires ou non, étaient d'accord. Comme le disait le proverbe anglais : « Quelques cardeurs peuvent arrêter la filature, les fileurs ne peuvent arrêter les cardeurs ». Il fallait même s'attacher les contremaîtres et les employés, longtemps hors des syndicats. Car leur arrêt de travail entraînait de même l'arrêt des autres travailleurs, et ils pouvaient d'autre part dans une certaine mesure remplacer les autres, comme on vit dans les grèves d'électriciens, de tramways, etc. Actuellement les syndicats sont plus disposés à adopter dans leurs rangs les techniciens eux-mêmes, les ingénieurs, etc., que ceux-ci ne sont disposés à se syndiquer avec eux.

Au même moment, de moins en moins l'industrie est affaire privée, et directement administrée par le propriétaire, mais au contraire anonyme et dirigée par les directeurs, ingénieurs comptables, qui sont eux-mêmes appointés par les propriétaires ou leurs représentants. Ceux-ci apparaissent aux yeux des ouvriers comme des salariés eux-mêmes, et dont les intérêts devraient être les mêmes que les leurs. Ce qu'ils sont en effet dans une certaine mesure, de telle sorte que s'est fait jour dans le cerveau des ouvriers l'idée que les autres employés, jusqu'aux directeurs compris, font partie d'une même classe qu'eux. La théorie comme la pratique revient à la vieille notion saint-simonienne de « l'industriel », du producteur, avec cette différence que le propriétaire d'actions apparaît comme le propriétaire foncier.

Mais ceci entraîne une vraie transformation de la mentalité syndicale. Le syndicat commence par être une

simple association pour la défense des salaires et l'amélioration des conditions de travail et ne groupant que les manuels ; il prétend maintenant à participer à la gestion de l'industrie, et maintenant il ambitionne de s'attacher le personnel de direction. Il ambitionne la direction. En attendant, il se contente d'un compromis. C'est ce qu'on a appelé le *Contrôle ouvrier*¹, mot qui vient d'Angleterre et semble avoir été inventé par les Socialistes de la Guilde. Il veut dire que le syndicat, toutes catégories comprises, prétend [29] maintenant à avoir une part, sinon la totalité, de l'administration de l'entreprise et la totalité des pouvoirs en matière d'organisation intérieure du travail. Mais ici nous nous trouvons en présence d'idées encore plus que de faits, car ce contrôle n'est encore qu'une revendication, et n'a pas encore reçu satisfaction. Je ne vois à noter qu'un service public anglais, les chemins de fer, où l'expérience n'est qu'au début et réduite à une délégation de la NUR² au Board National. En Allemagne, la loi et l'usage n'ont fait que créer plutôt sur le papier que dans les faits les *Betriebsrate*³ ; d'ailleurs ils ont été institués plutôt par peur du Soviétisme et pour remplacer et au fond pour dissoudre les conseils d'ouvriers qui avaient joué ou essayé de jouer un rôle dans les premiers jours de la République. En fait, il n'est pas à notre connaissance qu'ils participent réellement dans aucune industrie à une direction même seulement du travail. En réalité je ne connais guère, personnellement, qu'un exemple, et il est en Belgique et dans une institution coopérative non patronale, celui de la Commission du travail de la maison du Peuple de la grande coopérative socialiste de Bruxelles où les employés, représentés par des délégués syndicaux, participent à l'organisation même du travail, ou plutôt à la

1. Voir note 3, p. 273 sur la notion d'*encroaching control*.

2. *National Union of Railwaymen*, « Union des cheminots. »

3. « Conseils d'entreprise », organes de la co-gestion des entreprises.

distribution du personnel, ses présences, ses règlements, sa discipline¹. Nous n'en sommes même pas, là encore, à la gestion de l'entreprise.

En fait, il ne semble pas que cette notion du contrôle ouvrier soit ni mûre pour être imposée, ni même très sûre d'être imposée. La formule même est peu claire, et le mouvement peu net. Il se peut fort bien que ce soit un de ces faux-pas dont les collectivités sont capables comme les individus. La notion est d'ailleurs ambiguë ; on y mêle des questions de salaires, de discipline qui sont des questions de défense ouvrière pure et simple. De ce point de vue, on ne réclame guère qu'une espèce de droit de surveillance dans l'affaire employant des membres du syndicat ; le syndicat ne peut et ne veut prendre un risque actif, allant jusqu'aux pertes, dans la gestion même de l'entreprise. C'est en réalité sous cette forme qu'elle est [30] populaire dans le monde ouvrier. Mais d'une autre part, elle est clairement une revendication pour la gestion de l'entreprise. Le syndicat, toutes catégories réunies, prétend avoir part égale en attendant d'avoir pouvoir total dans l'administration de l'industrie.

À ce titre, elle marque un changement notable de l'état d'esprit des syndicats. Ceux-ci ne se considèrent plus seulement comme des organes de défense des salaires et du travail, ou tout au plus de revendications des moyens de production, mais comme un organe normal de la production, comme le titulaire légitime des droits ou d'une part des droits, en attendant souverains, jusqu'ici reconnus aux seuls capitaux, et représentants des capitaux engagés. C'est à ce titre que cette dernière forme de syndicalisme est importante et intéressante, même si elle n'est qu'un

1. Voir sur ce point les articles de Mauss sur « La Maison du peuple », *L'Humanité*, 8 mai 1907 ; « La coopération à l'étranger. À la Maison du peuple à Bruxelles, on a institué une commission du travail », *L'action coopérative*, 20 mai 1920. Ces deux textes se trouvent dans les *Écrits politiques*, *op. cit.*

phénomène comme tant d'autres l'ont été – ce que nous ne pouvons pas prédire ni contredire.

En tous cas, la guerre et l'après-guerre laissent le syndicalisme plus fort, plus généralisé, mieux unifié, mieux organisé, plus ambitieux, plus près de grouper tout le personnel actif des industries, plus actif par suite, plus près de réalisations immédiates, parce qu'il réalise de plus en plus le monopole du travail, en attendant de réaliser celui du travail et °du talent réunis° et de pouvoir réclamer pour eux la part du lion que jusqu'ici s'arrogé le capitalisme. La démocratie ouvrière, du moins en Angleterre et en Allemagne, sinon en France, est en voie de se muer en démocratie industrielle vraie, et de concevoir comment le citoyen, en tant que producteur, peut gérer la totalité de certains processus au moins de la production. En somme la nation – sa partie active, laborieuse – est en partie, [31] dans ses salariés, déjà sectionnée en grandes associations naturelles d'employés ; et des groupes secondaires, qu'il faudra charger un jour de la propriété et de la responsabilité, commencent à se constituer.

Nous allons les retrouver à propos de la nationalisation. Mais parallèlement au mouvement qui a groupé les ouvriers et fini par les associer en tant que producteurs, un deuxième mouvement démocratique a groupé les citoyens en tant que consommateurs, et a également commencé à sectionner la nation, et à l'organiser de façon qu'elle puisse contrôler ses intérêts économiques.

III. – LA COOPÉRATION OU LA DÉMOCRATIE DES CONSOMMATEURS

Il est très remarquable que la coopération de consommation ne se soit pas établie la première, et que la notion de coopération ne soit pas encore restreinte à celle-ci. Théoriquement, historiquement, et encore aujourd'hui en

fait, elle a une tout autre extension, et dénote un assez grand nombre d'institutions diverses qui ne sont les unes et les autres nullement dirigées par les consommateurs en tant que tels. C'est signe que les transformations de l'idée [de] coopération sont loin d'être achevées, qu'on les confond à de multiples points de vue avec ce qui n'est pas elle, et que la démocratie des consommateurs est encore bien loin d'avoir une claire conscience d'elle-même. Même des [32] dirigeants ne savent pas toujours ce qu'est le « Régime coopératif » vers lequel ils tendent.

Élucidons tout d'abord cette notion, c'est-à-dire dégageons de la notion de l'organisation des consommateurs toutes celles que l'histoire et le droit ont mêlé avec elles. Autrement dit, définissons l'institution « coopérative des consommateurs », et éliminons de notre considération tout ce qui porte dans le langage courant le nom de coopération, mais n'est pas elle.

Un peu d'histoire et de géographie fera mieux comprendre le problème [de la] coopération. Nous serons infiniment plus bref ici que sur les syndicats, non point que l'histoire de la coopération soit moins intéressante que celle de ceux-ci. Mais elle est moins longue, moins dramatique, moins mouvementée, moins cahotée par la résistance des classes dirigeantes ou de l'État, moins sensible aux grandes altérations du régime économique des nations. On dirait un de ces fleuves de plaine, à la source modeste, qui finit par avoir un drainage puissant, et dont le cours d'abord hésitant, erratique, encombré, finit par se rectifier et former à l'état actuel de son parcours une masse hydraulique qui se fraie un chemin à peu près rectiligne. Nous nous attacherons donc surtout d'abord à marquer les rapports historiques de la coopération de consommation avec les autres, à montrer comment elle s'est détachée d'elles, s'est constituée à part, et forme actuellement une grande force d'organisation

qui n'a pas encore donné son plein rendement. Nous nous [33] attacherons surtout à décrire son état présent, dont nous avons donné d'ailleurs une étude plus approfondie.

La coopération est comme le syndicat avant tout une idée réalisée, mais c'est une idée de la masse ; presque partout ce sont de petits groupes d'individus qui se sont aperçus qu'ils avaient les mêmes tendances, les mêmes « perceptions » obscures. Dans les milieux profonds de la société, de petites associations se sont formées, ont procédé à tâtons, aveuglément, empiriquement, partant de principes quelquefois déraisonnables, les corrigeant ensuite, quand ils pouvaient durer, se dissolvant quand ils avaient heurté des difficultés pratiques trop grandes. Et cependant l'idée durait, se perpétuait, arrivait ici, là, suivant l'ambiance sociale, à se réaliser plus ou moins puissamment ; ou, malgré l'échec, les vieux entêtés, non découragés de ce que le profane appelait l'Utopie, reprenaient l'ouvrage. Ce que nous racontons ici c'est l'histoire du début de la coopération de la période héroïque jusqu'à et même après la découverte des principes – dits de Rochdale – et leur popularisation, vers les années 1860, en Angleterre et en Écosse. Relisez les ouvrages classiques qui lui ont été consacrés, vous y verrez l'idée « associationniste », [ill.] le socialisme chrétien, mener à des expériences nombreuses, y compris celles d'ouvriers, à des échecs nombreux, des essais similaires, tentés dans les milieux les plus divers, presque tous ouvriers des villes, échouer presque partout. Puis les principes commencent à se dessiner ; les deux illustres tisserands de Rochdale les formulèrent d'eux-mêmes, dans une cave, à la suite d'une grève, en un texte qui est encore le Décalogue^o du mouvement coopératif. Cependant qu'à Glasgow, à [34] Leicester, d'autres associations étaient déjà fondées sur le même principe, ou presque, y disparaissaient ou pouvaient se vanter – à l'égal des Équitables Pionniers – d'être les

inventeurs de ce qui sera un jour une des formes de la vie sociale. C'est aussi l'histoire du mouvement français, telle que notre ami Gaumont¹ est en train de l'écrire, amassant tant de documents avant qu'il soit trop tard, et encore incomplète, car tant de souvenirs et de gens et de choses ont disparu ! On y verra la foule de ces « sociétés », dont un bon nombre s'appelaient déjà coopératives bien avant que l'idée même fût lancée, ou mutuelles, ce qui est la même chose. Le nom de mutuelle n'a pas eu le même succès que le mot de coopération, mais c'est un de ces hasards linguistiques, comme il en est tant. Le choix arbitraire d'un mot et d'une formule sont en effet le signe d'une intervention sociale. On verra la longue tradition des fouriéristes, des cabétistes de toute sorte, on y suivra la chaîne, qui s'étend sur cinquante, soixante années, des dévouements de braves utopistes et socialistes, proudhoniens, blanquistes de toute sorte qui tentent par tous les moyens de réaliser un bout de la société future dans la société présente ; leurs fautes et leurs faiblesses – surtout de bon sens – ne les empêchent pas de tenir le flambeau et de le transmettre, ou de le rallumer à chaque fois qu'ils peuvent. Braves gens, ouvriers et petits bourgeois pour la plupart, qui groupent dans des coins affreux du Lyon ou du Paris industriel des canuts, [...] des lithographes, des ouvriers qui fondent ici un atelier, là une boulangerie, qui y donnent, avec quelques enthousiastes, une large part de leur vie, qui voient l'entreprise sombrer, et qui cependant tenteront encore, à des années de là, une autre aventure. L'ouvrage cent fois repris, jamais abandonné dans ces sombres et pauvres arrière-cours, boutiques. Les fils, et les

1. Militant socialiste, Jean Gaumont (1876-1972) est l'auteur d'une *Histoire générale de la coopération en France : les idées et les faits, les hommes et les œuvres*, avec une préface de Albert Thomas (2 vols., 1923-1924), d'*Une œuvre de construction coopérative. Histoire du magasin de gros des coopératives de France 1906-1931* (1932) et d'*Au confluent de deux grandes idées : Jaurès coopérateur* (1959).

petits-fils, et les amis conservent l'idée. Et de temps en temps des réalisations durables. Les phalanstères croulent, mais le Familistère de Guise reste et prospère – fondation du bon Godin – [35], curieuse institution mixte de capitalisme, de coopératisme de production et de consommation¹. Les banques de Proudhon et Proudhon lui-même se ruinent ; mais il reste l'idée, et de multiples associations de consommation en Alsace, à Paris, à Lyon avaient trouvé déjà les principes Rochdalien avant qu'ils soient connus en France. Les ateliers coopératifs de Louis Blanc², de Pierre Leroux, socialismes romantiques de la II^e République, sombrent avec le coup d'État, mais il reste encore les lunetiers de Paris³.

Rien ne fait mieux sentir que cette histoire tragique, comique quelquefois, humble presque tout le temps mais honorable toujours, les trésors de dévouement que recèle le nombre. Rien ne fait mieux comprendre quelle force de renouvellement, de perpétuelle activité morale et économique couve dans l'esprit des citoyens des grandes démocraties, surtout dans celui des classes qui souffrent et des quelques transfuges des autres qui sympathisent avec elle. Rien ne donne plus l'impression des possibilités illimitées qu'implique[nt] l'effort collectif et °celui de liberté laissée à cet effort°. Car ce sont des inventions sans nombre, et des actions sans nombre que ces initiatives suscitent. Ce sont des formes sans nombre d'actions

1. Référence à Jean-Baptiste André Godin (1817-1855), industriel et philanthrope inspiré par Fourier, propriétaire d'une fabrique de poêles comportant des logements ouvriers modèles.

2. Journaliste et historien, Louis Jean Joseph Blanc (1811-1882) est membre du gouvernement provisoire de 1848 et député sous la III^e République. Initiateur de l'aphorisme communiste « De chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins », il se distingue après la révolution de 1848 en proposant la création des Ateliers sociaux afin de rendre effectif le droit au travail.

3. Grande coopérative de production de cadres et de verres de lunettes.

qui sont tentées, essayées, jusqu'à ce que quelques trouvailles heureuses, des formules juridiques et économiques viables finissent par grouper en des organisations puissantes des individus de plus en plus nombreux, des intérêts de plus en plus graves; et que la folle utopie réalisée obscurément dans quelque tout petit milieu, aboutisse à quelque imposant mouvement d'intérêt national cette fois, et d'une telle force qu'il s'impose aux pouvoirs publics.

Telle est en effet l'histoire de la coopération, comme celle de tous [36] les mouvements de la démocratie profonde. Ils sont comparables, par les sacrifices impliqués, par la recherche des idées et des formules, [par] la violence des passions qu'ils suscitent, aux grands mouvements des sectarismes à l'intérieur des religions. Ou même, nous pourrions plus solennellement encore les comparer aux grandioses et en même temps modestes débuts de la plupart des grandes religions. Avec cette différence que ce qui est ici recherché est le groupement des intérêts, et que le citoyen qui prenait des initiatives le plus souvent se sacrifiait à l'intérêt d'autrui et non pas à une puissance divine, dont le contact même piaculaire pouvait après tout apporter bénéfique au moins dans une autre vie. Il y a vraiment eu dans ce dernier siècle d'histoire du peuple des hommes qui ont été bons pour l'homme – sans espoir de récompense divine. La religion de l'homme pour l'homme que Saint-Simon et Comte et Enfantin prêchèrent, c'est là qu'elle a fonctionné. Nous tirerons des conséquences plus loin de ces faits qui ne sont modestes qu'en apparence.

La coopération débute par les deux choses les plus difficiles à réaliser, la banque d'une part, la production de l'autre. Owen et Proudhon menèrent tous les deux leurs banques à la faillite et à la liquidation, ce qui n'empêche pas d'autres braves gens de les imiter, avec le même insuccès. Mais il resta l'idée qui s'est développée depuis

sous la forme de la coopération de crédit. En même temps les owenistes en Angleterre, les fouriéristes, les socialistes chrétiens, les socialistes petits-bourgeois en France avec Louis Blanc, préconisèrent le groupement coopératif de production. Ce fut une floraison d'ateliers coopératifs. La plupart des entreprises anglaises firent faillite.

[37] La II^e République au contraire en vit prospérer un certain nombre, beaucoup plus qu'on ne croit, surtout par l'effet de commandes de l'État. Mais les malheureux groupements ouvriers eurent deux ans après à faire face à la fois à la suppression de ces commandes et à la dissolution policière, suite du Coup d'État. Presque toutes sombrèrent. Cependant, quelques-unes subsistent de nos jours encore puissantes : lunetiers de Paris, etc. ; et autour d'hommes connus, de Leclair, de Rampal, de Godin, vieux fouriéristes qui firent fortune¹, la tradition même se maintint de la coopération de production ; elle se maintint aussi dans les milieux bourgeois républicains, où elle est restée article de foi, jusqu'à notre temps, chez Waldeck-Rousseau et A. Doumer, jusqu'à M. Henry Cheron², où la coopération de production est assurée de subventions relativement considérables ; et aussi dans la classe ouvrière française dont de petits groupes prennent et reprennent depuis 70 ans cette tâche, et ne connaissent pas que des insuccès : charpentier de Paris, lithographes, et dans des temps récents, verrerie ouvrière L'Émancipation. De même en Angleterre, depuis 1860, un certain

1. Jean Leclair (1801-1872), autodidacte et chef d'entreprise. Il dote sa propre entreprise d'une Société de secours mutuels en 1838 ; il est le premier à imaginer une forme de participation des ouvriers aux bénéfices de l'entreprise en 1842. Benjamin Rampal (1812-1879), économiste, philanthrope, partisan du modèle coopératif. Godin, voir la note 1, p. 365.

2. Pierre Waldeck-Rousseau (1846-1904), Paul Anathase Doumer (1857-1932), Henry Cheron (1867-1936), figures importantes de la vie politique sous la III^e République, chacun associé à des mesures témoignant d'une sensibilité sociale.

nombre de « sociétés productives » sont arrivées à former des institutions respectables et importantes. Comme la coopération de production en France, la coopération de crédit trouve d'ailleurs dans l'opinion publique allemande un appui tout puissant, d'abord chez les libéraux avec Schulze-Delitzsch¹, ensuite chez les conservateurs catholiques, en particulier lorsque les caisses Raiffeisen eurent le développement qu'elles prenaient à partir de 1875, car ces deux formes de coopération, si importantes qu'elles soient, ne sont nullement, à notre avis, des nouveautés sociales. Elles ne constituent pas des institutions typiques du régime économique que les nations sont en train de se créer. Elles n'altèrent rien et ne présagent rien. Dans le cas des coopératives de production, elles permettent à des individus, assez peu nombreux, de s'émanciper personnellement en se transformant en propriétaires de leur atelier corporatif, voire de l'usine, de quelques stocks. En réalité, la coopérative de production transforme l'ouvrier associé en capitaliste ordinaire. Même elles tendent tellement à cela que, pour conserver au mouvement son caractère philanthropique, il a fallu réagir contre la façon insensible dont un certain nombre d'entre elles se transformèrent en simples sociétés anonymes. Car les associés se donnaient volontiers des auxiliaires et jouaient en somme le rôle des patrons. Dans la plupart des cas, on n'est guère arrivé à des sociétés de participation aux bénéfices, ainsi aux Charpentiers de Paris, où la gérance, la direction, les actions se partagent la plus grosse part des dividendes et n'en [38] laissent qu'une faible partie à diviser au prorata des salaires entre les travailleurs. Ce n'est que tout récemment et en France que la Verrerie ouvrière l'Émancipation a fait réussir des formules nouvelles, attribuant la gestion et les profits en

1. Hermann Schulze-Delitzsch (1808-1883), député et juriste très influent dans le domaine du droit des coopératives.

grande partie aux organisations ouvrières propriétaires. Mais ce sont des institutions tout à fait exceptionnelles, et au fond, si bizarre que cela paraisse, des établissements quasi-capitalistes de la classe ouvrière qui y fait fructifier des capitaux.

La coopération de crédit est de même une institution de pur capitalisme. Là où elle fleurit, en Allemagne, elle sert certes à un nombre considérable de petits artisans, de petits commerçants [...], de petits agriculteurs, dans le cas de caisses agricoles, qui mettent en commun leurs capitaux, et s'émancipent de l'usurier des campagnes ou des villes, des grossistes et des fournisseurs qui les rançonnent par son crédit, et du banquier qui est un usurier moderne. À ce titre, ils réduisent dans une certaine mesure, en supprimant ces quelques intermédiaires invisibles, l'exploitation qui pesait sur eux. Mais c'est à leur profit, et cela ne fait que renforcer leur pouvoir et leur capital, et leur petite propriété. Ce qui est intéressant, mais ne l'est que pour eux.

De même la coopération agricole. Celle-ci est de date plus récente. Elle débute en Allemagne par les caisses de crédit vers les années 1886, puis se crée la coopérative d'achat et de vente. Depuis elle s'est installée formidablement en certains pays, en Allemagne, au Danemark surtout, sa terre d'élection. En France, elle est moins prospère, mais se développe très vite. Des inventions comme celle de l'écrémaison, de la pasteurisation du lait, de la féculerie – distillerie coopérative –, une certaine richesse du paysan, même simple fermier ou métayer, l'ont rendu sinon nécessaire du moins si utile qu'on se demande pourquoi – par simple routine – ce procédé de gestion n'est pas plus répandu encore. En fait, en Sibérie, dès avant la guerre, tout le commerce de vente et d'achat des villages isolés, et où jamais commerce privé n'avait cru intéressant de s'établir, était coopératisé. En Danemark, bien qu'il y ait eu à combattre un commerce local pas très fort, la presque totalité des produits agricoles ou

nécessaires à l'agriculture sont gérés coopérativement. En fait ces coopératives sont arrivées ou sont appelées à devenir une institution normale de l'économie agricole, et elles constituent un [39] progrès puisqu'elles suppriment les usuriers de campagne, les prêts hypothécaires dangereux, les intermédiaires de vente qui prélèvent des bénéfices encore moyenâgeux sur les ventes ou les achats que le paysan fait ; dans le cas de la Sibérie ou du Danemark elles arrivent déjà à constituer des organes de l'économie nationale, et sont en somme comptables et gestionnaires d'une partie de l'exportation et du mouvement des richesses du pays. Cependant, elles sont encore – comme les coopératives de production, ou les coopératives de crédit – plutôt apparentées au régime actuel qu'au régime futur de la société. En fait ce sont avant tout des associations de petits capitalistes sous une forme juridique coopérative ; de plus, dans la plupart des cas la rémunération va au capital, et non pas au travail, ou à la consommation ; celles qui sont le plus en progrès tiennent plutôt de la mutualité que de la vraie coopération, intéressant par des répartitions de boni une partie de la consommation ou une partie du travail qu'elles organisent. Quelques-unes tout à fait perfectionnées sont en même temps des organes d'achat et sont vraiment des coopératives de consommation : achat-vente d'engrais et des produits alimentaires, de bêtes^o ; un certain nombre font en même temps des répartitions de denrées alimentaires et [sont], déjà, des sortes de corporations de producteurs organisés nationalement : comptoir des œufs, comptoir du porc danois¹. À ce titre elles se rattachent soit au syndicat soit à la coopération de consommation et donnent une idée de ces institutions mixtes dont il faut admettre la possibilité, la viabilité – et qu'elles sont désirables.

1. Dans cette phrase très raturée, nous avons omis une répétition et un mot ne faisant pas sens.

C'est dans cette mesure qu'elles agissent sur le régime actuel de l'économie, mais c'est quand elles se rapprochent soit de l'association nationale des travailleurs de la terre organisée pour la vente de leurs produits, soit de la coopérative de consommation et en sont une forme. C'est le commencement de la [40] série compliquée d'évolutions qui va sans doute se produire dans toutes nos économies nationales. Car ce n'est nullement sûr que les grandes organisations économiques entre lesquelles vont se sectionner les nations vont se cantonner dans tel ou tel département, productif ou distributif de l'économie, et encore moins dans telle ou telle spécialité : agricole, industrielle ou autre. On les conçoit au contraire aisément chargées de multiples fonctions, comme sont déjà ces coopératives agricoles, comme nous allons voir les coopératives de consommation s'atteler à la production, comme sont de grandes institutions nationales, voire internationales telles que le canal de Panama, celui de Suez, ou telles grandes sociétés, ou tels trusts qui assurent sa production, sa vente, la vie de ses employés, etc. Ce qui est <compliqué> en apparence, en économie, n'est pas nécessairement au fond moins simple et moins efficace que la simplicité apparente. Une division du travail élémentaire ne fait que multiplier les intermédiaires et les employés attachés à la même opération. De même que l'on voit maintenant des machines d'apparence fort compliquée réaliser en quelques tours et fort simplement des opérations qui nécessitaient autrefois des mouvements fort nombreux, variés, et lents de plusieurs ouvriers, de même, en rapprochant, en articulant les rouages de l'industrie et de la répartition, en en assemblant chaque jour davantage, on édifiera certes des machines bien plus vastes, mais au fond plus souples, plus régulières, et d'un meilleur rendement.

[41] C'est ce qu'a fait la coopération de consommation. Nous allons la voir grandir et se compliquer, jusqu'à commencer à altérer l'économie capitaliste de nos nations.

Ses débuts sont extrêmement modestes. Cependant l'idée qui la meut depuis est une immense ambition révolutionnaire. En fait, elle est un des rares mouvements des masses qui est bien ce qu'il avait promis d'être. Elle a tout de suite pensé à réformer le régime non seulement de la consommation, mais encore celui de la production et de la propriété. Nous n'écrivons pas, après tant d'autres, l'histoire des Équitables Pionniers de Rochdale, et des débuts du mouvement. Elle est suffisamment popularisée d'abord par Holyoake¹, et puis, à l'envi, pendant des années, par les théoriciens, d'abord économistes bourgeois, et ensuite socialistes, d'abord seulement de certaines écoles [...], puis de toutes. Mais marquons la netteté avec laquelle ont été posés dès lors les principes. À vrai dire quelques-uns datent en partie de l'époque d'Owen, et remontent aux trois congrès de 1830 et 1833 qu'organisèrent les Associationnistes² : car là furent déjà fixés une fois pour toutes (1) le caractère exclusivement économique, non politique, indépendant de toute religion ou doctrine, du mouvement ; (2) son caractère socialiste, qui doit aboutir à la possession en commun du sol, et des moyens de production. Mais les échecs économiques, moraux et politiques des owenistes avaient obscurci les idées et c'est, en fait, une véritable redécouverte qu'ont faite les bons Pionniers, ou qu'avaient faite un peu auparavant tant d'autres petites sociétés, soit en France, soit en [42] Suisse, [...] soit en Écosse, ou dans le reste de l'Angleterre. Mais de ces institutions, seule les Pionniers est encore debout et ses principes sont depuis longtemps la Table de la loi coopérative, morale et économique à la fois. Or il est vraiment merveilleux que si peu d'hommes, dans de si humbles conditions, aient pu trouver d'un coup

1. Voir note 2, p. 271.

2. Au début de l'histoire du mouvement ouvrier, ce terme désignait les partisans d'Owen, Saint-Simon ou Fourier.

tant d'heureux principes ; les autres en avaient trouvé les uns ou les autres, mais l'ensemble a été là créé d'un coup. Il ne suffisait pas d'avoir une vue nette des buts, ce qui fait la rareté de la trouvaille, c'est qu'il fallait en même temps trouver les principes pratiques, et même les trouver tous à la fois parce que le manque de l'un pouvait entraîner la chute de l'entreprise.

Ces principes se résument en un tout petit nombre, et ils ont été tous consignés soit dans les statuts, soit dans les règlements intérieurs des Équitables Pionniers.

1) vente directe, au comptant, publique, au prix du marché, de marchandises saines et de bons poids ;

2) administration par les conseils d'administration et de surveillance élus, et présentant de fréquents comptes rendus ;

3) droits égaux de tous les sociétaires : un homme (ou une femme), un vote ;

4) le capital fourni par les membres n'a droit qu'à un intérêt ; le *profit* est réparti en fin d'exercice au prorata des achats, et non au prorata des capitaux placés ;

5) un pourcentage doit être donné à l'éducation.

Chacun de ces principes est en effet essentiel, et aucun, peut-on dire, ne [43] leur a été ajouté. Nous ne les commenterons pas plus longuement qu'il n'est nécessaire pour montrer quel ensemble organique ils forment, où tout est articulé : (1) la coopération de consommation est une institution économique de répartition, de *vente*, et non pas de simple distribution domestique, elle se place dans les conditions normales de commerce, mais sur un terrain d'honnêteté et de moralité essentiel ; (2) son administration est *démocratique* ; parce que quel que soit le capital que chaque sociétaire dépose ou quel que soit le taux de sa consommation, il ne dispose que d'une voix ; mais c'est de bonne démocratie ; non de cette démocratie directe,

inorganique, à mandats impératifs, à assemblées générales irresponsables, à conseils de surveillance, à chicanes ; l'administration est déléguée à des fonctionnaires, surveillée par des conseils, et ceux-ci rendent comptes fréquents ; (3) *ce qui est poursuivi n'est pas le profit* mais le plus bas prix de revient. En d'autre terme, la collectivité coopérative ne rétribue pas le capital et le capitalisme modeste qu'est le sociétaire. Un certain nombre de sociétés, même de droits coopératifs comme le droit suisse, n'admettent même autre chose que la cotisation et ne connaissent pas d'actions. Elle rétribue la consommation, ou plus exactement elle ne la rétribue pas : lui rendant en proportion en fin d'année les trop-perçus, les excès que pour se couvrir des risques et frais elle a prélevé sur la consommation, en réalité, elle en diminue le coût, le prix de revient. À ce titre on a pu dire – non sans quelque exagération – que [44] la société coopérative est la seule qui ne poursuive aucun profit, et [qui] soit, suivant le rêve owenien et socialiste, entièrement une économie d'usage et non du profit. Ceci est souvent répété mais non sans exagérer, car le bas prix de revient c'est encore un profit.

À ce triple titre, comme ils le savent depuis longtemps, les coopérateurs sont des révolutionnaires. Ils ont institué des formes nouvelles au détriment des formes anciennes de l'économie et contre elles, et ils ont déjà vaincu.

1) Ils ont établi une nouvelle norme de commerce – par et pour l'intéressé. Elle est certes aussi compliquée et même plus que l'ancienne répartition du commerce de détail qui fleurit encore dans la plupart de nos pays. Elle nécessite les mêmes opérations, et quelques-unes en plus d'administration. Mais elle est plus honnête et elle est plus rigoureuse, intéressant la clientèle à son succès, et surtout plus durable. Une coopérative bien fondée est chose éternelle comme le capital lui-même ; elle consiste en effet dans une association qui en principe est perpétuelle entre consommateurs d'un même bien et a toute

chance de le devenir puisqu'elle satisfait l'intérêt de ces gens qui sont à la fois leur propre acheteur et vendeur.

2) Ils ont établi une nouvelle forme de possession des capitaux, ou plutôt ils ont démontré qu'on peut créer quelque chose, et même du capital, sans capitaux initiaux. Ceci, les capitalistes le savent depuis longtemps, eux qui pratiquent le système des commissions et des pas-de-porte, des ventes de clientèles, des actions d'apport, °même d'émissions de parts de fondateur – et, dernier cri, des actions de préférence. Mais c'est ce que les économistes ignorent ou feignent d'ignorer. Ce qui est essentiel dans la coopération, comme dans la fondation ou la transmission de toute entreprise commerciale, c'est le droit à un marché, c'est le marché, la clientèle elle-même. [...] [45] À un autre point de vue encore l'idée coopérative et l'action coopérative sont révolutionnaires ; elles visent à la totalité de la nation, hors des formes [ill.] du commerce. L'idée fondamentale de la coopération de consommation, de toute coopérative, peut-être, comme celle de toute affaire, [c'est] l'aspiration vers une extension indéfinie et en tout sens. À la rigueur, le commerçant à l'ancienne mode se cantonnait volontiers dans la toute petite sphère de sa boutique, content de ne pas perdre ses clients auxquels des liens personnels le liaient d'ailleurs la plupart du temps. Il en existe encore, et de nombreux de ce genre, surtout dans les pays arriérés commercialement, comme beaucoup de parties de la France. Il est encore des coopératives du même genre, petites associations de familles, prospères souvent, anciennes aussi, qui réussissent même à obtenir des résultats assez considérables dans des lieux écartés. Mais normalement la coopérative de consommation a une force d'expansion formidable. Sous ce rapport elle est comme le syndicat, comme la mutualité, comme le capitalisme lui-même, elle tend à absorber toutes les formes, et les formes similaires. Une coopérative, si petite qu'elle soit, tend à s'agréger tous les jours de nouveaux

membres ; l'augmentation du chiffre d'affaires est son but, celle de ses capitaux et réserves, son moyen ; et elle ne peut [46] atteindre moyen et but qu'en englobant de plus en plus de consommateurs et en absorbant de plus en plus leur consommation. Il y a cercle, ici – non pas vicieux car il n'y a pas de cercle vicieux dans la pratique, quand l'action bondit et rebondit sur le même terrain. Normalement les coopératives tendent même vers la forme nationale ; d'une part, elles se sont toutes actuellement créées leurs organismes d'achats et de production en gros, qui sont toujours nationaux ; d'autre part, depuis que J. C. Gray, le regretté secrétaire de l'Union coopérative anglaise, l'a lancée, elles ont toujours agité l'idée d'une coopérative de consommation unique par pays. Il est évident, en effet, qu'elles n'ont pas d'autres limites que ces frontières de la nation. D'autre part, théoriquement, au point de vue d'une économie et d'une pratique idéales, il est inutile d'avoir toutes sortes de sociétés diverses, voire concurrentes, répandues à travers le pays ; et il est inutile de compliquer – par des comptabilités diverses et par des intérêts opposés des coopératives indépendantes et de leurs magasins de gros – l'administration d'une chose après tout identique : l'intérêt des consommateurs d'un pays déterminé. Il y a un grand progrès encore à faire dans cette voie. Si, personnellement, pour [47] des raisons pratiques, de maturité actuelle des esprits et des institutions, nous nous sommes opposés à des extensions prématurées des grandes coopératives, et à plus forte raison de la Coopération unifiée par pays ; et si nous avons souligné ailleurs l'insuccès radical de la Coopération unique imposée par la loi bolchevique en Russie, ce n'est pas que nous méconnaissions en quelque façon la tendance des consommateurs à ne fonder qu'une « démocratie des consommateurs » par pays, et encore moins le bien-fondé de cette tendance. Il n'y a que quelques pas qui nous séparent de cet idéal, nous en convenons ; mais

nous désirons qu'on les franchisse prudemment et qu'on ne tente pas un saut où les plus belles organisations pourraient se casser les reins.

À ce point de vue les coopératives de consommation, et la démocratie des consommateurs qu'elles commencent à esquisser, ont une supériorité, comme organes de formation économique de la nation, sur les syndicats, quelque grande que soit l'importance qu'on reconnaisse à ceux-ci. Car ce mouvement correspond bien à toute la nation et non pas à une seule de ses classes, la plus importante, mais qui en somme ne groupe encore que des intérêts sectionnels, ou l'intérêt d'une section de la nation. L'intérêt du consommateur est bien identique chez tous les citoyens d'un pays. Et l'on peut [48] se demander même si l'habile et juste gestion de cet intérêt ne suffirait pas pour ajuster les intérêts privés entre eux d'une part, et pour faire coïncider la somme des intérêts privés avec l'intérêt général d'autre part. Ce qui est le problème même de la morale utilitaire qui reçoit ici sa solution, partielle du moins. Bornons-nous à une indication qui milite dans ce sens : on a observé que partout où existait une société coopérative, même non ouverte au public, elle jouait le rôle essentiel de régulateur de prix, non seulement pour ses membres, mais dans toute l'étendue de la collectivité, signe qu'une bonne gestion d'intérêts privés peut aboutir à remplir une fonction utile à la collectivité tout entière. Mais le problème est infiniment plus vaste et soulève celui des rapports entre production et consommation, entre intérêts publics, et intérêts privés, que poursuit surtout la coopération de consommation, et mieux vaut la traiter plus loin, lorsque nous en viendrons au problème d'ensemble.

Le phénomène le plus extraordinaire en apparence que présente la coopération de consommation, c'est qu'elle ne se borne pas à révolutionner la consommation ou plus exactement la distribution des richesses, elle commence à

en révolutionner la production. On comprend qu'elle dépossède brutalement le petit commerçant d'une clientèle que celui-ci [49] servait mal. On comprend qu'elle lutte sans pitié – telle d'ailleurs une affaire contre d'autres affaires – contre le grand commerce de détail ; et on sait que les nouvelles coopératives à sièges et gestions multiples s'opposent aux grandes sociétés commerciales à succursales multiples, comme aux grands magasins. Cette révolution n'est au fond que celle d'une forme de commerce par et pour les intéressés, contre une autre forme de distribution des marchandises aux intéressés par des capitalistes qui les exploitent. Mais qu'elle tende à s'emparer d'industries productives considérables, et à organiser non seulement la répartition mais la production des commodités, c'est ce qui paraît extraordinaire, et qui est cependant normal. D'abord c'est le processus normal même du commerce capitaliste de tendre lui-même vers la production, et l'un des progrès les plus considérables que réalisent la plupart des grandes maisons de vente, c'est d'assurer soit le contrôle, soit la propriété des industries qui étaient jusque-là leurs fournisseurs. De même les industriels tendent chaque jour davantage à la vente directe. Le commerce de la lingerie et de la confection ont été par exemple transformé dans les [50] deux sens au cours de ces trente dernières années. La coopération, nous l'avons vu, a dès le premier jour cru à ce programme. Fondée par des ouvriers que groupèrent leurs intérêts de consommateurs mais qui songeaient avant tout à leurs situations de producteurs, elle eut tout de suite ce but : se transformer en asile idéal de producteurs, qui se seraient progressivement émancipés.

Mais ici, comme tant d'autres événements de la vie des sociétés et des individus, l'idée s'est réalisée autrement qu'elle n'était rêvée. Les pauvres Pionniers de Rochdale et les Canuts de Lyon voyaient les choses de haut, et de loin, mille fois mieux que les économistes patentés de leur temps, mais ils les voyaient cependant

naturellement mal – comme nous faisons encore sans doute. Ils voyaient qu'ils émancipaient de la tutelle d'un patron le brave camarade boulanger qui cuisait leur pain. Et ils s'imaginaient – théoriquement ils n'avaient pas tort – que de proche en proche ils pourraient produire tout ce qui était nécessaire à leur consommation, et se transformer eux-mêmes en propriétaires émancipés de leurs industries. Trait amusant : quelques très vieilles sociétés anglaises, éprises de ce plan, consacrèrent leurs premiers bénéfices à des achats d'action d'industries locales, et firent ainsi d'excellents placements. Mais la réalisation de l'un d'eux dernièrement a soulevé un problème des plus curieux : les [51] actuels sociétaires s'étant approprié les bénéfices relativement considérables de l'opération se sont vus honnis de presque tout le mouvement anglais. Tout ce que la coopération poursuit n'est pas le fructueux dividende mais l'organisation même de la consommation de tous et de la production pour tous.

Car c'est de ceci qu'il s'agit. Très vite les grandes sociétés établirent des ateliers et industries destinés à satisfaire leurs besoins. D'ailleurs la plupart des sociétés ont débuté par la boulangerie – commerce qui est en réalité une industrie. Certaines, en Belgique et dans le nord de la France, réussirent presque de suite à exercer cette industrie en grand. Nous avons en France près de 400 sociétés qui sont en réalité des boulangeries coopératives ; un certain nombre, dans les Deux-Sèvres et les Charentes – ces asiles de la coopération agricole à forme ancienne et moderne^o –, sont d'ailleurs héritières de l'ancien four banal où le paysan apportait sa farine et faisait son pain. Mais la boucherie, la charcuterie, la brûlerie de café, la cordonnerie même, furent entreprises un peu partout. Cependant cette production, qu'on appelle techniquement : domestique, était limitée, et quoiqu'elle atteigne encore des chiffres considérables, surtout dans les grandes sociétés allemandes [52] et anglaises, elle

devait se compliquer autrement pour aboutir à un résultat autrement important. C'est par l'organisation de la consommation elle-même que l'action pouvait être entamée.

Très vite, avant 1861, les Sociétés de Lancashire, autour de la vénérable société de Rochdale, organisèrent des achats en commun. De plus, comme la plupart étaient des boulangeries, la question des moulins se posa. Elles en eurent. Les sociétés du Nord de l'Angleterre les imitèrent. La Cooperation Wholesale Society¹ d'Angleterre était fondée. Elle était à la fois un organe d'achat en gros et déjà par ses moulins un organe de production. En 1864, c'est la scws² d'Écosse qui est fondée. Ce ne sont que des difficultés relativement faibles qui ont été à surmonter. Le magasin de gros écossais ne traverse qu'une crise, due à une circonstance^o qui n'était pas de son ressort : il avait engagé des fonds dans une Société de construction maritime fondée par les ouvriers et les coopératives de production de la région de Glasgow. Et maintenant ce sont des organismes si puissants qu'ils comptent parmi les plus riches, les plus solides, et les plus influentes affaires du monde. La ws anglaise groupe plus d'un millier de sociétés à un^o million de livres sterling de capitaux, actions et obligations de dépôt. La scws de l'Écosse près de 6 millions. [53] Leurs ventes dépassaient au total 7 <millions> de livres sterling en 1920. Elles formaient le 60 % des ventes des coopératives écossaises, environ, le 20 %^o des ventes des coopératives anglaises environ. Et la production autonome des deux était de plus de 20 millions^o de livre sterling, près de 60 % du total des ventes pour la Wholesale Society d'Écosse, 25 % pour l'Angleterre. Les autres pays n'ont pas pareil succès coopératif à enregistrer, quoique la Suisse et le Danemark

1. « Société coopérative d'achat en gros ».

2. Scottish Co-Operative Wholesale Society, « Société écossaise coopérative d'achat en gros ».

suivent de près même les chiffres écossais et atteignent ainsi presque les plus beaux résultats obtenus. Mais nous avons analysé ces faits ailleurs, en détail, ici il en faut faire la synthèse^o, et tirer la conclusion sur l'état actuel de la production et du commerce coopératif.

On le voit, ils constituent une forme nouvelle, non seulement de distribution, mais de production ; ce qui est plus important encore que leur nouveauté, c'est leur forme : elle signifie qu'ils sont techniquement une économie viable. De plus leur rapide développement, leur solidité financière constante, prouve que cette forme est non seulement normale mais grande. Car ils se développent nonobstant la concurrence souvent déloyale, souvent violente des capitalistes privés ou ligués. Les Wholesales britanniques, la GEG¹ allemande ont eu à lutter contre la loi, contre les trusts, en particulier ceux du savon, qu'elles menacèrent elles-mêmes et vainquirent.

[Fin du manuscrit]

1. *Großeinkaufs-Gesellschaft Deutscher Consumvereine*, « Société d'achat en gros des associations de consommateurs ».

COMPLÉMENT À *LA NATION*

COMPLEMENT A BINARY

The following text is extremely faint and largely illegible. It appears to be a technical or scientific document, possibly related to the title 'COMPLEMENT A BINARY'. The text is organized into several paragraphs, with some lines appearing to be part of a list or table. Due to the low contrast and blurriness of the scan, the specific content of the text cannot be accurately transcribed.

LE PRINCIPE DES NATIONALITÉS¹

[Le mot de nationalité a pris des sens divers². L'un désigne ce qui fait que tel citoyen appartient à telle nation. On dit qu'un tel est de telle nationalité. C'est le sens ordinaire, scolastique, juste : quiddité nationale d'un individu.

1. Mauss a présenté ce texte en septembre 1920 lors d'un congrès à Oxford sur le thème des nationalités. Le dossier du Fonds Marcel Mauss ne comporte pas le manuscrit de ce texte ; on y trouve en revanche deux versions dactylographiées. La première a été revue et corrigée par Mauss ; ces corrections et ajouts ont été introduits ensuite dans le second texte dactylographié. C'est donc cette seconde version que nous adoptons comme référence. Lorsque des pages manquent, comme c'est le cas en deux endroits, nous utilisons la première version. Le texte que nous livrons ici diffère en plusieurs points de celui qui a été publié dans les *Proceedings of the Aristotelian Society* en 1920, et reprise dans les *Œuvres* (dans ce qui suit, nous désignons cette version par l'édition de 1920). La version proposée ici est légèrement plus longue, et aussi, on le verra, plus nettement internationaliste. Les parties entre crochets sont absentes du texte de 1920. Les autres différences sont signalées en note. Nous avons par ailleurs corrigé des erreurs évidentes de transcription sans le signaler, et suivi la version publiée pour les mots grecs (dans la version dactylographiée, ceux-ci sont translittérés en alphabet latin).

2. Nous suivons ici tout d'abord le premier manuscrit, puisque les premières pages de la seconde version sont manquantes.

L'autre désigne ce qui fait que tel groupe d'hommes forme une nation indépendante. C'est la quiddité nationale d'un individu collectif cette fois ; en ce sens on dit : « principe des nationalités » ; ce mot signifie : droit des nations à disposer d'elles-mêmes. Un troisième sens enfin désigne non pas des choses existantes mais des nations possibles. Ainsi l'on parle de nationalité juive, de l'ukrainienne, c'est-à-dire de masses d'hommes qui n'ont pas été indépendantes depuis de nombreuses années et dont Renan disait spirituellement : elles « aspirent à devenir des nations. » Ici c'est la simple virtualité que le mot dénote. L'emploi qu'en fit le vulgaire, même les diplomates et les juristes, est donc abusif, et dangereux, car il confond de multiples questions, et nous nous abstiendrons.]

Nous proposons de substituer à la question abstraite des nationalités, la question tout à fait concrète des nations, de leur place dans l'histoire humaine, de leur rôle moral actuel¹ et des principes adverses du cosmopolitisme. Nous parlerons ainsi de réalités, car les nations sont des êtres moraux² considérables et récents, et qui sont loin d'avoir terminé leur évolution. Notre méthode, dite sociologique, à la façon de Durkheim ou d'Aristote, sera ainsi rigoureusement pragmatique. [Et, comme la réalité commande la pratique, comme c'est sur elle que doivent se régler même nos idéaux, nous pourrons ainsi aboutir à des solutions qui ne seront pas dialectiques ou a priori, mais bien politiques ou éthiques, c'est-à-dire conduisant à des solutions positives, possibles et désirables des problèmes moraux et politiques du temps présent.]

1. Dans l'édition de 1920 s'insère ici, entre virgules, l'expression « de leurs rapports ».

2. Mauss a d'abord écrit, puis raturé, « faits moraux ». Dans le texte de 1920, il ne s'agit que d'« êtres », sans épithète.

I. – LES NATIONS

Nous demanderons d'abord qu'on nous accorde deux définitions : celle de la nation, celle de la société. La société est un groupe d'hommes vivant ensemble sur un territoire déterminé, indépendante, et s'attachant à une Constitution déterminée. Mais toutes les sociétés ne sont pas des nations. Il y a actuellement dans l'humanité toutes sortes¹ de sociétés, depuis les plus primitives comme les Australiennes, jusqu'aux plus évoluées, comme nos grandes démocraties d'Occident. [Sans entrer dans les difficultés de la classification des sociétés,] qu'on nous permette d'utiliser la distinction classique de Durkheim entre les sociétés « polysegmentaires », à base de clans, tribales [(comprenant les formes primitives de l'État)] et les sociétés non segmentaires ou intégrées. Parmi celles-ci on a confondu généralement sous le nom de nation deux sortes de sociétés². Dans les unes le pouvoir central est extrinsèque, superposé, souvent par la violence quand il est monarchique³, instable et temporaire quand il est démocratique et réservé aux assemblées du peuple ou simplement des anciens. Ces sociétés ne méritent que le nom d'États ou d'Empires. [On n'y trouve que des sujets et des rois, ou des assemblées aussi tyranniques que des despotes barbares.] Dans les autres, *le pouvoir central est stable, permanent, il y a un système de législation et d'administration ; la notion des droits et des devoirs du citoyen et celle des droits et des devoirs de la patrie s'opposent et se complètent. C'est à ces sociétés*

1. Mauss a rayé ici « de formes ».

2. Dans l'édition de 1920, cette phrase prend la forme suivante : « parmi celles-ci on a confondu (Durkheim et nous-mêmes avons aussi commis cette erreur) sous le nom de nation, deux sortes de sociétés qui doivent être distinguées. »

3. À partir d'ici, c'est le second tapuscrit qui est utilisé.

[, évidemment plus élevées moralement,] que nous demandons de réserver le nom de nation. Aristote distinguait déjà fort bien les ἔθνη des πόλεις¹, par le degré de conscience qu'elles avaient d'elles-mêmes (1276, a 28, etc.).

Si l'on accepte cette définition, le nombre des nations devient singulièrement restreint et elles apparaissent, surtout les grandes, comme de belles fleurs, mais encore rares et fragiles, de la civilisation et du progrès humain. Les premières furent petites : ce furent les cités grecques. La première grande fut Rome [, qui, par un trait de génie, étendit le droit de cité hors des faubourgs et fonda la première *civitas* qui ne fût pas une ville, et la notion d'un *civis* qui n'est pas celui d'un lieu mais celui d'un droit.

Tout ceci disparut vers le cinquième siècle de notre ère. Leçon pour nous, citoyens d'une civilisation qui n'est pas beaucoup plus ancienne que la grecque au moment où elle sombre.] Depuis, je ne compte guère que sept ou huit grandes nations et une douzaine de petites dans toute l'histoire; et certaines s'écroulèrent et d'autres sont toutes jeunes : France, Angleterre, Castille-Aragon, Suisse, Bohême, Pologne (ces deux dernières perdant leur indépendance, qu'elles n'ont retrouvée que de nos jours), Pays-Bas, Prusse, Russie (celle-ci n'est peut-être pas encore arrivée à ce grade), États-Unis, États de l'Amérique du Sud, Italie, Allemagne, États balkaniques sont successivement nés à la vie nationale. Et enfin, Dominions britanniques tout récemment [é]levées à l'indépendance diplomatique.]

Pou[r] donner un tableau complet des nations, il faudrait encore les classer entre elles. Car elles sont inégales en grandeur, en force, en richesse, en civilisation, en âge, en maturité politique. Il faut en effet sentir la grandeur et la dignité de ces œuvres des hommes et des temps que

1. *Ethnè* et *poleis*, respectivement « peuples » et « cités ».

sont les grandes et vieilles nations[, dont l'unité est presque parfaite, dont les lois sont des modèles, la politique humaine et sage et que les autres imitent.] Elles furent aussi les plus fortes et gagnèrent la guerre ou manquèrent [de] la gagner. Cette inégalité est d'ailleurs reconnue par la pratique, autrefois de ce qu'on appelait le Concert Européen, aujourd'hui par ce qui est le conseil d'administration de la Société des Nations. [Celui-ci aura vraiment le droit de prétendre, lorsque les États-Unis y seront rentrés et que l'Allemagne et la Russie y seront admises, composé comme il est, de délégués des grandes et de quelques délégués des petites nations, administrer avec autorité les intérêts communs et régler les conflits des nations entre elles, ou entre elles et les sociétés qui sont encore seulement dans la voie du progrès.]

Telle est la description qu'on peut faire de l'état sociologique où est parvenue l'humanité. Les nations sont les dernières et les plus parfaites des formes de la vie en société. Elles sont économiquement, juridiquement, moralement et politiquement les plus élevées des sociétés, et assurent mieux qu'aucune forme précédente le droit, la vie et le bonheur des individus qui les composent. De plus, elles sont inégales entre elles et, par suite, il faut constater que leur évolution même dans les limites connues se poursuivra encore longtemps¹.

De ces très simples considérations de fait, nous pouvons déjà tirer une première série de conclusions pratiques. Elles sont de droit international public.

1) La première chose à faire est d'aider les sociétés qui ne sont pas encore des nations à en devenir. Or ces sociétés sont de deux sortes : les unes ont été autrefois des

1. Cette phrase diffère de l'édition de 1920 : « Et de plus, comme elles sont inégales entre elles, et comme elles sont fort différentes les unes des autres, il faut concevoir que leur évolution est loin d'être terminée. »

nations ou sont sur le point de le devenir [: telles sont la Lituanie, la Grande Serbie, etc.]. Pour la plupart d'entre elles, la guerre et le traité de paix ont réalisé leur indépendance, et le problème des nationalités a perdu une partie de son acuité en Europe, par le fait de la disparition des tyrannies allemande, autrichienne, et turque¹. Ce fut un grand bien qui sortit d'un grand mal. [Il ne reste plus guère de problèmes à solutionner en principe qu'en Russie, à l'égard des masses allogènes, ukrainiennes en particulier. Partout ailleurs, ce seront des questions de détail qui restent en litige et que les procédures prévues trancheront sans doute sans qu'on recoure à la force.]

2) Les autres de ces sociétés n'ont jamais été des nations et quelques-unes sont même fort loin d'en devenir. Aux unes et aux autres les nations doivent leur aide². Mais c'est une nouvelle conception de droit qui vient de se faire jour. [Il y a fort loin entre] la théorie des mandats, des tutelles destinées à mener les sociétés arriérées vers la liberté et à la civilisation, il y a fort loin, dis-je, entre ces doctrines et les anciens usages d'annexion, de colonisation violente, de *Raubwirtschaft*, comme disent les Allemands, ou même la politique des zones d'influence comme elle est encore malheureusement pratiquée dans l'Orient proche par les grandes puissances et par la Grèce³.

[En somme, nous pouvons noter ici un accord relatif de la politique et de la morale : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'est plus contesté. Les sociétés sont devenues des êtres respectables et sacrés comme des

1. Dans le texte de 1920, on trouve ici « hongroise et turque ».

2. L'édition de 1920 comporte : « Les autres de ces sociétés n'ont jamais été des nations et quelques-unes sont même bien loin de ce grade. À celles-ci, les nations doivent leur aide. »

3. Le texte de 1920 comporte « comme disent les Allemands. Malheureusement la politique des zones d'influence est encore pratiquée dans l'Orient proche par les grandes puissances et par la Grèce. »

individus. Dans leur victoire, les grandes démocraties ont proclamé les droits éminents de la volonté collective, elles qui avaient fondé les droits du citoyen. C'est ce caractère sacré de l'individu collectif, conception des philosophes depuis Grotius, qui est entré dans la pratique du monde entier. Notre époque n'eût-elle produit que cette nouvelle morale qu'elle aurait déjà le droit de se flatter d'avoir fait quelque chose pour l'humanité.

Mais ce n'est pas qu'au point de vue du droit international qu'il est possible de tirer des conclusions pratiques et normatives des considérations que nous avons présentées sur l'état actuel des sociétés.] Au point de vue de leur droit public et privé, il y a aussi à faire quelques constatations et à déduire quelques règles.

Non seulement les nations sont inégales entre elles, mais aucune nation moderne n'a atteint un tel point de perfectionnement qu'on puisse dire que sa vie publique ne peut plus progresser que sous une forme nouvelle et supérieure de société. Les plus élevées, celles qui se sont le mieux conduites pendant la guerre, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne (j'entends celles qui ont le plus et le mieux développé leurs forces nationales) ne sont pas encore des nations parfaites ni également perfectionnées sur tous les points. [La Grande-Bretagne est en train de trouver le *modus vivendi* nécessaire entre elle et l'Irlande et de se décentraliser. L'Allemagne se centralise. La France entre à peine dans la voie de la justice fiscale. La Grande-Bretagne régresse à des armées de métier, et on a imposé à l'Allemagne une armée non nationale, dont on a vu les inconvénients. Dans les unes, certains services publics capitaux sont nationalisés qui, dans les autres sont abandonnés à l'initiative privée, plus ou moins contrôlée par l'État. Les chemins de fer sont d'empire en Allemagne; ils sont propriétés privées en Angleterre, en France. L'éducation est entièrement libre en Angleterre, partiellement en

France, pas du tout en Allemagne. Les grandes nations] ont donc fort à faire avant d'être parvenues à un niveau d'heureuse centralisation et d'heureuse décentralisation comparable à celui où sont déjà parvenues de petites nations qu'on pourrait prendre comme modèles, telles que la Suisse ou la Norvège.

Enfin, c'est tout dernièrement, en Angleterre surtout, que s'est fait jour l'idée de la nationalisation, c'est-à-dire d'une forme d'administration, par la nation, des choses économiques qui appartiennent à la nation. C'est là la forme la plus récente du socialisme, celle qui a vraisemblablement le plus d'avenir. Car elle n'est pas déduite d'un idéal ou d'une critique dialectique de la société bourgeoise, mais d'une observation des faits et de l'idée que la meilleure administration des choses est celle des intéressés. [Ce principe est depuis longtemps appliqué : en matière de socialisme municipal, ou dans quelques démocraties d'avant-garde, ainsi la Suisse et le Canada, avec leurs chemins de fer, ou dans l'administration de certaines exploitations qui, par hasard, n'ont pas été concédées, telles les ports dans certains pays. Il n'est cependant pas entré dans la pratique régulière des grandes nations, et la concession de très grands services publics à des particuliers y est une des principales causes du mécontentement de masses considérables qui consentent de moins en moins à ne pas travailler soit pour elles, soit pour la nation. Mais il y a à ce retard une raison. Il est très difficile d'innover en droit et en administration.] Or, cette nationalisation suppose l'abandon de la notion d'État souverain, qui, irresponsable, serait évidemment mauvais administrateur de biens économiques. Elle suppose, bien au contraire, l'idée que la nation est un groupe naturel d'usagers, d'intéressés, une vaste coopérative de consommateurs, confiant ses intérêts à des administrateurs responsables et non à des corps politiques recrutés, en général, sur des questions d'opinion,

et, au fond¹, incompetents. [Ceci est une forme toute nouvelle de droit et d'organisation économique : il est prématuré de dire qu'elle a fait ses preuves ; mais il serait tout aussi absurde de méconnaître les services rendus au public suisse ou au public allemand par leurs chemins de fer administrés par des « régies directes ». M. Edgar Milhaud l'a surabondamment démontré². Cependant, il y a encore fort à faire pour trouver les vraies formules de ces nationalisations, pour ajuster les intérêts en présence, et fonder des traditions et des procédés nouveaux, et former les corps d'administrateurs nécessaires, où le personnel ouvrier et employé devra être toujours en minorité.]

Toute la vie économique des nations commence donc à peine à naître³ ; mais c'est que tous les processus de la vie nationale sont loin d'avoir atteint leurs derniers développements [, et même d'être tous ébauchés,] même dans des nations très vieilles et très grandes. Le sens du social et du national commence seulement à s'éveiller. [En ce moment, il s'exprime surtout par des poussées de socialisme. Or celui-ci n'est que le sens du social appliqué aux choses économiques de la nation et revendiquées pour elle. Il est essentiellement national. Ces poussées proviennent d'ailleurs de cette surexcitation du sens social qui anima les nations en guerre. Elles ont vu la possibilité et la grandeur des administrations nationales, et quoique toutes les institutions de guerre n'aient pas été également heureuses, les masses mues par leurs idéaux résistent et refusent de continuer à donner la gestion de

1. La version de 1920 comprend « en somme » au lieu de « au fond ».

2. « Vieil » ami de Mauss, agrégé de philosophie, Edgar Milhaud (1871-1964) a d'abord enseigné dans le secondaire (professeur de philosophie au lycée de Belfort), avant de poursuivre sa carrière à l'université de Genève, où il a été professeur d'économie politique. Il a également fondé, en 1908, la revue mensuelle internationale *Les Annales de la régie directe* et se fit l'avocat du « socialisme municipal ».

3. « S'ébaucher », dans l'édition de 1920.

leurs intérêts à des administrateurs privés, si estimables et si pratiques qu'ils soient. Elles veulent que l'expérience soit tentée.]

Le principe des nationalités, ou, pour mieux dire, la vie des nations ont donc une longue carrière à parcourir, en matière de droit international, de droit public et privé. Elles ont devant elles un] lointain et grand idéal, économique, esthétique et surtout moral. Avant l'Internationale, il faut faire passer dans les faits la Cité idéale, et d'ici-là les nations ne cesseront pas d'être sources et fins du droit, origines des lois, et buts des sacrifices les plus nombreux et les plus héroïques.

II. - L'INTERNATIONALISME

Cependant, il est un certain nombre d'idées, d'opinions, de sentiments, répandus dans des masses considérables et qui semblent en contradiction avec cette vie nationale. On appelle ces idées du nom d'internationalisme.

Mais là encore le langage courant est vicieux. Il confond en effet deux sortes d'attitudes morales bien distinctes.

Nous proposons de réserver le nom de cosmopolitisme pour la première. C'est un courant d'idées et de faits mêmes qui tendent réellement à la destruction des nations, à la création d'une morale où elles ne seraient plus les autorités souveraines, créatrices de la loi, ni les buts suprêmes dignes des sacrifices consacrés dorénavant à une meilleure cause, celle de l'humanité.

Il ne faut pas sous-estimer ce mouvement. [Il n'est ni sans grandeur ni sans force. Les hommes qui se rendirent à Zimmerwald pendant la guerre n'étaient pas tous des déserteurs ou des agents de l'ennemi. Et ils risquaient leur vie. C'est aujourd'hui un état d'esprit fort répandu parmi les anarchistes, les communistes, les littérateurs, les

femmes. Chez les uns, il y eut un besoin de se mettre « au-dessus de la mêlée ». Chez les autres, il y a réaction violente contre la guerre et contre les principes de l'aggressivité nationale qui l'ont causée. Ces sentiments se trouvent encore souvent chez de nombreux et véritables anciens combattants qui souffrirent à la guerre, sont déçus ou désespérés à la paix. Des portions assez notables de la classe travailleuse (400 000 aux dernières élections allemandes) ont suivi cet Évangile. Il faut, dans le succès relatif de ces idées, faire la part du temps présent, et de la réaction contre la politique égoïste des nations, contre la brutalité que la guerre a déchaînée dans le monde. Il faut aussi constater que chez beaucoup de leurs adeptes, elles traduisent une protestation contre le militarisme et le chauvinisme, plutôt qu'une résistance aux idées nationales. Ainsi les derniers mouvements d'action directe ont été faits sur des questions de nationalisations.]

Mais si nous tenons à être juste [vis-à-vis de ce mouvement,] il faut cependant ne pas lui donner une bien grande importance. La vogue qu'il a est celle d'une secte, renforcée par l'existence d'un État communiste en Russie. Elle cessera avec ces causes. D'autre part les classes ouvrières, elles-mêmes, sont de plus en plus attachées à leurs nations. Elles sont de plus en plus conscientes des intérêts économiques nationaux, en matière de travail et d'industrie ; souvent elles sont protectionnistes, ainsi en Australie ; en Nouvelle-Zélande. [Elles le seraient encore plus au cas de révolutions sociales qui seraient localisées ; comme on voit, en ce moment, en Russie, le bolchevisme victorieux devenir même impérialiste.]

Ces idées n'ont pas plus de chances, ni moins, d'être des idées-forces que toutes les utopies. Car elles ne sont que cela, elles ne correspondent à aucune réalité du temps présent, ni à des groupes naturels d'hommes, ni à des intérêts de groupes définis. Elles sont le dernier aboutissant de l'individualisme pur, chrétien, métaphysique.

Cette politique de l'homme « citoyen du monde » n'est que la conséquence d'une théorie éthérée de l'homme monade partout identique, d'une morale transcendante aux réalités de la vie sociale, qui ne conçoit de patrie que l'humanité, de lois que les naturelles. Toutes idées qui sont peut-être vraies à la limite, mais qui ne sont pas des motifs d'action¹ pour la plupart des sociétés.

[En tout cas, dans la mesure où elles sont subversives, elles ont suscité déjà des réactions que des esprits libéraux pourront taxer d'excessives, mais qui marquent la force de résistance des États et des opinions publiques. Nous n'en tiendrons donc pas compte.] Le deuxième courant d'idées, lui, a une tout autre force ; et il est plein de rationalité et de réalité. Il commence à se clarifier de ces éléments adventices, dus au voisinage des utopies et du cosmopolitisme où il était né. Nous proposons de lui garder le nom d'« Internationalisme ». C'est le mouvement qui tend à unir les nations et non à les détruire. Inter-nation, c'est le contraire d'a-nation. L'internationalisme est, si l'on veut bien [nous] accorder cette définition, l'ensemble des idées, sentiments, règles et groupements *collectifs qui ont pour but de concevoir et diriger les rapports entre les nations et entre les sociétés en général*. Ici, nous sommes non plus dans le domaine de l'utopie, mais dans celui des faits, tout au moins dans celui des anticipations du futur immédiat. En réalité, il existe une quantité de forces sociales² qui tendent à régler pratiquement et moralement la vie de relation des sociétés. Ces forces procèdent à la façon dont autrefois ont été progressivement réglés, à l'intérieur des sociétés à base de clans les rapports entre ces clans, et dont, par exemple, la tribu supprima les guerres privées ; comparables aussi à la façon dont, au début des grandes

1. Dans l'édition de 1920 s'intercale ici « ni pour l'immense majorité des hommes, ni pour », etc.

2. Le texte de 1920 parle de « tout un mouvement de forces sociales ».

formations d'États, les pouvoirs centraux eurent pour principale tâche de limiter sévèrement la souveraineté des tribus, villes, provinces, etc. Il est certain que, de nos jours, toute la morale et la pratique tendent à ne plus considérer les États comme des êtres absolument souverains ayant, comme le « Prince » de Machiavel, le droit naturel de faire à tous quoi que ce soit, y compris l'injuste, l'horrible, pourvu que ce soit pour son propre bien.

Il existe en effet maintenant une morale internationale. [Ceci semble maintenant parfaitement acquis. Nous n'en voulons pour preuve que l'élan qui a mû vers l'Entente un nombre croissant de peuples, à mesure que la guerre, telle que la menaient les Empires centraux apparut davantage conduite au mépris du droit des gens, de la morale et de l'indépendance des peuples. D'ailleurs, les puissances centrales qui déchaînèrent la guerre dans des buts dynastiques rendirent hommage à cette même morale ; car elles ne trouvèrent d'autre justification aux yeux de leurs peuples que la nécessité de défendre la civilisation européenne contre la barbarie turque, russe ; même elles réussirent à les persuader ainsi.]

Cette morale, certes, n'arrive que péniblement à son expression, plus péniblement encore à des sanctions, sauf diffuses, bien plus péniblement encore aux institutions qui seules permettront à l'Internation de devenir une réalité. Mais nous ne voyons aucune raison de désespérer. Il y a au contraire des faits considérables et nouveaux qui dominent actuellement toute la vie de relation des sociétés et qui ne pourront pas manquer de s'inscrire dans la pratique et dans le droit.

La guerre et la paix qui l'a suivie ont, en effet, eu deux conséquences qui ne sont contradictoires qu'en apparence. D'une part est consacré le principe de l'indépendance nationale ; d'autre part s'est manifesté un fait qui désormais domine toute la vie de relation des sociétés : celui de leur interdépendance croissante. Les ruines

de la guerre et la nature de la paix ont même extraordinairement accrue cette interdépendance. Ce qui est plus important encore, politiquement et moralement, c'est que cette interdépendance est connue, sentie, voulue par les peuples eux-mêmes. Ceux-ci désirent très nettement que cette interdépendance soit marquée dans les lois, dans un véritable droit international, public et privé, codifié, sanctionné. Ici, les peuples sont en avance sur leurs dirigeants, dont certains, vieillards sceptiques, font trop peu crédit à leurs propres mandants. Mais il n'est pas possible qu'un aussi fort mouvement de l'opinion publique ne soit fondé dans la réalité et n'arrive à s'imposer en droit.

Aussi bien, là où cette opinion était grandement éclairée et correspondait à des intérêts conscients et groupés, la Société des Nations commence à être une réalité : nous faisons allusion à la partie du *Covenant* concernant la législation internationale du travail. Nous faisons remarquer que les deux points du *Covenant* dont, malgré tout, les sénateurs américains n'ont pas pu se désintéresser, sont : le Bureau international du travail et la Cour permanente d'arbitrage et de justice. [Il est non moins remarquable que la partie du *Covenant* qui prévoit de vraies sanctions contre les sociétés qui se mettent hors des règles est encore celle qui touche l'application des conventions qui doivent uniformiser dans le monde les conditions de travail et éviter les concurrences déloyales. Les États, les bourgeoisies, les organisations ouvrières, se sont ainsi engagés, par un pacte tout à fait comparable à ceux que le mythe met à l'origine de nombreuses sociétés antiques. Il reste à voir comment ce pacte va être observé. Mais nous avons bonne confiance, car, dès ce jour, le Bureau international du travail fonctionne et nous n'avons plus qu'à attendre ses premières sanctions. Celles-ci seront la preuve qu'il existe bien une Société des Nations puisqu'une société se manifeste avant tout par son pouvoir de sanctions.]

*

Nous pourrions à la rigueur nous contenter de cette preuve. Mais nous préférons donner une énumération des principaux faits d'interdépendance des sociétés modernes et montrer comment elles les conçoivent.

1) La guerre laisse les sociétés dans un *état d'interdépendance économique absolue*. — Le marché mondial, surtout celui de l'or, n'a jamais tant dominé les marchés locaux. La division du travail entre sociétés détentrices de matières premières et sociétés manufacturières n'a jamais été poussée plus loin. Le ravitaillement des pays épuisés, la reconstruction des pays dévastés, sont pris en main par des organisations internationales. [Mais il y a plus de différence encore dans la façon dont ces faits sont conçus. Autrefois, ils n'étaient familiers qu'à de petits groupes de financiers, naturellement cosmopolites, puisqu'ils tirent leur fortune du marché mondial. Les milieux ouvriers se les représentaient aussi assez bien : Internationale politique (malade en ce moment), Internationale syndicale vivante, Alliance internationale des coopératives, également vivante. Et à ce propos, je me permettrai de revendiquer pour le mouvement coopératif auquel je m'intéresse l'honneur d'avoir établi le premier programme de production, de rationnement, et de répartition des marchandises entre pays alliés d'abord, puis (Conférence de Genève) entre pays en paix et neutres ; or ce programme est devenu celui du Conseil suprême économique des Alliés, et deviendra sans doute celui du Conseil économique de la Société des Nations quand celui-ci existera. Cependant, la situation est bien plus complexe. La connaissance de ces faits a fait des progrès immenses. Ils sont maintenant connus, voulus, acceptés de tous.] Les publics, les gouvernants, parlent, chose qui eût été inouïe il y a six ans, de

monnaies, de crédits internationaux. On règle les échanges de marchandises par contrats passés entre les nations. On admet le droit des nations pauvres à être soutenues par les nations riches [qui, il faut le dire, font mieux leur devoir qu'elles n'eussent fait il y a seulement quelques années : à preuve les sacrifices faits par les neutres et les anciens ennemis en faveur de l'Autriche, affamée et ruinée.]

2) *Interdépendance morale considérablement accrue.* – Les mouvements de l'opinion humaine prennent une généralité qu'ils n'ont jamais eue. L'Europe, puis le monde entier, se soulevèrent contre les guerres dynastiques d'abord, puis contre certaines façons de conduire la guerre, au mépris des règles du droit des gens. L'opinion publique, même celle des puissances centrales, répudie aujourd'hui la diplomatie machiavélique, celle des traités secrets, celle de l'irrespect des traités. C'est tout cela qu'expriment les fameux quatorze points du président Wilson, auxquels aucun État n'a encore eu le courage de refuser d'adhérer, tant le philosophe qui les formula a sûrement exprimé la volonté des peuples. [Il n'est d'ailleurs pas jusqu'aux violations du droit, qui par un curieux retour, n'aboutissent à renforcer le droit comme quand des neutres ou des alliés achètent à des Allemands des actions mal acquises d'une compagnie financière d'un pays dévasté. Les liens de droit que créent des espèces de ce genre, sont infinis. Et tout ceci s'exprime dans les faits par des procédures nombreuses, par des conventions successives, par des articles de traités, et, enfin et surtout, par l'institution de nombreux tribunaux d'arbitrage, de réparation, de compensation, etc. En tout cas, il est un grand fait qui ne doit pas être oublié par les critiques les plus acerbes ; Cette morale de respect des peuples et des particuliers, a été celle des troupes de l'Alliance entrant victorieuses en Allemagne. Elles ont créé un précédent de chevalerie qu'aucune armée dans l'histoire n'avait établi. Il restera quand bien

même le Traité de Paix n'aura pas été à la hauteur des espérances que sa gestation faisait concevoir.]

3) *Volonté des peuples de ne plus faire de guerres.* – Il a fallu démobiliser très rapidement. [Et les armées nationales sont bien « rentrées », sans former de ces grandes bandes, comme on en vit autrefois en Europe et comme on en voit aujourd'hui en Russie... et ailleurs.]

4) *Volonté des peuples d'avoir la paix, la vraie.* – La « paix armée », le principe xrétois de « la paix qui est une guerre non proclamée » (Platon, *Lois*, 626a) ont fait leur temps. Les peuples veulent qu'on désarme ; à tort ou à raison ; mais il est évident qu'ils renoncent aux plus grands de leurs intérêts plutôt que de rester sous les armes. [En ce moment, en Orient proche, la France et le Royaume-Uni limitent bien des ambitions. Le désarmement des pays vaincus est une affaire de temps, celui des pays vainqueurs s'opérera peut-être, si des peuples moins avancés ne viennent pas troubler des intentions qui semblent actuellement sincères. En tout cas, une réduction des armements se fait sur terre en Grande-Bretagne, sur mer en France, et la réduction des autres armements est à l'ordre du jour dans les deux pays.]

5) *Limitation des souverainetés nationales.* – Ceci est à mon sens, le fait moral et politique le plus notoire de la paix, si boiteuse qu'elle soit. Le Pacte de la Société des Nations, même s'il reste inappliqué, a consacré, par une adhésion presque unanime, un principe juridique nouveau : c'est le caractère *permanent, absolu et inconditionnel* du principe d'*arbitrage* qu'il proclame. Il ne contient plus ces réserves sur l'honneur et les intérêts vitaux des États que contenaient les traités passés suivant les principes d'avant-guerre [(principes auxquels le Sénat américain a tendance à revenir, si nous ne nous trompons pas, ou si des changements de personnel politique ne lui facilitent pas certaines évolutions).] Chose aussi neuve et aussi importante, il est prévu que la Société des Nations

sera elle-même un organe d'enregistrement et d'application des traités [et des règles]. En fait, elle fonctionne déjà, en cette qualité. C'est elle qui a organisé et ratifié les plébiscites. Elle s'est substituée déjà à bien des institutions qu'on croyait indispensables ; elle a déjà établi bien des précédents ces sources du droit. – Enfin, chose mal connue, elle a déjà commencé à chercher à sanctionner ce droit écrit et non écrit dont elle est l'instrument. Ces sanctions ne sont pas encore celles de la force [, que la plupart des Constitutions d'États ne permettraient pas de mettre à sa disposition. Mais d'abord, en fait, la force des alliés a été mise aux ordres des arbitres que la Société des Nations a désignés. Et de plus] elle a agi, nombre de fois, par une sorte de contrainte morale comme celle qu'elle exerce dans les régions à plébiscite, où c'est elle qui a en somme empêché les recours à la violence, et où elle empêche en ce moment la violation des droits des minorités. Rappelons encore les sanctions prévues en matière de droit ouvrier et espérons que la commission de fondation de la Cour de Justice, qui fonctionne à La Haye, va trouver les règles, les procédures et les forces qui assureront le caractère exécutoire des décrets souverains de cette Cour.

Tel est l'état du mouvement d'internationalisme dans notre monde moderne : il ne tend pas vers une « supranation » qui absorberait les autres. Il est à peu près comparable et légèrement supérieur à celui de la Grèce lors des diverses tentatives d'amphictyonies ; il est presque identique à celui où Socrate eût voulu voir les Grecs lorsque pendant les horreurs de la guerre du Péloponnèse, il souhaitait qu'ils se considérassent (*Rép[ublique]*, 470b.) tous comme des Hellènes et que leurs guerres ne fussent traitées que comme des soulèvements, des révoltes châtiées ou apaisées par les autres. L'humanité veut être peuplée de nations douces, « sages et philanthropes », et que la guerre ne soit plus qu'une leçon donnée par de « prudents amis » qui ne veulent ni « l'esclavage ni la ruine » du pêcheur.

III. - CONCLUSION

Ces tendances des peuples doivent trouver chez les philosophes le plus entier concours. Rien n'y est contraire aux principes de l'indépendance nationale, ni au développement des caractères nationaux. Ceci se prouve par fait et par raison. La solidarité organique, consciente, entre les Nations, la division du travail entre elles, suivant les sols, les climats et les populations aboutiront à créer autour d'elles une atmosphère de paix, où elles pourront donner le plein de leur vie. Elles auront ainsi sur les individualités collectives l'effet qu'elles ont eu sur les personnalités à l'intérieur des nations : elles feront leur liberté, leur singularité, leur grandeur.

[Il nous semble que, malgré certaines apparences contraires, l'humanité tend vers une sorte de « Parlement du monde » comme celui dont rêva le poète anglais. Ce Parlement sera, comme le Parlement de la vieille Angleterre, le moyen de garantir la liberté de ces nouveaux sujets du droit : les nations. Celles-ci pourront ainsi évoluer vers des formes supérieures de sociétés, et des formes nouvelles de vie internationale que nous ne pouvons pas prévoir.

Nous sommes bien loin de cet idéal. J'y consens. De cruelles régressions sont visibles à nos yeux : en Russie, en Arménie, cette morale internationale est mise en échec. Les classes et les nations lutteront peut-être aussi horriblement qu'elles viennent de le faire.] Mais¹ pourquoi le philosophe désespérerait-il ? Il y a déjà une étape de franchie. S'il n'existe pas encore de droit humain, il existe déjà une morale humaine, dont les plus cyniques doivent tenir compte. Il existe déjà des choses, des groupes, des intérêts humains : et derrière ceci, il peut y avoir à chaque instant,

1. La version de 1920 contient « Ensuite » à la place de « Mais ».

toute la masse de l'humanité, capable de sanctions autrement dures que la simple désapprobation ; on l'a bien vu.

Pourquoi¹ les philosophes ne prendraient-ils pas une position d'avant-garde dans cette marche ? Ils l'ont bien prise quand il s'est agi de fonder la doctrine des démocraties, et celle des nationalités. Anglais et Français furent en avance sur leur temps, et il ne faut pas oublier ni Kant, ni Fichte. Pourquoi choisiraient-ils de rester à l'arrière-garde, au service des intérêts acquis ?

Leur voix n'eut jamais plus de chance d'être écoutée, si elle est sincère et trouve les formules sages et nécessaires². Tout comme au temps de la guerre du Péloponnèse ou à celui des formations des premières dynasties chinoises, à celui de Confucius et à celui de Socrate, les peuples se tourment vers ceux qu'ils appellent leurs « sages » et que les réactionnaires appellent des « sophistes » [ou marchands de sagesses. C'est à eux qu'il appartient de répondre aux questions que les peuples leur posent. Ceux-ci veulent en même temps conserver leurs biens, leur ordre et leurs libertés, et ils consentent à les partager et à les étendre à tous. Ils veulent garder ce qu'ils ont chèrement acquis, mais ils veulent aussi réaliser les progrès nécessaires. À vous de les guider dans la voie de la sagesse : de faire comprendre aux uns qu'il est dangereux de s'opposer à l'ordre nouveau, et de faire comprendre aux autres que cet ordre nouveau n'est pas si contraire à l'ancien qu'il faille, pour l'établir, recourir à une violence qui retarderait sûrement ce sublime enfantement.]

1. Cette phrase commence par « Enfin pourquoi » dans l'édition de 1920.

2. Fin de la dernière page du deuxième manuscrit. C'est la première version du texte qui est utilisée à partir d'ici jusqu'à la fin.

DANS LA COLLECTION « QUADRIGE »

Dictionnaires

- AMBRIÈRE Madeleine, *Dictionnaire du XIX^e siècle européen*
ANDRIANTSIMBAZOVINA Joël, GAUDIN Helène, MARGUENAUD Jean-Pierre,
Dictionnaire des droits de l'homme
ARABEYRE Patrick, HALPÉRIN Jean-Louis, KRYNEN Jacques, *Dictionnaire
historique des juristes français, XI^e-XX^e siècle*
ARMOGATHE Jean-Robert, *Histoire générale du christianisme* (2 vol.)
BAECQUE Antoine de, CHEVALLIER Philippe, *Dictionnaire de la pensée du cinéma*
BÉLY Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*
BENCHEIKH Jamel Eddine, *Dictionnaire de littératures de langue arabe et maghrébine
francophone*
BEVORT Antoine, JOBERT Annette, LALLEMENT Michel, MIAS Arnaud,
Dictionnaire du travail
BONVINI Emilio, BUSUTTIL Joëlle, PEYRAUBE Alain, *Dictionnaire des langues*
BORLANDI Massimo, BOUDON Raymond, CHERKAOUI Mohamed, VALADE
Bernard, *Dictionnaire de la pensée sociologique*
BOUDON Raymond, BOURRICAUD François, *Dictionnaire critique de la sociologie*
BOUVIER Alain, GEORGE Michel, LE LIONNAIS François, *Dictionnaire des
mathématiques*
CANTO-SPERBER Monique, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*
CHATELÉT François, DUHAMEL Olivier, PISIER Évelyne, *Dictionnaire des œuvres
politiques*
CRÉPIEUX-JAMIN Jules, *ABC de la graphologie*
DELON Michel, *Dictionnaire européen des Lumières*
DELPORTE Christian, MOLLIER Jean-Yves, SIRINELLI Jean-François, *Dictionnaire
d'histoire culturelle de la France contemporaine*
DOUIN Jean-Luc, *Dictionnaire de la censure au cinéma*
ENCKELL Pierre, RÉZEAU Pierre, *Dictionnaire des onomatopées*
FILLIOZAT Pierre-Sylvain, *Dictionnaire des littératures de l'Inde*
FOULQUIÉ Paul, *Dictionnaire de la langue pédagogique*
GAUVARD Claude, LIBERA Alain de, ZINK Michel, *Dictionnaire du Moyen Âge*
GEORGE Pierre, VERGER Fernand, *Dictionnaire de la géographie*
GISEL Pierre, *Encyclopédie du protestantisme*
HERVIEU-LÉGER Danièle, AZRIA Régine, *Dictionnaire des faits religieux*
HOUDE Olivier, *Vocabulaire de sciences cognitives*
HUISMAN Denis, *Dictionnaire des philosophes*
IZARD Michel, BONTE Pierre, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*
LACOSTE Jean-Yves, RIAUDEL Olivier, *Dictionnaire critique de théologie*
LAFON Robert, *Vocabulaire de psychopédagogie et de psychiatrie de l'enfant*
LALANDE André, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*
LAPLANCHE Jean, PONTALIS Jean-Bertrand, *Vocabulaire de la psychanalyse*
LECLANT Jean, *Dictionnaire de l'Antiquité*
LECOURT Dominique, *Dictionnaire de la pensée médicale*
— *Dictionnaire d'histoire et philosophie des sciences*
LÉVY André, *Dictionnaire de littérature chinoise*
LIGOU Daniel, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*
MARCELLI Daniel, LE BRETON David, *Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse*
MARZANO Michela, *Dictionnaire du corps*
— *Dictionnaire de la violence*
MERLIN Pierre, CHOAY Françoise, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*
MONCELON Claire, VERNETTE Jean, *Dictionnaire des groupes religieux aujourd'hui*
MONTBRIAL Thierry de, KLEIN Jean, *Dictionnaire de stratégie*

- MOUNIN Georges, *Dictionnaire de la linguistique*
 ORIGAS Jean-Jacques, *Dictionnaire de littérature japonaise*
 PIÉRON Henri, *Vocabulaire de la psychologie*
 POULAIN Jean-Pierre, *Dictionnaire des cultures alimentaires*
 POUPARD Paul, *Dictionnaire des religions*
 PRIGENT Michel, BERTHIER Patrick, JARRETY Michel, *Histoire de la France littéraire*
 (3 vol.)
 ROMILLY Jacqueline de, *Dictionnaire de littérature grecque ancienne et moderne*
 SAVIDAN Patrick, MESURE Sylvie, *Le dictionnaire des sciences humaines*
 SIRINELLI Jean-François, *Dictionnaire historique de la vie politique française au*
XX^e siècle
 SOBOUL Albert, *Dictionnaire historique de la Révolution française*
 SOURDEL Dominique, SOURDEL-THOMINE Janine, *Dictionnaire historique de*
l'islam
 SOURIAU Anne, SOURIAU Étienne, *Vocabulaire d'esthétique*
 TEYSSIER Paul, *Dictionnaire de littérature brésilienne*
 VAN ZANTEN Agnès, *Dictionnaire de l'éducation*
 ZUBER Roger, FUMAROLI Marc, *Dictionnaire de littérature française du XVII^e siècle*

Droit/Sciences politiques/Relations internationales

- ADLER Alexandre, CARMOY Hervé de, *Où va l'Amérique d'Obama ?*
 BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*
 BAUZON Stéphane, *La personne biojuridique*
 BÉNÉTON Philippe, *Introduction à la politique*
 BIDEZ Jacques, DUMÉNIL Gérard, *Altermarxisme*
 BONFILS Sébastien, FRISON-ROCHE Marie-Anne, *Les grandes questions du droit*
économique
 CARBONNIER Jean, *Droit civil*
 — *Sociologie juridique*
 CASTAGNÈDE Bernard, *La politique sans pouvoir*
 COHEN-TANUGI Laurent, *Le droit sans l'État*
 COLAS Dominique, *Sociologie politique*
 DELBECQUE Eric, *Quel patriotisme économique ?*
 DELMAS-MARTY Mireille, *Le flou du droit*
 DROZ Jacques, *Histoire générale du socialisme* (3 t.)
 ELLUL Jacques, *Histoire des institutions. L'Antiquité*
 — *Histoire des institutions. Le Moyen Âge*
 — *Histoire des institutions. XV^e-XVIII^e siècle*
 — *Histoire des institutions. Le XIX^e siècle*
 GANDHI, *Autobiographie ou mes expériences de vérité*
 KEPEL Gilles, *Al-Qaïda dans le texte*
 MONTBRIAL Thierry de, *L'action et le système du monde*
 MULHMANN Géraldine, PISIER Évelyne, CHATELÉT François, DUHAMEL Olivier,
Histoire des idées politiques (2 t.)
 NEMO Philippe, *Histoire des idées politiques dans l'Antiquité et au Moyen Âge*
 — *Histoire des idées politiques aux Temps modernes et contemporains*
 — *Les deux Républiques françaises*
 PETITOT Jean, NEMO Philippe, *Histoire du libéralisme en Europe*
 REYNIÉ Dominique, *L'extrême gauche, moribonde ou renaissante ?*
 RIALS Stéphane, *Villey et les idoles*
 SALAS Denis, *Du procès pénal*
 SFEZ Lucien, *La politique symbolique*
 SUPLOT Alain, *Critique du droit du travail*
 TENZER Nicolas, *Pour une nouvelle philosophie politique*
 TOUCHARD Jean, *Histoire des idées politiques* (2 t.)
 TURPIN Dominique, *Droit constitutionnel*

VILLEY Michel, *Le droit et les droits de l'homme*
VOGEL Louis, *L'Université, une chance pour la France*

Économie

BENAMOZIG Daniel, CUSIN François, *Économie et sociologie*
BERNSTEIN Peter Lewyn, *Des idées capitales*
CARMOY Hervé de, *L'Euramerique*
DEMEULENAERE Pierre, *Homo œconomicus*
DENIS Henri, *Histoire de la pensée économique*
ELBAUM Mireille, *Économie politique de la protection sociale*
ESNAULT Bernard, HOARAU Christian, *Comptabilité financière*
ETNER François, *Microéconomie*
FLOUZAT Denise, *Japon, éternelle renaissance*
HAYEK Friedrich August, *Droit, législation et liberté*
— *La route de la servitude*
HIRSCHMAN Albert Otto, *Les passions et les intérêts*
NIVEAU Maurice, CROZET Yves, *Histoire des faits économiques contemporains*
OGER Brigitte, LEFRANCQ Stéphane, *Lire les états financiers*
PALIER Bruno, *Gouverner la sécurité sociale*
SEN Amartya, *Éthique et économie*
VELTZ Pierre, *Mondialisation, villes et territoires*

Histoire/Géographie/Arts

AUBOYER Jeannine, AYMARD André, *L'Orient et la Grèce antique*
— *Rome et son Empire*
BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*
BARJOT Dominique, CHALINE Jean-Pierre, ENCREVÉ, André, *La France au
XIX^e siècle, 1814-1914*
BÉLY Lucien, *La France moderne, 1498-1789*
BRAUDEL Fernand, LABROUSSE Ernest, *Histoire économique et sociale de la France*
(4 vol.)
CHAUNU Pierre, *Histoire de l'Amérique latine*
CHAPOUTOT Johann, *Le nazisme et l'Antiquité*
CHARLE Christophe, VERGER Jacques, *Histoire des universités*
CONTAMINE Philippe, CORVISIER André, *Histoire militaire de la France* (4 vol.)
EINAUDI Jean-Luc, *Un rêve algérien*
GANDHI, *Autobiographie ou mes expériences de vérité*
GAUVARD Claude, *La France au Moyen Âge du V^e au XV^e siècle*
GRIMAL Pierre, *La mythologie grecque*
HAUSER Arnold, *Histoire sociale de l'art et de la littérature*
JOUANNA Arlette, *La France du XVI^e siècle*
KASPI André, DURPAIRE François, HARTER Héliène, LHERM Adrien, *La civilisation
américaine*
LACROIX Jean-Michel, *Histoire des États-Unis*
LE GLAY Marcel, LE BOHEC Yann, VOISIN Jean-Louis, *Histoire romaine*
LE GOFF Jacques, *Marchands et banquiers du Moyen Âge*
LEBECQ Stéphane, *Histoire des îles Britanniques*
LEROI-GOURHAN André, *Les religions de la préhistoire*
MALSON Lucien, BELLEST Christian, *Le jazz*
MARX William, *Les arrière-gardes au XX^e siècle*
MATARD-BONUCCI Marie-Anne, *L'Italie fasciste et la persécution des juifs*
MIOSSEC Jean-Marie, *Géohistoire de la régionalisation en France*

- MOUSNIER Roland, *Les XVI^e et XVII^e siècles*
 — *Les institutions de la France sous la monarchie absolue*
 ORRIEUX Claude, SCHMITT PANTEL Pauline, *Histoire grecque*
 PHAN Bernard, *Chronologie de la mondialisation*
 POUMARÈDE Géraud, *Pour en finir avec la Croisade*
 REMOND René, *Histoire des États-Unis*
 SALA-MOLINS Louis, *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan*
 SCHÆLCHER Victor, *Esclavage et colonisation*
 SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle. Khâgneux et Normaliens dans l'entre-deux-guerres*
 SOBOUL Albert, *La Révolution française*
 TULARD Jean, *La France de la Révolution et de l'Empire*
 VAN YPERSELE Laurence, *Questions d'histoire contemporaine*
 VERGER Jacques, *Les universités au Moyen Âge*
 WERTH Nicolas, *Histoire de l'Union soviétique*

Littérature

- ALAIN, *Stendhal et autres textes*
 ANDREAS-SALOMÉ Lou, *Ma vie*
 AUROUX Sylvain, *La question de l'origine des langues, suivi de L'historicité des sciences*
 BELLEMIN-NOEL Jean, *Psychanalyse et littérature*
 BONY Alain, BAUDOIN Millet, WILKINSON Robin, *Versions et thèmes anglais*
 CARON Jean, *Précis de psycholinguistique*
 COUDERC Christophe, *Le théâtre espagnol du Siècle d'Or (1580-1680)*
 DELEUZE Gilles, *Proust et les signes*
 DURAND Gilbert, *L'imagination symbolique*
 ECO Umberto, *Sémiotique et philosophie du langage*
 FREDOUILLE Jean-Claude, ZEHNACKER Hubert, *Littérature latine*
 GÉNÉTIOT Alain, *Le classicisme*
 HAMON Philippe, *Texte et idéologie*
 HAMSUN Knut, *Faim*
 HENAULT Anne, *Les enjeux de la sémiotique*
 JARRETY Michel, *La poésie française du Moyen Âge au XX^e siècle*
 JULLIEN François, *La valeur allusive*
 LARTHOMAS Pierre, *Le langage dramatique*
 MARTIN Robert, *Comprendre la linguistique*
 MEYER Michel, *Le comique et le tragique*
 MIQUEL André, *La littérature arabe*
 MOLINIÉ Georges, *La stylistique*
 MONNERET Philippe, *Exercices de linguistique*
 MONTAIGNE Michel Eyquem de, *Les Essais. Livres I à III*
 MOURA Jean-Marc, *Littératures francophones et théorie postcoloniale*
 PRIGENT Michel, *Le héros et l'État dans la tragédie de Pierre Corneille*
 REBOUL Olivier, *Introduction à la rhétorique*
 RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, *Grammaire méthodique du français*
 ROMILLY Jacqueline de, *La tragédie grecque*
 — *Précis de littérature grecque*
 SAÏD Suzanne, TRÉDÉ Monique, LE BOULLUEC Alain, *Histoire de la littérature grecque*
 SENGHOR Léopold Sédar, *Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française*
 SOLER Patrice, LABRE Chantal, *Études littéraires*
 SOULLIER Didier, FIX Florence, HUMBERT-MOUGIN Sylvie, ZARAGOVA Georges, *Études théâtrales*

- SOUTET Olivier, *Linguistique*
 VIALA Alain, *Lettre à Rousseau sur l'intérêt littéraire*
 — *Le théâtre en France*
 WALTER Henriette, FEUILLARD Colette, *Pour une linguistique des langues*
 ZINK Gaston, *Phonétique historique du français*
 ZINK Michel, *Littérature française du Moyen Âge*
 ZWEIG Stefan, *Montaigne*

Philosophie

- ALAIN, *Propos sur les Beaux-Arts*
 — *Propos sur des philosophes*
 ALQUIÉ Ferdinand, *Le désir d'éternité*
 ALTHUSSER Louis, *Montesquieu, la politique et l'histoire*
 ALTHUSSER Louis, *Lire Le Capital*
 ARKOUN Mohammed, *La pensée arabe*
 ASSOUN Paul-Laurent, *Freud et Nietzsche*
 — *Freud, La philosophie et les philosophes*
 — *L'École de Francfort*
 AUBENQUE Pierre, *Le problème de l'être chez Aristote*
 — *La prudence chez Aristote*
 AUROUX Sylvain, DESCHAMPS Jacques, KOULOUGHLI Djamel, *La philosophie du langage*
 BACHELARD Gaston, *La dialectique de la durée*
 — *La flamme d'une chandelle*
 — *La philosophie du non*
 — *La poétique de l'espace*
 — *La poétique de la rêverie*
 — *Le droit de rêver*
 — *Le matérialisme rationnel*
 — *Le nouvel esprit scientifique*
 — *Le rationalisme appliqué*
 BALIBAR Étienne, *Droit de cité*
 BEAUFRET Jean, *Parménide. Le Poème*
 BERGSON Henri, *L'évolution créatrice*
 — *Durée et simultanéité*
 — *Écrits philosophiques*
 — *Essai sur les données immédiates de la conscience*
 — *Introduction à la métaphysique*
 — *L'âme et le corps*
 — *L'énergie spirituelle*
 — *L'intuition philosophique*
 — *La conscience et la vie*
 — *La pensée et le mouvant*
 — *La perception du changement*
 — *La philosophie de Claude Bernard*
 — *La vie et l'œuvre de Ravaisson*
 — *Le rêve suivi de Fantômes des vivants*
 — *Le rire*
 — *Les deux sources de la morale et de la religion*
 — *Matière et mémoire*
 — *Sur le pragmatisme de William James*
 — *Le cerveau et la pensée*
 — *Le possible et le réel*
 — *Le souvenir du présent et la fausse reconnaissance*
 BINOCHÉ Bertrand, CLERO Jean-Pierre, *Bentham contre les droits de l'homme*
 BLANCHÉ Robert, *L'axiomatique*
 BLONDEL Maurice, *L'action, 1893*
 BODÉUS Richard, GAUTHIER-MUZELLEC Marie-Hélène, JAULIN Annick, WOLFF Francis, *La philosophie d'Aristote*

BOUTANG Pierre, *Ontologie du secret*
 BRAHAMI Frédéric, *Introduction au Traité de la nature humaine de David Hume*
 BREHIER Émile, *Histoire de la philosophie*
 BRISSON Luc, FRONTEROTTA Francesco, *Lire Platon*
 BRISSON Luc, MASSÉ Arnaud, THERME Anne-Laure, *Lire les présocratiques*
 BRISSON Luc, PRADEAU Jean-François, *Les Lois de Platon*
 BRONNER Gérard, GÉHIN Étienne, *L'inquiétant principe de précaution*
 CANGUILHEM Georges, *Le normal et le pathologique*
 CANGUILHEM Georges, *Du développement à l'évolution au XIX^e siècle*
 CANTO-SPERBER Monique, *Éthiques grecques*
 CAUQUELIN Anne, *L'invention du paysage*
 — *À l'angle des mondes possibles*
 CHOULET Philippe, FOLSCHIED Dominique, WUNENBURGER Jean-Jacques,
Methodologie philosophique
 CLAVIER Paul, LEQUAN Mai, RAULET Gérard, TOSEL André, BOURIAU
 Christophe, *La philosophie de Kant*
 COBAST Éric, ROBERT Richard, *Culture générale* (2 vol.)
 COMTE Auguste, *Premiers cours de philosophie positive*
 COMTE-SPONVILLE André, *Traité du désespoir et de la béatitude*
 CONCHE Marcel, *Essais sur Homère*
 — *Présence de la nature*
 DAGOGNET François, *Le corps*
 DAVID-MÉNARD Monique, *Les constructions de l'universel. Psychanalyse, philosophie*
 DELEUZE Gilles, *Nietzsche et la philosophie*
 — *La philosophie critique de Kant*
 — *Le bergsonisme*
 DERRIDA Jacques, *La voix et le phénomène*
 DESANTI Jean-Toussaint, *Introduction à l'histoire de la philosophie*
 — *Une pensée captive*
 — *Méditations métaphysiques*
 DESCARTES René, *La Recherche de la Vérité par la lumière naturelle*
 — *Méditations métaphysiques*
 DESCOMBES Vincent, *Le platonisme*
 DIAMOND Cora, *L'importance d'être humain*
 DUMÉNIL Gérard, LÖWY Michael, RENAULT Emmanuel, *Lire Marx*
 DURKHEIM Émile, *L'éducation morale*
 ELLUL Jacques, *Islam et judéo-christianisme*
 FERRY Luc, RENAULT Alain, *Philosophie politique*
 FESTUGIÈRE André-Jean, *Épicure et ses dieux*
 FOCILLON Henri, *Vie des formes*
 GOURINAT Jean-Baptiste, BARNES Jonathan, *Lire les stoïciens*
 GROTIUS Hugo, *Le droit de la guerre et de la paix*
 GUITTON Jean, *Justification du temps*
 GUSDORF Georges, *La parole*
 HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, *Principes de la philosophie du droit*
 — *Le magnétisme animal*
 HEIDEGGER Martin, *Qu'appelle-t-on penser ?*
 HENRY Michel, *La barbarie*
 — *Voir l'invisible. Sur Kandinsky*
 JACCARD Roland, *La tentation nihiliste suivi de Le cimetière de la morale*
 JANKÉLÉVITCH Vladimir, *Henri Bergson*
 — *Philosophie première*
 JAQUET Chantal, *L'unité du corps et de l'esprit*
 JURANVILLE Alain, *Lacan et la philosophie*
 KAMBOUCHNER Denis, *Les Méditations métaphysiques de Descartes*
 KANT Emmanuel, *Critique de la raison pratique*
 — *Critique de la raison pure*
 KEARNEY Richard, O'LEARY Joseph Stephen, *Heidegger et la question de Dieu*
 KERVÉGAN Jean-François, *Hegel, Carl Schmitt*
 LABRUSSE-RIOU Catherine, *Écrits de bioéthique*

- LARMORE Charles, DESCOMBES Vincent, *Dernières nouvelles du Moi*
- LE BLANC Guillaume, *Canguilhem et la vie humaine*
- LE RIDER Jacques, *Modernité viennoise et crises de l'identité*
- LECOURT Dominique, *L'Amérique entre la Bible et Darwin*
- *Contre la peur*
 - *Humain, posthumain*
- LEVINAS Emmanuel, *Le temps et l'autre*
- LIBERA Alain de, *La philosophie médiévale*
- LOCKE John, *Lettre sur la tolérance*
- LYOTARD Jean-François, *La phénoménologie*
- MARION Jean-Luc, *Étant donné*
- *De surcroît*
 - *La croisée du visible*
 - *Sur la théologie blanche de Descartes*
- MARX Karl, *Le Capital. Livre I*
- MATTEI Jean-François, *Platon et le miroir du mythe*
- *Philosopher en français*
 - *La barbarie intérieure*
- MERLEAU-PONTY Maurice, *La structure du comportement*
- MEYER Michel, *Le Philosophe et les passions*
- *De la problématique*
 - *Petite métaphysique de la différence*
 - *Principia rhetorica*
 - *Questionnement et historicité*
- MICHAUD Yves, *Hume et la fin de la philosophie*
- *Locke*
 - *La crise de l'art contemporain*
- MILL John Stuart, *L'utilitarisme. Essai sur Bentham*
- MONTAIGNE Michel Eyquem de, *Les Essais* (3 vol.)
- MOREL Pierre-Marie, GIGANDET Alain, *Lire Épicure et les épicuriens*
- MOUNIER Emmanuel, *Le personnalisme*
- NEMO Philippe, *La belle mort de l'athéisme moderne*
- NOZICK Robert, *Anarchie, État et utopie*
- PARIENTE-BUTTERLIN Isabelle, *Le droit, la norme et le réel*
- PENA-RUIZ Henri, *Dieu et Marianne*
- PIAGET Jean, *Le structuralisme*
- *L'épistémologie génétique*
- POTTE-BONNEVILLE Mathieu, *Michel Foucault, l'inquiétude de l'histoire*
- RAWLS John, *Libéralisme politique*
- REVUE DIOGÈNE, *Une anthologie de la vie intellectuelle au XX^e siècle*
- RIALS Stéphane, *Oppressions et résistances*
- ROBIN Léon, *Platon*
- RODIS-LEWIS Geneviève, *La morale de Descartes*
- ROMANO Claude, *L'aventure temporelle*
- *L'événement et le temps*
- ROSSET Clément, *La philosophie tragique*
- *Logique du pire*
 - *Schopenhauer, philosophe de l'absurde*
 - *L'anti-nature*
 - *Propos sur le cinéma*
- RUE DESCARTES, *Gilles Deleuze*
- RUE DESCARTES, *Emmanuel Levinas*
- SABOT Philippe, *Lire « Les mots et les choses » de Michel Foucault*
- SARTRE Jean-Paul, *L'imagination*
- SCHMITT Carl, *Théorie de la Constitution*
- *Le nomos de la Terre*
- SCHOPENHAUER Arthur, *Le monde comme volonté et comme représentation*
- *Aphorismes sur la sagesse dans la vie*
- SMITH Adam, *Théorie des sentiments moraux*
- SOULEZ Philippe, WORMS Frédéric, *Bergson*
- STRAUSS Leo, *Qu'est-ce que la philosophie politique ?*

- TALON-HUGON Carole, *Art et éthique*
 TOLSTOÏ Léon, *Qu'est-ce que l'art ?*
 VERNANT Jean-Pierre, *Les origines de la pensée grecque*
 VILLEY Michel, *La formation de la pensée juridique moderne*
 WOLFF Francis, *Dire le monde*
 WORMS Frédéric, *Bergson ou les deux sens de la vie*
 WORMS Frédéric, RIQUEUR Camille, *Lire Bergson*
 WOTLING Patrick, *Nietzsche et le problème de la civilisation*
 ZARKA Yves Charles, *Comment écrire l'histoire de la philosophie ?*
 — *Hobbes et la pensée politique moderne*
 — *L'islam en France*
 ZARKA Yves Charles, PINCHARD BRUNO, *Y a-t-il une histoire de la métaphysique ?*
 ZOURABICHVILI François, SAUVAGNARGUES Anne, MARRATI Paola, *La philosophie de Deleuze*

Psychologie/Psychanalyse

- ABRIC Jean-Claude, *Pratiques sociales et représentations*
 ANDRE Jacques, *Aux origines féminines de la sexualité*
 ANZIEU Didier, MARTIN Jacques-Yves, *La dynamique des groupes restreints*
 ASSOUN Paul-Laurent, *Psychanalyse*
 — *Le fraudisme*
 BARDIN Laurence, *L'analyse de contenu*
 BERTSCH Jean, FAMOSE Jean-Pierre, *L'estime de soi : une controverse éducative*
 BIDEAUD Jacqueline, HOUDÉ Olivier, PEDINIELLI Jean-Louis, *L'homme en développement*
 BOUTINET Jean-Pierre, *Anthropologie du projet*
 CHABERT Catherine, ANZIEU Didier, *Les méthodes projectives*
 CHILAND Colette, *L'entretien clinique*
 COURNUT Jean, *Pourquoi les hommes ont peur des femmes*
 CRAHAY Marcel, *Psychologie de l'éducation*
 DAVIS Madeleine, WALLBRIDGE David, Winnicott. *Introduction à son œuvre*
 DENIS Paul, *De l'âge bête*
 DENIS Paul, JANIN Claude, *Psychothérapie et psychanalyse*
 FÉDIDA Pierre, *Crise et contre-transfert*
 — *Le site de l'étranger*
 FOUCAULT Michel, *Naissance de la clinique*
 — *Maladie mentale et psychologie*
 FREUD Sigmund, *Abrégé de psychanalyse suivi de Some Elementary Lessons in Psycho-Analysis*
 — *Actuelles sur la guerre et la mort*
 — *Au-delà du principe de plaisir*
 — *Autoprésentation. Textes autobiographiques*
 — *Cinq psychanalyses*
 — *Contributions à la psychologie de la vie amoureuse*
 — *De la psychanalyse*
 — *Dora*
 — *Freud et la création littéraire*
 — *Inhibition, symptôme et angoisse*
 — *L'analyse finie et l'analyse infinie suivi de Constructions dans l'analyse*
 — *L'avenir d'une illusion*
 — *L'Homme aux loups*
 — *L'Homme aux rats*
 — *L'homme Moïse et la religion monothéiste*
 — *L'interprétation du rêve*
 — *La première théorie des névroses*
 — *La question de l'analyse profane*
 — *La technique psychanalytique*
 — *Le délire et les rêves dans la « Gradiva » de W. Jensen*
 — *Le petit Hans*

- *Leçons d'introduction à la psychanalyse*
- *Le malaise dans la culture*
- *Le moi et le ça*
- *Le Président Schreber*
- *Métapsychologie*
- *Nouvelle suite des leçons d'introduction à la psychanalyse*
- *Psychologie des masses et analyse du moi*
- *Totem et tabou*
- *Trois essais sur la théorie sexuelle*
- *Un souvenir d'enfance de Léonard de Vinci*

GESELL Arnold, ILG Frances L., *Le jeune enfant dans la civilisation moderne*

GREEN André, *Le discours vivant*
— *Le complexe de castration*

GROSSKURTH Phyllis, *Melanie Klein : son monde et son œuvre*

HOUDÉ Olivier, *10 leçons de psychologie et pédagogie*

IONESCU Serban, *Traité de résilience assistée*

JACCARD Roland, *L'exil intérieur*

JONES Ernest, *La vie et l'œuvre de Sigmund Freud* (3 vol.)

KAPSAMBELIS Vassilis, *Manuel de psychiatrie clinique et psychopathologique de l'adulte*

KLEIN Melanie, *La psychanalyse des enfants*

KLEIN Melanie, HEIMANN Paula, ISAACS Susan, RIVIÈRE Joan, *Développements de la psychanalyse*

LAGACHE Daniel, *La jalousie amoureuse*

LAPLANCHE Jean, *Entre séduction et inspiration : l'homme*

- *Problématiques I*
- *Problématiques II*
- *Problématiques III*
- *Problématiques VI*
- *Sexual. La sexualité élargie au sens freudien*
- *Nouveaux fondements pour la psychanalyse*
- *La révolution copernicienne inachevée*
- *Vie et mort en psychanalyse*

LE BON Gustave, *Psychologie des foules*

LEBOVICI Serge, DIATKINE René, SOULÉ Michel, *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent* (4 vol.)

LEBOVICI Serge, SOULÉ Michel, *La connaissance de l'enfant par la psychanalyse*

MARTY Pierre, M'Uzan Michel de, CHRISTIAN David, *L'investigation psychosomatique*

MIJOLLA-MELLOR Sophie de, *La mort donnée. Essai de psychanalyse sur le meurtre et la guerre*
— *Traité de la sublimation*

MILLER Alice, *Le drame de l'enfant doué*

MOSCOVICI Serge, *Psychologie sociale*

PAROT Françoise, RICHELLE Marc, *Introduction à la psychologie*

PIAGET Jean, INHELDER Bärbel, *La psychologie de l'enfant*

POLITZER Georges, *Critique des fondements de la psychologie*

QUINODOZ Jean-Michel, *La solitude apprivoisée*

RIME Bernard, *Le partage social des émotions*

ROSOLATO Guy, *Le sacrifice*

ROUSSILLON René, *Paradoxes et situations limites de la psychanalyse*
— *Agonie, clivage et symbolisation*

SCHAEFFER Jacqueline, *Le refus du féminin*

SCHULTZ Johannes Heinrich, *Le training autogène*

SIMON Janine, DIATKINE René, *La psychanalyse précoce*

SUZUKI Teitaro Daisetz, FROMM Erich, MARTINO Richard de, *Bouddhisme Zen et psychanalyse*

TOUBIANA Éric-Pierre, *Addictologie clinique*

WALLON Henri, *Les origines de la pensée chez l'enfant*
— *Les origines du caractère chez l'enfant*

WEIL-BARAIS Annick, *L'homme cognitif*

- WIDLÖCHER Daniel, *Le psychodrame chez l'enfant*
— *Traité de psychopathologie*
— *Métopsychoanalyse du sens*
ZAZZO René, *Les jumeaux, le couple et la personne*

Religions

- ARVON Henri, *Le bouddhisme*
BENOIT XVI, *La théologie de l'Histoire de saint Bonaventura*
FEBVRE Lucien, *Martin Luther, un destin*
GISEL Pierre, *La théologie*
GORCEIX Bernard, *La bible des Rose-Croix*
HALBWACHS Maurice, *La topographie légendaire des évangiles en Terre sainte*
NAUDON Paul, *La franc-maçonnerie*
RENOU Louis, *L'hindouisme*
REVUE DIOGÈNE, *Chamanismes*
SOURDEL Dominique, *L'islam médiéval*

Sociologie/Ethnologie/Éducation

- ALAIN, *Propos sur l'éducation, suivis de Pédagogie enfantine*
ALTER Norbert, *L'innovation ordinaire*
— *Sociologie du monde du travail*
ALTET Marguerite, *Les pédagogies de l'apprentissage*
ARON Raymond, *La sociologie allemande contemporaine*
— *Les sociétés modernes*
BALANDIER Georges, *Anthropologie politique*
— *Sens et puissance*
BARLUET Sophie, *Édition de sciences humaines et sociales: le cœur en danger*
BERTHELOT Jean-Michel, *Les vertus de l'incertitude*
— *Épistémologie des sciences sociales*
BOUDON Raymond, *Croire et savoir. Penser le politique, le moral et le religieux*
— *Études sur les sociologues classiques (2 vol.)*
— *Effets pervers et ordre social*
— *Essais sur la théorie générale de la rationalité*
— *La place du désordre*
— *La rationalité*
BOUHDIBA Abdelwahab, *La sexualité en Islam*
BOURDIEU Pierre, *Sociologie de l'Algérie*
BRONNER Gérard, Keucheyan Razmig, *La théorie sociale contemporaine*
CHAMPY Florent, *La sociologie des professions*
CHAUVEL Louis, *Le destin des générations*
CHEBEL Malek, *L'imaginaire arabo-musulman*
DAMON Julien, *Questions sociales et questions urbaines*
— *Éliminer la pauvreté*
DUJARIER Marie-Anne, *L'idéal au travail*
DURAND Marc, *L'enfant et le sport*
DURKHEIM Émile, *Éducation et sociologie*
— *De la division du travail social*
— *La science sociale et l'action*
— *Leçons de sociologie*
— *Le socialisme*
— *Le suicide*
— *Les règles de la méthode sociologique*
DURKHEIM Émile, KARSENTI Bruno, *Sociologie et philosophie*
DUVIGNAUD Jean, *Sociologie du théâtre*
ERNER Guillaume, *Expliquer l'antisémitisme*

- GARFINKEL Harold, *Recherches en ethnométhodologie*
- GEERTZ Clifford, *Savoir local, savoir global*
- GIDDENS Anthony, *La constitution de la société*
- GIULY Éric, *La communication institutionnelle. Privé/public: le manuel des stratégies*
- GURVITCH Georges, *Traité de sociologie*
- HABERMAS Jürgen, *Logique des sciences sociales et autres essais*
- HULIN Michel, *La mystique sauvage*
- KARSENTI Bruno, *L'homme total*
- LABURTHE-TOLRA Philippe, WARNIER Jean-Pierre, *Ethnologie, Anthropologie*
- LE BRETON David, *Anthropologie du corps et modernité*
— *L'interactionnisme symbolique*
- LÉVI-STRAUSS Claude, *L'identité*
— *Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss*
- LÉVY-BRUHL Lucien, *Carnets*
- MARSAULT Christelle, *Socio-histoire de l'éducation physique et sportive*
- MARY André, *Les anthropologues et la religion*
- MAUSS Marcel, *Essai sur le don*
— *Techniques, technologie et civilisation*
- MAUSS Marcel, LÉVI-STRAUSS Claude, *Sociologie et anthropologie*
- MIALARET Gaston, *Sciences de l'éducation*
- MONNEYRON Frédéric, *La frivolité essentielle*
- NISBET Robert A., *La tradition sociologique*
- PAUGAM Serge, *La société française et ses pauvres*
— *La disqualification sociale*
— *L'enquête sociologique*
— *Le salarier de la précarité*
— *Repenser la solidarité*
- PAUGAM Serge, DUVOUX Nicolas, *La régulation des pauvres*
- PERRIN Michel, *Les praticiens du rêve*
- POULAIN Jean-Pierre, *Sociologies de l'alimentation*
- POUTIGNAT Philippe, STREIFF-FENART Jocelyne, *Théories de l'ethnicité*
- PRAIRAT Eirick, *De la déontologie enseignante*
- ROCHÉ Sebastian, *Sociologie politique de l'insécurité*
- RODINSON Maxime, *Les Arabes*
- SANSOT Pierre, *Les gens de peu*
- SCHNAPPER Dominique, *La compréhension sociologique*
- SCHWARTZ Olivier, *Le monde privé des ouvriers*
- SIMMEL Georg, *Philosophie de l'argent*
— *Les pauvres*
- SIMON Pierre-Jean, *Histoire de la sociologie*
- SINGLY François de, *Fortune et infortune de la femme mariée*
- STEINER Philippe, VATIN François, *Traité de sociologie économique*
- SUPIOT Alain, *Pour une politique des sciences de l'Homme et de la société*
- VAN ZANTEN Agnès, *L'école de la périphérie*
- WEBER Florence, *Manuel de l'ethnographie*